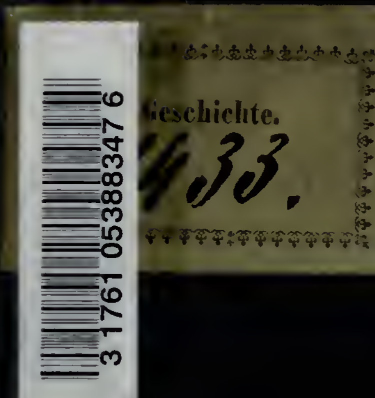


3 1761 05388347 6
Geschichte.
433.




VELUT
ARBOR
ÆVO

Aus dem Nachlasse

Friedrichs von Gentz.

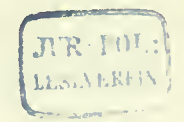


Aus dem Nachlasse

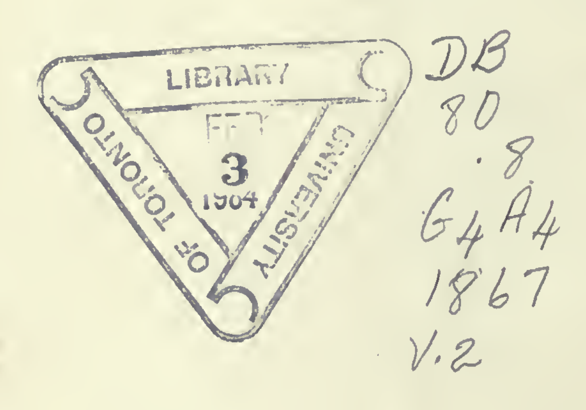
Friedrichs von Gentz.

Zweiter Band.

Denkschriften.



Wien.
Druck und Verlag von Carl Gerold's Sohn.
1868.



I.

Mémoire

sur les moyens de mettre un terme aux malheurs et aux dangers de l'Europe et sur les principes d'une pacification générale.

Rédigé entre le 25 Juin et le 15 Juillet 1806.



Einleitung.

Die Entstehung dieses Memoir's fällt in die Zeit, welche Gentz — gleichsam als Verbannter — in Dresden zubringen mußte.*) Weit entfernt seinen Verkehr mit dem Wiener Cabinete zu unterbrechen, diente diese scheinbare Verweisung vielmehr als Deckmantel für die Fortsetzung der früheren Beziehungen. Graf Stadion selbst — dem seit dem Preßburger Frieden das Steuer des Staates anvertraut war — hatte sie zur Zeit seiner Berliner Gesandtschaft, damals schon den Werth des Mannes anerkennend, mit Genz angeknüpft.

Gentzens Briefe an Johannes von Müller**) geben ein treues Bild der peinlichen Lage, in welche er damals durch den Sieg der französischen Waffen versetzt worden war; sie erregen dadurch aber auch eine um so größere Bewunderung für den Mann, der unter der Last so vieler materieller Widerwärtigkeiten und in seinem Inneren den gewissen Untergang erwartend, dennoch der Welt gegenüber

*) Nachdem er Wien den 8. November 1805 verlassen, traf er in Dresden den 4. Januar 1806 ein. Tagebücher, S. 49 und 52.

**) Schlesier IV.

nur unbeugsamen Muth und Vertrauen auf sichere Rettung zeigt *). „Mit der klaren Einsicht in die unendlichen Schwierigkeiten unserer Lage fortdauernd den Muth und den thätigen Willen zu verbinden — der die erste Bedingung aller Rettung ist" — so schreibt er unter dem 4. Mai 1806 an Johannes Müller — „das ist das Problem, was wir zu lösen haben, und das ist es, was ich mir zur unabänderlichen Richtschnur bestimmt." Daß er dieses Ziel nie aus den Augen verloren, ist eine Thatsache, welche selbst von seinen strengsten Richtern in ehrendster Weise anerkannt wird; gerade aus jenen Tagen der ärgsten Bedrängniß und tiefsten Erniedrigung stammen auch: das treffliche Werk über den englisch-spanischen Krieg von 1805, und die „Fragmente aus der neuesten Geschichte des europäischen Gleichgewichtes," — zwei Schriften, in welchen er mit kühnem Trotz gegen die Nachstellungen des siegreichen Imperators, in glühenden, begeisternden Worten zur deutschen Nation — zu Europa spricht, und die Völker zu erneutem Widerstande gegen den Unterdrücker anfeuert.

Doch nicht nach einer Seite allein bleibt seine Thätigkeit gerichtet; während er als Publicist in Flugschriften und Broschüren die öffentliche Meinung zu heben, das Volk zu ermuthigen bemüht war, arbeitete er als Staatsmann der Erschlaffung und Rathlosigkeit der Regierungen entgegen. Unermüdlich richtete er an die Cabinete von Wien, Berlin und London die ausführlichsten Denkschriften,**) in denen er — die Lage mit klarem Blicke überschauend, und ohne sich in unpraktische Pläne zu verlieren oder bei halben Maßregeln aufzuhalten — diejenigen Mittel vorschlug, welche — wie leider erst die bittersten Erfahrungen lehren mußten — im gegebenen Augenblicke die heilsamsten gewesen wären.

*) Man vergleiche Mohl's Gesch. der Literat. der Staatswiss. II., 488, Gentz.

**) Schmidt-Weissenfels, Friedr. Gentz. I., 245, u. f.

Zu diesen Arbeiten gehört auch das vorliegende Memoir.*) Es sollte dem Wiener Cabinete einen Weg zur Ordnung der deutschen Angelegenheiten und zur Begründung eines dauernden Friedens weisen. Leider wurden jedoch die hier entwickelten Pläne, noch ehe der Aufsatz aus den Händen des Verfassers gekommen war, durch den Abschluß des Rheinbundes vereitelt. „Vier Wochen arbeitete ich Tag und Nacht an einem Friedensproject" — so schreibt Gentz unter dem 4. August 1806 an Johannes von Müller**) — „von dem ist seit der gottlosen Conföderation der deutschen Fürsten nun leider kaum ein Fetzen mehr praktisch brauchbar." Und weiter unten in demselben Briefe: „Ich werde Ihnen so bald ich nur kann mein Friedensproject — — — mittheilen. Als historisch-politisches Gedicht werden Sie es immer mit einigem Interesse lesen."

So ward diese treffliche Arbeit bei Seite gelegt, und in ihr die Frucht anhaltenden Strebens und tief eingehenden Denkens.

Gentzens Leben enthielt viele derartige Enttäuschungen; während aber die Erfolglosigkeit selbst den Muthigsten nach und nach bis zum Aufgeben jeder Thätigkeit herabstimmen kann, regte ihn jeder vereitelte Versuch immer wieder zu neuem Wirken an. Der Wille überlebte bei ihm stets die Hoffnung. So warf er sich denn auch diesmal sofort auf einen neuen Plan, den ich hier nicht unerwähnt lassen will, weil sich die ersten Umrisse desselben bereits in dem „Supplément au Chapitre V" dieses Memoir's aufgezeichnet finden; es ist

*) Dasselbe wird erwähnt: in den Tagebüchern. S. 55, — bei Schmidt-Weissenfels I., 247, — bei Schlesier IV., 242 und 44, — bei Ersch und Gruber, Encyklop. Artikel „Gentz" von Haym, S. 361.

**) Schlesier IV. 242.

dies der berühmte Plan „über die Stiftung einer neuen österreichischen Monarchie,*)" welcher — leider in den Archiven vergraben — wohl nur durch dieses Supplement zur Kenntniß des Publicums gelangen wird.

Auf den Werth und die Bedeutung des Memoir's näher einzugehen, halte ich für überflüssig; — es spricht durch und für sich selbst!

*) Schmidt-Weissenfels. I. 247 und an anderen Orten.

Le travail que nous entreprenons ici, devrait naturellement commencer par un tableau complet de la situation politique de l'Europe; les lecteurs, auxquels il est consacré, nous dispenseront de cette tâche pénible. A quoi bon, en effet, tracer et retracer toujours ce qui est devant les yeux de tout le monde? Après cette succession inouïe de bouleversemens et de catastrophes, qui a été l'histoire de notre tems, existe-t-il un malheur quelconque, auquel nous ne dussions pas être préparés? Après toutes les pertes que nous avons faites, comment compter sur rien de ce qui nous reste? Cependant „la chose publique ne doit jamais être considérée comme incurable.“ Quelque tristes que soient nos données, il faut les méditer, il faut les combiner sans cesse, pour en tirer un résultat supportable, si un résultat heureux nous est refusé. L'état actuel des choses est tel, personne ne peut le contester, que si nous ne découvrons pas quelque moyen, pour arrêter le torrent, qui nous entraîne, les débris même de l'ancien système politique disparaîtront sans laisser une trace, et le nouvel Empire français, qui s'élève sur les ruines de l'Europe, ne trouvera de bornes, que celles, que la lassitude de conquérir, ou la difficulté de gouverner ses conquêtes obligeront son Chef à lui poser. Le mal est universellement reconnu; il s'agit de chercher des remèdes; voilà de quoi nous allons nous occuper.

Chapitre I.

De l'effet que peut produire pour l'intérêt général de l'Europe la continuation de la guerre actuelle.

Depuis que les malheureux traités de paix conclus dans l'année 1805, avaient laissé à la disposition de Bonaparte, la Hollande, la Rive-Gauche du Rhin, la Suisse, et la Haute-Italie, l'équilibre politique de l'Europe ne pouvait être efficacement rétabli que par un concert parfait et étroit entre la Russie, l'Angleterre, l'Autriche, et la Prusse, et par un ensemble d'opérations, dont la réunion des forces de l'Allemagne devait constituer le point central. C'est pour avoir méconnu cette vérité, ou du moins pour avoir toujours agi comme si elle avait voulu la méconnaître, que la coalition de l'année 1805, a manqué chacun de ses objets, et au lieu d'affranchir l'Europe, en a cruellement aggravé les chaînes.

Si telle était la condition du succès avant les événemens désastreux qui ont signalé la fin de l'année 1805, il est clair, qu'a bien plus forte raison, elle doit l'être après ces événemens. Nous sommes donc plus que jamais autorisés à établir en principe, que toute guerre que l'on fait à la France, sans le concours réel de l'Autriche et de la Prusse réunies, ou sans la perspective prochaine de ce concours, est inefficace, inutile, et nulle, pour les intérêts communs de l'Europe.

Examinons d'après ce principe ce qui peut résulter aujourd'hui de la guerre que la Russie et l'Angleterre soutiennent contre le Gouvernement francais.

1. Guerre de la Russie.

La Russie ne peut attaquer la France sur aucun de ses points essentiels, aussi longtems que l' Autriche et la Prusse conservent leur attitude pacifique. Le projet de forcer l'une ou l'autre de ces deux puissances est relégué enfin parmi les chimères de la région desquelles il n' aurait jamais dû sortir. Dans la situation actuelle des choses, si la Russie voulait se résoudre à des opérations directes contre la France, il ne lui resterait que deux moyens de le faire.

Le premier serait l' embarquement d' une armée suffisamment forte, qui se porterait sur les côtes de la Hollande, le second, une expédition dirigée sur Naples ou sur quelque autre point des possessions françaises dans la Méditerranée. L'un et l'autre de ces plans ne pouvant être exécutés qu'à la suite d'une quantité de combinaisons maritimes, et dans des circonstances particulièrement heureuses, présenteraient une faible chance de succès; et comme ils ne seraient appuyés par aucune autre entreprise continentale, ne procureraient, dans la supposition même la plus brillante, que quelque avantage isolé et passager, lequel, loin d'améliorer le sort de l'Europe, ne compenserait pas seulement les sacrifices et les dangers, auxquels on se serait exposé pour réussir.

Quant à l'espoir de réveiller ses voisins, et d'employer les forces de l'Allemagne, en admettant même ce qui est pour le moins douteux, que dans l'état actuel des choses un tel projet soit vraiment désirable — cet espoir n'existe pas pour la Russie. Aussi longtems que les troupes françaises occuperont une partie de l'Empire, il serait absurde de s'imaginer, que les cours de Vienne et de Berlin s'engageront dans une guerre contre la France; et si même, par quelque miracle, les Français se décidaient tout-à-coup à retirer toutes leurs armées, obtenir dans les circonstances présentes, un changement complet de système, soit de l'une, soit de l'autre de ces cours, est une entreprise,

qui ne saurait entrer dans l'esprit d'aucun homme sensé et instruit. Ce qui rendrait surtout insurmontables les difficultés attachées à cette entreprise, c'est que d'après le même principe, que nous regardons comme fondamental, et dont il n'est plus permis de s'écarter, il ne serait bon à rien de gagner, l'une ou l'autre des deux premières puissances germaniques; car si on ne parvient pas à les réunir (chose à-peu-près impossible autant que continuera cette guerre) on ne ferait que reprendre l'ancien cours d'erreurs et de méprises, qui nous a conduits à l'abîme, et le reprendre, qui plus est, sur une base moins avantageuse, que celle, qui nous était restée en 1805.

La guerre entre la Russie et la France, ne peut donc, ni directement, ni indirectement, avancer les intérêts de l'Europe; ou améliorer sa triste situation. Voyons, quel saurait être sous ce rapport, l'effet de la guerre de l'Angleterre.

2. Guerre de l'Angleterre.

L'Angleterre ne possède point les moyens d'attaquer le coeur, ou quelque partie vitale de la puissance française, ni ceux d'entreprendre des expéditions pour changer directement la face du continent. Toutes les fois qu'elle a tenté de le faire, elle a manqué complètement son but, aujourd'hui elle ne le tentera même pas.

En suivant une marche différente, l'Angleterre est certainement en état, moyennant ses immenses forces maritimes, de porter au colosse français des coups d'un genre redoutable, les seuls peut-être qui à la longue pourraient miner les fondemens de sa grandeur, et dessécher le sang dans ses veines. En continuant de détruire le commerce de la France, en empêchant les principales branches de son industrie, de se relever de leur stagnation actuelle, en achevant la conquête de ses colonies, en privant la Hollande, et surtout l'Espagne de leurs possessions Extra-Européennes, en s'emparant du reste de l'univers, comme d'un contre-poids à la conquête de l'Europe, l'An-

gleterre, on ne peut guère en douter, finirait par forcer la France à s'arrêter dans sa carrière destructive, et produirait en dernier résultat une grande et puissante révolution dans toute la sphère des rapports politiques. Mais l'exécution d'un aussi vaste projet exigerait un tems considérable, et nous n'avons pas un jour à perdre: Les conquêtes lointaines des Anglais sont un remède trop lent et trop détourné pour l'effet qu'il s'agit de produire.

Quant à la coopération des puissances continentales, l'Angleterre est bien moins encore que la Russie en état de la réaliser. Son influence est complètement paralysée par la peur que le Gouvernement français inspire à toutes les puissances; l'Autriche ne peut pas même l'écouter; la Prusse bien loin de la suivre, est aujourd'hui en guerre avec elle. Avant qu'il se soit fait en Europe un changement total et décisif, le Cabinet de Londres ne peut compter sur aucun nouvel Allié; il aurait beau offrir un million de Livres Sterling par jour, il ne ferait pas marcher un homme.

L'Angleterre est donc, tout comme la Russie, et bien plus encore que la Russie, privée de toute espèce de moyens, soit directs, soit indirects, pour opérer la délivrance du continent, et rétablir l'équilibre politique; et la guerre, qu'elle fait à la France, quelque juste, quelque nécessaire qu'elle puisse être pour l'intérêt de sa propre conservation, est impuissante, inutile et nulle, pour l'intérêt commun de l'Europe.

Encore, si la maladie cruelle, qui ronge et consume le Continent, pouvait être arrêtée quelque part, s'il existait quelque terme connu aux progrès effrayans de Bonaparte, si nous pouvions nous livrer à l'espoir, que ce que nous avons éprouvé de souffrances nous dispenserait d'en éprouver d'avantage, la question que nous examinons ici, se présenterait sous un autre aspect. Car quelles que soient les difficultés du moment, la Russie en conservant seulement son attitude hostile contre la France pourrait parvenir avec le tems à rendre aux puissances voisines l'énergie qui leur manque aujourd'hui dans la fraîcheur du dé-

couragement et des pertes; et l'Angleterre, en poursuivant sa guerre, avec persévérance, vigueur, et succès, pourrait arriver tôt ou tard à des résultats qui changeraient tout autour de nous. Mais ce n'est pas-là notre position. Le mal ne s'arrête nulle part; il est nécessairemant progressif; il est impossible de lui assigner un terme. Bonaparte avancera sans cesse, aussi longtems qu'il trouvera un prétexte; et ce prétexte lui sera continuellement fourni par sa guerre avec l'Angleterre et la Russie. Il menacera dans chaque moment les pays limitrophes de la Russie de quelque opération militaire contre cette puissance; il ne se lassera pas de harceler les autres, pour les fermer au commerce des Anglais. Dans l'une ou l'autre de ces deux sources inépuisables il ira chercher des raisons, plus ou moins futiles, mais appuyées de l'énormité de ses moyens, pour couvrir l'Allemagne de ses troupes, pour pousser aux rivages de la Baltique, pour former des projets sur la Turquie, pour tenir la Prusse et l'Autriche dans un état perpétuel d'anxiété et de danger, pour chicaner, tourmenter et subjuguer à la fin tout ce qui reste de puissances intermédiaires entre lui et l'Empire de Russie. Il ne suffit donc pas, que la guerre, dont l'effet est examiné ici, ne puisse pas délivrer le continent des maux qui pèsent sur lui, ni lui rendre aucune de ses pertes; elle ajoute encore directement à ses maux, et loin de le défendre de sa chute, elle le livre elle-même sous le couteau.

Si tel est l'état des choses, il ne saurait exister, sous le point de vue de l'intérêt général de l'Europe, qu'un seul motif raisonnable, pour prolonger une guerre aussi funeste. Ce motif serait l'impossibilité solidement prouvée, de la terminer par une paix, autre que celle, qui entraînerait des maux plus réels, que ceux que nous souffrons aujourd'hui, et des dangers plus redoutables encore que ceux dont nous nous voyons entourés.

Chapitre II.

Des motifs qui peuvent porter la Russie et l'Angleterre à faire la paix avec le Gouvernement Français.

Nous venons de prouver, que la continuation de la guerre actuelle, dans les bornes étroites, ou elle se trouve réduite par la situation générale du continent, ne nous offrirait aucune perspective, qui en compensât les sacrifices et les dangers. Mais on s'égarerait de la manière la plus cruelle, si on voulait en tirer la conclusion, que pourvu que cette guerre fut terminée, par une paix quelconque, l'Europe échapperait à ses malheurs. Cette erreur y mettrait le comble. Quelque triste que soit l'état du continent, il y existe des ressources considérables; la paix peut les détruire sans retour. Et quelque peu d'espoir que présente la guerre, quelques nouveaux dangers, qu'elle nous prépare, il suffit qu'elle soit le moyen de reculer le moment d'une paix, qui ne serait que le désespoir lui-même constitué en état permanent, pour que sa continuation soit sage, désirable et nécessaire.

Toute paix que l'on signera avec la France, aura le funeste inconvénient de consolider la totalité des conquêtes, par lesquelles cette puissance redoutable s'est assurée sa monstrueuse prépondérance de légaliser, soit formellement, soit tacitement, les usurpations sans nombre de son chef, et de sanctionner un ordre de choses, qui, en subvertissant l'ancien système de l'Europe, anéantit presque tous les moyens pour en composer et fonder un nouveau. Cet inconvénient terrible est certain et positif. Il faut donc découvrir quelque chose, pour le contre-balancer, ou pour l'adoucir. Si la paix, qui par le malheur de notre situation, doit perpétuer le dérangement total de toute espèce d'équilibre politique, ne contenait pas même quelque germe de régénération, si, en fermant notre triste bilan, nous perdions jusqu'à l'espérance d'ouvrir un nouveau compte avec

l'avenir, les chances et les hasards de la guerre deviendraient notre dernier asyle. Un individu peut préférer la mort aux tourmens d'une vie orageuse, mais lorsqu'il s'agit de la chose publique, l'incertitude la plus épouvantable vaut mieux qu'une destruction certaine.

Examinons avant tout quels sont proprement les motifs, qui puissent déterminer la Russie et l'Angleterre à une paix avec le Gouvernement français. Ecartons d'abord les fausses-routes, pour être d'autant plus certains, de rencontrer la vraie et la bonne.

1. Ni la Russie, ni l'Angleterre ne se trouvent dans une situation, où l'intérêt de leur propre conservation les oblige à chercher la paix, à telle condition qu'elles pussent y atteindre.

Si la guerre, que dans les circonstances du tems, la Russie peut faire à la France, est inefficace pour la cause commune de l'Europe, il faut convenir aussi, que le poids en est peu sensible pour la Russie, et le danger complètement nul. Cet empire est inattaquable; sa distance, sa grandeur, son superbe arrondissement, l'immensité de ses forces et moyens, sont autant de barrières imposantes, que le plus audacieux des conquérans ne se flatterait guère de franchir. Aussi longtems que la Prusse et l'Autriche ne seront pas totalement conquises, les Français ne pénétreront pas même jusqu'aux premières frontières de la Russie. Sa seule possession détachée, l'île de Corfou avec ses dépendances, sera toujours facilement défendue, moyennant une marine respectable, et douze ou quinze mille hommes de troupes, dont l'intérieur peut se passer sans inconvénient. Son industrie, son commerce, ses richesses, ne sauraient être affectées par une guerre, qui ne touche à aucune de ces ressources. Le seul et unique instrument, dont Bonaparte puisse se servir contre la Russie, et dont l'occupation de la Dalmatie lui a considérablement facilité l'emploi, se trouve dans la Porte Ottomane. Mais indépendamment du peu de vraisemblance qu'il y a, que cette puissance si faible, et si dégradée se précipitât dans le

gouffre d'une guerre, qu'elle pourrait bien payer de son existence, on peut raisonnablement mettre en question, si cette guerre ne serait pas, sous tous les rapports, un avantage réel pour la Russie, et si Bonaparte, ne rendrait pas à celle-ci, en excitant les Turcs contre elle, un service, dont il se repentirait bientôt d'avoir été lui-même le promoteur. A l'exception de cette chance lointaine, peu probable, et rien moins que désavantageuse, la Russie sentira à peine qu' elle se trouve en guerre avec la France; les puissances d'Allemagne ne voulant et ne pouvant pas agir, personne ne peut exiger d'elle qu'elle fasse des sacrifices inutiles; et cette guerre de simple attitude sans dangers, sans efforts et presque sans dépenses, pourrait facilement se prolonger de dix ans, sans le moindre inconvénient réel pour la Russie.

La position de l'Angleterre est différente; mais il s'en faut de beaucoup, qu'elle le soit au point de la forcer à une paix quelconque, dans le seul but de terminer la guerre. Le Gouvernement anglais fait de grandes et vastes dépenses, qui pèsent sensiblement sur sa nation; et les obstacles qu'éprouve son commerce dans une partie très-considérable de l'Europe ne peuvent qu'exercer à la longue une influence nuisible sur sa prospérité. La paix est désirable pour l'Angleterre; au prix même de quelques sacrifices elle ne serait pas trop chèrement achetée. Mais si cette paix ne peut être obtenue qu'à des conditions positivement incompatibles avec ses grands intérêts permanens, et avec les principes invariables que les Ministres actuellement en pouvoir ont proclamés avec tant de vigueur elle continuera la guerre sans effroi. Aucun danger majeur et pressant, qui lui commande impérieusement de courber sa tête; aucune perspective menaçante, qui lui ordonne de se sauver à tout prix. Le fameux projet de descente, qui n'a jamais bien sérieusement inquiété des hommes intrépides et instruits, paraît aujourd'hui mis de côté, ou du moins suspendu pour longtems. Ses possessions dans les deux Indes, son commerce avec toutes les parties de la terre, sa navigation dans toutes les mers, tout

cela est placé hors d'atteinte. Le rêve, si longtems nourri de la faire périr par les finances, et surtout par l'accumulation de sa dette publique, n'effraye ou n'amuse plus que les ignorans, ceux qui ont étudié l'Angleterre, qui connaissent l'étendue de ses ressources, les causes réelles de sa richesse, la constitution et les contre-poids de sa dette et tout ce qu'en cas de nécessité elle pourrait encore employer de moyens au-delà de ceux dont elle s'est servie, ne seront plus les dupes de ces chimères que les Français, tant soit peu éclairés, reconnaissent eux-mêmes pour ce qu'elles sont. L'Angleterre *doit* accepter la paix, si on la lui propose acceptable; mais plutôt que de la saisir *telle quelle*, elle doit continuer la guerre à tout prix; et en modifiant à certains égards la nature et les principes de cette guerre; elle *peut* la continuer pour longtems.

Il n'existe donc, ni pour l'Angleterre ni pour la Russie, aucun motif de première nécessité, pour terminer la guerre avec la France; le soin de leur propre conservation ne leur en fait pas indistinctement la loi. Voyons, si l'intérêt commun de l'Europe les soumet à une condition différente.

2. L'intérêt bien entendu de l'Europe, tout en invitant l'Angleterre et la Russie à chercher une paix *supportable*, loin de leur demander une paix *à toute condition*, leur défend plutôt de l'accepter.

Toute paix, qu'on signera aujourd'hui aura, comme nous l'observions plus haut, l'effet décisivement pernicieux de consolider la puissance de Bonaparte, en sanctionnant en masse ou en détail la totalité de ses conquêtes. S'il n'y avait que ce seul inconvénient, il faudrait que la paix nous offrît des avantages extrêmement considérables pour contre-balancer le mal qu'elle nous fera. Mais une objection bien autrement formidable se présente dans l'incertitude de son effet, dans la difficulté d'assigner des limites à un pouvoir déjà trop colossal, à une ambition déjà trop démesurée, pour s'arrêter à celles d'un traité! L'expérience nous a fourni à cet égard des leçons trop instructives et trop affligeantes, pour que nous ne soyons pas

pleinement autorisés à donner un libre cours à nos craintes, pour que jamais on puisse nous accuser de porter la méfiance trop loin. La plus grande partie des envahissemens, qu'on nous demandera de reconnaître aujourd'hui a été faite, il faut bien s'en souvenir, dans le court intervalle de paix, qui a suivi les traités de Lunéville et d'Amiens.

On peut dire, sans exagération, que ces traités, achetés à si grands frais, obtenus par tant de sacrifices, ne nous ont pas fait gagner un jour; qu'ils n'ont pas détourné Bonaparte de la poursuite d'un seul de ses projets; que pendant qu'ils ont été négociés et signés, il a préparé sans relâche les nouveaux coups, qu'il n'a cessé de porter à l'Europe; et qu'il est difficile de déterminer, s'il aurait pu aller plus loin, que nous l'avons effectivement vu aller, quand même les barrières impuissantes, que ces traités devaient mettre à son pouvoir, n'auraient jamais été imaginées. Serons-nous plus heureux cette fois-ci? Voilà certainement une question bien sérieuse, et qui mérite d'être mûrement approfondie. Si en mettant un terme à la guerre, nous ne découvrons pas quelque moyen, qui garantisse efficacement la paix, qui oblige les Français à la respecter, qui nous assure, d'une manière satisfaisante, les biens déjà si réduits, les avantages déjà si restreints, dont nous resterons en possession, à quoi bon souscrire de nouveau à des capitulations pénibles et douloureuses? Ce serait donc en pure perte, qu'on ajouterait à tant d'autres malheurs celui d'avoir formellement reconnu le triomphe de l'injustice et de l'usurpation; et en abandonnant à Bonaparte la moitié de l'Europe, l'effet de cet horrible sacrifice ne serait que de fortifier le terrain, sur lequel il élèverait ses batteries, pour foudroyer l'autre moitié!

Le tems des illusions est passé. Il faut voir les choses telles qu'elles sont. Bonaparte est en paix, on se dit en paix aujourd'hui avec les puissances d'Allemagne. D'après toutes les notions de droit public, qui jusqu'ici aient été admises parmi les hommes, sa guerre avec l'Angleterre et la Russie, ne

lui fournit pas l'ombre d'un droit, pour inquiéter et déchirer l'Allemagne. Il ne s'en sert pas moins pour le faire. L'Autriche a tremblé pendant deux mois, de se voir envahie de nouveau, pour avoir souffert, ce qu'elle ne pouvait pas empêcher, et ce que la Russie avait le droit indubitable d'entreprendre, l'occupation des bouches du Cattaro; et si la générosité de l'Empereur de Russie n'était pas venue à son secours, il ne resterait plus pierre sur pierre de ce malheureux traité de Presbourg. La Prusse a été indignement forcée, par les menaces d'une attaque prochaine, à aliéner celles de ses provinces, dont Bonaparte a cru avoir besoin, à s'emparer des propriétés d'autrui, à se mettre en état de guerre avec l'Angleterre, à décréter la ruine de son commerce, et d'une grande partie de celui de ses voisins. Cent cinquante mille hommes de troupes françaises, ont constamment ravagé l'Empire; la Bavière, la Souabe, la Westphalie, les Cercles du Rhin, tout est à leur disposition. Enfin, le premier Electeur d'Allemagne, le président de la diète germanique a dû, en dépit de la constitution et des lois, choisir pour son successeur, un personnage de la famille de Bonaparte, désigné selon toutes les apparences, pour enregistrer et légaliser en forme les usurpations passées et futures. — Si ni la paix signée avec l'Autriche, ni la conduite plus que pacifique de la Prusse, n'ont pu faire cesser un instant cet ordre de choses inouï, c'est-à-dire ce désordre épouvantable, une paix que nous appellerions générale, le fera-t-elle disparaître plus tôt? Et la Russie et l'Angleterre, qui doivent négocier cette paix générale, auront-elles du moins la satisfaction d'avoir procuré quelque repos à l'Europe, en lui immolant, jusqu'à un certain point, l'intérêt de leur propre dignité?

Ces considérations, ces doutes, ces craintes, suffisent pour nous convaincre, que ce n'est pas à une paix quelconque, mais à une paix attachée à telles et telles conditions indispensables, que l'intérêt général de l'Europe appelle ces deux puissances à travailler.

Nous examinerons dans les chapitres suivans, quelles doivent être ces conditions; mais si on ne voulait en adopter aucune, ou s'il était reconnu impossible d'y faire consentir Bonaparte, il est clair, que la situation du continent quelque affreuse et déplorable qu'elle soit, ne pourrait pas motiver la paix, et que l'intérêt même de l'Europe demanderait la continuation de la guerre.

3. Le seul motif admissible, qui puisse déterminer l'Angleterre et la Russie à conclure une paix avec la France, est l'espoir solidement fondé d'améliorer l'état de l'Europe, sans détériorer leur situation individuelle.

Dès qu'il est indubitablement démontré, que ni l'intérêt de leur propre conservation, ni le véritable intérêt général, n'obligent la Russie et l'Angleterre à chercher la paix à tout prix, c'est aux lumières et à la sagesse de ces deux puissances à en déterminer librement les conditions, et à ne l'accepter qu'à ces mêmes conditions.

Aucune vue particulière ou personnelle ne peut ni ne doit troubler cette délibération. Des calculs de profit et d'égoïsme n'influenceront ni la Russie, ni l'Angleterre. Quant à la Russie le caractère du Souverain, qui la gouverne, est si universellement connu, sa conduite a été si invariablement dirigée par les principes les plus purs, les plus nobles, et les plus désintéressés, et le seul intérêt qui puisse le guider, celui de sa gloire permanente, est tellement d'accord avec ces principes, que ses mesures peuvent, sous ce rapport-là être jugées et calculées d'avance, avec la plus parfaite certitude. Le Gouvernement anglais, quelque bonnes que soient ses intentions, est dans une position beaucoup plus compliquée; il peut, dans telle ou telle circonstance, se trouver dans une espèce de conflit entre l'intérêt particulier de son pays, et celui de la communauté des puissances. Mais ce conflit sera pour la plupart du tems plutôt apparent que réel. Le Gouvernement anglais est beaucoup trop éclairé pour courir aujourd'hui après des avantages qui ne seraient pas complètement d'accord avec l'intérêt commun de

l'Europe. Il n'a nul besoin de s'agrandir; ses possessions sont suffisamment vastes, ses ressources commerciales suffisamment étendues, sa supériorité maritime suffisamment établie, pour que rien ne puisse le jeter dans une fausse route. Les deux puissances en guerre se trouvent donc assez heureusement placées, et assez généreusement disposées, pour ne discuter les conditions de la paix que dans les vues les plus justes, les plus sages et les plus libérales.

D'un autre côté rien ne serait plus imprudent, et d'une plus fausse et mauvaise politique, que d'exiger de la part de ces puissances des sacrifices personnels et douloureux, pour amener la pacification générale. Il faut ne pas perdre de vue que dans l'état, auquel nous sommes réduits, les avantages, une fois bien acquis, soit par l'Angleterre, soit par la Russie, sont littéralement devenus un bien commun, dont la jouissance appartient à l'Europe, et qu'affaiblir l'une ou l'autre de ces puissances, serait travailler contre l'intérêt général, et au seul profit de celui, qui menace d'écraser l'univers. Il y a telle possession ou conquête, que si ces puissances pouvaient jamais avoir l'idée de s'en défaire, l'Europe devrait se coaliser pour les engager à quitter ce projet. Si, par exemple, l'Angleterre, voulait céder l'île de Malte, ou la Russie celle de Corfou, pour faciliter la pacification, ce serait un très funeste cadeau qu'elles offriraient aux autres puissances. En détériorant leur propre position, elles compromettraient les affaires de tout le monde; et, en s'imaginant d'assister l'Europe par une générosité tout-à-fait déplacée, elles ne feraient qu'accélérer sa perte.

Ce point essentiel une fois établi, tout le reste doit être invariablement réglé d'après les notions les plus justes de l'intérêt général de l'Europe; et de ses véritables besoins. Améliorer d'une manière solide la situation actuelle du continent, et pour arriver à ce grand but, le préserver de toute nouvelle atteinte — voilà le grand et l'unique motif, qui doit diriger la Russie et l'Angleterre. Tout autre motif, que celui-là, est, ou absolument chimérique, ou fort au-dessous de la grandeur des

Souverains qui sont chargés aujourd'hui de la tâche auguste et difficile de rétablir les affaires communes. Il s'agit donc maintenant d'examiner, comment une paix générale, conforme à cet unique motif, doit être conçue et réalisée. Nous essayerons de poser d'abord quelques principes généraux, et nous porterons ensuite nos recherches sur les moyens de les appliquer à nos données.

Chapitre III.

Des principes fondamentaux de la paix à conclure aujourd'hui avec le Gouvernement français.

I. La paix avec le Gouvernement français doit se faire par la Russie et l'Angleterre, en commun.

Dans la situation actuelle des affaires il n'est nullement vraisemblable que l'Angleterre fasse une paix sans la Russie. Cette démarche serait trop opposée aux intérêts, même particuliers de cette puissance, à la nature de ses liaisons avec la Russie, et au prix qu'elle attache à ces liaisons, pour que nous puissions jamais la présumer. Mais, vu la différence de la position, il n'est pas peut-être également impossible, que la Russie, sans toutefois se détacher de ses relations amicales avec l'Angleterre, en vienne à une paix séparée. Quoique rien ne nous autorise aujourd'hui à prévoir un événement pareil, il se trouve dans la classe de ceux sur lesquels il est permis de raisonner.

Voici donc les principales raisons, pour lesquelles une paix particulière entre la Russie et le Gouvernement français nous paraît entièrement inadmissible.

1. Cette paix serait tout-à-fait en opposition avec la dignité de l'Empereur de Russie. — Il n'a rien perdu par la guerre; Il n'a rien à craindre en la prolongeant; Il ne peut rien gagner par la paix; Il ne peut pas, quelle que soit sa puissance, garantir à Lui seul le repos et la sûreté du

Continent. Il pourrait tout-au-plus emporter par une négociation séparée avec Bonaparte tel ou tel article isolé, en faveur de l'un ou l'autre des Princes dépouillés de leurs droits; mais Il l'emporterait aux depens de la cause commune, de l'intérêt et du salut de tous les autres. Il n'existe donc aucun motif réel qui plaide pour une négociation pareille. L'Empereur a été de plus, personnellement, malicieusement, et cruellement offensé, par celui avec lequel il s'engagerait à traiter. Il est digne de sa générosité et de sa grandeur, de consigner des offenses à l'oubli, lorsqu'un objet aussi noble et aussi sacré, que la cause de l'indépendance générale, Lui en demande le sacrifice; mais Il ne peut les oublier pour aucun motif moins élevé. Une négociation séparée avec la France donnerait à l'Empereur de Russie un air d'empressement et d'embarras, qui ne convient pas à sa haute position, qui affligerait les nombreux partisans que l'enthousiasme pour sa personne et pour ses principes Lui à donnés dans tous les pays, et qui, sous le rapport seul de l'opinion, ferait un mal réel et sensible, à son Empire, comme au reste de l'Europe.

2. Cette paix serait une paix inégale, dans laquelle tous les avantages se trouveraient d'un côté, et tous les sacrifices de l'autre. — La Russie n'a rien à demander, et elle ne peut rien obtenir de la France. Bonaparte ne lui sacrifiera aucune de ses conquêtes majeures, aucun objet de valeur ou de considération réelle; et quant à des assurances générales qu'il donnerait en faveur de ses voisins, ce ne seraient que des phrases sans effet.*)

L'Empereur reconnaîtrait donc, sans aucun équivalent quelconque, et sans aucun motif ostensible, les titres, dignités, et pouvoirs, dont Bonaparte s'est investi lui-même; il sanctionnerait ses immenses conquêtes, les établissemens scandaleux de

*) Nous prouverons dans un chapitre suivant, que les seuls moyens qui existent encore pour garantir une paix continentale, ne sont pas à la disposition exclusive de la Russie.

sa famille, toute la sphère de ses vastes usurpations, sans qu'il en résultât le moindre profit, ni pour lui, ni pour qui que ce soit au monde. Une paix pareille ne se fait que sous le glaive d'un vainqueur.

3. Par une paix particulière de la Russie, l'Angleterre serait finalement exclue de toutes les grandes relations continentales; et quoiqu'il n'y ait aucune raison de craindre, que cette paix n'oblige l'Empereur à renoncer à l'amitié de l'Angleterre, il n'en est pas moins évident, qu'elle Lui ôterait tous les moyens d'appuyer efficacement cette puissance, qu'elle augmenterait à un degré considérable les difficultés qu'elle doit nécessairement trouver dans sa négociation avec la France, et que surtout elle produirait l'effet de rendre cette négociation infiniment moins avantageuse pour le continent, qu'elle ne le serait avec le concours de la Russie, c'est-à-dire, qu'elle opérerait directement contre le seul objet honorable d'une paix avec le Gouvernement français.

Ces observations nous paraissent tellement fondées, que si même il pouvait arriver, ce que nous sommes loin de regarder comme possible, que le Gouvernement anglais, entraîné par quelque découragement passager, ou par quelque fausse spéculation politique, voulût engager lui-même le Cabinet de St. Pétersbourg à procéder à une négociation séparée, nous croyons que celui-ci devrait constamment résister à cette démarche et regarder une fois pour toutes, le projet de s'isoler de l'Angleterre dans un moment aussi critique que celui-ci, comme l'avant-coureur d'une dissolution générale, et d'un nouveau déluge de malheurs.

II. Toute paix, qui tendrait à séparer ou qui séparerait effectivement la Russie ou l'Angleterre de l'intérêt commun de l'Europe, serait non-seulement foncièrement mauvaise, (comme n'émanant pas du seul motif admissible, exposé dans le chapitre précédent), mais encore essentiellement nuisible sous le rapport des intérêts particuliers de l'une et de l'autre de ces deux puissances.

Une paix qui ne stipulerait pas pour la sûreté et l'indépendance du Continent, et qui n'investirait pas les puissances qui l'auraient négociée, de quelque garantie réelle de ces stipulations, les séparerait de fait et de droit, de l'intérêt commun de l'Europe.

Cette paix serait essentiellement nuisible aux intérêts particuliers même de ces puissances, par les raisons que nous allons indiquer.

Pour l'Angleterre.

1. Puisqu'une fois livré à Bonaparte sans aucune garantie contre ses progrès, le Continent tout-entier, à l'exception seule de la Russie (et tout-au-plus de la Suède), deviendrait Empire français, et serait, comme tel, sinon en guerre active, du moins en hostilité permanente contre l'Angleterre;

2. Puisque cet horrible état de choses, fournirait à l'ennemi du nom Anglais, non-seulement de plus vastes moyens, que ceux qu'il peut employer à présent, mais une quantité de combinaisons nouvelles, pour exécuter son plan favori, et écraser directement l'Angleterre;

3. Puisqu' en échouant même dans ces combinaisons, cet ennemi finalement délivré de la crainte de toute diversion continentale, se vouerait à des opérations maritimes, par lesquelles il pourrait obtenir à la longue, ce qu'il n'aurait pu effectuer d'un seul coup, et ruiner complètement l'Angleterre.

Ces raisons sont d'une si grande évidence, qu'elles n'ont besoin d'aucun autre développement.

La paix, que nous supposons ici, serait, sinon également toujours très-sérieusement nuisible.

Pour la Russie.

1. Puisqu' exclue des affaires de l'Europe, ou ne pouvant y exercer tout-au-plus qu'une influence subalterne et précaire, la Russie perdrait dans un instant, cette vaste considération politique, à laquelle ses Souverains ont travaillé depuis un demi-siècle, et travaillé avec tant de succès. L'Europe se fermerait contre elle; et elle deviendrait ce que Bonaparte veut en faire, d'après un projet indubitablement formé, et cent fois publiquement annoncé — puissance purement asiatique.

2. Puisque par l'effet naturel et infaillible de l'abandon des intérêts de ses voisins, la Russie se préparerait dans l'avenir, et dans un avenir pas trop éloigné, des guerres sanglantes et terribles, dont ses propres frontières seraient le théâtre, et dans lesquelles elle lutterait toute seule contre toutes les forces de l'Europe devenue Empire français.

Ce danger n'est point chimérique. Celui de la perte de son influence est, dans l'hypothèse que nous traitons ici, tout-à-fait positif et même prochain. Elle ne peut donc pas abandonner l'Europe, sous peine de se ruiner elle-même.

III. L'intérêt commun de l'Europe est donc le seul principe admissible de la paix que la Russie et l'Angleterre signeraient avec le Gouvernement français.

Cet intérêt se compose aujourd'hui:

De la conservation de tout ce qui est resté intact dans le bouleversement général de l'Europe; et de la conservation des élémens d'un meilleur ordre de choses pour l'avenir.

Nous appelons intacts les états, ou réellement placés jusqu'ici hors de l'atteinte de projets envahisseurs, ou du moins nominalement libres, pour ne pas avoir été soumis en toute-forme à la domination et aux lois de la France. Les premiers sont intacts de droit et de fait; les autres le sont au moins

dans le sens du droit public. Voici la liste de ceux qui se trouvent dans l'une ou l'autre de ces catégories:

La Russie et l'Angleterre, la Suède et le Danemarc. Les Monarchies d'Autriche et de Prusse, la partie de l'Empire d'Allemagne qui n'est pas formellement incorporée. L'Espagne et le Portugal, l'Empire Ottoman.

Nous avons placé dans cette liste l'Espagne et le Portugal, plutôt pour la forme, que pour la réalité. Car le pouvoir que la France exerce dans ces deux pays, est déjà si illimité, et leur situation géographique, qui les sépare totalement des autres états indépendans, en facilitera si fort la conquête et l'asservissement final, que, si quelque grande révolution inopinée ne vient pas bientôt à leurs secours, on peut les regarder comme perdus. Mais tous les autres forment heureusement un grand territoire contigu susceptible d'être lié dans toutes ses parties, et rempli d'une immensité de moyens pour défendre vigoureusement son indépendance. Voilà donc ce qui doit être sauvé avant-tout.

Nous appelons ensuite élémens d'un meilleur ordre de choses, la totalité de moyens de défense et d'attaque de ces différens pays indépendans, et surtout, la faculté dont ils jouissent, et dont ils doivent continuer à jouir, de se concerter librement sur des plans de défense commune, et, dans des conjonctures plus heureuses sur des plans de rétablissement général.

Nous venons de définir avec autant de précision que possible, les principes et les objets de la paix. Avant d'examiner les moyens par lesquels ces principes peuvent être réalisés, et ces objets assurés et garantis, il faut parler des difficultés inévitables que rencontrera l'ouvrage de la pacification.

Chapitre IV.

Des difficultés d'une paix conforme au principe fondamental.

Pour arriver à une paix, conforme au principe fondamental, établi dans le chapitre précédent, il faudrait:

Ou engager le Gouvernement français à renoncer à une partie des conquêtes, et à se désister d'une partie des avantages, dont il est aujourd'hui en possession.

Ou imaginer un arrangement, qui, par des combinaisons avantageuses d'un autre genre, conduise au but, vers lequel nous marchons.

Les conquêtes des Français sont si vastes, et les avantages qui en résultent si grands, qu'il est extrêmement difficile de concevoir, comment cette partie de l'Europe, qui jusqu'ici a échappé à sa domination, retrouvera une existence stable et sûre, ou une attitude de résistance quelconque contre de nouveaux envahissemens, si la France doit rester ce qu'elle est. Nous pouvons nous dispenser d'entrer dans aucun détail sur un état de choses si connu, et dont les embarras et les dangers sont si universellement sentis. Il suffit de dire en peu de mots, que par l'occupation de l'Italie, par l'asservissement complet de la Suisse, par l'introduction dans le Tyrol d'un Prince dévoué à Bonaparte, l'Autriche est cernée de toutes parts, et menacée au centre de sa puissance; — que par l'acquisition de Venise, de l'Istrie et de la Dalmatie, l'Empire Ottoman est exposé et menacé au-point, que déjà son faible gouvernement se croit obligé de suivre en tout l'impulsion de son nouveau voisin; — que par l'établissement des Français en Hollande, par celui du beau-frère de Bonaparte dans les provinces de Clève et de Berg, par la position géographique et militaire, et la politique timide et étroite, des Princes du Nord de l'Allemagne, la Prusse est courbée sous le joug, qui par elle s'étendra bientôt sur d'autres puissances de la Baltique; —

que par l'influence constante et décisive que Bonaparte a su acquérir sur les Electeurs, et autres Princes de l'Empire, jadis plus ou moins indépendans, par les changemens majeurs qu'il a opérés dans l'état des possessions, par la peur des uns, par l'égoisme et la lâcheté des autres, par la dissolution générale de tous les liens constitutionnels et politiques, — l'Allemagne entière est à sa disposition; enfin, que s'il parvient à renverser quelques barrières à moitié pourries, il règnera en maître-absolu du Cap St. Vincent jusqu'à la Vistule, et du détroit de Messsine jusqu'au Sund! — Cependant quelque désirable qu'il puisse être de diminuer l'étendue et le poids d'une puissance qui excède si fort toutes les bornes et mesures communes, l'espoir d'y arriver par la voie des négociations, est extrêmement faible et précaire. L'obstacle que présente le caractère connu de l'homme qui gouverne cet empire, est peut-être le plus redoutable de tous; mais il s'en faut, qu'il soit le seul à redouter. Il y en a d'autres, qui tiennent essentiellement à la situation réciproque des puissances belligérantes; et voici les trois principaux:

1. L'Angleterre, la seule puissance, qui ait fait des conquêtes dans cette guerre, n'en a pas fait assez, et n'en a pas fait d'un genre convenable, pour les offrir en compensation.

2. Parmi les objets qui pourraient entrer en compensation, il y en a, dont l'intérêt commun de l'Europe (c'est-à-dire le principe fondamental même, sur lequel doit porter la négociation), ne permet point à l'Angleterre de se dessaisir.

3. Le Chef du Gouvernement français se trouve dans une situation, qui lui défend (sous peine de miner la base, qui soutient l'édifice de sa grandeur) de se relâcher sur aucun des objets, qui constituent l'essence de ses conquêtes.

Ces trois difficultés principales méritent un développement particulier.

I. Bonaparte, quel que soit son désir de rentrer en possession des colonies, qui appartenaient à la France, et à ses anciens Alliés, aujourd'hui plutôt ses sujets, n'y attache pas assez

d'intérêt, pour les racheter par des sacrifices, dont ses conquêtes continentales feraient les frais. Il sait que la destruction du commerce, la plus douloureuse des plaies qui aient été faites à la France, ne tient pas exclusivement à la perte de ces colonies; que l'appauvrissement extrême du pays, l'état de stagnation et de souffrance d'une quantité de branches d'industrie, (produit par la révolution, nourri par le système militaire) le manque absolu de capitaux, et la dégradation complète de la marine, y ont également contribué; et que si par quelque révolution subite, les deux Indes tombaient aujourd'hui entre ses mains, à moins que par un autre miracle la richesse substantielle de la France, et celle des pays à sa disposition, ne fussent décuplées en même tems, il en tirerait très peu de profit. D'un autre côté il a fondé tous ses projets sur l'extension sans bornes de ses acquisitions territoriales, imaginant, que le moyen le plus sûr, pour conquérir ou détruire l'Angleterre, est dans l'immensité de sa puissance continentale, et qu'une fois arrivé au dernier terme de ses efforts, tout ce qui manque aujourd'hui à son Empire, colonies, commerce, et marine, doit nécessairement lui échoir d'un seul coup. Il est inutile d'examiner ici, à quel point cette manière de calculer est bien ou mal entendue, raisonnable ou extravagante ; il suffit de savoir que c'est la sienne. Avec de pareilles dispositions il sera bien difficile de l'engager à rendre la plus petite de ses provinces pour regagner quelques îles éloignées; malgré toutes ces phrases emphatiques sur la liberté et l'esclavage des mers, et sur „les colonies!“ les colonies! qu'il demande, Kehl, Düsseldorf ou Wesel, l'intéresseront plus que toutes les Antilles; et malgré ses fureurs continuelles contre le monopole des Anglais dans les grandes Indes, il ne céderait pas la Principauté de Neufchâtel pour tous les établissemens de la Côté de Coromandel.

II. Mais supposons pour un moment que Bonaparte pût changer son système, ou le modifier dans telle et telle partie; une autre difficulté s'élève, qui est celle, que le Gouvernement anglais, sans compromettre ses plus grands intérêts et (ce qui

rend l'obstacle décisif dans le sens même de la discussion présente) sans sacrifier ceux de l'Europe, ne peut et ne doit pas se défaire de plusieurs de ces mêmes possessions, que dans d'autres circonstances moins extraordinaires elle pourrait offrir en échange. Pour éclaircir ce point important, passons en revue les différens objets, aujourd'hui possédés par les Anglais, dont la France pourrait demander le sacrifice.

Il y aura d'abord très-peu de difficultés à lui rendre ce qu'elle a possédé dans les Antilles. Les îles perdues pendant cette guerre; ne sont pas d'une grande conséquence; le seul article vraiment intéressant, sera toujours le sort futur de St. Domingue. Or, comme l'Angleterre n'a pas conquis ce pays, comme son état présent est tel, qu'il est pour le moins problématique, si le Gouvernement formé par les Nègres, ne sera pas à la longue bien plus dangereux pour les possessions anglaises, que le rétablissement de celui des Français, et comme d'ailleurs (pour parler un moment le langage du système mercantile) il se passera probablement vingt ans, avant que, dans les suppositions les plus favorables, St. Domingue puisse s'élever de nouveau à son ancienne prospérité, on pourra s'arranger sur cet article. Si on le fait, il faudra porter en ligne de compte la liberté de rentrer à St. Domingue, comme un des bienfaits essentiels que la France retirera de la paix, et par conséquent comme un point des plus considérables parmi les objets de compensation.

La restitution des colonies hollandaises de Surinam, Demerary est un autre article, sur lequel le Gouvernement anglais pourra se montrer facile, sans s'exposer à de grands inconvéniens. Il est vrai, que dans l'état actuel des choses, chaque point, que l'on accorde à la Hollande, est effectivement et définitivement accordé à la France, et que ce n'est pas un objet indifférent que de mettre celle-ci en possession de toute la côte immense de la Guyane, depuis la rivière d'Essequ'ebo, jusqu'à celle d'Arawari. Cependant comme il ne s'agit ici que de fixer la valeur relative des conquêtes qui seront ré-

clamées à la paix, nous classons cet objet parmi ceux, qui peuvent entrer dans la négociation.

D'un autre côté il est tout-à-fait impossible, que l'Angleterre permette aux Français de se rétablir sur la presqu'île de l'Inde; et quelque peu que cela soit conforme aux opinions généralement reçues, nous soutenons que l'intérêt de l'Europe s'y oppose avec autant de vigueur, que l'intérêt particulier de l'Angleterre. Il serait inutile et déplacé d'entrer ici dans les grandes questions sur les affaires intérieures de l'Inde, et d'examiner, si le Gouvernement anglais a bien ou mal conçu, a justement ou faussement appliqué les principes qui doivent servir de base à cette vaste et difficile administration. Il ne s'agit, ni de discuter les titres, sur lesquels l'empire anglais dans cette partie précieuse de la terre a été fondé et consolidé, ni de juger les maximes et les formes, d'après lesquelles il est gouverné à présent. Cet empire, une fois établi, doit être considéré aujourd'hui, comme un bien appartenant en commun à toutes les nations civilisées. En rejetant comme de raison, les plates et absurdes déclamations contre ce que l'on appelle le monstrueux monopole des Indes (les Américains des Etats-Unis pourraient expliquer,. en quoi il consiste), déclamations conçues et nourries au sein de l'ignorance la plus profonde sur les premiers principes de l'économie politique, et propagées par la mauvaise foi en faveur des projets les plus perfides; il est clair que le pouvoir, que l'Angleterre exerce dans l'Inde, ne tourne pas en dernier résultat, à son propre avantage et profit, plus qu'à celui du reste de l'Europe; que ce qu'elle pourrait y gagner de préférence, est richement contre-balancé par des charges et des risques énormes; et, que si, après tout ce qui s'est passé, son empire était jamais détruit, l'effet direct et prochain que produirait cet événement, serait l'exclusion totale des Européens d'un commerce infiniment intéressant, dont ils ne veulent, et dont ils ne peuvent guère se passer. — Or le rétablissement des Français dans les possessions très-insignifiantes, qu'ils avaient conservées dans ce pays, serait un des

moyens les mieux choisis pour y renverser la puissance anglaise, et ne serait jamais autre chose que cela. Il n'est pas même possible de se tromper sur l'esprit et le sens, dans lequel ils demanderaient ce rétablissement. Ce qu'ils ont eu dans l'Inde avant la guerre de la révolution ne vaut pas la peine d'être réclamé, ne saurait leur procurer aujourd'hui aucune espèce d'avantage solide, et ne paierait certainement pas la moitié des frais d'administration. Ils ne peuvent pas avoir d'autre but, que celui d'inquiéter les Anglais, de se livrer à des intrigues perpétuelles avec les Princes indigènes du pays, de tramer des complots ténébreux pour subvertir l'influence de leurs rivaux. Ce serait donc, nous ne craignons pas de le dire, un véritable acte de démence, un acte, contre lequel l'Europe entière, pour peu qu'elle entendit ses intérêts, devrait toujours hautement protester, que de rendre aux Français un établissement, un comptoir, un pouce de terrain dans toute l'étendue de la presqu'île. C'etait une des fautes les plus graves dans la pacification de 1802 d'avoir cédé sur ce point capital; faute, dont les effets désastreux auraient été doulourеusement sentis, si la durée trop courte de la paix n'avait pas empêché les Français de réaliser leur réintégration. Il n'est pas à présumer que le Gouvernement anglais y retombe; du moins aucun homme éclairé ne désirerait, ne partagerait son erreur.

La restitution du Cap de bonne espérance, est un autre objet, presqu'aussi délicat et pas beaucoup moins dangereux, que la ré-admission des Français dans l'Inde. Le Cap est un point essentiel pour la navigation de ces mers lointaines; un point, dont la privation gênerait extrêmement les Anglais, au moment même d'une paix profonde, et les exposerait en tems de guerre à des inconvéniens du premier ordre. Ce danger mérite une considération particulière, depuis que la Hollande est devenue, dans toutes les formes, partie intégrante de l'Empire Français; et lorsqu'on voit que la dernière constitution, que Bonaparte a fait décréter pour ce pays, attribue au Roi qu'il lui a donné, „le droit exclusif de gouverner les possessions

Extra-Européennes," il ne saurait y avoir aucune espèce de doute, que le Cap, rendu aujourd'hui à la Hollande, ne devienne pour toujours, un poste militaire des Français. Si on pouvait imaginer quelque plan, moyennant lequel cette possession intéressante fût absolument neutralisée et constituée (ce que par un article du traité d'Amiens on paraît avoir prétendu la rendre), port-libre dans toute la valeur du terme, un accommodement deviendrait possible; sans quelque arrangement pareil on ne voit pas, comment le Gouvernement anglais pourrait se résoudre à y renoncer.

Mais de toutes les conquêtes des Anglais, il n'y en a aucune, pour laquelle l'idée d'une renonciation soit aussi clairement et complètement inadmissible, qu'elle l'est pour l'île de Malte. L'intérêt commercial de l'Angleterre n'entre point dans nos vues sur cet objet; partout où il ne s'agit que de lui, il y a lieu à négocier. C'est la conservation de l'Angleterre, et nous ajoutons sans hésiter, c'est la conservation de ce qui reste de l'Europe, qui est attachée à cette possession. Malte est aujourd'hui le seul canal, par lequel les pays du Midi, opprimés sous un despotisme sans frein, puissent respirer momentanément l'air salubre de l'indépendance. Les Français sont maîtres de la Méditerranée; toutes les côtes, toutes les îles sont à eux. Si Malte est à leur disposition, l'Archipel, la Grèce le sont aussi; l'Empire Ottoman ne se soutiendra qu'autant qu'ils jugeront de leur intérêt d'en conserver l'ombre inanimée; les côtes de l'Afrique et l'Egypte reconnaîtront incessamment leur souveraineté; s'avançant par l'Adriatique sur la Hongrie, sur l'ancienne Pologne, ils prendront l'Allemagne à revers, et fermeront le cercle de leur domination. C'est alors, que la Monarchie universelle, non pas même dans ce sens modifié que nous nous flattions encore d'y attacher, mais simple, mais pure, mais dans toute sa hideuse nudité, promènera son glaive sur l'Europe. L'Autriche, enveloppée de toutes parts, tombera en pièces; un souffle renversera la Prusse; et les forces, toujours respectables, mais trop lointaines,

de la Russie, les remparts inexpugnables, mais trop détachés, de l'Angleterre, n'arrêteront pas la ruine universelle.

Tant que Malte appartiendra aux Anglais, les projets ultérieurs de Bonaparte sur l'Est et le Sud-Est de l'Europe, comme ceux formés contre l'Egypte et par-là contre l'Inde, seront constamment surveillés et contrariés. Et si cette considération générale n'était pas suffisamment puissante, ce qui se passe dans ce moment près de Malte en rendrait l'effet plus sensible. Le Royaume de Naples est conquis; mais la Sicile est encore intacte; si la Sicile résiste jusqu'à la paix (et pour peu que l'Angleterre le veuille, elle résistera certainement), et si la paix la soustrait à la conquête, quel autre boulevard que Malte peut la couvrir contre les dangers de l'avenir? Et si au contraire la Sicile devait, être cédée aussi signera-t-on l'abandon total de la Méditerranée et de tant de grands intérêts qui y tiennent, en immolant Malte après elle sur l'autel de la destruction générale.

L'illusion, qui a présidé à la rédaction de ce fameux article du traité d'Amiens, qui prétendait neutraliser cette île par un enchevêtrement de mesures plus ou moins inexécutables, doit être dissipée aujourd'hui. Le même Ministère qui avait conçu cet article, en a peu de tems après si parfaitement senti l'inefficacité, que pour échapper aux suites funestes, qui en seraient immanquablement résultées, il a mieux aimé recommencer la guerre. Quelque combinaison artificielle, quelque parti mitoyen, quelque palliatif ingénieux que l'on invente, le sort de Malte est irrévocablement décidé. L'Angleterre ou la France; l'une ou l'autre doit la posséder. Rétablir le Gouvernement de l'Ordre (si on pouvait même l'imposer aux habitans, qui s'en défendraient jusqu'à l'extrêmité) serait une proposition tout-à-fait dérisoire, à laquelle le Cabinet de Londres ne peut pas seulement prêter l'oreille. Le jour, que les troupes anglaises quitteraient cette importante station, les Français y seraient fixés à perpétuité. Le seul expédient imaginable, si l'Angleterre pouvait prendre cette résolution, serait d'offrir l'île à la Russie;

mais cet expédient même serait sujet à de très-grands inconvéniens et peut-être à de très-grands dangers; et d'ailleurs il ne paraît nullement être dans les intentions de l'Empereur de Russie de se charger d'un dépôt pareil*).

Par les mêmes raisons, que nous avons alléguées ici, la Russie ne doit jamais aliéner l'île de Corfou, qui, quoique d'une importance inférieure à celle de Malte, ne serait cependant pas impunément abandonnée. Corfou est pour l'Adriatique, ce que Malte est pour la Méditerranée. La perte de cette station avantageuse, entraînerait les suites les plus fatales, non-seulement pour la sûreté de la Turquie, mais pour celle même de la Monarchie autrichienne; et Corfou entre les mains des Français, balancerait à la longue, sinon en tout, du moins en grande partie, l'avantage qui résultera pour l'Europe de Malte conservée par les Anglais.

Quelque graves, que puissent être les considérations que nous venons de présenter, il est pourtant nécessaire d'ajouter, que tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur le danger, ou l'impossibilité de se dessaisir de telle ou telle conquête, doit être entendu dans un sens relatif. Si, en proposant le sacrifice de ces conquêtes, on était sûr d'obtenir en échange des sacrifices réels et majeurs, nous n'hésiterions pas même à prononcer qu'elles devraient toutes être abandonnées. Si la Hollande peut retrouver son indépendance, mais une indépendance réelle et durable, que l'Angleterre lui rende le Cap; qu'elle y ajoute même l'île de Ceylon, et tout ce que la Hollande a perdu; elle n'aura pas à regretter sa générosité. Si l'Italie peut redevenir libre, si le Roi de Naples est remis sur son trône,

*) Il serait possible que dans les négociations sur Malte, les Français revinssent à cette fameuse ouverture indirecte de séparer les couronnes de France et d'Italie, à condition que l'Angleterre renoncerait à Malte, et la Russie à Corfou; mais nous n'avons pas le droit de présumer que ces deux cours puissent être un moment les victimes d'une duperie aussi grossière. Nous supposons plutôt que cet article serait écarté d'emblée.

la maison de Savoie rétablie et que Malte soit incessamment évacuée; ce serait une bien mauvaise spéculation que celle qui la mettrait en balance avec des avantages aussi supérieurs. Mais que simplement pour terminer la guerre, pour la terminer d'une manière telle quelle, ou bien comme pretendu équivalent de quelque cession subalterne et insignifiante, on se relâche sur des objets aussi précieux — voilà ce qui est rigoureusement défendu non-seulement par l'intérêt de l'Angleterre, mais par celui de l'Europe réunie.

III. Nous voilà enfin arrivés à la plus grande des difficultés. Par la situation singulière et unique, dans laquelle Bonaparte est placé, il est absolument hors de son pouvoir de céder sur aucun des objets, qui composent la substance de ses conquêtes. Régnant par l'opinion et par la crainte, il croirait tout compromettre, et en effet, il compromettrait beaucoup, par un mouvement rétrograde sensible, quel qu'en soit le motif ou le but. D'ailleurs la plus grande partie de ces conquêtes est tellement liée à son empire, il les a si complètement incorporées, si parfaitement nivelées ou égalisées avec les anciennes possessions de la France, qu'on a de la peine à imaginer comment il les en détacherait maintenant. Dans quelques-unes de celles qui ne sont pas absolument dans cette catégorie, il a installé ses proches parens sous des titres solennels et magnifiques, que son honneur ne lui permet plus de sacrifier ou de modifier. On aurait beau lui proposer, non-seulement renonciation générale à tout ce que l'Angleterre a conquis, mais encore le double de toutes les possessions que les Français ont eues dans les trois autres parties du globe; — il ne peut plus lâcher l'Europe.

Pour bien comprendre, qu'elle est la force de cette difficulté, il faut entrer dans quelque détail sur les différentes conquêtes de Bonaparte et de ses prédécesseurs, ou les classer au moins en général, selon le degré de ténacité et de résistance, que la proposition de restituer l'une ou l'autre éprouverait naturellement de sa part. Il y en a, sur lesquelles toute négociation serait aujourd'hui évidemment inutile; et il est malheureux

de falloir ajouter, que la partie la plus considérable et la plus essentielle des nouvelles possessions de la France, se trouve précisément dans ce cas. Il y en a d'autres, où des chances de succès se présenteront à un négociateur habile.

Nous n'hésitons pas à ranger dans la première de ces classes, outre la Belgique, la Rive-Gauche du Rhin, la Suisse et la Haute-Italie, y compris les possessions sur l'Adriatique, — le nouveau Royaume de Hollande, où Bonaparte vient d'établir un de ses frères, sous des circonstances qui excluent jusqu'à l'espoir de faire admettre la moindre proposition, qui tendrait à un changement quelconque. Nous y rangeons également le nouveau Royaume de Naples; pour la forme, on pourra capituler sur celui-ci; mais il nous paraît complètement décidé que la place restera au possesseur. Après ce qui s'est passé depuis l'hiver dernier, aucune considération humaine, aucune proposition d'échange ou de compensation, aucune menace ou promesse quelconque, enfin, à l'exception d'une guerre très-heureuse, à laquelle nous n'avons pas le droit de nous attendre, rien au monde ne déterminera Bonaparte à déposséder ses frères des trônes qu'il a créés pour eux. Il ne faut pas de bien-grandes lumières pour être pénétré de cette triste vérité. Continuer la guerre, mais à une époque absolument indéfinie, et pour à présent sans aucun espoir raisonnable, hors celui fondé sur des événemens de pur hasard, — ou bien, abandonner tous ces objets, les abandonner au moins momentanément pour obtenir un intervalle de paix; voilà notre unique alternative. Il ne s'agit pas de discuter maintenant, si des pertes aussi nombreuses et aussi cruelles auraient pu être épargnées à l'Europe; elles sont faites, elles sont irréparables; la question est de savoir comment faire pour en éviter de plus douloureuses, pour élever une barrière contre le mal, pour conserver à ceux qui nous suivront l'espérance d'un meilleur avenir.

Nous mettons dans la classe des objets, sur lesquels on peut et doit tenter des négociations particulières:

1. La Sicile. Cette île n'a pas été conquise; et elle ne le sera pas de longtems pourvu que le Gouvernement anglais ne néglige aucune des mesures, qu'exigent sa défense et sa conservation. Joseph Bonaparte a été, à la vérité, proclamé Souverain des Deux Siciles; et on doit par conséquent se préparer à rencontrer d'assez grandes difficultés pour soustraire la Sicile proprement dite au sort commun de l'Italie. Cependant la chose est encore dans l'ordre des possibles; et s'il est vrai, que dans les dernières communications que le Gouvernement français a faites à différentes cours de l'Europe, on n'a donné à Joseph, que le titre de Roi de Naples, il y aurait même espérance de succès. Dans tous les cas il faut faire des efforts.

2. L'Electorat de Hanovre. Après les déclarations publiques et réitérées des Ministres de S. M. Britannique la restitution de cet Electorat est dévenue condition sine qua non, de toute paix à conclure avec la France. Il faudra donc y arriver à tout prix. Cet article sera peut-être celui, qui éprouvera les plus faibles obstacles, à moins que Bonaparte ne soit résolu de ne céder absolument sur rien. Il ne lui sera pas indifférent, sans doute, que le Roi de la Grande-Bretagne soit rétabli dans ses possessions continentales; mais il peut du moins se relâcher sur ce point; aucune de ces objections péremptoires, qui le rendront inflexible sur la Hollande, sur Naples etc. ne s'oppose à cette restitution. La prise de possession des Prussiens ne sera qu'une difficulté secondaire. On connaît l'espèce de retour, dont Bonaparte a payé depuis quelque tems les humiliations gratuites de la Prusse, et le peu d'égard qu'il lui témoigne. D'ailleurs le Cabinet de Berlin n'ignore pas lui-même, à quel point son titre est vicieux et son occupation chancelante et précaire. Il sait, qu'il doit rendre ce pays, il est préparé à cet événement; et toute opposition de sa part serait vaine et infructueuse, du moment, que le Cabinet des Tuileries aurait définitivement pris son parti. Il ne s'agirait alors que d'engager la France à la restitution des provinces, qu'elle a su

arracher à la Prusse, ou de trouver pour celle-ci quelque dédommagement convenable. Cet article est, sous le dernier rapport, étroitement lié à celui, que nous allons traiter maintenant.

3. Les Duchés de Clèves et de Berg et autres possessions conférées à Murat. — De toutes les opérations déplorables, dont la Prusse et la Bavière sont devenues les instrumens, la plus funeste est indubitablement celle d'avoir aliéné les dernières places-fortes du Rhin (Wesel et Düsseldorf) qui restaient encore à la malheureuse Allemagne, et d'avoir cédé aux Français des pays, qui faciliteront de tant de manières l'exécution de leurs projets ultérieurs. Cet objet, infiniment plus important, qu'on paraît l'avoir jugé jusqu'ici, au milieu de l'indifférence et de la stupeur qui ont glacé toutes les puissances, et de plus, comme nous le verrons bientôt (dans le chapitre suivant de ce mémoire) d'un intérêt suprême et urgent pour l'établissement d'une paix supportable, doit être traité avec l'attention qu'il mérite; la Russie et l'Angleterre doivent employer leurs derniers efforts, pour engager Bonaparte à cette restitution. Cette tentative est d'autant plus nécessaire, que si elle réussit, l'affaire de l'Electorat de Hanovre, s'applanira sans autre difficulté. Car en rendant Clèves à la Prusse, et Berg à la Bavière, et redemandant Anspach à celle-ci, ou (ce qui vaudrait bien mieux encore) en laissant Anspach à la Bavière, et réunissant Clèves et Berg en faveur de la Prusse, l'obstacle que l'évacuation du pays de Hanovre pourrait éprouver du côté de celle-ci, disparaîtrait entièrement.

La coadjutorerie et succession éventuelle du Cardinal Fesch.

Cette usurpation récente et téméraire, tend ouvertement à démolir et à raser les derniers fondemens de l'ancienne constitution de l'Empire, et de l'indépendance des Princes d'Allemagne. Le succès de ce projet ténébreux donnerait à Bonaparte les moyens, de subvertir par des formes prétendues légales, tout ce qui pourrait limiter sa suprématie, et mettre quelques entraves à ses projets. Avec un homme de sa propre

création à la présidence de la diète germanique; il serait dans très peu de tems maître absolu et reconnu de l'Empire; et il ne resterait à celles des puissances qui ne voudraient pas courber leur tête sous ce joug odieux et honteux, et qui auraient encore les moyens de s'y soustraire, telles que l'Autriche, la Prusse et la Saxe, que le dernier et triste expédient, de se séparer tout-à-fait de la confédération. Il est impossible de calculer les suites d'une révolution pareille; on ne peut pas l'envisager sans frémir. — Mais enfin, le coup n'est pas porté; cette oeuvre d'audace et d'iniquité n'est pas encore consommée aujourd'hui. L'Empereur n'y a pas donné son consentement; la Prusse a eu l'air de l'ignorer; l'Empire a gardé le silence; la conduite de l'Electeur Archi-Chancelier est généralement et hautement désapprouvée. A Dieu ne plaise que les puissances pacificatrices se trompassent sur l'importance de cet article et le négligeassent dans la négociation. Elles s'en répentiraient amèrement. Il est tems encore de sauver l'Allemagne, d'en sauver au moins une grande et intéressante partie. Nous croyons donc que l'abandon de ce projet, est un des préliminaires, sur lesquels on doit insister avec le plus de force et de persévérance. Pour l'intérêt général de l'Europe, il est beaucoup plus essentiel encore, que celui de la restitution du Hanovre et des états occupés par Murat. Mais si ces trois points peuvent être emportés, quel que soit le sort de tous les autres, il n'y a pas à désespérer de la possibilité d'une paix supportable*).

Voilà ce que nous avions à dire sur la première des deux voies possibles, pour arriver à une paix conforme à notre principe fondamental. Nous avons vu, par combien de raisons, et sous combien de rapports différents il sera difficile d'engager le Gouvernement français à se désister de quelque partie essentielle de la vaste collection de ses conquêtes. Nous avons vu, que l'indifférence de Bonaparte sur les possessions maritimes et

*) Tout cet article a été écrit avant qu'on ait eu la nouvelle de la confédération des Princes du Midi, et de la destruction finale de l'Empire.

lointaines, considérées comme objets de compensation, présente un premier obstacle; qu'un autre également puissant résulte de l'impossibilité dans laquelle se trouve l'Angleterre, de consentir à la cession de ses conquêtes; enfin que le plus redoutable de tous est dans la position même de Bonaparte; position qui lui ôte la liberté de rétrograder dans sa marche superbe, et de baisser dans l'opinion de ses contemporains, en abandonnant ce qu'il a acquis avec tant d'éclat, ou créé avec tant de pompe. Dans tout ceci nous n'avons pas seulement compté les obstacles nombreux et embarrassans, qui naîtront de son caractère personnel, de son âme passionnée et fougueuse, de son humeur bizarre et incalculable, de son habitude de donner la loi, et de sa confiance sans bornes dans son étoile.

En dépit de tant de difficultés nous devons arriver à la paix, et la faire — car tout autre projet ne mériterait pas l'honneur de la discussion — conforme au principe fondamental, de maintenir ce qui est resté intact, et de conserver la base d'un meilleur ordre de choses. Il faut donc chercher d'autres combinaisons, pour remplacer ce que nous ne pouvons pas atteindre, le rétablissement en tout ou en partie, de l'ancien système de l'Europe. Voilà le problème dans toute sa clarté! Il faut prendre la mesure de notre situation. Nous avons indiqué quelques négociations particulières, qu'on doit entamer à tout événement; elles concernent des points capitaux, dont il n'est guère possible de se désister. Par le succès de ces négociations, nous nous trouverions mieux que nous le sommes; mais elles ne nous conduiront pas, beaucoup s'en faut, au rétablissement d'un équilibre politique. Que faut-il faire pour suppléer à ce défaut? Que faut-il faire dans la supposition, que quelques-unes de ces négociations préalables ne produisissent pas même leur effet? Que faut-il faire enfin, pour sauver le corps de la place, s'il est une fois généralement reconnu, que les ouvrages avancés perdus, le sont d'une manière irrévocable?

Chapitre V.

Des conditions indispensables de la paix.

Une paix, qui par les moyens ordinaires, par l'abandon mutuel des conquêtes, par des concessions et des renonciations réciproques, par la restitution d'un juste équilibre politique, rétablirait les affaires de l'Europe, étant complètement impossible, d'après ce qui a été exposé jusqu' ici, il n'y a plus qu'une ressource qui nous reste. C'est celle d'en imaginer une qui par l'ensemble de ses arrangemens, et par le caractère général de sa construction remplisse, autant que cela est possible, les deux grands objets, que nous avons en vue: Garantie pour ce qui est resté debout; perspective d'un meilleur avenir.

Après avoir beaucoup réfléchi sur les moyens de résoudre ce problème, nous sommes arrivés aux résultats, que nous développerons dans ce chapitre, les soumettant au jugement éclairé de ceux qui doivent prononcer sur notre travail.

Ces résultats tiennent tous à une même première donnée: nécessité d'une suspension quelconque du mouvement qui bouleverse le Continent, et impossibilité bien reconnue d'une paix qui, avec les moyens ordinaires, opère cette suspension, sans sacrifier nos derniers intérêts. Ils sont tous fondés sur une base commune, posée par le principe, que voici: „La paix que l'on veut faire maintenant, doit avoir, dans l'ensemble de sa construction et dans chacune de ses dispositions particulières, le caractère d'une trève générale, en conservant les formes d'un traité définitif."

Expliquons-nous d'abord sur le principe, pour passer ensuite à l'application.

Qu'une paix radicale et définitive, soit généralement préférable à une simple suspension d'hostilités, préférable sous le point de vue politique, comme sous celui du droit public et de

la morale, préférable pour la prospérité individuelle comme pour les relations communes des nations et pour tous les grands intérêts de la société — il n'est pas possible d'en douter. Mais dans les affaires compliquées de ce monde, ce n'est pas toujours le bien qu'on désire, c'est celui qu'il est en notre pouvoir d'atteindre, qui doit fixer la règle de notre conduite. Une véritable pacification, une pacification radicale et permanente est incompatible avec l'état actuel de l'Europe. Quelques possessions gagnées ou perdues, quelques avantages de plus ou de moins, la supériorité même la plus indubitable de l'une ou de l'autre des parties intéressées, n'en excluerait nullement la possibilité; car de grandes inégalités de pouvoir ont toujours subsisté entre les états, sans anéantir le principe d'une co-existence pacifique. Mais en considérant ce qui se présente aujourd'hui: l'équilibre totalement rompu et remplacé par une disproportion absolue de forces et de domination, un seul gouvernement parvenu au point que la réunion constante de tous les autres suffirait à peine pour lui resister; chacun de ces autres gouvernemens, ou réduit à une nullité absolue, ou mortellement affaibli et exténué, privé de ses anciens boulevards, découragé et paralysé par des revers d'un genre inouï; enfin la totalité de l'Europe à l'exception de deux ou trois puissances, qui ne peuvent plus arrêter le torrent, condamnée à servir de jouet à la volonté arbitraire et capricieuse, au despotisme aveugle, aux fantaisies incalculables d'un seul homme — il est bien permis de soutenir, que l'idée d'une paix permanente serait la plus insensée des chimères. Dans un pareil état de choses il est douteux même que nous soyons autorisés à concevoir et à nourrir cette idée. Nous ne pouvons pas accorder à ceux, que la providence a chargés des plus grands intérêts de la société humaine, le droit d'immoler ces intérêts au point de consolider un prétendu système politique, qui n'est au fond que l'absence totale de toute organisation légitime quelconque, l'excès du désordre universel, la mort civile du Corps social. Ils ne peuvent pas légaliser à jamais cette existence précaire et monstrueuse, qui détruit l'indépendance

publique, sacrifie la liberté individuelle, attaque dans ses derniers fondemens la force et la prospérité des états, contrarie toute espèce de progrès réel, produit en dernier résultat le malheur et la ruine de tous, des vainqueurs autant que des vaincus, et ne nous laissant d'autre perspective que celle d'un asservissement général, dégrade et avilit l'humanité. Ils ne peuvent pas imposer à leurs contemporains la charge perpetuelle et irrévocable de porter ce joug désolant; ils peuvent bien moins encore la léguer à la postérité. Lorsqu'une suite d'événemens désastreux ou les fautes de ceux qui les ont précédés, les ont mis dans la nécessité de déclarer que, pour le moment, tous les efforts, par lesquels ils combattraient le mal, seraient impuissans pour le faire cesser, ou tendraient à en aggraver le poids, ils ont le droit, et même le devoir, de faire cette déclaration et d'agir et de traiter en conséquence; mais ils ne sont nullement autorisés, à l'envisager comme irrémédiable pour toujours, et à fermer la porte contre l'espoir*).

Mais ce n'est pas tout, dans le cas actuel, que de reconnaître, qu'une pacification proprement définitive se trouverait en opposition avec ces principes sacrés, qui doivent constamment servir de boussole à ceux qui gouvernent les affaires; il faut se convaincre encore, que cette pacification est impos-

*) Nous ne craignons pas qu'on oppose à ce raisonnement quelques-unes de ces maximes triviales, par lesquelles les hommes de notre tems se consolent de leurs humiliations, et s'arment contre la conscience de leur bassesse; ,,Que la crise peut trouver son dénoûment, sans que nous nous empressions d'y travailler; que tout ce désordre apparent peut conduire à un nouvel ordre de choses, qui peut-être vaudra mieux que l'ancien; que bien d'autres révolutions politiques, qui présentaient un aspect tout aussi redoutable, ont fini par amener le bien, ou par s'amalgamer avec les besoins de l'homme; que le riche chapitre des incidens peut d'un moment à l'autre offrir quelque chance de mieux etc.“ Tout cela ne regarde pas l'homme d'état, dont le seul et unique devoir est de se déterminer dans chaque moment, d'après des principes connus, d'après des données réelles, et d'après le calcul d'une juste et légitime probabilité. Tout le reste n'est pas de son ressort.

sible en elle-même, et qu'on aurait beau la vouloir et la chercher, qu'on n'y parviendrait jamais. Elle est impossible, puisque le premier des attributs qui constituent un ordre permanent, celui de la stabilité, lui manquerait absolument. Une paix conclue aujourd'hui aux conditions qui nous sont imposées d'avance, aux seules, que nous puissions nous flatter d'obtenir, ne peut pas être une paix durable. Il est contraire à la nature de l'homme et des choses, que celui qui excerce un pouvoir, hors de toute proportion et mesure commune, qui possède d'innombrables moyens, pour menacer, pour déranger, pour bouleverser tout autre pouvoir établi, n'excède pas les bornes de son autorité, et ne s'avance continuellement vers un état de domination exclusive. Il est également contraire à la nature de l'homme et des choses, que ceux qui par des pertes cruelles, se voient dépouillés de leur influence, de leur rang, de leur dignité, qui après avoir longtems brillé aux premières places de l'ordre social, sont condamnés à un rôle subalterne, qui rougissent de leur état présent, et tremblent sans cesse pour l'avenir, ne saisissent pas le premier événement propice, la première lueur d'espérance, pour améliorer leur condition. Enfin, indépendamment même de ces deux causes majeures de conflit, cette paix ne peut pas être stable, puisque les changemens, les révolutions inévitables dans l'intérieur d'un corps aussi vaste et composé de parties aussi hétérogènes, que le nouvel Empire français, amèneront sans cesse des collisions, des secousses, des troubles, dont le reste de l'Europe éprouvera le contre-coup, ou voudra profiter pour se relever de sa ruine. Il n'est pas nécessaire, de pousser ces réflexions plus loin. Tout homme, tant soit peu éclairé, doit être intimement convaincu que, si une paix quelconque, signée dans les circonstances, où nous nous trouvons, pouvait durer deux ou trois ans, ce serait un miracle, dont l'histoire nous ait laissé le souvenir.

Cette paix est donc — trève par sa nature; elle nous est indiquée et donnée comme telle; et il est hors de notre pouvoir d'en faire une paix définitive. Elle doit cependant porter

ce nom. On ne la ferait pas passer sous un autre, et il ne serait pas même convenable qu'on le tentât. Mais qu'on la reconnaisse pour ce qu'elle est en effet; qu'on la rédige en conséquence; et qu'il soit clair par toute sa structure, que ceux qui ont dirigé ce travail, en ont saisi le vrai caractère, et n'ont voulu en imposer à personne.

Ce procédé n'est point en opposition avec les principes de la loyauté la plus sévère. Une trève est tout aussi obligatoire, et tout aussi sacrée qu'une paix. Elle peut être également durable*). Il y a eu des trèves de vingt ans; c'est bien plus que nous puissions nous promettre de toute pacification quelconque de nos jours. Si des deux parties contractantes, l'une était dans la supposition, qu'elle signe une paix définitive, tandis que l'autre moyennant une espèce de restriction mentale se proposerait de rompre le traité aussitôt qu'elle en trouverait l'occasion, sous prétexte de n'avoir signé qu'une simple suspension d'hostilités, il y aurait mauvaise foi et déloyauté. Mais le cas est bien différent. Ici toutes les parties contractantes connaissent également leur position; toutes sont également persuadées; que la paix n'est qu'un état provisoire; et quoiqu'il ne serait pas décent de l'avouer, personne cependant ne veut se le dissimuler. Si cette trève peut fournir les bases d'un système politique permanent, si par sa solidité et par sa durée, elle peut mériter le titre auquel elle prétend, et devenir une paix véritable, nous ne serons pas plus mal situés pour l'avoir envisagée aujourd'hui sous un point de vue moins honorable. Et si elle n'a qu'une durée éphémère, nous n'aurons pas été pris au dépourvu, et l'idée de l'avoir vue telle qu'elle était, diminuera sensiblement nos regrets.

*) Il y a même des exemples dans l'histoire moderne, que des pacifications plus ou moins générales ont été conclues sous la dénomination formelle de trèves. Telle fut entre autres celle, que la France, l'Espagne et l'Autriche signèrent à Ratisbonne en 1684, qui devait subsister pendant vingt ans, et qui en dura effectivement cinq.

Ce principe général une fois admis, examinons comment on pourra l'appliquer aux conditions fondamentales de la paix.

I. Le traité doit porter en entier, sur le principe de l'état actuel des possessions (Uti possidetis) sans entrer dans aucune analyse des droits et des titres de ces possessions.

En adoptant cette méthode très-simple, on en retirera plus d'un avantage. D'abord tous ceux qui réfléchissent, s'apercevront distinctement de quoi il s'agit; que l'examen de ces grandes questions, qui affectent les bases de la propriété, a été évité à dessein; qu'on n'a pas voulu préjuger l'avenir; qu'on a donné à l'Europe fatiguée, ce qu'elle pouvait raisonnablement attendre, et pas plus qu'elle n'avait le droit de demander, un armistice loyal et solide, qui lui permette de respirer pendant quelques années. On s'épargnera une infinité de discussions pénibles, en prenant les choses telles qu'on les trouve, et en laissant chacun à la place que le cours des événemens lui a assignée. Enfin, la négociation principale sera considérablement abrégée; la délibération sur les objets à excepter se reduira à quatre ou cinq articles; et le principe du Status quo actuel établi en régle fondamentale, tout le reste s'arrangera dans peu de tems.

II. Les conquêtes, qui restent aux Français, doivent être désignées en masse, et la cession (ou plutôt l'abandon) doit s'en faire par un article général, sans spécifier les différens objets et sans les reconnaître en détail.

Tout ce qui vient d'être dit en faveur du premier principe, est mot pour mot applicable au second. Mais il y a une considération importante, qui recommande particulièrement celui-ci.

Ce qu'on appelle l'affaire des reconnaissances, a été cité souvent, et avec raison, comme une des difficultés les plus sensibles, dans les négociations avec le Gouvernement français, et principalement dans celle qui s'entamera à présent, et qui fixera pour plus ou moins de tems les destinées de tant de nations. En effet, lorsqu'on se porte à réfléchir sur l'origine

de ce pouvoir gigantesque qui fait aujourd'hui trembler l'Europe, et sur tout ce qu'il y a de cruel dans la nécessité, de reconnaître et de sanctionner tout à la fois les résultats de tant d'usurpations violentes, de tant d'horribles attentats contre les droits des Souverains et des nations, enfin (puisque nous pouvons tout dire ici) de tant de crimes publics et privés, il y a de quoi reculer d'épouvante. Mais enfin, cette nécessité existe; elle a été créée par nos fautes; et celui qui gouverne le monde, a voulu que nous en fussions punis. La seule chose qui nous reste à faire, c'est d'adoucir autant que possible, la tâche lugubre qui nous est imposée. Nous y réussirons, en la simplifiant. Reconnaître en détail cette légion de Rois et de Royaumes, de Princes et de Principautés, dont Bonaparte a décoré les vastes dépendances de son Empire, seraient pour les anciens Souverains une condition extrêmement dure. Il vaut mieux éluder cette condition, en Lui abandonnant en grand et en gros la direction, l'organisation et la division de toute cette masse de pays et de pouvoirs, que nous sommes obligés de lui laisser. Il est vrai, et nous ne le cacherons pas; car telle est notre triste position, que ce seul article général (this sweeping clause) comprendra toutes les concessions particulières et impliquera toutes les reconnaissances. Mais quoiqu'il en soit, cette forme aura moins d'inconvéniens, que celle des reconnaissances spéciales; elle s'accorde bien mieux avec la physionomie caractèristique d'une trève, que nous voudrions imprimer à la paix; et ce, qui n'est pas le moindre de ses avantages, elle ne porte pas sentence définitive sur une quantité de titres respectables, engloutis dans le bouleversement général, mais dont les malheureux propriétaires pourraient, sous une constellation plus fortunée, retrouver un jour la trace*).

Il ne sera pas facile à Bonaparte, de produire des objections valables, contre le mode de reconnaissance, proposé

*) Autrefois c'était l'habitude générale, que les Souverains dépossédés d'un pays, par des traités même très-formels, et très-définitifs, continuaient d'en porter le titre, dans tous leurs actes publics, pour exprimer, qu'ils

ici; et s'il en produisait, il ne serait pas bien difficile de les écarter. On lui prouvera par des argumens irrésistibles, que cette forme est la plus favorable à ses désirs, que l'analyse particulière des titres prolongerait et compliquerait la négociation, et au lieu de fortifier ces titres, tendrait plutôt à les affaiblir; enfin, que la liberté illimitée d'organiser et de modifier à son gré toutes les parties de son immense empire, est un avantage réel et précieux, que rien ne peut l'engager à repousser. Auprès d'un homme qui fait peu de cas du droit, pour lequel la possession est tout, que l'habitude d'un pouvoir sans bornes a rendu indifférent sur le prix que d'autres peuvent attacher à la légalité parfaite d'un titre, qui au fond ne voit que lui-même, et sa grandeur et sa gloire actuelle, et ne s'inquiète pas beaucoup de l'avenir, ces argumens adroitement présentés, peuvent acquérir un poids considérable. — De notre côté nous ne risquerons rien, en nous tenant à cette proposition. Le fait est, qu'il règne en maître-absolu sur toutes les parties de son Empire, quelle que soit la forme sous laquelle il les gouverne; que s'il abolissait demain tous ses Rois de Hollande, d'Italie,

ne regardaient pas leurs prétentions comme absolument perdues et éteintes. Pourquoi quelque protestation analogue, quand même elle ne s'annoncerait pas tout haut, ne serait-elle pas supportée aujourd'hui, ou tout ce qui a été changé et détruit, l'a été par la force ouverte, par l'usurpation la plus audacieuse, en foulant aux pieds l'apparence même des formes légales. Pourquoi les Hollandais et les Suisses et les Rois de Sardaigne et de Naples, et tant de Souverains et de peuples, dépouillés, détrônés et subjugués par de simples voies de fait, ne réclameraient-ils pas du moins en secret contre un malheureux état de choses, qui encore n'a pas même en sa faveur l'autorité d'une prescription légitime? — C'est ici une des raisons particulières, pour lesquelles il nous paraît dangereux de donner à cette pacification générale, amenée par le comble de nos embarras, et non pas par la moindre incertitude sur la justice de notre cause, un air d'arrangement péremptoire, dont nous pourrions nous repentir un jour; et c'est sous ce même point de vue que l'idée d'une trève illimitée nous paraît singulièrement conforme aux notions les plus pures du droit public.

de Naples etc. nous n'en serions ni soulagés ni détériorés; et que d'ailleurs si nous pouvions même attacher un intérêt direct et réel à la conservation de ces phantômes de puissances, et préférer à un despotisme pur et simple, l'état de fédération ou de vasselage où elles se trouvent, nous n'aurions pas les moyens de les conserver, et aucun traité ne pourrait nous fournir ces moyens.

III. Il est indispensable pour la sûreté future de l'Europe de tracer une ligne de démarcation entre les possessions abandonnées à la France, et celles qui doivent être sous-traitées à sa domination; cette ligne doit être la plus claire, la plus précise, la moins sujette à contention, qu'il sera possible d'imaginer.

La ligne demandée ici, ne sera pas bien difficile à trouver; elle n'est que trop clairement indiquée par l'état actuel de l'Europe et par la triste nécessité, où nous sommes, d'abandonner à leur sort la grande totalité des pays, soumis par les armes françaises*). Il serait même absolument inutile, de négocier et de marchander longtems sur tel ou tel pays, qui jouissant encore dans ce moment, de quelque reste de liberté nominale, de quelque ombre de gouvernement indépendant, n'en serait pas moins, par sa situation géographique et par l'impossibilité de se défendre ou d'être défendu, compris dans cette grande démarcation. Il ne serait, par exemple, d'aucun effet quelconque, de réclamer aujourd'hui l'indépendance réelle de la Suisse; aucune négociation du monde ne pourrait nous la faire obtenir; et quoi qu'il nous en coûte de sacrifier pour le moment cet intéressant et malheureux pays, il est clair, que nous ne le sauverons pas. Il en est de même de plusieurs parties de l'Italie. Comment parvenir à une stipulation, qui soustrairait à la domination de Bonaparte l'état Ecclésiastique, ou ce qui s'appelle aujourd'hui le Royaume d'Etrurie? pays, enclavés

*) Dans le projet de traité de paix, qui se trouve à la suite de ce chapitre, cette ligne est déterminée avec plus de détail.

de toutes parts dans la sphère des envahissemens de la France, entourés ou couverts de ses troupes, et depuis longtems complètement conquis, quel que soit le nom qu'on leur a laissé. Le véritable intérêt de la négociation exige, qu'on n'insiste sur ces objets que tout-au-plus pour les compter à Bonaparte, comme un surcroit d'avantage pour lui, et comme articles de compensation pour les autres.

Au reste on s'apercevra aisément, que l'idée de cette ligne de démarcation tient essentiellement à celle d'une trève, dont nous voudrions faire la base du traité. Mais comme il serait imprudent et maladroit de la présenter comme telle à Bonaparte, nous croyons qu'il suffira, de la mettre en avant comme moyen de simplifier les rapports entre lui et le reste de l'Europe, comme preuve de la sincérité du désir de terminer cette guerre funeste, et de la facilité avec laquelle on veut se soumettre à des conditions pénibles même et rigoureuses, pourvu qu'elles conduisent à ce but.

IV. Il est également indispensable pour le repos futur de l'Europe de trouver une garantie satisfaisante, qui assure l'intégrité de la ligne de démarcation et empêche les Français de la passer.

Ceci est un point capital. La paix est nulle et de toute nullité, si Bonaparte, finalement établi sur la frontière immense qui doit lui rester, conserve encore la liberté de la franchir. Il faut donc lui poser des bornes. Nous avons imaginé, pour y parvenir, deux clauses principales du traité, lesquelles si on pouvait les obtenir, ne remplaceraient pas sans succès les barrières effectives et directes, qu'il n'est point en notre pouvoir de réaliser.

La première est celle, qui introduirait une espèce de solidarité parmi toutes les puissances indépendantes, placées endeçà de la ligne de démarcation, en déclarant, „que, si l'Empereur des Français, ou quelqu'un des Princes ou états qui restent sous sa direction suprême, franchissait, sur quelque point que ce fût, la ligne désignée par le traité, celui-ci pourrait être con-

sidéré comme nul, non-seulement par la partie directement lésée mais par toutes les puissances intéressées, parties dans la pacification"*).

L'effet de cet article serait de présenter à Bonaparte le danger d'une guerre générale, à la suite de chaque lésion particulière qu'il se permettrait contre l'une ou l'autre puissance. Dans un moment de crise, d'embarras, de faiblesse, et de division, comme celui où on doit négocier, une garantie pareille peut paraître impuissante et illusoire; mais si l'Europe parvient à respirer, et à reprendre le sentiment de ses forces, cet article deviendra bientôt une barrière solide et respectable, et la meilleure sauve-garde de son indépendance.

La seconde garantie serait celle qui serait gagnée en déclarant en même tems, „que toutes les fois, que l'Empereur des Français, ou quelqu'un des Princes ou Etats soumis à sa direction suprême franchissait la ligne de démarcation, le Gouvernement anglais sera autorisé à prendre sans déclaration de guerre préalable, toutes les mesures qu'il jugera de son intérêt, contre le commerce, la navigation, et les possessions Extra-Européennes de l'Empire français."

Comme la clause de solidarité générale, ne saurait, d'après la nature des choses, produire immédiatement son effet, le supplément proposé ici, nous a paru indispensable; et d'autant plus que ce même supplément contient peut-être la seule garantie vraiment efficace, qu'il soit aujourd'hui possible de concevoir. Bonaparte, nous ne l'ignorons pas, se soucie passablement peu de la prospérité réelle de ses peuples; mais ses peuples ne pensent pas comme lui. Chacun sait, que la prise d'un bâtiment français afflige bien autrement la France, qu'une victoire continentale ne l'anime; que les rejouissances de forme et de commande pour les triomphes lugubres de Bonaparte n'étouffent

*) Cette clause n'est pas l'équivalent d'une ligue générale des puissances. Elle peut amener cette ligue avec le tems; mais telle que nous l'avons exprimée ici, et dans l'article XII de notre projet, elle serait purement facultative.

qu'avec peine les cris du commerce périssant, et de l'industrie réduite à la misère, que la consternation profonde, causée par la bataille de Trafalgar, a fermé les yeux et les coeurs contre l'éclat des journées d'Ulm et d'Austerlitz. Il faut profiter de cette disposition; elle nous offre le seul moyen de salut, sur lequel nous puissions compter encore. Du moment, que la paix sera certaine, le commerce français commencera à renaître, lentement et sous de grandes difficultés, mais toujours d'une manière plus ou moins sensible pour le bien-être général de la nation. Chaque jour ajouté à la durée de cette paix, ajoutera aux progrès du commerce; par conséquent, la résolution de rompre la paix, deviendra chaque jour plus dangereuse. Après six mois, après un an, Bonaparte, voulant se livrer de nouveau aux conseils de son âme impétueuse, sentira le frein que lui imposera le mécontentement de toutes les classes du peuple. Quelque absorbé par de vastes projets, quelque indifférent sur le bonheur public, quelque maître-absolu qu'il soit, il n'osera pas mépriser sa voix. Si cette paix peut se prolonger de quelques années, il s'apercevra de l'intérêt majeur, de l'intérêt direct et personnel, que lui offrira la prospérité du commerce. La perspective de relever sa marine, de rétablir son système colonial, de ressusciter St. Domingue de ses cendres, enflammera son ambition, rassasiée de tout autre genre de gloire. L'Angleterre n'aura point à s'en effrayer. Avec une paix mal conçue et mal garantie, qui la détacherait du reste de l'Europe, qui abandonnerait le continent à Bonaparte, avec une paix comme celle d'Amiens, en un mot, des projets tels que ceux que nous venons d'indiquer, lui prépareraient infailliblement la mort; mais avec une paix, telle que nous la demandons, et avec tout ce qui doit nécessairement en résulter pour le raffermissement et la consolidation de l'Europe, ni le commerce, ni les colonies de la France, ni la renaissance même de sa marine militaire, ne feront jamais trembler l'Angleterre. Les bienfaits de la clause, sur laquelle nous insistons, seraient aussi purs et solides, que certains et positifs; et si une paix de quelque durée

est encore dans les bornes du possible; c'est bien par un arrangement pareil, qu'elle sera accordée à l'Europe.*)

Cette condition, qui ne le sentirait pas, sera la plus difficile de toutes. Elle aura l'air de lier Bonaparte; et il abhorre tout ce qui ressemble à un lien. Mais il faut tout essayer pour l'obtenir. Sans anticiper sur les différens moyens, que des Ministres habiles peuvent mettre en jeu dans la négociation, nous croyons qu'un des plus efficaces serait de préparer les voies, en proposant d'abord un autre article, tout à fait en faveur de l'adversaire, et dont celui, que nous recommandons ici, serait présenté comme la contre partie**). Cet article porterait en substance: „que toutes les fois, que l'une ou l'autre des puissances, qui auraient part à la pacification, franchirait ou autoriserait à franchir la ligne de démarcation, l'Empereur des Français serait autorisé à la franchir ou faire franchir de son côté, sur tel point qu'il jugerait convenable.“ Cette stipulation ne présenterait aucun danger réel aux puissances, qui auraient signé le traité. Dans l'état actuel de l'Europe l'événement qu'on supposerait dans cet article, est le plus invraisemblable de tous. Et si après quelques années de paix, le continent reprenait assez

*) Il n'est pas inutile d'observer ici, que nous sommes complètement persuadés, que des motifs comme ceux que nous venons de citer, n'auraient pas été sans poids, même en 1803 (malgré la différence extrême des circonstances) et auraient fortement détourné Bonaparte d'une nouvelle guerre contre l'Angleterre, s'il avait pu l'éviter à cette époque, sans se croire perdu dans l'opinion. Mais alors le Gouvernement anglais était dans la nécessité de lui déclarer la guerre à tout événement, pour sortir de l'horrible dilemme dans lequel il s'était placé par le funeste traité d'Amiens, pour expier les fautes de ce traité, et principalement pour obvier à l'effet de la plus déplorable de toutes, de l'abandon total des intérêts du continent dont les suites se faisaient sentir chaque jour. — Avec un traité, comme celui que nous proposons, tout changera de face, et si l'Angleterre est provoquée encore à la guerre, elle aura du moins la satisfaction inappréciable, que toute l'Europe applaudira à sa résolution.

**) Voyez, pour plus de clarté les articles XI. et XII. du projet,

de forces, pour que l'une ou l'autre des puissances, pût sérieusement former le projet d'attaquer les possessions françaises, la clause de solidarité ne détériorerait pas la condition des puissances voisines; car dans ce cas extrême, Bonaparte ne consultant que son intérêt, attaquerait également celles-ci, qu'elles fussent responsables, ou non. Il en résulterait plutôt un avantage de la première importance: c'est qu'aucune des puissances intéressées, ne penserait à des hostilités contre la France, sans être préalablement d'accord avec toutes celles qu'elle exposerait au danger d'être attaquées et envahies à leur tour; ce qui est précisément l'ordre des choses que la pacification actuelle doit fonder.

Anticipons maintenant la seule objection spécieuse, par laquelle on pourrait combattre le principe des différentes garanties, que nous venons de développer. A quoi bon, dirait-on, déclarer par un article de paix, un droit, que les puissances intéressées peuvent exercer sans cet article et dont une stipulation positive ne leur facilitera point l'exercice? Pourvu que les pays, qui doivent rester en dehors de la ligne, soient effectivement évacués en vertu de la paix, laissons à chaque puissance la liberté de faire ce qu'elle croira convenable, lorsque le cas, que nous supposons ici, se présentera dans la réalité. Qu'alors tous ceux qui pourront agir, fassent cause commune contre l'envahisseur; qu'alors aussi le Gouvernement anglais, s'il se trouve en état de le faire, prenne sur le champ les mesures maritimes les plus énergiques, pour empêcher de nouvelles infractions, ou pour les punir et en arrêter le cours! Mais pourquoi y autoriser exprès? Et pourquoi insister sur une condition, qui sans améliorer essentiellement nos affaires, entravera la négociation, et ne nous sera peut-être jamais accordée?

Voilà l'objection dans toute sa force. Et voici notre réponse:

D'abord il n'est nullement prouvé, qu'une paix qui n'offrirait pas les garanties, que nous croyons indispensables, ferait autant seulement que d'effectuer le départ des troupes françaises

des pays qu'elles occupent aujourd'hui et qui ne doivent pas leur rester soumis. Or, sans l'évacuation complète de ces pays, toute paix est nulle et dérisoire. Bien éloignés d'un attachement opiniâtre à la forme, qui nous paraît la meilleure, nous avouons plutôt franchement, que si la paix ne nous procurait même que cette évacuation momentanée, et un intervalle quelconque de repos, elle nous paraîtrait déjà un très-grand bien. Mais nous sommes aussi intimement persuadés, que si les puissances contractantes ont assez de poids et de bonheur, pour parvenir à cette première condition, elles auront vaincu plus que la moitié des obstacles, qui s'opposeront à celles que nous demandons de plus pour l'avenir.

Ensuite personne ne peut mettre en doute, qu'il n'existe une différence énorme entre la simple faculté physique et morale, d'adopter en cas de besoin telle ou telle mesure de salut, et le droit reconnu et stipulé de la prendre. Si au moment d'un nouvel attentat, les puissances qui ont eu part au traité, sont légalement autorisées à lever les armes pour se défendre, si l'Angleterre, dans un cas pareil, a le droit positif, incontestable, établi par un traité solennel, de se porter, sans dédéclaration de guerre, à tout ce que le Gouvernement français peut redouter le plus, il en résultera des avantages incalculables, dont le plus grand, mais non pas le seul, sera de constater à l'instant et de fixer dans l'opinion de l'Europe la légalité de l'objet, et la justice de la cause, pour laquelle on combattra.

Quant à l'effet à produire sur l'ennemi, il est clair, que, supposé toujours qu'une considération quelconque puisse le retenir dans la poursuite de ses projets, la perspective d'un danger vaguement possible sera infiniment moins efficace, qu'une stipulation précise, et solennelle, qui le menacerait d'une guerre générale, et au surplus du seul genre d'hostilités, contre lequel il n'a pas les moyens de se défendre.

Enfin, et c'est là le point principal, ces articles, nous n'en disconviendrons pas, doivent développer les germes du seul

système politique, avec lequel la liberté de l'Europe puisse dorénavant prétendre d'exister. La pacification, dont nous nous occupons aujourd'hui, n'a pas rempli tous ses objets, en terminant momentanément la guerre et livrant tout le reste au hasard. Elle doit préparer un meilleur avenir; elle doit en jeter les fondemens; elle doit au moins déblayer le terrain, sur lequel quelque nouvelle construction pourra s'élever sous de plus heureux auspices. Ainsi, quoique tout cet arrangement (comme nous l'avons observé nous-mêmes) soit loin déquivaloir à celui d'une ligue positive, il est vrai cependant, qu'il peut et qu'il doit y conduire, qu'il doit familiariser de nouveau les puissances avec l'idée d'un intérêt commun, qu'il doit leur faire sentir le besoin d'un système d'union et d'intelligence. C'est aussi l'unique moyen, de donner au traité actuel le caractère d'une paix ou trève générale, sans lequel, comme il est suffisamment prouvé, il ne sera qu'un misérable palliatif, indigne des Souverains respectables, qui doivent y attacher leur nom.

Nous n'avons donc à craindre contre les garanties proposées ici, que l'objection vraiment redoutable de la difficulté qu'on touvera à les obtenir. Si ces difficultés ne pouvaient pas être surmontées, tout ce qu'il nous resterait à dire à cet égard, c'est que le résultat de la négociation devrait inspirer les pressentimens les plus sinistres, et que nous n'aurions qu'à nous préparer à tout. Mais avant de se livrer à ces réflexions désespérantes, il faut avoir épuisé tous les moyens et attaqué le problème de tous les côtés.

Si la résistance de Bonaparte menaçait de devenir invincible; on pourrait encore, à la dernière extrêmité, proposer d'ajouter à l'article, qui constituerait la solidarité des puissances, „que toutes les fois, que le Gouvernement anglais se porterait, sans guerre déclarée, à quelque mesure hostile contre les établissemens maritimes de l'Empire français, ou à une attaque directe de son commerce, le cas de la nullité des stipulations et de la liberté de franchir la ligne; devrait être censé échu.“ Dans la réalité cette clause additionnelle, qui ne ferait que com-

pléter la réciprocité, ne serait pas plus dangereuse que le reste; car, si le Gouvernement anglais pouvait même oublier les principes au point de vouloir se rendre coupable d'un attentat aussi gratuit et aussi odieux, les suites, qui en résulteraient sur le champ l'y feraient renoncer à coup sûr. Mais la clause aurait l'inconvénient, d'effrayer les puissances continentales, qui doivent s'intéresser et s'associer au traité; et d'ailleurs elle pourrait faire naître toutes sortes de chicanes et de querelles, qui compromettraient le repos général. Ce ne serait donc que comme à un dernier expédient, pour faire passer la stipulation principale, qu'il faudrait recourir à cette proposition.

V. Le traité doit nécessairement contenir, quelque stipulation générale et fondamentale sur l'état futur de l'Empire d'Allemagne.*)

Comme le status quo actuel doit être la base de ce traité, il sera, sous bien des rapports, juste, sage et nécessaire d'y introduire un article général, qui déclarera que tous les états, en-deçà de la ligne de démarcation, n'éprouveront aucun changement dans leurs possessions et relations mutuelles**). Mais l'Empire d'Allemagne, considéré comme corps fédératif, à moins qu'il ne soit totalement dissous (ce qui comblerait les malheurs de l'Europe) ne peut pas rester comme il est. Quelques nouveaux arrangemens constitutionnels, quelques mesures de cohérence et d'union, sont devenues absolument indispensables. Si les principes et la marche générale n'en sont pas fixés par le traité, il est clair, que quatre semaines après, l'Empire sera de nouveau en feu; et en dépit de toutes les stipulations, les Français se croiront obligés, et seront peut-être obligés en effet de se mêler des affaires de l'Allemagne. Il s'agit

*) Tout cet article a été écrit, avant qu'aucun des événemens affreux, qui ont finalement dissous l'Empire germanique, eût été connu. Ces événemens ne sont certainement pas faits, pour nous engager à réformer les principes, pour lesquels nous avons travaillé ici; il sera toujours intéressant de voir, ce qu'on aurait pu faire de l'Allemagne.

**) Voyez l'article XIII. du projet.

donc d'établir ces principes, et de déterminer cette marche dès à présent. Ce problème beaucoup moins compliqué, selon nous, si on le réduit à ses véritables termes, qu il paraît l'être au premier coup d'oeil, est composé de deux parties principales, dont la première est, de choisir les instrumens, par lesquels les changemens nécessaires peuvent s'opérer de la manière la plus convenable; la seconde, d'en régler la base, d'après les principes les plus simples et les plus strictement d'accord avec le principe général du traité, le maintien du Status quo actuel.

Pour remplir la première de ces tâches, il nous paraît, que la méthode la plus sûre, la plus expéditive, et la plus généralement acceptable serait de confier l'initiative de l'affaire aux Cabinets de Vienne et de Berlin réunis, et de les inviter à proposer de concert le nouveau plan de constitution pour l'Empire, sauf à le faire discuter ensuite par la diète, et, adopter dans le plus bref délai possible, sans aucune intervention des puissances étrangères. Ce plan réunirait tous les avantages. D'abord le résultat, qu'il promet, remplirait et mieux que tout autre, les conditions de la justice la plus exacte et de l'impartialité la plus rigoureuse. L'Autriche et la Prusse représentent à peu près également tout ce qu'il y a encore d'intérêts indépendans en Allemagne; et tout projet qu'elles formeraient de concert, comprendrait dans les proportions les plus justes, la totalité de ces intérêts; les prétentions des différens partis seraient dûment balancés et combinés; et le danger, d'être lésé ou négligé, ou surchargé, n'existerait pour personne. Ensuite cet arrangement est le plus simple et le plus exécutable de tous. Si cette affaire était en première instance portée à la diète (supposé même que celle-ci fut vraiment indépendante, et délivrée de toute influence étrangère), elle ne finirait pas dans plusieurs années. Les deux principales puissances de l'Allemagne s'entendront avec moins de difficulté. Quelles qu'aient été jusqu'ici leurs dispositions mutuelles, leurs longues et funestes divisions, il est impossible, on peut hardiment le soutenir, il est absolument impossible, qu'appelées à travailler ensemble dans

un moment aussi décisif et aussi unique, le sentiment d'un intérêt commun, ne les rapproche et ne les confonde à l'instant*). D'ailleurs les objets, qu'elles auront à traiter, seront (comme nous l'expliquerons tout à l'heure) d'une nature si simple, et si peu litigieuse, qu'avec la résolution une fois prise, de tout subordonner au bien général, deux ou quatre négociateurs actifs, les règleront dans peu de semaines. Tous les autres états de l'Empire, voyant l'Autriche et la Prusse d'accord, et sachant qu'ils compteraient en vain sur l'intervention des puissances étrangères, se soumettraient, sans beaucoup d'objections aux projets qu'on proposera à la diète**); et on pourra même, sans inconvénient, fixer dans le traité général un délai de trois ou quatre mois, pendant lequel (en réservant les affaires de détail aux délibérations ordinaires) les bases principales pourront être définitivement arrêtées.

Le second objet à régler d'avance est celui des restrictions générales, auxquelles on assujettira ces arrangemens, et qui en seront comme les conditions préliminaires. Pour cet effet il faut établir un principe „que rien ne doit être changé dans l'état actuel des possessions, et que chacun conservera les pays,

*) Nous voyons même dans ce projet le premier germe d'une union durable entre ces deux puissances, et déjà sous ce point de vue-là, peut-être le plus intéressant de tous, nous en regarderions l'adoption comme une des mesures les plus bienfaisantes.

**) Le surcroît de pouvoir qu'ont reçu les Electeurs de Bade, de Würtemberg et de Bavière n'est pas une raison pour croire le contraire. On les a déclarés Souverains „dans le même sens que l'Autriche et la Prusse;“ ils n'ont donc pas cessé jusqu'ici d'être membres de l'Empire germanique; et les lois générales et constitutionnelles auxquelles les auraient souscrits les deux premières puissances de l'Allemagne, ne seront pas repoussées par eux, qui ont tout à gagner pour la conservation d'un lien commun. D'ailleurs nous verrons bientôt, qu'il ne s'agit pas de leur ôter la moindre chose de ce qu'ils ont acquis en possessions, dignités etc., et qu'ils n'auraient ainsi aucun motif raisonnable pour lutter contre l'intérêt général à moins qu'ils ne soient irrévocablement décidés à vivre et mourir esclaves d'un maître étranger.

pouvoirs, titres et dignités dont il jouissait au moment de la signature du traité général.“ Ce principe, conçu dans le sens de toutes les autres stipulations du traité, applanira et facilitera tout. Dès que chacun est laissé à sa place, il y a peu d'opposition à redouter; toute réclamation de restitution ou d'indemnité est écartée; la crainte et l'espérance sont exclues de la négociation. Ce seront alors, dans toute la force du terme, les affaires communes de l'Allemagne, dont on s'occupera exclusivement; les relations entre l'Empire et son chef, la distribution des votes à la diète, la liberté et l'ordre des délibérations, l'organisation des tribunaux, et tout ce que l'on jugera nécessaire, pour cimenter et consolider la confédération; et quelles que puissent être les imperfections et les défauts attachés au résultat de ce travail, l'Allemagne en retirera, dans tous les cas, des avantages réels et précieux.

Mais c'est ici, que nous devons reconnaître, de quelle nécessité impérieuse et urgente il sera pour la solidité de la pacification, et par conséquent pour tous les intérêts de l'Europe de soustraire l'Empire d'Allemagne, c'est-à-dire la partie de cet Empire, qui doit continuer de jouir de son indépendance, à la domination directe et indirecte des Français. Voilà pourquoi tout doit être tenté dans les négociations, pour délivrer l'Allemagne d'un inconvénient aussi insupportable que celui de compter parmi ses Princes un Maréchal de l'Empire français, parent et favori de Bonaparte; et quelque invraisemblable que puisse paraître le succès — car il est fort à craindre que partout, où les intérêts de sa famille s'amalgameront avec les autres intérêts, on ne rencontre des difficultés insurmontables — il ne faut pas y renoncer trop tôt*). Mais un autre point, bien plus important encore, est celui qui regarde la nomination du Cardinal Fesch à la place de coadjuteur et de successeur du Premier Electeur d'Allemagne. Si cette démarche n'est pas com-

*) On trouvera dans une note jointe à l'article XIV, du projet annexé à ce chapitre, ce qu'il y aurait à faire en cas que cette négociation vînt à manquer, pour sauver du moins la stipulation fondamentale du traité.

plètement révoquée, ce serait en vain qu'on s'occuperait d'une nouvelle organisation de l'Empire; l'Allemagne serait désorganisée, subjuguée, et avilie sans remède; et celui qui s'aviserait encore de la citer comme Etat indépendant, n'aurait droit qu'à notre pitié. — Il est à peine nécessaire d'ajouter, que tout ce que le Gouvernement français peut méditer au-delà de cette mesure, pour déchirer et bouleverser l'Allemagne, doit être également repoussé; et que reconnaître le Status quo actuel (sans y comprendre la nomination de Fesch qui jusqu'ici n'a aucune consistance légale) est le maximum des concessions.

Le sort de l'article intéressant, sur lequel nous venons de nous expliquer, est directement et étroitement lié à celui de la stipulation principale, sur laquelle doit reposer, selon nous, l'édifice entier du traité. Si on peut déterminer Bonaparte à reconnaître une ligne de démarcation, et à admettre les garanties générales, imaginées pour la maintenir intacte, il n'a plus de prétexte pour ne pas admettre l'indépendance de l'Empire germanique. Pour ôter à cet article ce qui lui donnerait l'air d'être immédiatement dirigé contre la France, il faudrait le présenter sous la forme d'un engagement réciproque et commun aux trois principales puissances contractantes, qui se promettraient mutuellement, de s'abstenir de toute intervention dans les arrangemens constitutionnels de l'Empire, pourvu qu'on ne s'écartât point des conditions et restrictions préalables, qui serviraient de règle à ces arrangemens.

Il est certain, que même en observant cette forme, et malgré la liaison évidente entre les stipulations fondamentales du traité, et celles qui concerneraient l'Allemagne, l'article relatif à celle-ci ne passera qu'avec la plus grande difficulté. Mais quoi qu'il arrive, on ne doit pas fléchir ici. Cet article est la clef de la voûte; le grand objet de la négociation est rempli, si elle nous y conduit; elle est manquée, la paix est un phantôme, si cet article est finalement refusé. L'Allemagne est le point central; il n'existe plus d'indépendance en Europe, si celle de l'Allemagne n'est pas assurée. Dans

l'état actuel des choses, l'Angleterre ne voulant faire des conquêtes, la Russie n'y pensant même pas, et l'impossibilité d'arracher à Bonaparte celles qu'il a faites, étant suffisamment prouvée, le seul motif raisonnable pour continuer la guerre contre les Français, serait de délivrer et conserver cette partie de l'Allemagne qui jusqu'ici a échappée à leur joug; ce même motif doit être celui de la paix; de toute paix, qui méritera son nom, de toute paix, qui ne s'annoncera pas comme le dernier acte de liberté que produiront les puissances de l'Europe.

VI. Il est nécessaire d'inviter toutes les puissances souveraines et indépendantes à accéder formellement au traité.

Les stipulations principales de ce traité se rapportant aux intérêts de toutes les puissances, il est juste et indispensable, qu'elles les confirment et les sanctionnent par leur consentement. Cette mesure exigera peu de tems, et rencontrera peu de difficultés. Le nombre des puissances indépendantes est tellement réduit aujourd'hui, que le nombre des signatures à demander, ne montera guère au-delà de six ou sept. Le nom de l'Empereur des Français renferme une vingtaine de titres d'états autrefois souverains. Les Princes de l'Empire germanique, à l'exception des deux premières puissances de l'Allemagne, peuvent être, sans inconvénient, compris dans l'accession générale de l'Empire; et celle-ci sera facilement effectuée dès que l'Autriche et la Prusse se seront déclarées*). D'ailleurs l'utilité et la sagesse d'un traité tel que celui que nous le proposons, seront tellement évidentes et incontestables, qu'il n'est presque pas possible; que tout le monde ne l'acceptât avec empressement. Si néanmoins on essuyait quelque refus, la force obligatoire du traité ne saurait en être nullement

*) Si cependant un des nouveaux Rois d'Allemagne ou quelque autre puissance du second ordre demandait exprès d'être admis à une signature particulière, il n'y aurait aucun obstacle à l'accorder. Plus la forme du traité sera authentique et solennelle, et plus il sera respectable et respecté.

affectée; et voilà ce qu'il faudrait clairement annoncer en demandant l'accession des puissances. C'est dans ces principes et vues, et pour exprimer avec plus de précision les idées, que nous venons de présenter sur les conditions inévitables de la paix, que nous avons rédigé le projet suivant. Les articles n'en sont ni nombreux, ni compliqués; rien n'aurait été plus directement contraire aux premières bases de ce travail; cependant tous les grands intérêts de l'Europe, tous ceux du moins sur lesquels on peut traiter encore, se trouvent compris dans les stipulations. Les termes ont été choisis de manière qu'il n'y eût rien, qui pût choquer le Gouvernement français, rien qui pût le compromettre dans l'opinion, rien qui fût incompatible avec l'idée qu'il peut se former lui-même de sa dignité et de sa grandeur. L'égalité et la réciprocité les plus parfaites, qui sont les bases du projet, en ont dirigé aussi la rédaction.

Projet d'un Traité de Paix.

Leurs Majestés l'Empereur de toutes les Russies, et le Roi de la Grande-Bretagne, et Sa Majesté l'Empereur des Français, également affligés des maux qui depuis tant d'années désolent l'humanité, et se rendant au voeu universel, qui implore un terme à ces maux; persuadés toutefois, que dans l'état d'incertitude et de crise, où l'Europe doit nécessairement se trouver après tant de secousses et de bouleversemens, une négociation lente et compliquée, qui embrasserait et fixerait en détail les droits et intérêts de chacun, ne serait pas le moyen le plus convenable, pour arriver à l'objet désiré, sont convenus de simplifier, autant que possible, le travail de la pacification, et de l'asseoir sur quelques principes généraux, suffisamment clairs, précis et positifs, pour servir de bases fondamentales à la tranquillité future de toutes les nations, et de garanties réelles contre le retour des troubles et de la guerre. A cet effet les hauts Contractans ont nommé, commis, et munis de leurs pleins pouvoirs, savoir

N. N. N. N. N.

lesquels après avoir mûrement considéré le grand et auguste but de leur réunion, ont arrêté entr'eux les articles dont la teneur s'ensuit:

I.

Aussitôt que le présent traité sera signé et ratifié, les hostilités cesseront immédiatement par terre et par mer, dans toutes les parties du monde. Les parties contractantes s'engagent mutuellement à transmettre avec toute la célérité possible, les ordres nécessaires à leurs forces de terre et de mer, pour réaliser cette cessation. Toute conquête, qui aurait eu lieu de la part de l'une ou de l'autre après la ratification de ce traité, sera regardée comme non avenue.

II.

Les prisonniers respectifs seront d'abord après l'échange des ratifications rendus en masse, sans rançon et sans avoir égard à aucune restitution de frais ou de dettes contractées quelconques*). Les prises qui auraient été faites après l'échange des ratifications, notamment dans douze jours pour la Manche et les mers du Nord, dans un mois, pour l'océan et la Méditerranée jusqu'aux îles Canaries, dans deux mois, entre ces îles et l'Equateur, et dans cinq mois, pour toutes les autres parties du monde, seront restituées sans exception.

III.

Le traité présent est fondé dans son ensemble et dans toutes ses parties sur le Principe de l'Uti possidetis, ou

*) Cette clause s'écarte des stipulations qui ont ordinairement lieu à ce sujet; et elle est clairement en faveur de la France. Mais il nous a paru sage et nécessaire, de montrer la plus grande facilité sur tout ce qui ne tient pas à l'essentiel; et de prouver en donnant aux arrangemens secondaires un caractère de désintéressement et de libéralité, que les objets majeurs et les grands intérêts communs ont seuls occupé les puissances.

Etat actuel des possessions, tel qu'il sera plus particulièrement déterminé par les articles suivans du traité, en exceptant toutefois les objets, sur lesquels il sera différemment statué dans l'un ou l'autre de ces articles.

IV.

Sa Majesté Britannique restituera à l'Empire Français les îles de . . . . occupées actuellement par ses troupes, et à la Hollande les colonies de Surinam Demerary etc.

V.

Sa Majesté Britannique, reconnaissant le droit de l'Empire français de rétablir sa Souveraineté dans l'île de St. Domingue, reconnaissant en même tems que l'intérêt de tous les peuples civilisés exige ce rétablissement, s'engage à ne s'y opposer en aucune manière, à ne donner et à ne permettre de donner aucune espèce de secours au gouvernement illégal, qui s'y trouve établi à présent, et à favoriser de toutes les manières le succès des mesures, que S. M. l'Empereur des Français adoptera pour détruire ce gouvernement.

VI.

Pour réaliser l'exécution du traité de paix particulier conclu entre S. M. Britannique et S. M. le Roi de Prusse*), S. M. l'Empereur des Français s'engage à ne point s'opposer à la restitution pleine et entière de l'Electorat de Hanovre, et

*) Ce traité, qui sera court et simple doit précéder la pacification générale. Car il ne suffit pas que dans le traité principal il soit dit, que l'Empereur des Français „ne s'opposera pas" à la restitution de l'Electorat; ce qui ne donnerait lieu qu'à toutes sortes de difficultés et de chicanes. Il faut que tout soit définitivement réglé à cet égard, et que quel que soit le résultat de la négociation; la Prusse y ait formellement consenti. Sans cela aussi le point capital d'inviter cette puissance à accéder à la pacification générale et d'y contribuer même directement (comme un des articles suivans l'exige) ne pourrait pas recevoir son effet.

de plus à restituer à S. M. le Roi de Prusse, la partie du Duché de Clèves, située sur la rive droite du Rhin, et à S. M. le Roi de Bavière le Duché de Berg, sauf à conférer au Prince Murat un autre établissement en dedans de la ligne fixée par l'article suivant*), moyennant quoi aussi S. M. le Roi de Bavière rendra à S. M. Prussienne le Marggraviat d'Anspach.

VII.

Une ligne, qui commencera au Nord, vis-à-vis de l'embouchure de l'Ems, longera ensuite les frontières actuelles de la Hollande jusqu'au Rhin, suivra le cours du Rhin, jusqu'aux frontières actuelles de la Suisse, coïncidera ensuite avec ces frontières jusqu'à celles de l'Italie, suivra les frontières de l'Italie telles qu'elles ont été determinées par les derniers traités entre la France et l'Autriche, jusqu'à l'Adriatique, et de là rejoindra la côte orientale de l'Adriatique au point le plus septentrional de l'Istrie ci-devant Vénitienne, et longera les frontières actuelles de l'Istrie et de la Dalmatie, jusqu'aux bouches de Cattaro, sera la limite de l'Empire français. Tous les pays, situés à l'Ouest de cette ligne, entre elle et la mer du Nord. L'Océan, les Pyrénées et la mer Méditerranée et toutes les îles qui dans ces différentes mers sont actuellement possédées par la France resteront réunis à cet Empire**).

*) Il peut le nommer Roi de la Suisse, ou le dédommager d'une autre manière quelconque. Si cet arrangement ne peut pas être obtenu — ce qui, comme nous l'avons prouvé dans le mémoire, serait un des inconvéniens les plus terribles — il faudrait en trouver un autre pour contenter la Prusse autant qu'il serait possible de le faire. Car il est indispensablement nécessaire, que cette puissance ne soit pas laissée dans des dispositions hostiles et contraires aux stipulations générales du traité.

**) Dans l'arrondissement immense reconnu par cet article sont compris plusieurs pays, sur lesquels le Gouvernement français n'a pas jusqu'ici formellement exercé sa souveraineté; tels, que la Suisse, la ci-devant Toscane, l'état Ecclésiastique etc. Nous avons expliqué dans le mémoire, pourquoi il nous paraît convenable, de passer sur tous ces

VIII.

L'Île de Sardaigne restera en toute Souveraineté à la maison royale qui la possède; l'Île de Sicile restera en toute souveraineté à S. M. le Roi Ferdinand et ses héritiers; et l'Île de Malte sera possédée par S. M. Britannique sur le même pied qu'elle en a joui jusqu'à présent*).

IX.

Leurs Majestés l'Empereur de Russie et le Roi de la Grande-Bretagne s'engagent en leur propre nom, au nom de chacun de leurs Alliés, et de toutes les puissances de l'Europe qui accéderont an traité présent à ne s'immiscer sous aucun titre ou prétexte, dans les différens arrangemens particuliers, créations ou abolitions de pouvoirs, divisions ou réunions de territoire, constitutions de titres et de dignités, que S. M. l'Empereur des Français a introduites ou pourrait introduire, dans la totalité des pays, compris dans la ligne susdite; à n'entretenir avec aucun de ces pays de relations particulières, autres que celles qui seraient directement approuvées par S. M. l'Empereur des Français, et à s'abstenir de toute intervention quel-

objets. Mais pour ne pas le faire gratuitement, il faut relever cette condescendance dans la négociation, et tâcher d'en tirer parti pour d'autres stipulations moins favorables à la France.

*) La distinction établie dans cet article par rapport aux titres de possession nous paraît exactement conforme au caractère fondamental du traité. Il faut conserver le principe du Status quo actuel des possessions jusque dans l'adjudication des objets qui sont provisoirement cédés à l'Angleterre. Ceux qui liront le traité doivent sentir, qu'en stipulant pour la Sardaigne et la Sicile, on ne fait que confirmer des titres anciens et incontestables, tandis qu'en stipulant pour Malte, on ne reconnaît que ce qui existe aujourd'hui; que si l'on pouvait espérer quelque changement en bien assez grand, pour qu'il en résultât le rétablissement de l'équilibre politique, l'Angleterre ne s'opposerait point à sacrifier des avantages précieux; enfin qu'elle a insisté sur Malte non pas pour son profit particulier, mais pour l'intérêt commun de l'Europe.

conque, armée ou non armée, publique ou secrète, dans les affaires administratives, militaires ou politiques de ces pays.

X.

S. M. l'Empereur des Français s'engage de son côté, et au nom de tous les états, compris dans la description générale de l'article VII. à ne s'immiscer sous aucun titre ou prétexte dans les différens arrangemens particuliers arrêtés ou à arrêter encore dans la totalité des pays situés en dehors de la limite de l'Empire français, et à s'abstenir de toute intervention quelconque, armée ou non armée, publique ou secrète, dans les affaires administratives, militaires, ou politiques de ces pays; bien-entendu toutefois, que les relations mutuelles de ces pays continueront à être maintenues d'après les différens traités de paix et autres actes publics, qui en ont réglé jusqu'ici les droits et les limites, et d'après le principe général de Status quo actuel, tel qu'il leur sera particulièrement appliqué dans les articles suivans de ce traité*).

XI.

Pour donner à ces stipulations la force et la garantie nécessaires, et préserver l'Europe des troubles et calamités qui résulteraient de toute infraction à ce traité, il est arrêté par le

*) Ces deux articles sont évidemment rédigés dans le principe d'une réciprocité stricte. Mais il faut bien observer que ce qui manque à la plénitude de cette réciprocité, est tout à fait en faveur du Chef de l'Empire français. Son pouvoir de régler, de modifier, de diviser, de réunir les différentes parties de cet empire est illimité; celui de toutes les autres puissances est soumis à des règles connues et préexistantes. Cette dernière clause est nécessaire: 1. pour appliquer le principe général de l'Uti possidetis à la totalité des relations politiques; 2. pour écarter l'objection majeure, que les Français ne manqueraient pas de produire, que sans une restriction de ce genre, les autres puissances de l'Europe pourraient se porter à des opérations, et entrependre des changemens, dont il serait injuste et déraisonnable de défendre au Gouvernement français de prendre connaissance; 3. enfin pour l'intérêt

présent article, que, si en contravention à l'article IX du traité, S. M. l'Empereur de Russie, ou S. M. le Roi de la Grande-Bretagne, ou aucun de leurs Alliés présens ou futurs, ou aucune des puissances qui ont concouru à ce traité, soit immédiatement, soit par des accessions postérieures, franchissait ou autorisait à franchir à main armée la ligne tracée par l'article VII, S. M. l'Empereur des Français ne sera plus tenue aux stipulations contenues dans l'article X, pourra regarder cet article comme nul et non avenu, et pourra sans déclaration de guerre préalable, franchir ou faire franchir de son côté la susdite ligne de démarcation, sur tel point, et contre telle puissance, qu'elle le jugera nécessaire et convenable*).

XII.

Et si de l'autre côté, en contravention à l'article X, du traité S. M. l'Empereur des Français franchissait à main-armée, ou autorisait aucun des états, qui se trouvent sous sa direction suprême, à franchir à main armée la ligne de démarcation tracée par l'article VII, ni Leurs Majestés l'Empereur de Russie et le Roi de la Grande-Bretagne, ni aucune des puissances qui auraient accédé à ce traité, ne seraient plus tenues aux stipulations contenues dans l'article IX, et chacune de ces puissan-

particulier de chaque puissance. Mais il n'en sera pas moins sage, de faire valoir dans les négociations cette grande et importante distinction, et d'insister sur l'inégalité des avantages que ces deux articles accordent à l'une et à l'autre partie; ce qui fournira peut-être le moyen le plus favorable, pour faire passer cette stipulation fondamentale.

*) C'est ici l'article de solidarité, tel que nous l'avons expliqué et justifié dans le mémoire. Au cas que les Français exigeassent une réciprocité plus complète entre cet article et celui qui suit, il faudrait ajouter au premier: „Le même cas aura lieu si S. M. le Roi de la Grande-Bretagne, ou quelqu'un de ses Alliés présens et futurs se portaient, sans que la guerre fut préalablement et formellement déclarée, à quelque attaque directe contre la navigation ou les Colonies de l'Empire français, ou d'un des états qui y sont attachés". Mais par les raisons alléguées dans le mémoire, cette clause ne doit être acceptée qu'au dernier besoin.

ces pourrait sans déclaration de guerre préalable, franchir et faire franchir de son côté la susdite ligne de démarcation, sur tel point, et contre telle partie de l'Empire français, qu'elles le jugeront nécessaire et convenable; et il est en outre arrêté, que dans ce cas, que Dieu gardera d'avenir, S. M. le Roi de la Grande-Bretagne, sera autorisée, sans déclaration de guerre préalable, à prendre contre le commerce, les vaisseaux, et les colonies de l'Empire français, de ses Alliés, et des différens états, qui se trouvent sous sa direction, telles mesures hostiles, que les circonstances pourront suggérer*).

XIII.

Le maintien du Status quo actuel, étant la base de ce traité, les hautes parties contractantes s'engagent mutuellement à ne consentir à aucun changement dans l'état des possessions des différentes puissances de l'Europe, tel qu'il se trouve établi soit par la pacification présente, soit par les différens traités qui ont constitué jusqu'ici le droit public de l'Europe. Cet article est notamment appliqué aux Monarchies d'Autriche et de Prusse, aux Royaumes de Suède et de Danemarc, à ceux de l'Espagne et de Portugal, et à l'Empire Ottoman. Aucune des parties contractantes ne se permettra des mesures quelconques qui puissent porter atteinte à l'intégrité parfaite de ces états et de toutes leurs dépendances et posses-

*) Cet article se trouve suffisamment expliqué et justifié dans le mémoire. Il n'est pas, comme on pourrait le croire au premier coup-d'oeil l'équivalent d'une alliance positive; il est simplement facultatif, et n'oblige aucune puissance à faire cause commune avec les autres. Si, par exemple, la France voulait franchir la ligne du côté des Pyrénées, il est assez vraisemblable, que les autres puissances continentales se trouveraient peu disposées à épouser les intérêts de l'Espagne et du Portugal. Il était cependant nécessaire de comprendre ces deux puissances dans la démarcation générale; car si le traité les livrait absolument à la France, le droit même de concourir à leur salut, serait censé avoir été abdiqué par les puissances.

sions actuelles, ou qui puissent déroger aux relations mutuelles, subsistantes entre elles en vertu des susdits traités*).

XIV.

Quant à l'Empire germanique, comme il est d'une nécessité évidente, qu'après tous les changemens majeurs, qu'il a éprouvés depuis quelques années, il soit pris des mesures convenables, pour en régler et consolider les intérêts constitutionnels, les hautes parties contractantes ont reconnu, et reconnaissent par cet article, qu'il est de leur intérêt commun, de consacrer et d'établir, autant qu'il est en elles, comme bases fondamentales de ces mesures, les principes ci-dessous énoncés.

1. Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et d'Autriche, et Sa Majesté le Roi de Prusse, seront invitées à se concerter sans délai sur les modifications qui doivent avoir lieu dans la constitution de l'Empire germanique, et sur les formes d'après lesquelles on traitera dorénavant les affaires communes de cet Empire.

2. Tous les arrangemens à proposer par ces deux puissances réunies, porteront sur la base immuable de l'état actuel des possessions, qui sera strictement maintenu dans toutes les parties de l'Allemagne; par conséquent chaque Etat de l'Empire conservera la jouissance intacte des pays, pouvoirs, titres et dignités, dont il jouissait dans le moment de la signature du présent traité général.

3. Les règlemens, préalablement concertés entre les deux puissanees susdites, seront portés à la diète de l'Empire, discutés dans les formes légales, et arrêtés, sans autre intermédiaire, à la suite de cette discussion. Cependant le grand objet de la pacification étant de terminer dans le plus court délai possible, l'état d'incertitude et d'anxiété, où l'Allemagne se trouve aujourd'hui, on invitera les deux puissances chargées de l'ini-

*) Voyez sur cet article la note ajoutée à l'article X, dont il est la suite et le supplément.

tiative de ces règlemens comme aussi le corps de la diète, à fixer un terme de quatre mois pour l'arrangement final de cette affaire.

Les hautes puissances contractantes s'engagent mutuellement à n'exercer sur tout ce qui concerne le sort de la constitution de l'Empire germanique aucune influence ni directe, ni indirecte, autrement que pour assurer, autant qu'il sera en elles, les maintien de trois principes généraux, énoncés dans l'article présent, l'observation invariable de ces principes*).

XV.

Toutes les puissances de l'Europe et notamment, l'Empire germanique, Leurs Majestés l'Empereur d'Allemagne et d'Autriche, le Roi de Prusse, le Roi d'Espagne, le Roi de Suède, le Roi de Danemarc, et le Roi de Portu-

*) Les stipulations qui forment cet article ont été discutées et justifiées dans le mémoire. Nous y ajouterons ici deux observations.

La première est celle qui regarde le projet monstrueux de confier au Cardinal Fesch la dignité de premier Electeur, et la présidence de la diète de l'Empire. Nous croyons avoir suffisamment prouvé, qu'avec un arrangement pareil, on ne doit plns penser même à l'indépendance du Corps germanique, ni s'occuper de son organisation future. Il est donc de toute nécessité qne ce projet soit écarté par la négociation; et comme il n'a jamais été exécuté ni confirmé d'une manière légale, il ne doit pas même en être question dans le traité.

La seconde observation est relative aux possessions de Murat. Nous avons montré, à quel point il est nécessaire de ne négliger aucun moyen possible, ponr faire restituer ces possessions. Si cependant on n'y parvenait pas, il faudrait stipuler et arrêter de la manière la plus positive, soit par un article particulier, soit par un supplément exprès à l'article X, ou l'article XIV. „que le Prince Murat en sa qualité de Duc de Clèves et Berg ne sera absolument considéré que comme Prince de l'Empire germanique, et que les relations particulières, dans lesquelles il peut se trouver avec l'Empire français ne pourront rien changer ni déroger aux stipulations générales contenues dans les articles VII et X du traité.“ Sans cette clause il est clair, que le traité serait parfaitement nul, et que les troupes françaises ne cesseraient jamais de menacer et d'inquiéter l'Allemagne.

gal seront invitées à accéder à cette pacification, et à la confirmer par leur accession. Celles qui se rendront à cette invitation, seront considérées comme spécialement comprises dans les stipulations, garanties et règlemens, qui forment les objets de ce traité pour autant qu'ils leur sont applicables. Mais il est toutefois bien entendu, que si l'une ou l'autre de ces puissances déclinait son accession, les dites stipulations, garanties et règlemens n'en seraient pas moins complètement obligatoires pour les hautes parties contractantes, et pour toutes celles des autres puissances qui auraient directement accédé au traité.

XVI.

Les hautes parties contractantes se promettent mutuellement de la manière la plus solennelle de retirer immédiatement après l'échange des ratifications de ce traité, toutes celles de leurs troupes, qui occuperaient encore des points, sur lesquels d'après les stipulations présentes, elles ne doivent plus exercer de pouvoir, et d'avoir soin, que tout au plus dans un terme de deux mois après le dit échange des ratifications, aucun corps de troupes quelconque ne se trouve dans aucun des pays dont l'une ou l'autre des puissances contractantes est exclue par les lignes de démarcation stipulées et arrêtées dans ce traité. S. M. le Roi de la Grande-Bretagne promet de même de donner incessamment les ordres nécessaires, pour qu'il ne soit plus mis aucune entrave au commerce et à la navigation d'aucune nation européenne; et que la liberté la plus complète de toutes les mers, accompagne la paix durable, que ce traité doit fonder et consolider*).

*) Ce dernier article nous a paru convenable puisque l'évacuation de l'Allemagne par les troupes françaises est un des principaux objets de la paix et un de ceux qui ne sauraient être trop distinctement et positivement arrêtés. Nous avons cru devoir y ajouter la clause de la liberté des mers; 1. pour conserver dans toute la teneur du traité le principe d'une réciprocité parfaite. 2. Pour tranquilliser l'esprit public sur une crainte, qui quoiqu'absolument nulle et chimérique,

Nous exposerons dans le chapitre suivant les principaux points de vue sous lesquels la réalisation de ce traité assurerait le repos de l'Europe, et préparerait le rétablissement de ses affaires.

Nous ajouterons dans un autre chapitre quelques réflexions sur les mesures à prendre, si une pacification conforme à ces bases, était reconnue impossible.

Il ne nous reste, qu'à traiter la question, si nous avons le droit de nous flatter qu'une paix telle que nous la désirons, soit jamais acceptée par Bonaparte.

Nous pouvons nous dispenser de prouver, que cette paix, dans son ensemble, et dans ses détails, répondrait à tout ce qu'un Souverain placé dans la situation la plus brillante, à moins qu'il n'ait hautement abjuré tout principe de modération et de justice, peut demander à ses contemporains, que, pour peu qu'il reconnaisse encore quelque droit, quelque titre et quelque pouvoir, autres que ceux qu'il exerce lui-même, il doit en ad-

l'occupe et l'agite beaucoup. Le fait est que la liberté des mers, dans la juste acception du terme, n'a jamais été contestée par personne, et que notamment le Gouvernement anglais n'a jamais avancé en tems de paix rien qui eût ressemblé de loin à la prétention de gêner les opérations commerciales, maritimes et coloniales d'aucun pays ou d'aucun peuple du monde. Cette „Liberté des mers" n'est au fond qu'une espèce de cri de guerre inventé par les Français et leurs partisans; et répété par l'ignorance et la crédulité. Mais comme il est certain, que l'idée, de voir disparaître ce prétendu danger, contribuera extrêmement à la satisfaction publique et à la popularité d'un traité de paix, rempli de tant d'autres bienfaits, il nous paraît d'une bonne politique d'y insérer cet article innocent, qui, comme on le voit bien, n'est nullement lié à la question des droits de telles ou telles puissances dans les époques des guerres maritimes. L'article sera en outre bien calculé. 3. Pour satisfaire la vanité de Bonaparte, qui s'est tant de fois déclaré le champion de cette cause absolument fabuleuse. Et comme le traité que nous demandons serait trop précieux pour qu'on ne l'achetât pas volontiers par une phrase, insignifiante en elle-même, nous croyons, qu'il n'y aurait pas lieu à balancer sur un sacrifice aussi peu onéreux.

mettre les conditions; et qu'en consultant le bien général, la prospérité de ceux qu'il gouverne, les intérêts de son siècle et de l'humanité, et quant à ses propres intérêts, la conservation de ce qu'il a une fois acquis, et une gloire solide et durable, il les accepterait sans balancer un instant. Tout cela est d'une évidence incontestable. Mais les calculs et raisonnemens politiques doivent toujours porter sur ce qui est, et non pas sur ce qui devrait être. La question se réduit donc à savoir, s'il existe quelque probabilité, que l'homme tel, que nous le connaissons, indifférent sur toute espèce de principes, méprisant toute espèce de droits, et appliquant à chaque proposition, la mesure de sa volonté arbitraire, acceptât une pacification pareille.

Nul doute, que, justice et sagesse à part, il n'y ait même dans ces conditions, de quoi satisfaire les besoins de l'ambition la plus extravagante. Dans toute l'histoire moderne il n'existe pas d'exemple d'un traité, qui ait livré à un Souverain une masse de domination et de pouvoir, comparable à celle, que celui-ci abandonnerait à Bonaparte. Maître absolu de la France, de l'Italie, de la Suisse, de la Hollande, et d'une grande partie de l'Allemagne, tenant dans ses mains les destinées d'environ cinquante millions d'hommes, et des plus beaux pays de la terre; déjà invulnérable par sa position, ses forces militaires, la terreur de son nom et de ses exploits, possédant une immensité de moyens pour se rendre plus invulnérable encore en travaillant au bonheur de tant de peuples qui ne désirent que d'obéir et d'être tranquilles — il est certain, qu'en signant la paix, il s'élèverait à un genre de puissance, dont celle d'aucun conquérant connu n'aurait jamais égalé ni la réalité ni la splendeur.

Malgré tous ces avantages majestueux, deux motifs d'une nuance différente, mais dont la source serait à peu près la même, peuvent le déterminer à rejeter cette paix. Il peut avoir l'intention secrète de perpétuer la guerre à tout prix; ou il peut avoir formé le dessein de ne jamais accepter une paix, qui mette des bornes à sa puissance.

Le projet de perpétuer la guerre peut lui être inspiré ou par l'espérance ou par la crainte. Par l'espérance, si, en calculant ses forces, en examinant celles qui pourraient lui résister, en réfléchissant sur le spectale de désunion, de découragement ou d'égoïsme qui s'offre partout à ses regards, en voyant le gage assuré de chaque nouveau succès à obtenir dans l'histoire de ceux qu'il a remportés, dans la corruption ou la nullité de l'esprit public, dans la dégradation morale de son siècle, il se persuade, qu'une guerre soutenue finira par briser les obstacles qu'il rencontre encore de tems en tems dans sa marche vers un empire universel. Par la crainte, si, en jugeant l'Europe, non pas d'après ce qu'elle est aujourd'hui, mais d'après ce qu'elle aurait dû être, et ce qu'elle pourrait un jour redevenir; en s'avouant malgré lui, que ce n'est ni un titre légal, ni le choix ou le voeu libre des peuples, ni l'affection, ni même l'admiration (étouffée par d'autres sentimens), que c'est la peur qui a créé son empire, et que c'est la pusillanimité qui le soutient; en reconnaissant, que la haine que lui portent, et que doivent nécessairement lui porter tant de souverains et de peuples dépouillés, tant de pays opprimés et ruinés, s'accroît dans une juste proportion avec ses victoires et avec ses conquêtes, et que ceux mêmes qu'il a favorisés, n'attendent peut-être qu'un premier moment de liberté pour se réunir et se révolter contre lui — si, frappé de ces réflexions involontaires, il regarde toute pacification, non-seulement comme le terme de ses succès, mais encore comme le préliminaire de sa chute. Que si par l'un ou l'autre de ces motifs, ou alternativerment par l'un et par l'autre il est décidé à continuer la guerre, c'est en vain que l'on traitera avec lui; il repoussera toutes les propositions; il déjouera tous les plans pacifiques. Mais dans cette hypothèse, ceux qui seront chargés de la négociation, ne pourront pas s'y méprendre longtems; et dès lors le plus grand des services qu'ils puissent rendre à leurs contemporains, sera de les instruire le plus tôt possible du sort cruel qui les attend.

Mais Bonaparte rejettera aussi la paix qu'on lui offrirait aujourd'hui sur les bases les plus justes et les plus raisonnables, s'il est invariablement déterminé à n'en signer aucune, qui mette des bornes à sa puissance, qui fournisse quelque garantie réelle à ceux, dont la simple existence doit être sauvée et assurée par cette paix, qui lui ôte enfin la liberté illimitée de continuer impunément la guerre, après avoir promis de la finir. Toute idée de paix générale lui a toujours extrêmement répugné; les raisons de cette répugnance sont évidentes; mais il est également évident, que celle, que nous cherchons dans ce moment, et la seule dont nous puissions nous contenter, doit porter ce caractère contre lequel il proteste. La différence, qui se trouve sous ce rapport entre la situation de notre adversaire et la nôtre, se réduit à des termes bien simples. Nous refusons une paix sans garantie, puisque nous voulons continuer d'exister; lui refuserait la paix, que nous offrons, puisqu'il ne voudrait se soumettre à aucune loi. Après cela la règle de conduite que les puissances pacificatrices doivent suivre, n'est pas bien difficile à tracer. Une paix qui ne serait autre chose, que la liberté de poursuivre la guerre dans la forme la plus avantageuse pour Bonaparte, ne saurait être l'objet d'une délibération sérieuse. S'il est déterminé à n'accorder que celle là, il ne nous reste qu'à recommander notre cause à Dieu, qui ne voudra pas constamment permettre le triomphe de l'injustice et du crime, et Lui demander le courage et les forces, qu'exigera la lutte terrible, à laquelle nous serions irrévocablement condamnés.

Chapitre VI.

Des mesures à prendre après la paix.

Il ne s'agit pas de traiter en détail des mesures que chaque puissance particulière doit adopter pour sa conservation et son rétablissement, si nous sommes assez heureux pour parvenir à une pacification, conforme aux principes, établis dans les chapitres précédens. Notre but n'est que d'indiquer ici quelques-unes de ces mesures communes, que l'intérêt général de l'Europe dictera comme les plus indispensables et les plus urgentes. Et comme la forme et les modifications de ces mesures dépendront d'une infinité de circonstances, qui ne sauraient être prévues à présent, nous nous contenteront d'en ébaucher le fond, et d'en présenter les traits caractéristiques.

Maintenir ce qui est resté intact, et conserver les bases et les élémens d'un meilleur ordre de choses tel est, nous le résumons encore, le grand but de cette pacification. Tel doit donc être aussi l'objet de toutes les sollicitudes dans l'époque qui suivra la paix.

Le premier et le plus sensible de ses bienfaits sera celui de laisser respirer l'Europe, et le premier devoir des Souverains sera celui de prolonger ce bienfait, autant qu'ils en auront le pouvoir. Cette paix, par la nature des choses, et d'après nos propres principes, ne sera qu'une trève générale; mais notre position à tous est telle, que plus nous ferons durer cette trève, moins nous aurons à craindre le moment, où les armes reprendront le régime. Les puissances, qui resteront indépendantes, seront toutes, ou tellement désorganisées, ou si fort affaiblies et épuisées, ou si parfaitement dégoûtées de la guerre, que, dans la supposition la plus favorable, quatre ans ne seront pas de trop, pour rendre à chacune ce qui lui manque. — Cet intervalle doit être scrupuleusement consacré à travailler pour la prospérité publique, à améliorer toutes les branches de l'ad-

ministration, à rétablir ou à consolider les finances, à créer ou à réorganiser les armées, à fortifier et à populariser en même tems les gouvernemens plus ou moins embarrassés, ou ébranlés dans la confiance publique. Tout le monde doit enfin reconnaître, que, quels que soient les malheurs épouvantables, que l'esprit d'innovation et de vertige, et l'oubli des principes anciens, ont infligés à l'humanité, il n'en est pas moins certain, que le tems d'une aveugle routine, le tems des priviléges et des faveurs, le tems des faux ménagemens, des demi-mesures, et des demi-systèmes, comme celui des rêveries philantropiques, le tems des Souverains débonnaires comme celui des ministres à représentation, et de toutes les charlataneries impuissantes, est passé, et passé sans retour; que l'époque à laquelle nous sommes arrivés, doit nécessairement être celle de la force, de la vigueur, de la réalité; et que si, sans perdre un jour, ceux qui ont conservé leurs trônes, ne rassemblent pas autour de ces trônes, tout ce qu'ils peuvent atteindre de talens, si pour tout ce qui est emploi effectif, le mérite, la supériorité personnelle, le génie, le caractère et la vertu, ne deviennent pas les titres exclusifs, si tout ce qui est factice, ou mesquin, ou incapable, ou équivoque, ou illusoire, n'est pas repoussé et banni à jamais, — le vent de la destruction soufflera sur tous les anciens empires, et il n'en restera pas de trace sur la terre.

Cependant, quelque forte que soit la volonté des Souverains, et quelque brillant le succès qui la couronne, la crise est arrivée au point, qu'aucun ne peut plus assurer son existence par des efforts partiels et isolés. L'Empire français, tel qu'il restera après cette pacification, est si fort sorti de toutes les bornes, l'équilibre est si complètement rompu, qu'il n'existe plus de puissance en Europe, qui avec la totalité même de ses moyens, et en les portant à la dernière perfection, puisse seule tenir tête à cet empire, ou subsister intacte auprès de lui. Une réunion d'intérêts et de forces est ainsi, dans notre situation actuelle, un des premiers principes conservateurs. Ce principe

doit marcher de front avec celui des améliorations internes; son règne doit commencer sans retard; les mesures qu'il prescrira aux puissances, sont tellement impérieuses et pressantes, qu'autant vaudrait périr que les ajourner.

La première de ces mesures et le fondement de toutes les autres, est l'union la plus étroite et la plus constante entre les Monarchies d'Autriche et de Prusse.

Le besoin, la sagesse et la nécessité de cette union sont enfin, après de longues erreurs — erreurs auxquelles l'Europe doit en grande partie la perte de sa liberté — généralement admises et reconnues; toute différence d'opinion et de système a cessé à cet égard. Les obstacles nombreux et puissans, qu'autrefois chaque projet de ce genre rencontrait dans les dispositions, dans les préventions, dans les souvenirs et dans les craintes de l'une et de l'autre partie, ont aujourd'hui entièrement disparu. Le désir d'un rapprochement sincère est réciproque; la communauté d'intérêts et de dangers est vivement sentie; quelque chose de plus fort même que des calculs, semble attirer vers un centre commun ces deux anciens rivaux et adversaires; le patriotisme ne se mesure plus à Berlin par les déclamations envenimées contre l'Autriche, ni à Vienne par la haine aveugle contre la Prusse; les malheurs et les embarras mutuels ont fait naître un sentiment inconnu, qui touche de près à celui, d'une sollicitude fraternelle. L'ascendant menaçant des Français, leur politique intolérante et ombrageuse, la proximité de leurs troupes, le danger, la peur, l'impuissance, tout contrarie ces dispositions secrètes; mais une paix, qui rendrait l'Allemagne à son indépendance, qui la délivrerait des troupes françaises, qui lui permettrait de se reconnaître et de s'orienter, les développerait plus promptement qu'on ne le pense. L'union entre l'Autriche et la Prusse, considérée pendant si longtems, comme un problème plus difficile à résoudre que celui de la quadrature du cercle, s'opèrera avec la plus grande facilité; les conditions se présenteront d'elles-mêmes; et quelques hommes

éclairés de part et d'autre achèveront cet ouvrage important, par la plus courte et la plus simple des négociations.

Cette union ne doit se réaliser d'abord que par une alliance purement défensive, mais défensive aussi dans toute la latitude du terme*). C'est là qu'il faut s'arrêter pour le moment. Quand l'époque des mesures actives sera venue, — car l'anticiper serait tout perdre de nouveau, celles-ci sortiront d'elles-mêmes du sein de ce premier concert, qui aura familiarisé les deux puissances avec l'idée d'une marche commune, leur aura donné l'habitude de s'entendre, leur aura inspiré tous les genres de confiance, celles dans leurs propres ressources, comme celles dans leur fidélité réciproque. Le jour où on signera cette alliance, sera celui, où commencera à la fin la régénération politique de l'Europe.

A cette première mesure de salut doit se joindre, et se joindra bientôt, cette réunion des forces de l'Allemagne, dont l'absence a fait tous nos malheurs, et qui, une fois réalisée, établirait et garantirait pour des siècles la liberté et la tranquillité des nations. Qu'on ne s'arrête pas aux difficultés alarmantes, que l'état actuel de l'Allemagne paraît élever contre cette réunion. Nous soutenons, en dépit des apparences que, pour peu qu'une sage pacification rétablisse l'indépendance de l'Allemagne, la réunion de ses différens états sera infiniment plus facile, qu'elle ne l'a été dans aucun autre tems. Les changemens que la constitution de l'Empire a coup sur coup éprouvés depuis six ans, ont au milieu de tout le mal, qui en est résulté, produit un avantage réel: ils ont extrêmement simplifié les opérations, par lesquelles toutes les parties de l'Allemagne se rapprocheront et se lieront un jour en faveur d'un intérêt

*) L'auteur de ce mémoire s'est occupé depuis longtems à rédiger le plan de cette alliance, à en indiquer la forme et les moyens, à en expliquer tous les détails. Mais avant de faire usage de ce travail, il faut savoir ce que deviendra l'Allemagne; il faut savoir, si la paix est possible; il faut savoir surtout, si elle sera faite à des conditions, qui permettront à l'Autriche et à la Prusse d'agir en puissances indépendantes.

commun. La politique du Gouvernement français, en ceci, comme en bien d'autres cas, semblable à celle de ces sauvages, qui coupent l'arbre pour en manger le fruit, a détruit ce système compliqué, dont les hommes d'état de l'ancienne France, regardaient la conservation comme un des chefs-d'oeuvre de leur art. Pour satisfaire à un intérêt momentané, à des vues privées et étroites, ou peut-être à une fantaisie passagère, ils ont rasé et nivelé les barrières, ils ont diminué de jour en jour le nombre des états de l'Empire; ils finiront par partager le tout entre une douzaine de Princes favorisés. Tant qu'ils jouiront de leur prépondérance actuelle, de l'aveuglement et de la dégradation de leurs voisins, ils profiteront de cet ordre de choses. Mais si jamais l'Allemagne se relève, c'est elle qui en cueillera les fruits. Il sera infiniment moins difficile pour l'Autriche et la Prusse réunies, de traiter avec cinq ou six cours (car les autres seront assurées d'avance) que de concilier cette masse de volontés, de vues, et d'intérêts, trop souvent absolument contradictoires, que présentait l'ancienne fédération. En jugeant ce qui se passe autour de nous, d'après des données superficielles, on croirait, plusieurs de ces cours aliénées et enlevées à tout jamais à la cause de leur patrie commune; mais en examinant la chose de plus près, on arrive à un résultat moins affligeant. C'est la peur, bien plus que la reconnaissance, qui les attache au système français. Ces Princes, si fort favorisés, à en croire des apparences trompeuses, ont été, sans aucune exception, sévèrement et cruellement punis de leur lâche et coupable défection; maltraités, vexés, pillés, mortifiés, humiliés et désolés de toutes les manières, par ceux qui se disent leurs protecteurs, ils soupirent tous après une meilleure et honorable existence. Quelque faibles, ou quelque aveuglés qu'on les suppose, ils n'ont pas, il s'en faut de beaucoup, totalement oublié ce qu'ils sont, ce qu'ils pourraient être, et ce qu'ils devaient être pour la malheureuse nation, qui gémit avec eux et par leurs fautes, du joug honteux qui l'opprime. Un moment de liberté, quelque perspective de garantie et de secours, et

surtout la pleine conviction d'un rapprochement parfait et sincère entre les deux puissances principales; et on connaîtra leur véritables dispositions. Une fois rentrés dans la route de l'intérêt commun, ils y apporteront ce qu'ils auront gagné de moyens par l'arrondissement et l'agrandissement de leurs possessions; et celui qui les emploie aujourd'hui pour exécuter ses barbares desseins pourrait bien, si nous y échappions encore, avoir finalement travaillé contre lui-même.*)

L'Allemagne réunie et régénérée, il ne manquera pour le rétablissement de l'Europe, qu'une intelligence constante et active entre elle et les deux grandes puissances, qui seules ont contrebalancé jusqu'ici, mais ne pourraient pas contrebalancer toujours, si l'Allemagne ne se relevait pas de sa chute, le pouvoir démesuré de la France. Nous ne connaissons pas les profondeurs de l'avenir; mais jusqu'à ce, que l'équilibre politique soit rétabli sur quelque base réelle, l'intérêt bien-entendu de l'Allemagne sera toujours, et sans exception, celui de l'Angleterre et de la Russie. Et comme le premier est essentiellement représenté par les cours de Vienne et de Berlin attachées à un système commun, les rapports les plus intimes doivent s'établir entre chacune de ces cours et celles de St. Pétersbourg et de Londres. Loin de nous, le projet chimérique de former une nouvelle coalition; précipiter les mesures de salut, est le moyen le plus sûr pour les manquer. Dans l'état, où nous laissera la paix, même telle que nous la supposons ici, il faudra un tems considérable pour que chacun reprenne ses forces, pour que chacun redevienne ce qu'il doit être; et ce n'est que lorsque l'Autriche et la Prusse, réunies de principes et de plans, auront successivement affranchi l'Allemagne au point de pouvoir compter sur ses ressources, ce n'est qu'alors, que l'Angleterre et la Russie pourront hautement se proclamer

*) Tout cet article avait été écrit avant la première nouvelle de la soi-disante confédération du Rhin. L'auteur a assez de courage pour croire que son raisonnement se confirmera un jour en dépit même de ce triste événement.

leurs Alliés. Mais une coalition secrète et préparatoire, une coalition de voeux et d'intérêts, de conseil et de correspondance, d'affection et de fidélité, celle-là doit exister sans cesse, ou l'Europe n'existera plus que sous la volonté tyrannique d'un seul.

Voilà donc la marche naturelle et la succession nécessaire des mesures, qu'exige le salut de tous. — D'abord la paix, à des conditions sûres et supportables, — ensuite l'union entre l'Autriche et la Prusse, amenant une alliance défensive — puis des opérations adroites et discrètes, pour entraîner le reste de l'Allemagne dans les principes et le but de cette alliance — enfin l'accession de la Russie et de l'Angleterre, aux plans que l'Allemagne réunie pourra former pour sa conservation et pour son rétablissement. — En attendant toute nouvelle explosion détournée par un système de prudence, de réserve et de fermeté, bien combinées; les ressources intérieures de chaque état, cultivées avec des soins redoublés; et une intelligence parfaite, quoique secrète, entre l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre et la Russie, entretenue sans interruption.

Le tems suggèrera le reste. L'Empire français n'est pas fait pour être éternel. La manière, dont il a été formé, celle dont il est composé, et celle-même, dont il est gouverné, n'annonce rien de stable, ni de permanent. Les germes de sa destruction se développèrent au moment de sa naissance. — Pourvu que nous sortions de la crise, qui nous tourmente, qui nous abîme dans ce moment, — pourvu que par une paix raisonnable nous gagnions du tems et du repos, — pourvu que pendant la durée de cette paix, ceux qui sont à la tête des affaires, se placent aussi à la hauteur de leur rôle, — que l'Allemagne se reconnaisse et se relève, — que l'Angleterre reste intacte et puissante, — que la Russie ait toujours devant ses yeux la gloire immortelle, qu'elle s'assure; en protégeant et en conservant l'Europe, — nous arriverons à des jours plus heureux.

Supplément.

Des mesures à prendre, si la paix devenait impossible.

Nous avons prouvé dans le premier chapitre de ce mémoire, que la guerre, telle qu'elle se fait aujourd'hui, est inefficace, impuissante et nulle, pour l'intérêt général de l'Europe. D'un autre côté nous n'avons cessé de soutenir, que la paix ne peut se faire, que sur des bases qui garantissent à l'Europe, avec la conservation de tout ce qui lui est resté, la perspective d'un rétablissement futur, et que toute paix, qui ne porterait pas sur ces bases, doit être immuablement rejetée. Nous voilà donc, selon les apparences, placés dans le plus étrange dilemme. En refusant une paix inacceptable, nous retomberions dans une guerre pernicieuse; et de quelque côté que nous nous tournions, soit par les armes, soit par les négociations, nous serions toujours condamnés à périr.

Si telle était notre situation véritable, le choix entre les deux genres de malheur ne serait pas peu difficile. La paix la plus détestable présente quelques avantages momentanés; la guerre la plus désavantageuse présente quelques chances de succès. Mais dans l'une et dans l'autre le mal l'emporte tellement sur le bien, que pour quelque parti que l'on se prononce, on n'aura également raison, que parce qu'on aura également tort.

Le fait est, que la situation de l'Europe, quoique certainement critique et affreuse au-delà de ce qu'elle a jamais pu être, n'est point cependant ce qu'elle nous paraît envisagée sous le faux point de vue de ce dilemme désolant et trompeur. Il existe encore une autre alternative. Une paix acceptable et solide — ou une guerre efficace et vigoureuse — voilà la vraie question du moment. Or, si on nous refuse la paix, aux seules conditions que nous puissions accepter, la guerre qui s'est faite jusqu'à présent ne devant pas se prolonger non plus, la con-

clusion est facile à prononcer: Il faut changer le caractère de la guerre.

Dieu nous préserve de meconnaître un instant la difficulté effrayante de ce problème. Avouons plutôt bien sincèrement, qu'il y a dans ses conditions essentielles quelque chose qui semble porter défi à toutes les combinaisons et calculs politiques, quelque chose, qui semble atteindre ou dépasser même les bornes de la sagacité humaine, un noeud qui appelle le concours de quelque force supérieure à celle de l'homme. Car si d'un côté il paraît indispensable, que pour que la guerre devienne efficace, les puissances de l'Allemagne reparaissent sur la scène du combat, il paraît tout aussi clair de l'autre côté, que ces puissances ne peuvent agir, sans obtenir un intervalle de paix. La condition suprême du succès serait donc attachée à un événement, que l'entreprise elle-même contrarie; et cette guerre serait impitoyablement destinée à paralyser ses propres instrumens et à dévorer ses propres ressources.

La position est cruelle; mais c'est celle, où la providence nous a placés; et quoiqu'il en coûte, il faut trouver un moyen d'y répondre. Consentir de propos délibéré à l'asservissement total de l'Europe, soit en continuant une guerre sans effet, soit en signant une trève sans garantie, voilà ce qui ne peut jamais entrer dans les délibérations politiques d'un Souverain. Si donc une guerre renforcée devient le seul refuge honorable, il n'y a plus à délibérer: il faut y parvenir à quelque prix que ce soit.

Nous ne prétendrons pas tracer en détail le système qu'une conjoncture aussi neuve, aussi grande et aussi hérissée de difficultés, doit suggérer aux deux puissances alliées. Et si, après avoir établi en principe, et prouvé par les argumens les plus solides, que la guerre doit changer de nature, pour remplir le but, auquel elle tend, nous ajoutons quelques idées générales sur le moyen d'opérer ce changement, notre intention n'est autre que celle, de rendre plus claire plus sensible la possibilité d'une marche différente et d'un nouveau système d'opérations.

Nous croyons, que la Russie et l'Angleterre, ayant finalement échoué dans leurs efforts pour obtenir une paix raisonnable, doivent ouvrir leur nouvelle carrière par un appel solennel à l'opinion publique; en mettant sous les yeux de l'Europe les propositions faites à Bonaparte, et les obstacles, qui en auraient frustré le succès. Sans aucune prévention exclusive en faveur de nos propres projets, nous osons croire, qu'un plan de pacification, conforme en principe et en substance à celui, que nous avons présenté dans ce mémoire, éclairerait de la manière la plus simple le public de tous les pays, sur les intentions loyales et honorables des puissances, qui l'auraient mis en avant, et sur la perversité de celui, qui n'aurait pas rougi de le repousser. Aucune trace de spéculation privée et personnelle, de politique calculante, de vues intéressées ou ambitieuses, ne paraissant dans ces propositions, un esprit de sollicitude généreuse pour la conservation et la liberté de l'Europe respirant dans l'ensemble et dans les détails, tout le monde serait prénétré de respect pour ceux que le refus d'une paix pareille aurait forcés de reprendre les armes, et pénétré de la plus juste horreur pour celui qui, en rejetant cette paix, se déclarerait en toute forme l'ennemi implacable du genre humain. La guerre deviendrait à l'instant plus populaire, qu'elle n'a jamais pu l'être dans aucune époque précédente; la clarté et l'importance de son objet électriserait et exalterait les âmes; l'opinion se lèverait en masse; la justice et la grandeur de la cause ferait naître partout des efforts, qu'on n'aurait pas regardés comme possibles dans l'état d'engourdissement et de stupeur où l'Europe se trouve aujourd'hui.

Après cette démarche solennelle il faut agir, et déterminer tout le monde à agir. Le premier de tous les moyens pour inspirer de l'énergie aux autres, c'est d'en montrer beaucoup soi-même. La rupture des négociations suivie de cette proclamation impossante doit signaler une nouvelle époque; ce sera celle des grandes et puissantes mesures.

La Russie ne se trouve en contact avec aucun point de l'immense territoire de la France; et tant que la situation de l'Allemagne ne sera pas complètement changée, elle ne peut former aucun projet pour attaquer directement la France. Elle tournera donc ses armes d'un autre côté. Elle fera la conquête de la Turquie. En y employant la moitié de ses forces (et rien ne peut l'empêcher de la faire, puisque rien ne peut l'occuper ailleurs), le succès de cette entreprise est immanquable. Elle aurait été consommée sous l'Impératrice Catherine II, si alors l'opposition des puissances, qui soutenaient l'équilibre politique, n'en avait pas arrêté le progrès. Aujourd'hui tout est absolument changé; l'Angleterre seconderait l'expédition; aucune autre puissance voisine ne penserait à l'entraver; la France s'y opposerait seule. Mais si tout était sagement préparé, et fortement et rapidement exécuté, l'opposition de la France, quelque redoutable qu'elle puisse être partout ailleurs, sera rendue nulle contre ce projet. Avant qu'une armée française de 70, ou 80,000 hommes (une moins forte ne le tenterait même pas) ait péniblement traversé les provinces occidentales de la Turquie, et surmonté les difficultés innombrables — ce qui se passe aujourd'hui en Dalmatie en a donné un premier échantillon — que leur présenterait la resistance de tant de peuples qui tous feraient cause commune contre ceux qui voudraient soutenir leurs tyrans, les Russes joignant à leurs efforts par terre, des opérations maritimes bien combinées, seraient maîtres de Constantinople; et Constantinople pris, l'Empire Ottoman en Europe est irréparablement réduit en poussière. Sur chaque pas que feraient les Russes, ils trouveraient des partisans et des alliés; une grande bataille gagnée, Ismaël enlevé, le passage des montagnes forcé, il n'y a plus rien qui pût arrêter leur marche; et le règne du Croissant, une fois relegué sur la rive orientale de l'Hellespont, il n'existe pas de puissance sur la terre, qui pourrait le faire reparaître en Europe.

Dans ces entrefaites le Gouvernement anglais, continuant à désoler la France et tout ce qui est attaché à son sort, par

une guerre, qui rend absolument impossible le rétablissement du commerce et de l'industrie, se portera de son côté, à la seule entreprise décisive, qui se trouve encore dans la sphère de son pouvoir, — l'affranchissement de l'Amérique méridionale. Ce projet, dont l'exécution priverait les Français et leurs vassaux d'une de leurs plus importantes ressources, qui conférerait pour quelque tems à l'Angleterre la distribution de tous les métaux précieux, dont l'Europe a besoin pour sa circulation, qui la mettrait en état d'organiser, de la manière la plus avantageuse, des pays, lesquels, bien administrés deviendraient dans moins de dix ans des dépôts immenses de tous les genres de produits et de richesses, et qui ouvrirait à son commerce un marché qui la consolerait bientôt de la perte de celui de l'Europe, (si jamais il pouvait lui être enlevé) — ce grand et sublime projet peut se réaliser avec moins de difficultés qu'on en a rencontrées quelquefois dans la poursuite d'objets bien subalternes. Le Gouvernement absurdement arbitraire qui régit, ou qui infeste aujourd'hui cette belle partie de la terre, est impuissant et odieux au point, qu'il tombera à la première secousse; et comme il s'agit uniquement de changer la forme politique de ces pays, et de les mettre provisoirement sous la protection suprême de l'Angleterre, mais non pas de les assujettir ou de les administrer en toute propriété, il est évident, qu'à proportion du résultat, les dépenses de cette expédition (sans compter l'immense profit, qui les rembourserait bientôt avec usure) seraient aussi peu considérables, que les sacrifices de toute autre espèce. Il ne faudrait pas non plus beaucoup de tems pour réaliser et terminer l'entreprise. Tout au plus trois ou quatre points emportés, suffiraient pour en décider l'issue; elle pourrait être achevée dans deux ans.

Le succès de ces deux vastes projets jetterait un poids incalculable dans la balance de l'Angleterre et de la Russie. Mais pour qu'ils soient conçus et jugés d'après les principes de cette même politique généreuse, élevée et désintéressée, que nous avons constamment supposée à ces puissances, il faudrait

qu'à l'ouverture des opérations, il fut solennellement déclaré, qu'aucun motif d'intérêt privé ne leur inspire le plan de ces conquêtes; que leur dessein n'est point de s'agrandir; qu'elles regarderont les pays sur lesquels elles se portent; comme de simples dépôts, placés entre leurs mains, pour servir de contrepoids et de compensation aux agrandissemens énormes de la France; qu'aussitôt que l'Empereur des Français annoncera la résolution, d'accepter la paix honorable, qu'une ambition déréglée ait pu seule l'engager à rejeter, et qu'on ne cessera jamais de lui offrir, elles seront prêtes à se dessaisir de ces possessions, et qu'alors un congrès général en arrêtera definitivement le sort*).

) La dernière clause doit être ajoutée, puisqu'il serait évidemment impossible de rétablir l'ancien ordre de choses, lorsqu'il aurait été une fois renversé, dans les pays dont nous parlons ici. Cette impossibilité au reste ne sera rejetée par personne. L'expulsion des Turcs de l'Europe, et l'affranchissement de l'Amérique de l'administration insensée des Espagnols, sont deux bienfaits du premier ordre, que tout homme éclairé en Europe aurait désiré et favorisé depuis longtems, si la crainte de falloir les acheter par des révolutions arbitraires et violentes, ou par un dérangement sensible dans le système de l'équilibre politique, n'en avait pas détourné ses vues.) Mais aujourd'hui, ou tout est bouleversé, ou il s'agit de tout créer de nouveau, ces objections et ces scrupules ont perdu toute leur valeur; et loin de redouter encore ces événemens, on doit plutôt les envisager, comme un grand et noble moyen d'expier une partie de ces fautes, par lesquelles la génération présente a mérité l'exécration de la postérité, et comme le seul bénéfice réel, qui résulterait pour l'humanité de toutes ces révolutions infernales, qui nous déchirent en pure perte depuis tant d'années.

Pour compléter et assurer ce résultat, il faudrait donc, au moment où Bonaparte se soumettrait à une pacification raisonnable, convoquer un Congrès général, qui conférerait la Souveraineté de la ci-devant Turquie européenne, et de l'autre côté le Gouver-

*) Anmerkung des Herausgebers: Es darf an dieser Stelle nicht vergessen werden, dass Gentz damals noch ausserhalb der Geschäfte stand, und nur nach einer bestimmten Richtung eingeweiht ward, wie sehr ihn der Einblick in die Politik umgestimmt, ist aus dem Mémoire Nr. III. zu ersehen.

„Mais en attendant“ — nous criera-t-on ici. — „Que deviendra la malheureuse Allemagne? Qui résistera aux progrès rapides, que l'ennemi qui nous serre de près, exaspéré par un genre de résistance qui dérangerait tous ses calculs, se croyant autorisé à tout entrependre; pour détourner la Russie et l'Angleterre des vastes expéditions que vous leur proposez, ferait chaque jour dans sa carrière désastreuse avec un redoublement de force et de fureur? Où sera le terme de ces progrès? Où sera le terme de nos souffrances?“ — voici ce que nous aurions à répondre:

Les souverains, exposés à ces dangers n'auront certainement aucun droit quelconque d'accuser la Russie et l'Angleterre d'avoir détérioré leur condition, en continuant leur guerre contre Bonaparte. Ces deux puissances — car voilà toujours notre hypothèse — avaient fait toutes les tentations possibles, pour leur procurer la sûreté et le repos; leurs efforts ont été inutiles, sans qu'on puisse leur en imputer la faute. En signant une paix imaginaire, une paix sans ligne de démarcation, sans garantie, sans aucun espoir d'indépendance pour ceux dont ils plaidaient la cause, elles les abandonnaient aux mêmes malheurs, que peut entraîner la prolongation de la guerre. Il n'y aurait eu qu'une seule différence: c'est, qu'en se soumettant à cette paix imaginaire, les puissances qui l'avaient négociée, se rendaient directement responsables de tout ce qui devait en résulter de mal, y consentaient, le sanctionnaient spontanément, tandis qu'en continuant la guerre, elles ne font que ce qu'elles ne peuvent pas empêcher, que remplir le triste devoir,

nement suprême des Etats de l'Amérique méridionale à des Princes de quelqu'une de ces maisons infortunées, que les catastrophes de notre tems ont privé de leurs anciennes possessions. Ces Princes seraient déclarés et rendus indépendans, et deviendraient des branches très-précieuses de la confédération générale de l'Europe.

Cette idée ne saurait être développée ici. Mais ceux qui ont l'habitude de méditer sur l'état actuel de nos affaires, ne lui refuseront pas leur attention.

imposé par une destinée cruelle, par une complication horrible d'événemens que d'autres ont attiré sur l'Europe; et de plus, en remplissant ce devoir, elles offrent à leurs contemporains une infinité de chances honorables, pour améliorer leur situation et contribuer à la délivrance générale.

Mais nous ne nous arrêterions pas à cette argumentation purement justificative; nous ferions quelques questions à notre tour. Est-il donc irrévocablement arrêté, que les progrès de l'ennemi commun ne trouveront de résistance nulle part? Les défaites, les capitulations, et les soumissions, sont-elles donc si complètement devenues le seul dénoûment possible de tout ce qui nous attend de combats, que l'on y compterait avec la même certitude, avec laquelle on compte, par exemple, sur le lever ou coucher du soleil? Les souverains et les peuples d'Allemagne sont-ils donc si entièrement privé de tout moyen de défense et de salut, que les exposer à une guerre avec les Français, est les livrer à une mort certaine? Et ces trois cent mille hommes de troupes respectables, de troupes jusqu'ici intactes, que le Nord de l'Allemagne peut fournir dans moins de quatre semaines? Et ces autres deux cent mille que, malgré tous ses revers cruels, l'Autriche peut mettre sur pied? Et les ressources de tant de pays? et les lumières et les talens de tant de peuples? et tant de grands intérêts à sauver? et tant d'ancienne gloire à défendre? Et tant de nouvelle gloire à acquérir? Tout cela n'existe-t-il donc que pour être détruit? Et l'ennemi qui entamerait tout cela est-il donc un de ces fléaux irrésistibles, que la main du Tout-puissant envoie de tems en tems sur la terre, et qui ne laissent aux hommes que de se soumettre et de mourir?

Loin de nous de vouloir insinuer par ces questions, que ce serait une spéculation sage, que celle de prolonger la guerre, dans le seul espoir, qu'un jour ou l'autre les puissances immédiatement exposées, se relèveraient de leur abattement et feraient tourner la chance en leur faveur! Après tout ce qui a été dit dans ce mémoire, on ne nous attribuera point un système aussi

déraisonnable. Nous avons soutenu et soutenons encore, que tous nos efforts doivent tendre à la paix; qu'on doit l'acheter par tous les sacrifices, et l'accepter à toute condition, excepté celle de n'en obtenir aucune, excepté celle qui préparerait un état de choses avec lequel dans un an ou deux, il n'y aurait plus ni guerre ni paix. Mais aussi nous ne craignons pas de déclarer, que, si une négociation, établie sur ce principe modéré, était obstinément et audacieusement repoussée, et la Russie et l'Angleterre réduites à la triste nécessité de chercher dans une guerre vigoureuse ce qu'elles auraient en vain démandé par la paix, la position de celles des puissances qui se trouveraient directement menacées, ne nous ferait pas changer le système. Quelque grands que soient leurs dangers ils ne justifieront jamais des mesures, qui, sous prétexte d'un soulagement momentané, n'amèneraient que leur dernière décadence et la certitude de leur déstruction. Et pourquoi ne l'ajouterions-nous pas? Dans ce cas extrême et déplorable, l'excès du mal qui n'est pas toujours le présage du mieux comme on l'a trop légèrement avancé — nous paraîtrait une véritable ressource. Attaquées dans leurs derniers retranchemens, ces puissances seraient forcées de se défendre; le désespoir leur rendrait l'énergie; et l'impossibilité d'échapper à leur sort par des mesures timides et impuissantes, les exciterait à des efforts inconnus. Parvenu au point où il se trouve, après tous ses horribles succès, notre ennemi ne peut plus rien entrependre, qui ne frappe au coeur l'une ou l'autre des puissances principales; il ne peut plus former de projet avant celui de renverser de fond en comble les Monarchies d'Autriche ou de Prusse. Mais malgré leur découragement actuel, ces Monarchies ont tout ce qu'il leur faut, pour parer un coup mortel, et défendre vigoureusement leur existence. En déployant la totalité de leurs moyens, elles peuvent arriver à quelque chose de plus qu'une simple résistance heureuse; en ne pensant qu'à se sauver elles-mêmes, elles peuvent changer la face de la guerre, et devenir l'instrument de salut pour tout ce qui souffre et dépérit autour d'elles. Avec les grandes et

puissantes diversions que l'Angleterre et la Russie feraient en même tems sur deux points de la plus haute importance, l'issue de ce combat à mort, engagé, non pas par notre choix, mais par la nécessité la plus manifeste et la plus dure, peut démentir les noirs pressentimens, auxquels nous nous livrerions à son début, au milieu de nos embarras et de nos terreurs.

Enfin, si une destinée implacable dirigeait encore ce dernier combat, si tout tombait au pouvoir de l'ennemi, le système, que nous avons developpé ici, serait toujours pour la Russie et pour l'Angleterre le meilleur qu'on eût pu imaginer. Car alors leur propre conservation les obligerait de s'assurer à tems de quelque contre-poids suffisamment fort, pour le maintenir contre la domination la plus redoutable qui aurait jamais paru sur le globe. Et dans cette même supposition désespérée, qui déjà — tel est l'excès de nos malheurs — doit entrer pour quelque chose dans les calculs, ce que ces deux puissances auraient fait, pour survivre au naufrage universel, serait encore le dernier soutien, la dernière lugubre consolation de l'Europe conquise et subjuguée. Plutôt que d'appartenir à un seul, elle doit désirer que du moins deux grandes puissances partagent l'Empire du Continent; et plutôt que de voir toutes les parties de la terre soumises à ce sceptre de fer, qui en aurait asservi la plus intéressante, elle doit désirer, que l'Empire des mers devienne un domaine séparé, et que la puissance, qui exercerait celui-ci, contrebalance et adoucisse les maux de la plus épouvantable servitude.

Considérées sous le vrai point de vue, une guerre qui ne présenterait pas les moyens, de prévenir ces affreuses catastrophes, et une paix, qui en abandonnant tout, ne ferait que les accélerer, sont l'équivalent l'une de l'autre. Une paix qui protége — ou une guerre qui affranchisse l'Europe — voilà l'alternative unique, dans laquelle doivent se concentrer aujourd'hui les voeux de tous les hommes éclairés et les efforts de tous les gouvernemens.

Supplément

au Chapitre V.

Les événemens se succèdent aujourd'hui avec une rapidité tellement effroyable, que pendant qu'on réfléchit et travaille, et épuise les dernières combinaisons, pour lutter contre le mal qui nous presse, un autre plus affreux survient et bouleverse et anéantit nos travaux. Ce mémoire était à peine achevé que la nouvelle de la soi-disante confédération des Princes du Midi de l'Allemagne est venue augmenter les embarras et combler la désolation universelle. Cet incident n'est certainement pas fait pour nous engager à nous rétracter sur nos principes; il en confirme au contraire la solidité; et le premier regret qu'il nous inspire, est celui qu'il n'ait pas été possible de parvenir deux mois plus tôt à une pacification telle que nous la demandons et qui nous aurait infailliblement sauvé de ce nouveau surcroît de malheur. Mais nous ne pouvons pas nous dissimuler non plus que si ce dernier attentat politique doit être supporté et sanctionné comme tout le reste, l'exécution du plan, que nous proposons, rencontrera des difficultés insurmontables. Voici en attendant quelques réflexions que nous suggère l'événement du jour:

1. Moyennant cette ligue monstrueuse et la prétendue constitution qu'on veut lui donner sous la direction suprême de Bonaparte, toute ligne de démarcation, toute garantie pour couvrir cette ligne, tout projet d'engager les Français à respecter l'indépendance de l'Allemagne, devient inexécutable et nul. La moitié de ce qui restait de l'Allemagne leur appartient par le fait de cette confédération; ils y sont civilement, politiquement, militairement, et presque constitutionnellement établis; et le ci-devant Empire germanique est fondu dans la sphère de leurs conquêtes, tout comme la Hollande, la Suisse et l'Italie.

2. La Monarchie autrichienne doit cesser dès ce moment d'être considérée comme puissance d'Allemagne. Il ne suffit pas que la dignité Impériale soit détruite de fond en comble; mais ce qui reste de provinces à l'Empereur n'a plus rien de commun avec l'Allemagne, ne tient à aucun lien fédératif, et se trouve totalement isolé. Si après cette révolution épouvantable, l'Empereur veut continuer d'exister comme puissance, il n'a plus qu'un parti à prendre. Transférer sa résidence en Hongrie, y créer une véritable constitution, établir des rapports tout nouveaux entre ce pays, la Bohême, la Gallicie, et les débris de ses possessions germaniques, fonder en un mot une nouvelle Monarchie, qui peut devenir puissante et respectable, mais qui ne ressemblera guère à celle qu'il a gouvernée jusqu'ici. — Que ceux, qui au milieu de ces catastrophes, ont conservé la force de calculer, calculent, lorsqu'ils en auront le tems, les effets d'un événement pareil.

3. Cette partie du Nord de l'Allemagne, qui n'est pas encore soumise aux Français, se trouve dorénavant exposée à des dangers absolument incalculables. La mesure qu'on vient d'imaginer d'une confédération armée entre les principaux états de cette partie, mérite la plus haute approbation*), doit être favorisée et soutenue de toutes les manières; c'est le dernier port qui nous reste; mais qu'on ne compte pas trop sur cette mesure! Elle n'est plus en proportion avec le mal; elle vient trop tard pour sauver l'Allemagne. La partie méridionale de l Empire est tombée par la neutralité de l'autre; la neutralité prolongée de celle-là aurait fait également tomber celle-ci. Depuis la perte de la Belgique, de la Hollande, de la Rive Gauche du Rhin, de la Suisse et du Piémont, l'Allemagne ne pouvait se soutenir que réunie. Comment donc se ferait-il, qu'aujourd'hui la partie d'une partie se conservât, lorsque

*) Supposé toutefois qu'elle soit telle, que les premières nouvelles l'ont annoncée, et qu'elle ne couvre pas le projet désastreux de consommer l'asservissement de l'Allemagne.

tout le reste, ne se contentant pas d'être neutre, devient positivement hostile? S'il s'agissait du nombre de troupes, les 300,000 hommes que les Etats du Nord peuvent fournir, seraient tout ce qu'il faudrait pour les défendre; mais c'est la position géographique et militaire, qui les tue, en dépit de leurs armées. Les Français et leurs nouveaux alliés les entourent, les cernent de toutes parts; ils les attaqueront sur dix points à la fois; par la Hollande, par le Rhin, par Wurzbourg, par la Bavière; dans toutes les directions possibles ils seront envahis et enveloppés, sans compter l'insurrection de Pologne par laquelle on les prendra à revers. Le pays est ouvert partout; il ne présente qu'une plaine uniforme; point de passage difficile, point de fortification naturelle, à peine une ou deux places, qui puissent soutenir un siége de quelques semaines. Comme hors de cet arrondissement solitaire de cette confédération de décombres, que le génie d'un Frédéric II. n'animerait et ne vivifierait qu'avec peine, tout est renversé, conquis et subjugué, il est clair qu'après chaque désastre la chance la plus probable est toujours le néant. Une ou deux batailles perdues, et il n'est plus question ni de la Hesse, ni de la Saxe, ni de la Prusse; l'Empire français est transporté sur la frontière de la Russie. — Voilà quelle est notre perspective, si le projet de la ligue du Midi arrive à sa perfection.

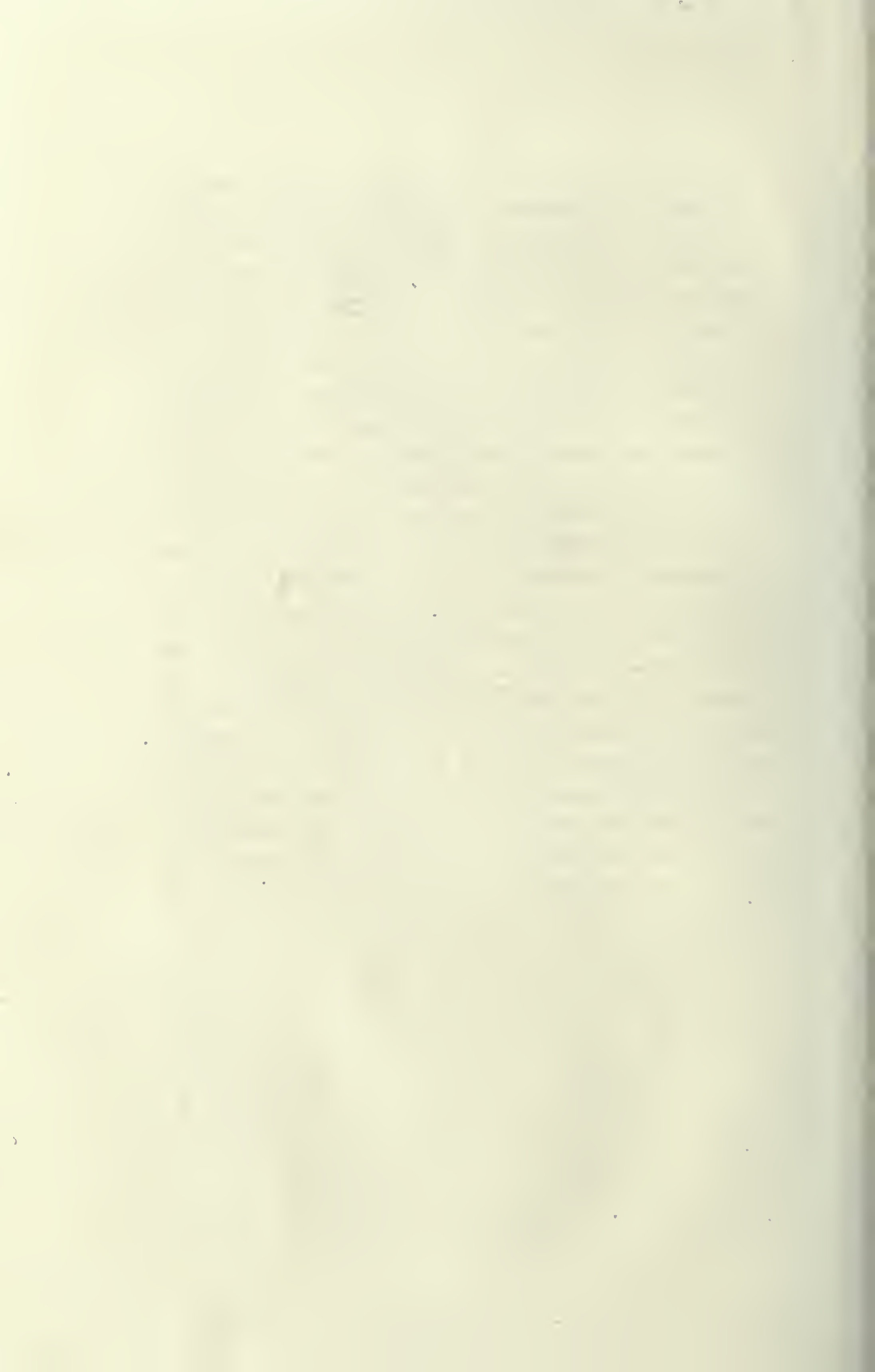
Mais que peut-on faire pour l'empêcher?

D'abord, il nous paraît incontestable, que tout ce qui est dit dans ce mémoire sur le système à suivre pour la pacification, et notamment pour les affaires d'Allemagne, doit encore, et peut-être plus que jamais — déterminer les démarches des puissances, et que si l'Angleterre et la Russie, par quelque effort, par quelque sacrifice que ce soit, peuvent faire avorter ce projet, et maintenir l'Empire germanique, seulement tel qu'il était au moment, où cette nouvelle abomination a éclaté, elles mériteront les hommages de l'Univers. Jusqu'ici il n'y a rien de légal, rien d'irréparablement fixé, rien de reconnu, rien de sanctionné dans toutes ces funestes entreprises; le coup n'est

pas définitivement frappé; nous n'avons pas encore passé par cette porte, où le „Lasciate ogni speranza" nous annonce l'impossibilité du retour. La paix n'est pas signée encore.

Mais si toute négociation sur cet objet était repoussée, si l'éternel et lugubre refrain de toutes les chansons politiques de ces jours de deuil et d'horreur, „que Bonaparte ne peut plus rétrograder, que ce qui est décrété, est irrévocable" etc. était de nouveau la seule réponse aux représentations les plus justes et les plus énergiques, il ne resterait qu'à essayer encore de concilier cette nouvelle confédération avec la condition irrémissible de toute paix — le départ de troupes françaises; ou enfin, à la dernière extrêmité, de transférer à des points plus avancés le système de démarcation et de garanties, exposé et justifié dans ce mémoire, et qui dans toute hypothèse possible, nous paraît l'unique moyen pour arriver à une paix supportable.

Si tout cela est déclaré impraticable, ou si la Russie et l'Angleterre, dédaignant une capitulation trop pénible, se persuadaient, qu'il n'est plus en leur pouvoir, de sauver l'Allemagne par quelque mesure politique que ce fût, nous ne voyons qu'un seul parti à prendre. Il faut ne pas signer la paix; et plutôt que de remettre à l'ennemi avec la formalité d'un traité solennel tout ce qui lui reste à gagner encore par les chances les plus heureuses de la guerre, lui disputer le dernier terrain, et attendre l'issue du combat.



II.

Gedanken über die Frage:

Was würde das Haus Oesterreich unter den jetzigen Umständen zu beschließen haben, um Deutschland auf eine dauerhafte Weise von fremder Gewalt zu befreien.



Einleitung.

Diese Denkschrift — unter ähnlichen Umständen und zu gleichem Zwecke verfaßt, wie die vorhergehende — ist eines der würdigsten Denkmale für Gentzens rastlose Thätigkeit und staatsmännische Größe, welche — in glücklichem Vereine — während einer an kräftigen Thaten wie muthvollen Worten gleich armen Zeit so viel zu der Erhebung und Befreiung des Vaterlandes beigetragen haben. Mit allen Vorzügen ausgestattet, die man an Gentzens Aufsätzen zu bewundern gewohnt ist, wird sie überdies durch die Gediegenheit ihres Inhaltes sich hoch über die Reihe ähnlicher Arbeiten erheben; schon die ersten Sätze der Einleitung tragen den Stempel des Meisters; ihr Ernst und ihre politische Tiefe greifen mächtig durch; und mit dem Gefühle des Außergewöhnlichen wird man sich sofort des Werthes bewußt, den die Lenker der Staaten derartigen Rathschlägen beimessen mußten.

Neben dem Interesse, welches diese Arbeit somit als eine derjenigen erweckt, von denen schon Varnhagen sagt, daß sie „auch in ganz veränderten Zeiten immer wieder gelesen zu werden verdienen, gleich denen der großen Redner des Alterthums,"*) gewinnt sie aber auch noch durch die Art ihrer Entstehung und den Zusammenhang mit den späteren Vorschlägen des Freiherrn von Stein, sowie durch den „Plan für ein künftiges Föderativsystem für das cis-rhenanische Deutschland", eine ganz besondere Bedeutung.

Ihre Entstehung fällt in die letzten Monate des Jahres 1808, welches Gentz theilweise in den böhmischen Bädern und theilweise in

*) Galerie von Bildnissen &c. II. 173.

Prag zubrachte. Längst von der Nothwendigkeit durchdrungen, dem entsetzlichen Drucke, unter welchem Deutschland darniederlag, ein gewaltsames Ende zu machen, hatte er damals bereits den hier entwickelten Plan entworfen, und darin Oesterreich die Rolle angewiesen, welche ihm die traurigen Erfahrungen des Jahres 1809 erspart und für die Zukunft die gebührende Stellung eingeräumt hätte. Leider konnten jedoch alle derartige Versuche der Warnung und Anregung in Wien nicht durchdringen, wo der Wunsch den Krieg zu vermeiden, und der Glaube an diese Möglichkeit, selbst noch bis in die ersten Wochen des Jahres 1809 jede abweichende Ansicht verdrängten; alle Anstrengungen waren vergeblich, die tüchtigsten Kräfte blieben gelähmt. Da brachte die Ankunft Steins — des Geächteten — welcher den 6. Januar 1809 in Prag eintraf, neue Nahrung für Gentzens erfolgloses Streben. Begeistert durch den großen Zweck fanden sich diese beiden — dem Charakter nach so verschiedenen Männer, in ihrer Vaterlandsliebe vereinigt; eifrig arbeiteten sie auf das eine Ziel hin, welches sie als das rettende erkannt hatten; und so entstanden in jenen Tagen die gediegensten Pläne und Entwürfe unter dem ergänzenden Ineinandergreifen ihrer Ansichten, Erfahrungen und Kenntnisse der Lagen und Personen. Gleichzeitig wirkte jeder von ihnen übereinstimmend in seiner Sphäre, nach seiner Richtung; der Zweck aller ihrer Schritte aber war der eine: das kräftige Zusammengehen Oesterreichs und Preußens. Unter diesen Umständen, und bei der Nothwendigkeit einer schleunigen Entscheidung wäre Steins persönliches Auftreten in Wien von höchster Wichtigkeit gewesen; Gentz — der seine Berufung dahin täglich erwartete*) — gab sich deshalb auch alle Mühe dasselbe zu ermöglichen, und veranlaßte Stein dazu, die Lage Preußens in einer Denkschrift darzustellen, welche das erschütterte Vertrauen des Grafen Stadion befestigen und einen näheren Verkehr mit Stein anbahnen sollte. Er selbst aber nahm — um diesem Versuche größeren Nachdruck zu verleihen — seinen früheren Plan zur Befreiung Deutschlands hervor, vervollkommnete ihn an einzelnen Stellen nach den neu empfangenen Eindrücken, und übergab, als er den 24. Februar —

*) Er erhielt sie den 18. Februar. Tagebücher S. 66.

also wenige Tage später — in Wien eingetroffen war, diese beiden Aufsätze gleichzeitig dem Grafen Stadion.*)

Ohne somit eine Verschmelzung von Steins und Gentzens Ansichten darzustellen, oder eine gemeinschaftliche Arbeit zu sein, verdankt doch die vorliegende Denkschrift ihr Dasein dem innigen Verkehr dieser beiden Männer, und dieser Umstand allein würde hinreichen, sie — ganz abgesehen von ihrem inneren Werthe — nicht blos als eines der interessantesten Stücke aus Gentzens Nachlaß, sondern überhaupt als historisch merkwürdig zu bezeichnen. Was ihr aber eine weit höhere Bedeutung verleiht, und für die Beurtheilung von Gentzens Leistungen ungleich wichtiger erscheint, ist die auffallende Uebereinstimmung der hier entwickelten Pläne mit denjenigen, welche Stein im Verlaufe des Jahres 1809 und der nächsten Jahre entworfen hat. Die Anlage des Manifestes, das Verfahren gegen die deutschen Fürsten, die Aufforderung an dieselben, die Androhung von Zwangsmitteln, die Art, wie der Rheinbund hingestellt ist, die besonders betonte „möglichste Schonung" Preußens, ferner die künftige Wiedergestaltung Deutschlands unter österreichischer Oberhoheit — — alle diese, und noch viele andere Stellen, stimmen oft in ihrer Reihenfolge, ja sogar fast wörtlich, mit den späteren Briefen Steins an Gentz, Stadion, den Prinzen von Oranien u. s. w., sowie mit den Stein'schen Denkschriften von 1812 und 1813 überein.**)

*) Die Einzelnheiten sind bei Pertz — II, 357, beschrieben; auch befindet sich dort, unter andern darauf bezüglichen Briefen, Seite 363 das Schreiben Steins, in dem er — in froher Erinnerung an jene Tage gemeinsamen Strebens und Schaffens — Gentz mit den Worten anspricht: „Lassen E. H. der Unwandelbarkeit meiner für Sie gehegten Hochachtung Gerechtigkeit wiederfahren, und seien Sie überzeugt, daß ich ich Sie wegen Ihrer richtigen Ansicht des Europäischen Staatsverhältnisses, des Muthes, der Beharrlichkeit und des Geistes, womit Sie die Sache erst der gesellschaftlichen Ordnung, dann der aus dem Gleichgewicht der Kräfte entstehenden Freiheit der Nationen vertheidigt haben, ehre und unendlich schätze."

**) Pertz. II, 357. 363. 369—400. III, 140—148. 202 u. s. w. Annäherungsweise findet man sie sogar in manchen Broschüren wieder, wie z. B. in der auf Steins Veranlassung durch Arndt verfaßten: Ueber künftige ständische Verfassungen in Deutschland.

Da nun aber diese Uebereinstimmung durchaus nicht auf die am Schlusse des Prager Aufenthaltes unter Steins Einfluß vorgenommenen Aenderungen zurückgeführt werden kann, indem der Kern zu diesen Entwürfen bereits in dem Memoire von 1806 zu finden ist, und ferner gerade Steins spätere Briefe an Gentz und Stadion eben diese Gedanken — nicht etwa mit Bezug auf die Prager Unterredungen — sondern durchaus in der Gestalt neuer Rathschläge aussprechen, so ist dadurch auch festgestellt, daß Gentz jene großen Ideen, welche später die leitenden geworden sind, ganz selbstständig, und — wie es die Jahreszahl auf dem Manuscripte angibt — schon im Jahre 1808 gefaßt und ausgearbeitet hatte. Und deshalb ist dieser Aufsatz auch das herrlichste Denkmal für Gentzens staatsmännische Größe und verdienstvolle Thätigkeit; die Wege, welche wirklich zur Befreiung des Vaterlandes geführt haben, sind darin vorgezeichnet; — was erst der Aufruf von Kalisch ausgesprochen, das schreibt Gentz hier unter den Augen des noch unüberwundenen Gegners!*)

So merkwürdig nun auch diese Momente sind, welche der 1. und 2. Abschnitt bieten, so nimmt doch in der 3. Abtheilung — der „Plan zu einem künftigen Föderativ-System für das cisrhenanische Deutschland", den ich eingangs besonders betont habe, die Aufmerksamkeit nicht minder in Anspruch. Dieser Plan enthält nämlich die Grundzüge der später unter dem Titel des „deutschen Bundes" zu Stande gekommenen Reconstituirung Deutschlands; und gibt dadurch nicht nur einen Fingerzeig für die Beurtheilung von Gentzens späterem Wirkungskreise und Einfluß, sondern bezeichnet auch wieder seinen ganz praktischen Sinn. Denn ohne Täuschung hat er hier bereits die Wiedergestaltung Deutschlands so erkannt, wie sie sich später als die einzig mögliche erwiesen hat; an den

*) Wie sehr Gentzen's Verdienst von seinen Zeitgenossen anerkannt wurde, geht übrigens am deutlichsten aus dem in den ersten Tagen des Jahres 1814 publicirten Ukas hervor, in welchem Kaiser Alexander Gentz — vor ganz Europa — als den „Ritter Europas" ausgerufen hat, dessen „muthvolles Wort in den Tagen der Drangsal" am meisten beigetragen zur Wiederherstellung der Freiheit und gesetzlichen Ordnung.

Stellen aber, wo seine Vorschläge von der späteren Bundesverfassung abweichen, ist der Vorzug seiner Ideen nicht zu bestreiten. Zu diesen gehören: die Vereinfachung des Geschäftsganges bei der Bundesversammlung; die möglichst gleichförmige Militärverfassung; das bei Streitigkeiten zwischen Fürsten mit Zuziehung von Rechtsgelehrten und Publicisten zu bildende Schiedsgericht, als eine letzte Instanz, gegen deren Spruch selbst für den Kaiser keine weitere Appellation mehr möglich ist; endlich die solidarische Stellung der deutschen Bundesstaaten dem Auslande gegenüber. Die Tragweite dieser Maßregeln näher zu beleuchten, ist überflüssig, nachdem sie in den Bereich der allgemeinen Wünsche gehören *). Doch kann ich nicht umhin — den vielen Anklagen gegenüber, welche später gegen Gentz erhoben worden sind — hierauf aufmerksam zu machen, wie rein deutsch und patriotisch die Gesinnung ist, die aus seinen Vorschlägen spricht. Daß die Abtretung — oder vielmehr Rückgabe — einer deutschen Provinz an Schweden dabei gegen Gentz zeuge, wird man wohl nicht behaupten können, wenn man sich daran erinnert, daß dieser Plan entworfen wurde, ehe noch ein Schritt zur Vertreibung des Unterdrückers geschehen war, und daß er daher durchaus nicht auf eine Linie gestellt werden darf mit den verschiedenen 3 und 4 Jahre später auftauchenden Entwürfen. Uebrigens tritt die Reinheit der Absicht in dem den Territorialveränderungen gewidmeten Theile auf das deutlichste hervor, in welchem nicht nur die Forderungen Oesterreich's auf ein gerechtes Minimum zurückgeführt sind, sondern — neben der Berücksichtigung aller Interessen, wie z. B. bei der Wiederherstellung Hannovers — insbesondere für die preußische Monarchie eine Erweiterung und praktische Abrundung der Grenzen befürwortet wird, welche selbst über die durch Stein vorgeschlagenen Veränderungen hinausgeht**). Bei allem dem aber ist stets der Gesichtspunkt wohl im Auge zu halten, daß diese Schrift durchaus keine für das große Publikum bestimmte war, in der liberale Aeußerungen, bescheidene Anforderungen und große Versprechungen als Köder für die öffentliche Meinung dienen

*) Dieses Manuskript war noch vor den Ereignissen des Jahres 1866 der Druckerei übergeben worden.

**) Pertz. III. 142. Denkschrift vom 18. September 1812.

sollten, sondern es bleibt vielmehr bei der Beurtheilung jedes Satzes wohl zu erwägen, daß derselbe einzig und allein für die Person des österreichischen Ministers berechnet und niedergeschrieben worden ist.

Die „Allgemeinen Betrachtungen", welche die Denkschrift abschließen, enthalten gleichsam den letzten Anlauf zur Ueberredung des Ministers, und während Gentz bisher seine Ansicht mit überzeugender Klarheit, doch einfach und in dem einem derartigen Actenstücke angemessenen Tone entwickelt, läßt er hier die Vortheile seines Systems im glänzendsten Schmucke einer wahrhaft hinreißenden Sprache erscheinen. In wenigen tief ergreifenden Zügen schildert er nochmals die drückende, schmachvolle Lage des Vaterlandes und die unausbleiblichen Folgen derselben; dann aber weist er auf das Gegenbild — den Triumph seiner Ideen hin, ein herrliches, in den glühenden Farben einer siegenden Begeisterung ausgeführtes Gemälde!

Auch diese Bemühungen sollten fruchtlos bleiben. Noch am Abende seiner Ankunft in Wien wurde Gentz durch Graf Stadion von der augenblicklichen Lage und dem beabsichtigten politischen Gange unterrichtet, und zugleich mit der Abfassung des bekannten Manifestes betraut, einer Arbeit, welche er sofort in Angriff nahm, *) und durch ihre vollendete Durchführung zu einem Meisterwerke und Muster erhoben hat. Die Nachklänge aus der folgenden Denkschrift sind darin unverkennbar, und lassen die Gestalt errathen, in der Gentz das Manifest gedacht und zuerst entworfen hatte; was dort fehlt oder verstümmelt ist, steht hier in vollem Maß, — in ungeschmälerter Kraft.

*) Tagebücher S. 67 u. f. Das Manifest steht bei Schlesier III, 336.

Bei jedem Versuch, diese Aufgabe zu lösen, liegen nothwendig zwei Prämissen zu Grunde, deren eine zu den anerkannten Thatsachen, die andere zu jenen unverfehlbaren politischen Resultaten, über welche alle einsichtsvolle Zeitgenossen durchaus mit einander einverstanden sind, gehört.

Die erste ist, daß eine unbestimmte Fortdauer des jetzigen Zustandes von Deutschland — mit dem unmittelbaren Lebens-Interesse der deutschen Nation — mit der Erhaltung und Sicherheit der österreichischen Monarchie — mit der Wohlfahrt, der Freiheit und den Wünschen der gesammten europäischen Völker-Masse — unter keiner Bedingung verträglich sein kann.

Die zweite, daß, in so fern nicht die Hoffnung, diesem Zustande durch einen großen Entschluß, durch entscheidende Maßregeln ein Ende zu machen, ein für allemal aufgegeben werden soll, der gegenwärtige Zeitpunkt, wo der größte Theil des deutschen Gebietes von den französischen Truppen geräumt werden mußte, und diese auf einem weit entfernten Schauplatz, in einen schweren und allem Vermuthen nach langwierigen Krieg verwickelt sind, mehr als irgend ein vorhergehender, und (nach vernünftigen Wahrscheinlichkeits-Regeln zu urtheilen) mehr als irgend ein später zu erwartender, für ein solches Unternehmen geeignet sein würde.

Dies zugegeben, darf ferner wohl als ausgemacht betrachtet werden, daß das Haus Oesterreich die einzige jetzt existirende Macht ist, bei welcher sich das Recht und die Pflicht, eine Hauptveränderung in Deutschland zu bewirken, mit dem Vermögen dazu vereiniget findet; daß folglich Oesterreich den bestimmten Beruf hat, jene zufällige, vorübergehende Befreiung des deutschen Bodens in eine positive und bleibende zu verwandeln, und an die Stelle der chaotischen Verwirrung. worin heute alle deutschen Länder begraben sind, eine neue

mit dem Gesetz seiner eigenen Erhaltung, und dem rechtmäßigen Interesse seiner Nachbarn zusammenstimmende, zugleich aber auf Dauer berechnete Ordnung der Dinge zu stiften.

Die Frage: Wie diese große Revolution am zweckmäßigsten einzuleiten wäre? — ist von so überschwenglicher Wichtigkeit, daß denen welchen ihre Beantwortung obliegt, auch die nothwendig mangelhaften Ansichten eines Privat-Mannes, wenn sie sonst nur von richtigen Principien, und so viel Sachkenntniß ausgehen, als auf gewöhnlichen Wegen erlangt werden kann, nicht ganz unwillkommen oder gleichgültig sein können.

Einen festen Plan zu haben, ist die erste Bedingung jedes irgend bedeutenden Unternehmens. In einigen Fällen mag es nothwendig, oder der Klugheit gemäß sein, diesen Plan so lange als möglich zu verbergen; in anderen hingegen fordert gerade die eigenthümliche Beschaffenheit des Zweckes, ihn je eher je lieber bekannt werden zu lassen. Das letztere findet gegenwärtig statt.

Die Augen aller deutschen Völker waren längst auf Oesterreich gerichtet. Der alte verdächtige Kaltsinn, die unruhige Eifersucht, die argwöhnische Besorgniß, jene ganze unselige Spannung, die Deutschland von Oesterreich entfernt hielt und die den Untergang seiner vorigen Verfassung und namenloses Verderben für Schuldige und Unschuldige herbeiführte, hat allenthalben einer entgegengesetzten Stimmung, einem fast unbeschränkten Vertrauen, der entschiedensten Vorliebe Platz gemacht. Die Rückkehr von tausend Illusionen, durch die grausamste aller Erfahrungen bewirkt — das Nachdenken über den eigentlichen Ursprung über die unmittelbaren und entlegenen Quellen der gemeinschaftlichen Leiden — der Kontrast zwischen der ehemaligen Lage, und den schmerzhaften und schmachvollen Verfall, der eine einst so ruhmwürdige Nation täglich tiefer und hoffnungsloser zu Boden drückt — die, wenn gleich passive, und dem Anschein nach größtentheils resignirte, doch immer würdevolle und Ehrfurcht gebietende Stellung, welche Oesterreich unter allen den Stürmen, die weit und breit die Welt erschütterten, behauptete — der Anblick der unerwarteten Kräfte, die man in einem Zeitpunkte allgemeiner Erschlaffung und verzeihlicher Muthlosigkeit, ohne irgend eine äußere Impulsion, durch stille aber beharrliche Thätig-

keit, aus seinem Schooße hervorgehen sah — endlich der bekannte und allgemeine anerkannte, in bösen wie in guten Tagen bewährte, stets gerechte, wohlwollende, menschenfreundliche, religiöse Charakter des Monarchen — dies alles hat zusammentreffen müssen, um der Oesterreichischen Monarchie die Achtung der Zeitgenossen und die Gunst der öffentlichen Meinung dergestalt zu sichern, daß es heute wohl nicht leicht einen Staat auf der Erde gibt, für dessen Erhaltung und Befestigung so zahlreiche und so aufrichtige Wünsche zum Himmel geschickt würden, als diesen. — Wie weit jene vortheilhafte Stimmung besonders in Deutschland gediehen ist, legt nichts so merkwürdig an den Tag, als der Umstand, daß selbst der Krieg mit allen von ihm unzertrennlichen Lasten, zu einer Zeit, wo die Völker so erschöpft, so gebeugt, so abgespannt sind, daß selbst der Krieg als eine Wohlthat betrachtet, nicht blos mit Gelassenheit erwartet, sondern mit Sehnsucht herbeigerufen ward, so oft nur irgend ein Grund war, zu vermuthen, daß Oesterreich Theil daran nehmen möchte.

Dies glückliche, dies ehrenvolle Verhältniß kann nicht sorgfältig genug aufrecht erhalten werden. Sobald daher von Oesterreichs Seite eine für das Schicksal von Deutschland entscheidende Maßregel stattfinden soll, erfordert Oesterreichs eigenes Interesse (um anderer Motive nicht zu gedenken), daß es alles was zweideutig, geheimnißvoll, absichtlich dunkel, oder auch nur schwankend und unschlüssig scheinen könnte, aus den Aeußerungen, wie aus dem Verfahren verbanne, und den Zweck, für welchen es handeln, selbst den Plan nach welchem es zu Werke gehen will, in seinen wesentlichen Grundzügen mit unbeschränkter Offenheit darlege. Dies ist die erste Präliminar-Bedingung jedes Schrittes, der die freudige Zustimmung, die lebendige Theilnahme und mehr oder weniger die unmittelbare Mitwirkung Deutschlands in Anspruch nehmen will. Die zweite ist, daß man nichts beginne, ohne fest entschlossen zu sein, die einmal betretene Bahn mit eiserner Beharrlichkeit zu verfolgen, vor keiner Schwierigkeit zurückzuweichen, sich mit keinem halben Erfolg zu begnügen, und nur am wirklichen Ziel die Arbeit für vollendet zu halten; denn es gilt hier nicht unfruchtbare Siege, nicht flüchtigen Gewinn oder Ruhm, sondern ein Werk, das vollständig gelingen muß, damit es nicht auf immer ver-

fehlt sei. — Eine dritte Bedingung ist endlich, daß nicht blos der Anfang des Unternehmens mit Kraft und Weisheit entworfen, sondern auch, auf den Fall des Gelingens, das Ende mit Klarheit gedacht, mit den bestimmtesten Umrissen, für uns und andere vorgezeichnet sei, weil Deutschland nicht nur für heute gerettet, sondern auch für die Zukunft gesichert, und so weit es von menschlichen Einsichten, und menschlichen Veranstaltungen abhängt, auf eine lange Reihe von Jahren hinaus, gegen die Wiederkehr solcher Konvulsionen, als wir zu erleben bestimmt waren, durch eine kräftige Verfassung gedeckt werden muß.

Jeder echte Plan zur Regeneration Deutschlands durch Oesterreichs Anstrengungen und Successe wird also drei Hauptbestandtheile haben. — Die erste Einleitung des Werkes — die Maßregeln zur Ausführung desselben — die Grundlage zum künftigen System.

I. Erste Einleitung des Werkes.

Wenn der Entschluß, den gegenwärtigen Zeitpunkt zu benützen einmal unwiderruflich gefaßt ist, müßte von Seiten Seiner Majestät des Kaisers ein feierliches Manifest erlassen werden, um zunächst Deutschland, und dann das gesammte Europa mit den Beweggründen, dem Sinne und dem Zwecke der beabsichtigten Unternehmung bekannt zu machen. Von diesem Manifest müßte ungefähr folgendes der Gang und die Substanz sein.

„Daß die alte Verfassung des deutschen Reiches, unter welcher die deutschen Länder und Völker zu namhaftem Wohlstande, hoher Cultur, einer glücklichen und rühmlichen Existenz gelangt waren, weit weniger durch ihre eigenthümliche Gebrechen, deren keines unmittelbar tödtlich gewesen sein würde, als durch das Zusammentreffen ungestümer Anfälle einer von beispiellosen Conjuncturen begünstigten auswärtigen Macht mit innerer Verkehrtheit und Verblendung, egoistischer Gleichgültigkeit gegen das gemeinschaftliche Wohl, Vernachlässigung gemeinschaftlicher Widerstands-Maßregeln, und den übrigen feindseligen Wirkungen einer alles lähmenden Vereinzelungs- und Trennungs-Politik von Stufe zu Stufe, in raschem unaufhaltsamen Verfall, zu ihrem endlichen Untergange geführt ward.

Daß, nachdem in dieser traurigen Periode, jedoch, ehe noch irgend ein Schritt zur förmlichen, gesetzlichen Auflösung des alten konstitutionellen Bandes geschehen, oder auch nur angekündiget war, eine große Anzahl der ehemaligen Reichsstände, durch offenbare Gewalt, oder durch Drohungen, oder durch eigennützige Hoffnungen verleitet, unter dem Vorsitz derselben fremden Macht, die sich damals eine unumschränkte Diktatur über alle Europäische Staaten-Verhältnisse angemaßt, ohne irgend eine Zuziehung, ohne irgend eine vorläufige Benachrichtigung des kaiserlichen Hofes, eine neue eigenmächtige Verbindung mit Ausschluß des bisherigen Reichs-Oberhauptes gestiftet, und einem auswärtigen Protektor gehuldigt hatten, Seiner Majestät dem Kaiser, bei der damaligen Lage Ihrer Erbstaaten, kein anderer Entschluß vergönnt blieb, als der, eine Krone niederzulegen, die nicht mehr mit Würde getragen, und aus Verhältnissen zu scheiden, die ohne gewaltsame Mittel nicht behauptet werden konnten;

Daß durch diesen unabwendlichen Entschluß keinesweges die Rechtmäßigkeit der Schritte, die Seine Majestät dazu gezwungen hatten, anerkannt, noch eine, auf fremde Veranlassung, ohne Seiner Majestät Zuthun oder Kenntniß, in wilder Eile und planloser Willkür hingeworfen, durch keine Traktate, durch keine förmliche Einstimmung anderer Mächte, durch keine Art von völkerrechtlicher Sanktion bestätigte Umbildung Deutschlands, legalisirt oder gut geheißen werden konnte; indem es vor aller Welt Augen lag, daß Seine Majestät nichts anders beabsichtiget, noch gethan, als unter dem Drange gefahrvoller Umstände einem vergeblichen Widerspruche zu entsagen, über das, was sich unmittelbar weder hintertreiben, noch verwerfen, noch verbessern ließ, Ihr Urtheil zu suspendiren, und die ferneren Schicksale Deutschlands, so wie Ihren eigenen künftigen Gang, der Entwicklung der auf allen Seiten gleich tief zerrütteten Staats-Verhältnisse Europens und dem Willen der Vorsehung anheimzustellen.

Daß mittlerweile durch sonderbare Fügung, der unter dem Titel der Rheinischen Konföderation auf vorbeschriebene Weise zum unerwarteten Dasein gekommene Bund fortwährend in seiner ursprünglichen Unreife und Formlosigkeit geblieben, und bis auf den heutigen Tag dem Charakter eines wirklich vollendeten Staaten-Systems um keinen

Schritt näher gerückt, daß außer der flüchtig entworfenen, fragmentarischen Stiftungs-Urkunde, weder zur Bestimmung des Verhältnisses zwischen Haupt und Gliedern, noch zur Festsetzung der Rechte und Verbindlichkeiten der einzelnen Interessenten, noch zur Gründung eines Central-Institutes, noch zur Auflösung unzähliger Collisionen, noch zur Regulirung der wichtigsten Punkte in den innern und äußern Beziehungen, nie auch nur ein Versuch gemacht worden; daß das von dem französischen Kaiser sich selbst zugesprochene Protektorat, es sei nun weil eine bestimmtere Organisation dieser oder jener geheimen Absicht nicht zusagte, oder weil anderweitige ausschweifende Plane zur Vergrößerung einer schon so hoch gestiegenen Macht, und daraus entsprungene endlose Kriege ihm weder Zeit noch Ruhe verstatteten, oder weil, nach Erreichung seiner Privatzwecke, alles übrige ihm gleichgiltig war, in Rücksicht auf das Interesse des Bundes, ein leerer Name geblieben; daß willkührliche uneingeschränkte Disposition über die militärischen und pekuniären Kräfte der Bundes-Fürsten, oft begleitet von gewaltthätigen Eingriffen in die wesentlichsten Attribute der ihnen zum Schein verliehenen Souverainität, der einzige bisher sichtbare Effect der ganzen Veranstaltung gewesen, und daß, aus echten Gesichtspunkten betrachtet, die rheinische Konföderation, weder rechtlich, noch factisch, je zur Wirklichkeit gediehen ist;

Daß mithin der größte Theil von Deutschland sich heute in einem Zustande befindet, den kein Name treffender bezeichnet, als der einer völligen Anarchie; daß jeder der dabei interessirten Fürsten, und überdieß jedes Individuum deutscher Nation an den mit einer solchen Lage nothwendig verknüpften, schon jetzt fast unleidlichen, für die Zukunft nicht zu berechnenden Uebeln, seinen Theil hat; daß keiner sich der geringsten Garantie für die Fortdauer seiner heutigen Existenz oder des wenigen, was wünschenswürdig darin sein mag, für den ungestörten Genuß seiner Rechte und Würden, für seine alten oder neuen Besitzungen, erfreut; daß selbst die, während der allgemeinen Gährung und Auflösung von diesem und jenem erworbene, oft um bitteren Preis erkauften Privat-Vortheile im höchsten Grade unsicher und prekär, ein Spiel des Zufalls, despotischer Launen und immerwährender Umkehrungen sind, daß das ganze Gebäude dieser Konföderation — wenn

anders ein nacktes Gerüst, worauf nie etwas ausgeführt worden, den Namen eines Gebäudes verdient — bei der ersten großen Erschütterung zusammenstürzen, alsdann aber, sich selbst überlassen, in einen Abgrund von Hülflosigkeit und Ruin, aus welchem Deutschland vielleicht in Jahrhunderten nicht emporkommen würde, versinken muß;

Daß die hier geschilderte an und für sich schreckliche Lage, die des Kaisers Majestät schon wegen des großen und lebhaften Antheils, den Sie jederzeit unwandelbar an Deutschlands Wohlfahrt genommen, tief fühlen und beherzigen müssen, nun vollends bei ihrem nahen Zusammenhange mit dem Interesse der kaiserlichen Erbstaaten unmöglich mit Gleichgiltigkeit betrachtet werden kann; daß die österreichische Monarchie durchaus keine dauerhafte Ruhe, noch weniger eine fühlbare Erleichterung ihrer zeither mit ungewöhnlichen Anstrengungen, und außerordentlichem Kostenaufwand bestrittenen Vertheidigungs-Anstalten zu erwarten berechtiget ist, so lange eine der ersten Militär-Mächte, unter dem Titel und Vorwande eines durch keine Verfassung geordneten, durch keine Gesetze beschränkten Protectorats Armeen von mehreren Hunderttausend Mann in allen deutschen Ländern unterhalten, und, wie es nun durch drei Jahre geschah, die österreichischen Grenzen von allen Seiten umschließen, bedrängen und bei jeder Gelegenheit bedrohen darf; daß dies lästige und unnatürliche Verhältniß selbst durch die Aussicht auf veränderte Konjunkturen, die früher oder später dem französischen Kaiser die Macht rauben könnten, den deutschen Fürsten Gesetze vorzuschreiben, keinen beruhigenden Charakter erhält, indem sogar in dieser Voraussetzung, aus der alsdann, wo möglich, noch vollständigeren Anarchie, nur neue Gefahren und neue Katastrophen hervorgehen würden; daß folglich die österreichische Monarchie, wenn jenes Verhältniß fernerhin besteht, aus der traurigen Alternative zwischen unbestimmter Verlängerung eines ihre Sicherheit untergrabenden, ihre Kräfte verzehrenden Systems und der durch den möglichen Umsturz desselben herbeizuführenden, vielleicht noch bedenklicheren Krisis, keine Erlösung zu hoffen haben würde;

Daß Seine Majestät in Erwägung dieser mächtigen Gründe, Sich zunächst durch die Ihnen obliegende Sorge für die Erhaltung und Sicherstellung Ihrer Monarchie, dann aber auch durch Ihr nie

erlöschendes Interesse an dem Schicksal der gesammten deutschen Fürsten und Völker, nicht blos vollkommen berechtiget, sondern auf's heiligste verpflichtet fühlen, und daher unwiderruflich entschlossen sind, einem Zustande von so gewaltsamer Art, so drückend und gefahrvoll in der Gegenwart, so reich an Besorgnissen für die Zukunft, durch zweckmäßige Vorkehrungen ein Ende zu machen;

Daß es Seiner Majestät Absicht nicht sein kann auf die vorige Verfassung des deutschen Reiches, da sie einmal bis in ihre Urstoffe zerstört ist, und ohne abermalige große Zerrüttungen wohl schwerlich wieder hergestellt werden könnte, zurück zu gehen;

Daß es vielmehr Ihr Allerhöchster Wunsch und Wille ist, die gegenwärtige Verfassung von Deutschland, ohne Rücksicht auf ihren illegalen Ursprung, in so weit aufrecht zu erhalten, als es nur irgend mit dem Interesse des Ganzen, mit der künftigen Sicherheit Deutschland's und mit den Grundsätzen des heilsamen Systems, auf welches Seiner Majestät Maßregeln abzwecken, vereinbar sein wird;

Daß dem zufolge, in dem gegenwärtigen Besitzstande aller ehemaligen Mitglieder des deutschen Reiches*), in dem Umfange und den Gränzen ihres Gebietes, in ihren rechten Titeln und Würden, ja selbst in der Ausübung ihrer Souverainität, keine Veränderung stattfinden, und daß in sofern eine oder die andere Ausnahme, durch einleuchtende Nothwendigkeit, oder ganz besondere Rücksichten veranlaßt würde, solche nur vermöge gütlicher Ausgleichung, und freiwilliger Beistimmung der Interessenten zu Stande gebracht werden soll.

Daß ferner Seine Kaiserliche Majestät keineswegs Anspruch darauf machen, das von dem französischen Kaiser usurpirte Protectorat mit allen seinen willkührlichen Attributen, und in dem gesetz- und schrankenlosen Umfange, in welchem es zeither zum offenbaren Verderben für Deutschland ausgeübt worden, an sich zu bringen;

Daß Höchstdieselben, indem Sie allerdings den Wunsch nähren, Sich wieder an die Spitze der deutschen Fürsten zu stellen, hiezu nur auf eine gesetzmäßige Weise, in einer freien doch kräftigen, dem höchsten

*) Durch diesen Ausdruck wird für's erste deutlich genug bezeichnet, daß von der Erhaltung eines französischen Königes von Westphalen, eines französischen Großherzogs von Berg :c. :c. die Rede nicht sein kann.

Gesammt-Interesse der deutschen Nation, nicht weniger als der sorgfältigsten Erhaltung aller individuellen Rechte gewidmeten Verfassung gelangen wollen; daß Sie nicht nach der Oberherrschaft über Deutschland, viel weniger nach einer militärischen Despotie wie die neuesten Zeiten sie kennen gelehrt, sondern einzig nach dem Vorzuge trachten, das konstitutionelle Haupt eines wirklichen, echten deutschen Bundes, der Erste unter Gleichen, der Mittelpunkt eines politischen Systems, welches unter dem Schutze der göttlichen Vorsehung, die deutsche Nation zu einem nie erreichten Gipfel von Glückseligkeit, Ansehen und Ruhm erheben soll, zu sein;

Daß zu diesem Ende die Grundlinien der neuen Verfassung, so wie man solche, kaiserlicher Seits, dem künftigen deutschen Föderativ-Staat am zuträglichsten, dem Zwecke seiner Bildung am angemessensten glaubt, bereits vorläufig entworfen sind, und hienächst, damit über Seiner Majestät Absicht nicht der geringste Zweifel zurückbleibe, zur Kenntniß der Höfe und des Publikums gelangen werden, wobei jedoch Seine Kaiserliche Majestät ausdrücklich erklären und verheißen, daß zu keinem Definitiv-Beschluß in dieser wichtigen National-Angelegenheit geschritten werden soll, ehe und bevor Höchstdieselben Sich im Stande befunden haben, mit einer Versammlung von Abgeordneten der vornehmsten deutschen Fürsten eine freie und gründliche Berathschlagung zu halten, deren Resultat jenem vorläufigen Entwurf seine nähere Bestimmung und bleibende Form geben wird;

Daß Seine Majestät, beseelt von dem sehnlichen Wunsche, das System, welches die dringenden Bedürfnisse Deutschlands, und die Erhaltung Ihrer eigenen Erbstaaten fordern ohne gewaltsame Mittel ohne neue Erschütterungen, und besonders ohne Blutvergießen zu realisiren, keinen Schritt unversucht lassen werde, der einem so heilsamen Ausgange förderlich sein möchte; daß Sie deßhalb den Plan Ihres Verfahrens den benachbarten Europäischen Mächten, besonders aber dem französischen Kaiser ohne Rückhalt mitgetheilt haben, und alles anzuwenden und aufzubieten gedenken, was eine gutwillige Beistimmung zu demselben erwirken, und die Aufrechthaltung des Friedens verbürgen kann;

Daß inzwischen, da der Erfolg dieses Schrittes nichts weniger als gesichert ist, hingegen das Werk, auf dessen Vollführung es ankömmt, in keinem Fall aufgegeben werden darf, Seine Majestät sich genöthiget sehen, ihre Armeen auf mehreren Punkten über die Gränzen ihrer Erbstaaten vorrücken zu lassen, um diejenigen Stellungen einzunehmen, in welchen einem feindlichen Angriffe am vortheilhaftesten begegnet werden könnte;

Daß Se. Majestät die sämmtlichen deutschen Fürsten feierlichst auffordern, und bei allem, was sie sich selbst, ihren Unterthanen und dem gemeinschaftlichen deutschen Vaterlande schuldig sind, beschwören, der heilsamsten dringendsten Reform, die je unternommen worden, auf alle Weise die Hände zu bieten und mithin nicht nur Höchstdero Truppen, die durchaus in keiner feindseligen Absicht die benachbarten deutschen Länder betreten werden, ihre Bewegungen möglichst zu erleichtern, sondern auch ihren eigenen eine solche Richtung zu geben, daß sie nöthigenfalls zur Erreichung des Zweckes selbstthätig mitwirken können; ein Verfahren, welches ihnen die höchsten und mächtigsten Motive, die Wiederherstellung der Unabhängigkeit Deutschlands und die Befreiung ihrer Länder und Völker von einer demüthigenden, alles lähmenden, alles aussaugenden fremden Oberherrschaft zur Pflicht machen, und welches, wenn auch alle anderen Beweggründe schwiegen, schon durch die einzige entscheidende Rücksicht empfohlen wird, daß die Theilnahme der Fürsten an Oesterreichs Vorschritt die sicherste Bürgschaft gegen den Ausbruch eines neuen Krieges gewährt; indem wohl nicht leicht eine auswärtige Macht sich in einen Kampf mit den vereinigten deutschen Fürsten, mit der gesammten, nach einem Ziele gerichteten, von einem Geiste beseelten deutschen Nationalkraft einlassen, mithin der feste Wille Deutschlands hinreichen würde, um jeden Widerstand in der Geburt zu ersticken;

Daß, wenn wider alles Vermuthen eine selbst dem unmittelbarsten Interesse so nahe liegende Rücksicht in Verbindung mit so viel anderen großen Triebfedern, ihre Wirkung verfehlen, wenn ein oder der andere deutsche Souverän seiner Pflicht und seines wesentlichen Vortheils bis zur gänzlichen Trennung seiner Politik von der des kaiserlichen Hofes, oder gar bis zu feindseligen Schritten gegen denselben,

uneingedenk sein sollte, Se. Majestät sich freilich gezwungen sehen würden, zu den bitteren Entschließungen zu greifen, die auf diesen Fall die Gerechtigkeit ihrer Sache und das überwiegende Interesse des Ganzen ihnen vorschrieben; daß aber selbst in dieser äußersten Voraussetzung mit gewissenhafter Schonung verfahren und von unvermeidlichen Zwangsmitteln nur gerade der Gebrauch gemacht werden soll, den die Umstände schlechterdings gebieten, daß Se. Majestät daher auch nie aufhören werden, jeden deutschen Souverän als einen natürlichen Freund und Bundesgenossen und jede mit diesem Gesichtspunkte nicht zusammenstimmende Handlung desselben als vorübergehende Anomalie zu betrachten, überzeugt, daß im letzten Resultat die erfreuliche und glorreiche Aussicht, die sich jetzt für Deutschland eröffnet, alle falschen Bestrebungen niederschlagen, alle Nebenrücksichten verdrängen, alle Täuschungen zerstreuen und alle Gemüther vereinigen wird;

Daß endlich, wenn die Unabhängigkeit Deutschlands entweder durch den bloßen Entschluß, die imposante Stellung und das kräftige Zusammenwirken seiner Fürsten, oder, sollte ein Anderes über uns beschlossen sein, durch einen kurzen, entscheidenden Kampf behauptet worden ist, Sr. Majestät erste Sorge sein soll, in dem, nach einem solchen Erfolg gewiß nicht mehr entfernten allgemeinen Frieden jene Unabhängigkeit und die neue deutsche Föderativ-Verfassung von allen Mächten Europa's auf's Bündigste garantiren zu lassen, um so dem Gebäude der allgemeinen Wohlfahrt, worin Deutschland nach wenigen Jahren die Erfüllung aller seiner rechtmäßigen Wünsche, Raum und Stoff für die herrlichsten Fortschritte und Ersatz für alle vergangenen Widerwärtigkeiten finden wird, die dauerhafteste Grundlage und die höchste politische Konsistenz zu verleihen.

II. Maßregeln zur Ausführung.

Diplomatische und militärische Maßregeln müßten von allen Seiten in einander greifen, um den auf solche Weise angekündigten Plan in schnellen und wirksamen Gang zu bringen. Jene sind, der natürlichen Ordnung gemäß, die ersten, und durch ihren mehr oder minder günstigen Erfolg muß überdies der Umfang und die Richtung,

die diesen zu geben sein wird, bestimmt werden. Wir maßen uns nicht an, eine so schwierige Aufgabe, und wo so vieles von veränderlichen Größen, keiner Berechnung zu unterwerfenden Effecten und Entschlüssen des Augenblickes abhängt, zu erschöpfen; unsere Absicht kann nur sein, die Hauptpunkte zusammen zu stellen, auf deren geschickter und glücklicher Verkettung das Schicksal dieser großen Angelegenheit beruht.

1. Deutsche Fürsten.

1. Förmliche Unterhandlungen mit einzelnen deutschen Fürsten würden dem Geist und Zweck des Unternehmens widersprechen. Unterhandeln setzt einen ungewissen Ausgang, setzt den Willen, sich mit einem geringeren Resultat, wenn das größere nicht erreichbar wäre, zu begnügen, setzt die Erwartung wechselseitiger Einwürfe, Beschränkungen und Modifikationen voraus. Von dem allen darf die Rede nicht sein*). Der Plan, der hier ausgeführt werden soll, läßt sich weder verengen, noch beschneiden, noch zerstückeln. Man muß ihn ganz und rein oder gar nicht verfolgen.

Außerdem würde bei einer umständlichen Negoziation mit acht oder zehn Hauptparteien und wer weiß wie viel Nebenparteien, viel kostbare Zeit verloren gehen; unsere Tage aber sind gezählt. Auch muß überhaupt alles vermieden werden, was auf Unentschlossenheit oder Zögerung deutete; denn eine der ersten Bedingungen eines glücklichen Ausganges ist, daß wir selbst nicht das Ansehen haben müssen, einen anderen für möglich zu halten. Das Manifest und die That; auf diese beiden Punkte beschränke sich alle Unterhandlung mit Deutschland; wen diese nicht gewinnen, über den siegt gewiß keine diplomatische Kunst. — Nichts destoweniger könnte es für zweckmäßig gehalten werden, das Manifest oder eine demselben gleichförmige, bestimmte Erklärung kurz zuvor, ehe zur öffentlichen Bekanntmachung geschritten wird, von erläuternden und ermunternden Privateröffnungen begleitet, an diejenigen deutschen Höfe gelangen zu lassen, von denen man voraussetzen dürfte, daß sie trotz ihrem einstweiligen Uebertritt zum fran-

*) In der Hauptsache nämlich; denn, wenn diese einmal fest steht, kann man sich ohne Gefahr darauf einlassen, wie im folgenden Abschnitte gezeigt werden wird.

zösischen System, noch einige geheime Anhänglichkeit an Oesterreich oder wenigstens noch einigen Sinn für das wahre Interesse Deutschlands behielten. Ein Versuch dieser Art müßte besonders mit Sachsen gemacht werden; auf keinen Fall aber mit Baiern oder Würtemberg, mit welchen jede vorläufige Unterhandlung nicht blos unnütz, sondern gefahrvoll sein würde.

2. Preußen.

2. Die einzige bestimmte Ausnahme von der eben aufgeführten Regel, müßte in Ansehung Preußens stattfinden. Eine Negoziation mit Preußen wäre, wegen seiner jetzigen verwickelten Verhältnisse, wo alles darauf ankömmt, ihm Muth und Vertrauen einzuflößen, nothwendig; in Rücksicht auf seine entschieden günstige geheime Dispositionen ohne Gefahr, und in Rücksicht auf die bedeutende Hilfe, die es jetzt noch der gemeinschaftlichen Sache zu leisten vermag, von einleuchtendem Nutzen.

Wenn Preußen für den Plan durchaus gewonnen werden kann, so ist für's erste ein wesentlicher Zuwachs an militärischen Kräften gesichert; denn Preußen kann nach den zuverlässigsten Datis in sehr kurzer Zeit, unter der Bedingung, daß es von außen her mit hinreichenden pecuniären Mitteln versehen werde, eine schlagfertige Armee von wenigstens 80.000 Mann aufstellen. Ueberdies wäre der Beitritt dieser Macht für das ganze nördliche Deutschland von großem Gewicht. Ein beträchtlicher Theil der Einwendungen und Scrupel, die Sachsen uns entgegen stellen wird, würde durch diesen Beitritt beseitiget werden. In vielen der Länder, die Preußen vor dem unglücklichen Feldzuge beherrschte oder doch leitete, und die jetzt, theils mittelbar, theils gar unmittelbar, die letzteren überdies allen Qualen einer ungewissen Existenz und verhüllten Zukunft Preis gegeben, von französischen Proconsuln zerfleischt werden, würden auf die erste Notiz von den Entschließungen des preußischen Hofes und seinem Einverständniß mit Oesterreich, alle Herzen und bald alle Hände den für Deutschlands Erlösung bewaffneten Mächten zufliegen*). In jedem Falle wäre durch die Mitwirkung Preußens,

*) Z. B. in Magdeburg, Halberstadt, Beyreuth, Minden, der Grafschaft Mark, dem so lange an das preußische System geknüpften Hessen, selbst in einem Theil von Hannover u. s. f.

da man diesem die Befreiung oder Deckung des ganzen Striches zwischen der Elbe und dem Rhein, wo nicht ausschließlich, doch vorzugsweise übertragen könnte, die Sphäre der österreichischen Militäroperationen auf das mittlere und südliche Deutschland beschränkt; ein Vortheil, der hoch angeschlagen werden muß.

Was den Wunsch und Willen dieser Macht, sich an Oesterreichs Unternehmungen anzuschließen, betrifft, so kann darüber, nach allem, was man aus den besten Quellen weiß, auch nicht der mindeste Zweifel mehr obwalten. Der König und das ganze königliche Haus, und die angesehensten Personen in der Civil- und Militär-Administration, sind von der Schrecklichkeit ihrer gegenwärtigen Lage dergestalt durchdrungen, gegen den, welcher sie so grausam gebeugt und bis auf den letzten Moment so unbarmherzig gemißhandelt hat, in solchem Grade erbittert, und dabei von der Unmöglichkeit, ohne irgend eine Haupt-Revolution auch nur als Staat vom dritten Range zu bestehen, so vollständig überzeugt, daß alles von ihnen zu erwarten ist, was nur irgend ihre Lage gestattet. Selbst die aus dem gegenwärtigen Verhältnisse zwischen Preußen und Rußland entspringende Schwierigkeit, die einzige politische, die es gibt, selbst diese würde sicher besiegt werden, sobald einmal die wesentlichen Hindernisse gehoben sind. Alles kömmt nur darauf an, den entschieden guten Willen dieser Macht in einen thätigen und fruchtbaren Entschluß zu verwandeln, ihr Muth und Kräfte zu geben, und sie so zu stellen, daß sie das Aeußerste versuchen, zwischen Sieg und vollendetem Untergange keinen Mittelweg mehr anerkennen muß.

Die Unterhandlung mit Preußen würde vor allem drei Hauptpunkte zu berichtigen haben. Der erste ist, daß man dem Könige die Aussicht eröffne, durch den glücklichen Erfolg des Unternehmens zum Besitz seiner verlornen deutschen Provinzen, oder wenigstens eines Theils derselben, oder eines sonstigen schicklichen Aequivalents, zu einem zweckmäßigen Arrondissement seines Staates, zu einer haltbaren Militärgränze zu gelangen. Jede nähere Bestimmung dieses Punktes müßte freilich der Zukunft vorbehalten bleiben; aber das Princip, die preußische Monarchie, soviel als möglich, in ihrem vorigen Umfange wieder herzustellen, kann ohne alle Gefahr gleich angenommen werden.

Es wäre überflüssig, hier zu beweisen, daß die Existenz einer bedeutenden Mittelmacht zwischen Frankreich und Rußland nicht blos ein wesentlicher Vortheil, sondern ein offenbares Bedürfniß für Deutschlands und Oesterreichs künftige Sicherheit ist, und da beständig vorausgesetzt wird, daß Preußen dem neuen System, welches forthin ganz Deutschland (unter Oesterreichs Vorsitz) verbinden, und jede feindselige Spaltung im Innern des deutschen Gebiets auf immer verbannen soll, beitrete, so können die aus der ehemaligen Lage und den ehemaligen Besorgnissen hergenommenen Einwürfe schlechterdings nicht mehr geltend gemacht werden*). — Der zweite Hauptpunkt ist der, daß man dem preußischen Hof nachweisen muß, woher er die Geld-Unterstützungen erwarten soll, ohne die er nichts zu leisten vermag. — Hier giebt es nun keine Zuflucht als England; aber glücklicher Weise ist auf diese mit einem hohen Grad von Wahrscheinlichkeit zu rechnen. Denn daß England, sobald es nämlich Oesterreichs gewiß ist, für das Gelingen eines Planes, der seinem höchsten Interesse entspricht und einen seiner Haupt-Wünsche erfüllt, keine Aufopferung scheuen, und folglich auch Preußen auf's thätigste unterstützen würde, sind wir vollständig berechtigt zu glauben. — Der dritte, und nicht der unwichtigste Punkt, ist, daß man den König von Preußen in eine Lage und in Umgebungen versetze, mit welchen es ihm möglich sei und bleibe, nach einem kraftvollen System zu verfahren. Dies hängt nun wieder hauptsächlich von folgenden zwei Umständen ab. Für's erste muß er von dem unmittelbaren Drucke Frankreichs nicht jeden Augenblick afficirt werden können; er muß sich (wenigstens vergleichungsweise) frei fühlen; er muß im Stande sein ohne augenscheinliche Gefahr einen rettenden Entschluß zu fassen und die zur Vollziehung desselben erforderlichen Maßregeln zu ergreifen. Für's zweite muß er ein Ministerium haben, das nicht nur unerschütterlich fest in den Grundsätzen des einzigen Systems, von dem er jetzt sein Heil zu erwarten

*) Um so weniger, da es endlich genugsam erwiesen ist und von keinem vernünftigen Preußen mehr bezweifelt wird, daß dieser Staat seinem jetzigen Unglück entgangen wäre, wenn er früher schon ein ähnliches System ergriffen hätte. Daß ihm für die Folge gar kein anderes übrig bleibt, ist, wo möglich, noch gewisser.

hat, sondern auch mit hinreichenden Einsichten und besonders mit hinreichendem Muthe, um in diesem System zu handeln, begabt sei. — Jenes, seine persönliche Unabhängigkeit, wird, so weit als es geschehen kann, gesichert, wenn er sich entschließen kann, den Lockungen zu widerstehen, die ihn einladen, seine gegenwärtige Residenz gegen seine vorige zu vertauschen. Dieses, die Weisheit und Festigkeit seines Kabinets, beruht vorzüglich, ja ausschließend auf der Hoffnung, den Herrn v. Stein an der Spitze der Geschäftsführung zu erhalten. Soll Preußen uns jetzt oder später zur Realisirung unseres Planes behilflich, soll es nicht unwiederbringlich verloren, und mit ihm das ganze nördliche Deutschland auf immer eine französische Provinz sein, so muß von Seiten des österreichischen Kabinets das Aeußerste gethan werden, um diese beiden Punkte in Richtigkeit zu bringen. Denn geht der König nach Berlin zurück, oder gelingt es den französischen Cabalen, den Herrn v. Stein von seinem Platze zu verdrängen, so ist sofort alle fernere Aussicht verschwunden. Von diesem Augenblicke an gibt es keine preußische Armee mehr; der König wird ein Gefangener, alle seine Unternehmungen sind tödtlich paralysirt, und jedes noch übrige Mittel, ihn für sich selbst und für uns zu erhalten, wird entweder durch unmittelbare Gewalt, oder durch die Sprüche seiner Rathgeber vernichtet. — Es ist zu hoffen, daß schon gegenwärtig Schritte gethan sind, um diesen beiden, leider sehr nahen Begebenheiten auf's Kräftigste vorzubeugen; bestätigt sich diese Voraussetzung nicht, so geht wenigstens aus dem hier Gesagten hervor, daß keine Stunde mehr verloren werden dürfte.

3. Frankreich.

3. Sobald die Unterhandlung mit Preußen zu einem oder dem anderen sicheren Resultate geführt hat, müßte dem Kaiser Napoleon von dem Entschlusse des österreichischen Hofes eine zwar in gemäßigten und friedlichen Ausdrücken abgefaßte, doch feste und positive Eröffnung geschehen*). Dieser Schritt, der entscheidendste und größte,

*) Bei der für diese Eröffnung zu wählenden Form müßte man natürlich weit weniger den, an welchen sie unmittelbar gerichtet würde, als das Publikum und die Welt vor Augen haben; sie würde gleichsam ein zweites Ma-

ist freilich auch der schwerste von allen; gleichwohl muß er gethan, und so gethan werden, wie seine wesentliche Bestimmung ihn fordert. Zu kleinlichen Vorwänden, zu veralteten Beschwerden (so reich auch das Verzeichniß derselben ausfallen möge) seine Zuflucht zu nehmen, den diplomatischen Feldzug durch irgend eine falsche Demonstration zu eröffnen, einen Bruch durch künstliche Mittel zu veranstalten, um ihn nachher für unsere Absicht zu benützen, mit einem Worte, auf Nebenstraßen und Schleichwegen dem Ziele entgegen zu rücken — wäre hier eine verkehrte Politik. Denn einmal würde ein solches Verfahren, wenn auch die Schlauigkeit des Gegners es nicht unmittelbar fruchtlos zu machen wüßte, mit der Größe und Reinigkeit des Planes, der heute in's Werk gerichtet werden soll, im schneidendsten Widerspruche stehen, und eine Unternehmung von der erhabensten Art zu einem gemeinen Intriguenspiel herabwürdigen. Hiernächst würde für den letzten Erfolg, wie geschickt auch der eigentliche Zweck im Anfange verhüllt werden möchte, doch wenig oder gar nichts gewonnen sein, weil der Uebergang von den vorbereitenden Scenen zu der endlichen Entwicklung des Dramas gerade eben so viel Schwierigkeiten hätte, als ein frühzeitiges, freimüthiges Geständniß. Endlich — und dies ist der vornehmste Einwurf — müßte bei einem solchen Operations-Plan auf den Vortheil, die deutschen Fürsten und die deutsche Nation mit den wahren Absichten des kaiserlichen Hofes je eher je lieber bekannt zu machen, Verzicht geleistet werden; ein Umstand, der den ganzen Charakter der großen Maßregel verfälschen, und sowohl auf unser Verhältniß gegen die Fürsten, als besonders auch auf die öffentliche Meinung den ungünstigsten Einfluß haben würde. — So wie die Sache uns heute noch erscheint, ist es freilich nicht leicht, den Gedanken zu fassen, daß Napoleon, ohne das Aeußerste versucht zu haben, seinem despotischen Protectorat, seinem neu geschaffenen Familien-Königreich Westphalen und dem Besitze so vieler Provinzen diesseits des Rheins, die er sich zur

nifest sein, worin, wie in jenem die Verhältnisse des Kaisers gegen Deutschland, sohier seine Verhältnisse gegen Frankreich dargestellt wären. Doch würde freilich noch Stoff genug zu einem dritten bleiben, welches beim wirklichen Ausbruch des Krieges einer möglichst treuen Schilderung der Thaten Napoleons gewidmet sein müßte.

ferneren freien Disposition mit empörender Eigenmacht vorbehielt*), entsagen sollte. Doch kann glücklicher Weise auch die Unmöglichkeit eines solchen Ausganges von Niemandem dargethan werden. Die Erfahrung aller Zeiten hat gelehrt, daß alles menschliche Wirken und Treiben, besonders aber das ungerechte und gewaltsame, nur bis zu einem gewissen Ziele gedeiht. Napoleon scheint das seinige erreicht zu haben, seit dem Tilsiter Frieden, vorzüglich aber seit den übel berechneten Attentaten gegen die königliche Familie von Spanien, ist nicht nur sein Fortschritt gehemmt, sondern der Lauf seines weltzerrüttenden Gestirns unverkennbar rückgängig geworden. Wie weit diese veränderte Constellation ihn auf die Bahn seines Ehrgeizes zurückwerfen wird, ist jetzt freilich noch menschlichen Augen verborgen. Aber soviel darf man doch jetzt schon ohne übergroße Verwegenheit behaupten, daß, wenn sein Feldzug in Spanien mißlingt, oder auch nur eine Wendung nimmt, die seine dort beschäftigte Hauptarmee auf längere Zeit an jenes Kriegstheater fesselt, zugleich also unvermeidlich verzehrt, nicht leicht zu begreifen ist, wie er so viel neue Truppen und Kriegsbedürfnisse aufbringen sollte, als der Kampf gegen Oesterreich allein, bei der vortrefflichen militärischen Verfassung, worin dieses sich heute befindet, erfordern würde. Und wie käme die Rechnung erst zu stehen, wenn — was doch gleichfalls unter die möglichen Fälle gehört — die Fahnen des fremden Unterdrückers in Deutschland keine Anhänger mehr fänden, wenn seine bisherigen Bundesgenossen ihre Waffen gegen ihn kehrten, wenn alles, was Deutschland vermag, für einen großen, gemeinschaft-

*) Einige nahm er sogar, ohne irgend einen Schein des Rechtes, wieder an sich, nachdem sie schon dieser oder jener Creatur verliehen worden waren. Daß er die Staaten des sogenannten Großherzogs von Berg mit Frankreich vereinigt hatte, erfuhr das Publikum, erfuhren die Höfe erst durch den Artikel der Zeitungen, der die Einziehung des Hamburger Postwesens meldete. Ebenso kam der wichtige Umstand, daß die Provinzen Mark, Münster, Bingen, Tecklenburg, Dortmund, Limburg, Lypstadt und Reda durch einen angeblichen Tractat vom 21. Januar zu dem gedachten Großherzogthum Berg geschlagen werden, mithin gegenwärtig zu den kaiserlichen Domänen gehören, erst vor wenig Wochen und zwar — wer sollte es glauben! — durch eine Düsseldorfer Zoll-Verordnung an's Licht!

lichen Zweck gestimmt und vereinigt werden könnte! Daß Napoleon auch in dieser Hypothese einem Krieg, worin das Uebergewicht der Kräfte so entschieden wider ihn sein würde, einen empfindlichen Rückschritt auf dem Wege der Unterhandlungen (der noch durch mancherlei Vorwände gedeckt und versüßt werden könnte) vorziehen sollte, wird man wenigstens doch als zweifelhaft betrachten dürfen. Gewiß ist übrigens, daß außer der materiellen Ueberlegenheit auch der ganze moralische Effect, der des Neuen, des Unerwarteten, des wahrhaft Großen und Ruhmvollen der Unternehmung in die diesseitige Wagschale fielen. Denn indeß er um die Aufrechthaltung eines unnatürlichen und verhaßten, für die deutsche Nation demüthigenden, der französischen gleichgültigen, nur dem einsamen, isolirten Interesse eines feindseligen Ehrgeizes willkommenen Oberherrschaft stritte, wären wir für eine Sache gerüstet, die auf den einstimmigen Beifall der Welt, und, sobald nur einmal die unwürdigen Fesseln des jetzt über Deutschland lastenden Schreckenssystems zersprengt sind, auf Millionen enthusiastischer Bundesgenossen, auf Hilfsmittel und Hilfsquellen jeglicher Art, selbst auf viele, die wir längst verloren glaubten, zählen dürfte. — Was wir blos durch den Eindruck gewinnen würden, den die Nachricht, ein solcher Antrag sei geschehen, weit und breit in den Gemüthern hervorbringen müßte, läßt sich heute mehr ahnen, als berechnen. — Unterdessen müßte man auf jeden Ausgang gefaßt sein, und die Unterhandlung dergestalt einleiten, daß keine der ernstlichen Maßregeln, die das Mißlingen derselben nothwendig herbeiführte, dadurch ausgeschlossen, gelähmt oder verzögert würde.

4. Rußland.

Dem Kaiser von Rußland müßte ebenfalls der Entschluß des Cabinetes, ehe man öffentlich damit aufträte, mitgetheilt werden; jedoch nicht so, daß es das Ansehen hätte, als glaubte man seiner Zustimmung zu bedürfen. Durch die bald grundfalsche, bald zweideutige, bald kraftlose russische Politik ist Deutschlands Verderben, die Auflösung seiner alten Constitution, der Verlust seiner Unabhängigkeit befördert und beschleunigt worden; möge Deutschland aus seinen Ruinen wieder emporsteigen, ohne daß Rußland eine Hand daran lege!

— Es gab eine Zeit, wo österreichische Staatsmänner wähnten, mit Rußlands Freundschaft sei alles gewonnen, jede andere Verbindung zu entbehren, der Erfolg jedes Unternehmens gesichert. Diesen Irrthum haben wir theuer genug bezahlt. Das russische Kabinet hat selbst das Geschäft übernommen, uns, hoffentlich auf immer davon zu befreien; forthin wird es in dem neuen politischen System des österreichischen Hofes eine der ersten Maximen sein müssen, seine Maßregeln stets so zu combiniren, daß man Rußland vollständig entbehren könne. Auf den gegenwärtigen Fall ist diese Maxime schon in ihrem ganzen Umfange anwendbar: Bei dem Werk, das hier vollführet werden soll, wird Rußlands Unthätigkeit nicht blos gleichgiltig, sondern wünschenswürdig sein. Jede directe Mitwirkung dieser Macht würde das Vertrauen, das Oesterreich vor allen Dingen in Deutschland erwerben muß, schwächen, die Popularität seiner Sache auf's Spiel setzen, die Resultate in's Unendliche verwickeln, den gefährlichsten Ansprüchen den Weg bahnen. — Das einzige, was uns heute interessirt, ist, daß Rußland abgehalten werde, Diversionen zu Gunsten des Feindes zu machen. Aber auch diese negative Garantie, deren Ungewißheit hin und wieder noch lebhafte Besorgnisse erregt, ist in der That von keiner so großen Bedeutung. Wir haben nicht einmal nöthig, über die wahre innere Stimmung des russischen Kaisers ob er willig oder unwillig sein Joch trage, ob Furcht oder Verblendung ihn regiere u. s. f. außerordentliche Nachforschungen anzustellen, seine geheimsten Gedanken zu ergründen, oder ängstlich auf den Augenblick zu harren, wo bessere Einsicht, oder Noth, oder Gewalt ihn zu einer abermaligen Sinnes-Aenderung treiben möchten. Was kümmert uns sein Wille, sobald wir wissen, daß er unfähig ist, uns zu schaden? In der Lage, worin er gegenwärtig schwebt, und daß sie fortdauere, dafür würden hoffentlich der König von Schweden, englische Flotten in der Ostsee, besonders aber Mustapha Bairaktar sorgen — würde es ihm schwer werden, ein irgend namhaftes Truppen-Korps gegen die österreichische Grenze zu versammeln; uns anzugreifen, so gut als unmöglich. Das schlimmste, was eine drohende oder auch nur zweideutige Stellung von seiner Seite nach sich ziehen könnte, wäre allenfalls die Nothwendigkeit, ein Operations-Corps von 30 bis 40.000 Mann in Galizien stehen zu

lassen; vermuthlich wird auch dies erspart werden können. — Die zweckmäßigste Politik wäre demnach, den Petersburger Hof mit kühler Freundschaft zu behandeln, ihm unser Vorhaben zwar freimüthig zu eröffnen, doch keineswegs als Gegenstand einer Negoziation, und übrigens seinen ferneren Entschließungen mit vollkommenster Ruhe und anscheinender Gleichgiltigkeit entgegen zu sehen. Vielleicht ist der Zeitpunkt nicht so ferne, wo es blos von Oesterreich abhängen wird, dem ewig schwankenden System dieses Hofes eine feste und uns vortheilhafte Richtung zu geben.

5. England.

Desto wichtiger aber und desto dringender ist es, sich *England* auf alle Weise zu nähern, denn ohne Englands uneingeschränkten Beitritt kann kein wirksamer, ja kein sicherer Schritt gethan werden. So unentbehrlich uns die Freundschaft dieser Macht in Rücksicht auf Geldunterstützungen sein mag — und heute ist dies doppelt der Fall, da wir außer unserem eigenen Bedarf auch für Preußen Subsidien stipuliren müssen, wenn wir irgend von Preußen Gebrauch machen wollen, — so gibt es doch einen anderen Gesichtspunkt, aus welchem ein Bündniß mit England noch viel interessanter und nothwendiger erscheint. Wir müssen schlechterdings zu der Gewißheit gelangen, daß England keinen Frieden mit Frankreich, auch unter den einladendsten Conjuncturen, auch, wenn Spanien und Portugal befreit, Sicilien erhalten, Finnland zurückgegeben, ganz Amerika durch Handelsbande gesichert, jeder Anspruch der neutralen Flaggen auf immer bei Seite gesetzt wäre, daß es selbst in diesen glänzendsten Voraussetzungen *keinen Frieden mit Frankreich unterzeichnet, in welchem nicht die Unabhängigkeit Deutschlands einer der ersten Fundamentalartikel sei.* Ohne diese Gewißheit wäre es thöricht und verwegen, zu einer Unternehmung zu schreiten, die, wenn auch sonst alles aufs zweckmäßigste eingeleitet und aufs kraftvollste ausgeführt würde, uns bei einer plötzlichen Wendung der äußeren Verhältnisse in unabsehliche Gefahren stürzen könnte. — Daß England sich zu einer solchen Verheißung ohne Schwierigkeit bereit finden lassen werde, ist kaum einem Zweifel unterworfen. Sein offenbares Interesse, der ganze

Gang seiner Politik, seine alte Vorliebe für Oesterreich, die bekannten Gesinnungen seines einsichtsvollen und energischen Cabinetes verbürgen den Erfolg der Unterhandlung, wenn diese nur zeitig genug eingeleitet und durch wohlgewählte Mittler geführt wird. Die Maßregeln, welche die österreichische Regierung, unter dem Drucke gebieterischer Noth, gegen England zu ergreifen veranlaßt wurde, werden den Erfolg nicht um eine Stunde verzögern. Aber bei keinem der diplomatischen Schritte, die dem großen Werke vorangehen müssen, ist Beschleunigung nöthiger als bei diesem. Wenn das Glück uns auch noch so sehr begünstigt, gehören wenigstens zwei Monate dazu, um ein Einverständniß mit England zu Stande zu bringen; und doch kann nichts Wesentliches geschehen, bis dieser Punkt berichtiget ist.

Ueber die militärische Partie des Unternehmens wird man hier keine umständlichen Erörterungen erwarten. Diese Partie, worin überdieß fast jeder Entschluß von Zeit- und Localbedingungen, die nur der Augenblick gehörig aufklären kann, abhängt, bleibt den Combinationen der Sachverständigen überlassen. Die folgenden Bemerkungen beziehen sich daher blos auf einige politische Rücksichten, die bei der näheren Bestimmung der Militär-Operationen mehr oder weniger in Anschlag kommen würden.

1. Die Truppen müßten dergestalt zusammengezogen werden, daß die zu den Operationen bestimmten Corps längstens binnen vier Wochen, von dem Tage an gerechnet, wo dem französischen Kaiser die positive Eröffnung geschähe, über die Grenzen der Monarchie hinausrücken könnten.

2. Wenn die Antwort des französischen Kaisers entweder ganz verweigernd und feindselig, oder doch so ausfällt, daß die Wahrscheinlichkeit einer friedlichen Entwickelung der Sache verschwindet, müßten die kaiserlichen Armeen ohne weiteren Zeitverlust gegen den Rhein vorrücken und diejenigen Stellungen einnehmen, von welchen aus die ferneren Operationen am wirksamsten eröffnet werden können.

3. Wenn Preußen an der Unternehmung Theil nimmt und zur rechten Zeit mobil gemacht werden kann, so müßte man die Operationen zwischen der Elbe und der holländischen Grenze der preußischen Armee als ihr Tagewerk zutheilen. Dies wäre wenigstens zum

Vortheil des Ganzen, als allgemeines Princip anzunehmen. Aber mannigfaltige Umstände können eintreten, die dies Princip bald so, bald anders modificirten. Wenn die jetzt noch im nördlichen Deutschland befindlichen französischen Truppen sich gänzlich oder bis auf einen geringen Ueberrest zurückzögen, und Preußen beim Ausbruch der Feindseligkeiten gleich im Stande wäre ein beträchtliches Corps gegen die Weser und Ems vorrücken zu lassen, wenn es nun überdies noch gelänge, bis dahin auch Sachsen in unser Interesse zu ziehen, so möchte vor der Hand das nördliche Deutschland durch eine preußisch-sächsische Armee hinlänglich gedeckt, und Oesterreich also in dem Fall sein, seine gesammten Streitkräfte gegen den Ober- und Mittelrhein zu dirigiren. Wenn hingegen (wie es wohl nicht unwahrscheinlich ist), im nördlichen Deutschland schon jetzt oder doch unmittelbar bei der Aussicht auf einen Krieg ein neues französisches Armee-Corps gebildet wird, oder, wenn bei Eröffnung des Krieges die französische Hauptmacht sich am Niederrhein versammelt, oder wenn Preußen nicht gleich Anfangs im Stande ist, mit hinlänglichem Nachdruck zu agiren, auf eine Mitwirkung Sachsens nicht gerechnet werden kann, u. s. f. — so würde freilich die Nothwendigkeit eintreten, ein österreichisches Haupt-Corps bis tief an den Niederrhein hinab zu senden, damit nicht von dieser vorzüglich schwachen Seite her jede Operation im mittleren Deutschland umgangen, und das nördliche mit seinen Positionen, Festungen und Hilfsmitteln aufs neue dem Feinde zum Raube werde.

4. Was aber auch die bevorstehenden Conjuncturen über diesen Punkt an die Hand geben mögen, in jedem Falle, selbst in der Voraussetzung, daß Preußen im Anfange des Krieges die Vertheidigung des Niederrheins auf sich nehmen könne, würde es rathsam sein die Operations-Sphäre derjenigen österreichischen Armee, welche alsdann die nördlichste Bestimmung erhielte, bis über Cassel hinaus reichen zu lassen, weil es von großer politischer Wichtigkeit wäre, den König Jerome, mit welchem der kaiserliche Hof in keine Art von Unterhandlung treten, der vielmehr von dem Augenblicke an, da der entscheidende Entschluß gefaßt worden ist, als nicht mehr vorhanden betrachtet werden müßte, so früh als möglich zur Räumung des diesseitigen Deutschlandes und zum Rückzuge über den Rhein zu bewegen.

5. So lange von französischer Seite nicht zu offenbaren Feindseligkeiten geschritten wird, müßte den gesammten diesseitigen Schritten ein möglichst defensiver Charakter, auch eine möglichst defensive Außenseite gegeben werden. Nach dem in dem Manifest angenommenen Standpunkte erfüllt der kaiserliche Hof nur die Pflicht, und behauptet das auf diese Pflicht gegründete Recht, die deutschen Fürsten und Völker von dem anerkannten Druck gesetzloser fremder Herrschaft zu befreien, oder vielmehr die Rückkehr dieser Plage, nachdem der bisherige Schauplatz derselben durch vorläufige Entfernung der französischen Truppen ein Intervall von Freiheit gewonnen hatte, durch eine rechtmäßige neue Ordnung der Dinge zu verhindern. Dieser Standpunkt, der günstigste und fruchtbarste, den wir wählen können, um uns der öffentlichen Meinung ganz zu bemächtigen, muß schlechterdings festgehalten werden. Wir müssen nur als angreifend erscheinen, um diejenigen abzuwehren, die uns aus diesem Standpunkt gewaltsam vertreiben wollen. Der Krieg muß nur einen, und immer denselben, aller Welt verständlichen und einleuchtenden, von jedem rechtlichen und edlen Gemüth ein für allemal gebilligten Zweck haben. — Eine solche politisch defensive Stellung ist mit keiner militärischen Operation, in welchem Sinne diese auch geführt werden müsse, unvereinbar; daß beides Hand in Hand mit einander gehe, wird eine enge und beharrliche Verbindung zwischen denen, welche die diplomatischen, und denen, welche die militärischen Maßregeln leiten, verbürgen.

6. Ueber das Verfahren gegen diejenigen benachbarten Länder, welche die Armee in ihrem Vorrücken berührt, läßt sich keine allgemeine Regel aufstellen, weil auch in diesem Punkt, wie in allen, die die wirkliche Ausführung betreffen, die Gestalt jedes einzelnen Falles bestimmen muß, was das Vortheilhafteste sei. — Wenn die Armee ihren Marsch in hinlänglicher Stärke mit Entschlossenheit und Nachdruck beginnt, so ist nicht zu erwarten, daß irgend einer der Bundesfürsten ihr unmittelbar und einzeln Widerstand leisten sollte. Begründet sich diese Voraussetzung, so würde wohl das Rathsamste sein, von den Truppen solcher Fürsten, die nicht sogleich mit uns gemeinschaftliche Sache machen — in so fern dies militärisch möglich ist, für's erste

keine Notiz zu nehmen, weil ein wirkliches Zusammentreffen mit diesen Truppen, oder eine gewaltsame Entwaffnung derselben, sie gehe auch noch so glücklich von Statten, auf die Meinung jederzeit ungünstig wirken würde, also möglichst vermieden werden muß, es sei denn, daß der Fortschritt, die Sicherheit oder die Subsistenz der kaiserlichen Armee auf keinem andern Wege zu garantiren wäre. Was hingegen nothwendig verhindert werden müßte, und durch wohl gewählte Stellungen auch leicht verhindert werden könnte, wäre eine Vereinigung der militärischen Kräfte mehrerer von diesen Fürsten. So lange sie getrennt bleiben, wird keiner für Oesterreich gefährlich sein, und hat die österreichische Armee einmal ihre Hauptstellungen eingenommen, und gewinnt die Sache, es sei durch eine glückliche Negoziation, es sei durch die ersten Succeße unserer Waffen, eine erwünschte und hoffnungsvolle Wendung, so wird alles, was wir noch unentschieden und schwankend hinter uns zurücklassen mußten, in Kurzem zu unsern Fahnen versammelt sein.

7. Was außerhalb Deutschland und besonders auf der Seite von Italien in militärischer Hinsicht zu beschließen sein würde, liegt nicht in den Grenzen des gegenwärtigen Planes. Im Allgemeinen nur soviel darüber: Politisch und militärisch betrachtet muß Deutschland durchgehends das eigentliche Operations-Theater der ganzen Unternehmung bleiben. Da es aber beim wirklichen Ausbruch des Krieges nicht blos von unserm Gutbefinden abhängt, uns auf diese oder jene Localität zu beschränken, vielleicht auch, nach den Grundsätzen der höhern Strategie, gewisse Fortschritte in Italien, zur Unterstützung der in Deutschland bewirkten, als unumgänglich nothwendig gefordert werden würden, so müßte freilich auf jeden Fall ein hinreichendes Truppen-Corps an der Grenze von Italien aufgestellt sein. Damit jedoch der ursprünglich defensive Charakter unseres Systems so lang als möglich aufrecht erhalten werde, müßte jenes Corps nicht eher die Grenze überschreiten, als bis wirkliche Feindseligkeiten oder die offenkundige Absicht uns anzugreifen, den Augenblick des weiteren Vorrückens bestimmte. Ja selbst wenn es nöthig befunden würde, auf der Seite von Italien offensiv zu Werke zu gehen, müßte man alles so einzurichten suchen, daß Deutschland immer die hervorstechende Partie

bliebe, daß das, was den Privatzwecken Oesterreichs (nach gemeiner Ansicht der Dinge) näher zu liegen scheinen möchte, sich stets als dem Interesse des Ganzen untergeordnet darbiete, und daß die Augen der Welt so wenig als möglich durch Nebenoperationen von der großen Bestimmung der Hauptschritte abgezogen werden.

III. Plan zu einem künftigen Föderativ-System für das Cis-Rhenanische Deutschland.

Präliminar-Artikel.

„Sobald es gelungen sein wird, die Unabhängigkeit Deutschlands, es sei auf dem Wege der Unterhandlungen, es sei auf dem der Waffen, zu erzielen, und solche durch Friedenstractate anerkannt und befestigt ist, werden des Kaisers Majestät die vornehmsten deutschen Fürsten einladen, an einen diesfalls zu bestimmenden Ort Bevollmächtigte zu senden, die mit den von Sr. kaiserlichen Majestät in gleicher Absicht zu ernennenden über die künftige politische Verfassung von Deutschland in Berathschlagung treten sollen. Da dieser Berathschlagung aber, damit sie nicht ohne Regel und Richtpunkt in unausführbaren Theorien umher irre oder sich in unauflösliche Widersprüche verliere, nothwendig eine Basis gegeben werden muß, auch Sr. Majestät Absicht nicht sein konnte, das große und schwierige Werk der Befreiung Deutschlands von fremder Gewalt, ohne eine hinlänglich gegründete Aussicht auf die Möglichkeit einer neuen, besseren Ordnung der Dinge zu unternehmen, so sind folgende vorläufige Artikel als die Grundlinien derselben zu betrachten. So sehr aber Se. Majestät darauf halten werden, daß man sich bei Abfassung des Definitiv-Beschlusses von diesen Grundlinien im Wesentlichen nicht entferne, so unabänderlich bereit werden Sie nichtsdestoweniger sein, jede dem allgemeinen Besten unmittelbar ersprießliche oder mit den Wünschen einzelner Interessenten ohne Verletzung des Hauptzweckes vereinbare nähere Bestimmung, Erweiterung und Modification nicht nur zuzulassen, sondern auf alle Weise zu befördern.“

Grundlinien einer deutschen Föderativ-Verfassung.

1. Die sämmtlichen deutschen Länder diesseits des Rheins werden forthin einen freien Föderativstaat bilden, von welchem der Kaiser von Oesterreich das immerwährende erbliche Oberhaupt sein wird.

2. Der unmittelbare Zweck dieser unauflöslichen Verbindung ist Schutz und Sicherheit des Ganzen, wie jedes einzelnen Theilnehmers gegen äußere Gefahr; die innere Verwaltung der darin begriffenen größeren und kleineren Staaten wird durch dieselbe nicht afficirt; es bleibt den Regenten dieser Staaten die vollkommene und uneingeschränkte Souveränität in ihrem Gebiete.

3. Der Kaiser macht blos auf die Prärogative eines vorsitzenden Bundesgenossen Anspruch und reservirt sich kein anderes Attribut, als das, die gemeinschaftlichen Angelegenheiten der Föderation nach vorgeschriebenen Formen zu leiten.

4. Unter den gemeinschaftlichen Angelegenheiten ist zu verstehen: die regelmäßige Erhaltung der zur Sicherheit des deutschen Gebietes zu allen Zeiten erforderlichen Truppen, festen Plätze u. s. f.; — die Bestimmung des Verhältnisses und der Form, in welcher die einzelnen deutschen Staaten zur Vertheidigung des Ganzen und ihrer Mitstaaten beitragen werden; — eine möglichst gleichförmige, dem gemeinschaftlichen Zweck möglichst angemessene Militärverfassung; — die Verhältnisse des deutschen Föderativstaates und einzelner Mitglieder desselben, in so fern sie das Ganze interessiren, gegen auswärtige Staaten; — der Beschluß zum Kriege im Fall eines wirklichen Angriffes oder nothgedrungener Abwendung einer augenscheinlichen Gefahr; — der Beschluß zum Frieden, wenn der Zweck des Krieges erreicht ist.

5. Forthin kann kein Mitglied des deutschen Bundes, auch den Kaiser nicht ausgenommen, Verbindungen mit auswärtigen Mächten eingehen, die den Statuten des Bundes oder der unmittelbaren Absicht der Stiftung desselben zuwider liefen. Wenn diejenigen Mitglieder, die außer ihrem Antheil an dem deutschen Föderativstaat noch abgesonderte Souveränitäten besitzen, in letzterer

Qualität dergleichen Verbindungen schließen, so wird der Bund nur in so fern Notiz davon nehmen, als seine eigene Sicherheit dadurch gefährdet werden kann.

6. Es wird an einem zweckmäßig auszuwählenden Orte ein immerwährender Congreß von Abgeordneten der deutschen Bundesstaaten errichtet. Auf diesem Congreß werden die im §. 4 specificirten Angelegenheiten und alles, was unmittelbar mit der Aufrechthaltung und Sicherheit des Bundes zusammenhängt, als zum nothwendigen Wirkungskreise desselben gehörig, andere, die gemeinschaftliche Wohlfahrt der Fürsten und Völker betreffende (z. B. allgemeine Polizei, Handel und Gewerbe, Lehr- und Bildungsanstalten u. s. f.) als Gegenstände freiwilliger Deliberation und ungezwungener Beschlüsse verhandelt.

7. Der deutsche Föderativstaat wird aus Fürsten vom ersten Range, Fürsten vom zweiten Range und freien Städten zusammengesetzt sein; die (nach dem Präliminar-Artikel) zur definitiven Anordnung des neuen Systems zu berufende Commission wird festsetzen, welche Fürsten und Städte als souveräne Mitglieder zu betrachten und wie die Stimmen unter ihnen zu vertheilen sind*). Als vorläufige Norm wird aufgestellt, daß die Fürsten vom ersten Range jeder zwei die Fürsten vom zweiten Range und die Städte je einen Abgeordneten zum Congreß schicken. Die sämmtlichen Abgeordneten sollen jedoch nur ein einziges ungetheiltes Collegium bilden.

8. In dem Congreß wird ein kaiserlicher Commissarius das beständige Präsidium führen und die Angelegenheiten zum Vortrag bringen, über welche der Congreß zu berathschlagen hat. Doch soll auch jedem einzelnen Abgeordneten freistehen, über Gegenstände, die unmittelbar oder mittelbar auf das Gesammt-Interesse des Bundes Bezug haben, Anträge zu machen. Im letzteren Fall aber tritt eine vorläufige Deliberation über die Frage, ob der vorgeschlagene Gegenstand zur Verhandlung im Congreß geeignet sei, ein; und nur wenn diese bejahend beantwortet worden, findet wirkliche Berathschlagung statt.

*) Es versteht sich von selbst, daß der kaiserliche Hof bei diesem Geschäfte die Hauptrolle spielen, mithin über die Composition des Bundes seine Ideen zuvor in's Reine gebracht haben muß. — S. die nachstehenden Bemerkungen über den Plan.

9. In den auf die Anträge des kaiserlichen Commissarius zu fassenden Beschlüssen ist die einfache Stimmenmehrheit hinlänglich. Dagegen kann auf den Antrag eines einzelnen Abgeordneten kein Beschluß gefaßt werden, der nicht drei Viertheile der Stimmen für sich hatte.

10. So wie die Anträge des kaiserlichen Congreß-Präsidenten nur dann in Beschlüsse übergehen, wenn die vorgeschriebene Stimmenmehrheit sie bestätigt hat, so kann auch auf keinen von den Abgeordneten einzelner Staaten herrührenden Antrag ohne die Beistimmung des Congreß-Präsidenten ein Beschluß gefaßt werden.

11. Die Beschlüsse des Congresses sind Gesetze für den deutschen Föderativstaat, sie mögen nun von permanenter Natur oder auf einzelne bestimmte Fälle gerichtet sein.

Die Artikel, welche die Anordnungscommission als Grundlagen der Verfassung bestimmen wird, sind als die Fundamentalgesetze des Bundes zu betrachten. Der Congreß wird zwar die Freiheit behalten, auch in diesen Fundamentalgesetzen die durch Zeit und Umstände veranlaßten Abänderungen vorzunehmen; doch kann dies nur durch einstimmigen Beschluß seiner sämmtlichen Mitglieder geschehen.

12. Der Congreß wird sich in jedem Jahre während vier Monaten versammeln. In den ersten vierzehn Tagen müssen die sämmtlichen Gegenstände der Verhandlungen, sowohl von Seite des kaiserlichen Commissarius, als von Seiten der anderen Abgeordneten, zum Vortrag gebracht und protokollirt werden. In den nächstfolgenden sechs Wochen holen die Abgeordneten die bestimmte Instruction ihrer Souveräne über jede zum Vortrag gekommene Angelegenheit ein. Hienächst wird die Deliberation eröffnet, wobei es jedem Abgeordneten freisteht: entweder blos die Willensmeinung seines Souveräns zum Protokoll zu geben, oder solche durch ausführliche Darstellung der Gründe, es sei mündlich oder schriftlich, zu unterstützen. In den letzten vierzehn Tagen wird zum Votiren geschritten; die Beschlüsse erhalten sogleich, als der kaiserliche Präsident sie sanctionirt hat, gesetzliche Kraft. Wie es im Allgemeinen oder in besonderen Fällen mit

der Promulgation derselben zu halten sein wird, soll von der Anordnungs-Commission näher bestimmt werden. *)

13. Wenn unerwartete Conjuncturen eintreten, kann der Kaiser den Congreß außer der Zeit seiner gewöhnlichen Sitzungen berufen. Die Dauer solcher außerordentlichen Versammlungen wird durch die Beschaffenheit und den Umfang der ihnen vorzulegenden Geschäfte bestimmt.

14. Die oberste executive Macht des Bundes ist ausschließend dem Kaiser übertragen. Der Zweck derselben ist kein anderer, als die Vollziehung der vom Kongreß gefaßten Beschlüsse. In der Regel wird diese dergestalt einzuleiten sein, daß dadurch die inneren Souveränitätsrechte der Fürsten nicht gekränkt oder verletzt werden. Nur in dem nicht zu präsumirenden Falle, daß einer oder der andere jenen Beschlüssen (obwohl sie stets als seine eigenen zu betrachten sein werden) keine Folge leisten wollte, bleibt dem Kaiser, allenfalls mit Zuziehung des Congresses, die Wahl der zur Aufrechthaltung und Realisirung derselben erforderlichen Mittel überlassen.

15. Wenn zwischen zwei oder mehreren Fürsten des deutschen Bundes Streitigkeiten ausbrechen, die nur durch ein höheres Tribunal oder durch die Waffen geschlichtet werden könnten, so soll, da im Innern von Deutschland die öffentliche Ruhe nicht gestört werden darf, der Congreß den Ausspruch darüber thun. Ist die Sache von einer solchen Beschaffenheit, daß Berathschlagungen und Beschlüsse in der gewöhnlichen Form zu ihrer Entscheidung hinreichend sind, so wird sie auf diesem Wege verhandelt; ist sie hingegen zu schwierig und verwickelt, als daß ohne umständliche rechtliche Erörterung eine befriedigende Entscheidung stattfinden könnte, so wird der Congreß zwölf unparteiische Abgeordnete aus seiner Mitte ernennen, die unter dem Vorsitz Eines von ihnen eine abgesonderte Deputation formiren und nach

*) Der hier bezeichnete Geschäftsgang und die vorgeschlagenen Fristen werden für die gewöhnlichen Bedürfnisse des Bundes vollkommen hinreichend sein. Da der Congreß in der Regel mit den inneren Angelegenheiten nichts zu thun haben wird, auch die Formen in hohem Grade vereinfacht sein werden, so findet hier nichts von allen dem statt, was die Reichstags-Geschäfte so schwerfällig und weitläufig machte.

gründlicher Erörterung der Streitpunkte (nöthigenfalls mit Zuziehung erprobter Publicisten und Rechtsgelehrter) einen Ausspruch thun werden, von welchem keine weitere Appellation gelten wird. Der Kaiser wird sich, wenn er in seiner Qualität als Mitglied des Bundes mit einem anderen Fürsten in Collisionen geriethe, die durch anderwärtige Mittel nicht gehoben werden könnten, der hier vorgeschriebenen Form unterwerfen.

16. Wenn die zur definitiven Ausarbeitung der neuen Grundgesetze zu berufende Commission über diejenigen Souveränitäts- und Territorial-Veränderungen, welche entweder von der Aufhebung des jetzigen Zustandes der Dinge durchaus unzertrennlich oder doch zum einleuchtenden Vortheil des Ganzen und zur Befestigung des künftigen Systems durch gütliche Ausgleichungen zu bewerkstelligen sind, ihren endlichen Ausspruch gethan haben wird, so soll von dem Augenblick an jede Vertauschung von Ländern und Besitzungen, jede Veräußerung und Verwechselung der Souveränität als eine gehässige und unwürdige Operation und als Quelle der bösartigsten Zerrüttungen durch ein unwandelbares Fundamentalgesetz auf ewig aus Deutschland verbannt werden. Der Besitzstand, so wie er gegenwärtig bestimmt wird, ist forthin keinem anderen Wechsel unterworfen, als dem, welchen der natürliche Lauf einer gesetz- oder regelmäßigen Erbfolge herbeiführt. Sollte eine der deutschen Regentenfamilien ihrem gänzlichen Erlöschen nahe sein, so wird der Kaiser mit Zuziehung des Congresses das künftige Schicksal ihrer Besitzungen bestimmen. Es kann aber kein in dem Bezirk des deutschen Föderativstaates begriffenes Land, weder durch Erbfolge, noch durch irgend eine andere Disposition in die Hände eines auswärtigen Fürsten gelangen.

17. Alle Beschlüsse, über welche die mehrgedachte Commission unter Zustimmung des Kaisers sich vereinigen wird, sind als integrirende Bestandtheile der neuen Föderativverfassung von Deutschland, und in so fern als unabänderlich zu betrachten. Dem Congreß bleibt jedoch vorbehalten, während seiner zwei ersten Sitzungen diejenigen Artikel, welche der Commission entgangen, zur Vervollständigung der Grundgesetze aber von wesentlichem Belang sein können, unter die letzteren aufzunehmen, so daß erst nach Ablauf der zweiten Congreßsitzung die Verfassungsurkunde definitiv geschlossen werden soll.

Bemerkungen über den vorstehenden Plan.

Man wird es diesem Plan nicht zum Vorwurf machen, daß er nur die allgemeinsten Bestimmungen umfaßt. Denn einestheils liegt es in der Natur der beabsichtigten neuen Constitution und wird vielleicht zu ihren besonderen Vorzügen gehören, daß sie von keinem großen Umfange sein kann, weil sie sich nicht, wie die ehemalige Reichs-Verfassung über eine unendliche Mannigfaltigkeit von inneren und äußeren Verhältnissen verbreitet, sondern in engeren Schranken und einem bestimmt vorgezeichneten Wirkungskreise halten soll. Und anderntheils war es hier hauptsächlich nur darum zu thun, das Grund-Schema einer Verfassung aufzustellen, in welcher dem Kaiser die oberste Leitung aller gemeinschaftlichen Angelegenheiten Deutschlands durch die Form des Congresses wirklich und wesentlich gesichert wäre, ohne daß die Mit-Interessenten über Beeinträchtigung oder Zurücksetzung zu klagen hätten.

Freilich wird es immer noch genug Mißvergnügte und heimliche Widersacher geben, welche die dem Oberhaupte des Bundes in diesem Plane beigelegte Macht für übertrieben und gefahrvoll ausschreien werden. Solchen muß man ein für allemal antworten: Gegen die Möglichkeit des Mißbrauches der höchsten Gewalt ist in keiner Verfassung der Welt eine vollständige Garantie zu erdenken. In einem freien Föderativ-System, wie das gegenwärtige, muß jedoch vernünftiger Weise *präsumirt* werden, daß der Wille des Oberhauptes mit dem wohlverstandenen Wunsch und Willen des Bundes, in der Regel zusammentreffen werde; und sollte in einzelnen, als Ausnahme zu betrachtenden Fällen der Kaiser etwas begehren oder vorschlagen, was mit dem Gesammt-Interesse in offenbarem Widerspruch stände, so ist es genug, daß (in der Stimmenmehrheit) ein wirksames Mittel vorhanden sei, dem Nachtheil, der daraus entspringen könnte, vorzubeugen. Das aber ist von höchster Wichtigkeit und Nothwendigkeit, daß kein Privat-Interesse und keine Privat-Coalitionen einzelner Mitglieder — die in der Regel die Präsumtion der Uebereinstimmung mit dem Gesammt-Interesse *wider* sich haben — den Forderungen der allgemei-

nen Wohlfahrt in den Weg trete, oder den Gang der darauf berechneten Maßregeln hemme; und dafür ist in diesem Entwurfe gesorgt.

Allerdings wird das Ansehen, der äußere Glanz und gewissermaßen das politische Gewicht der einzelnen deutschen Fürsten auf den ersten Anblick beträchtlich geschwächt scheinen, wenn sie in einigen ihrer bedeutendsten Verhältnisse an einen größeren Staats-Körper geknüpft, und nicht mehr berechtiget sein sollen, mit auswärtigen Mächten, auf Kosten ihrer Nachbarn und des gemeinschaftlichen Vaterlandes in einseitige Unterhandlungen zu treten. Aber — ist denn ihre heutige Lage etwa besser? Genießen sie denn ihre eingebildete Souveränität? Werden sie über die wichtigsten Angelegenheiten Deutschlands, über die, welche ihr unmittelbarstes Interesse, ihre jetzige und künftige Erhaltung betreffen, auch nur befragt? Befinden sie sich nicht vielmehr in einer sclavischen Abhängigkeit von jedem Wink eines harten Gebieters, der ihnen ohne Unterlaß die schmerzlichsten Opfer bis zur gänzlichen Erschöpfung ihrer Kräfte, bis zum absoluten Ruin ihrer Länder auflegt? — Ist ferner das, was sie durch die neue Verfassung in Rücksicht auf innere Souveränitäts-Rechte, im Vergleich mit der ehemaligen Reichs Constitution gewinnen, nicht weit wesentlicher als das, was sie in Rücksicht auf die äußeren Verhältnisse mehr dem Namen nach, als in der Wirklichkeit einbüßen? — Und was bliebe ihnen denn übrig, wenn des Kaisers Majestät heute erklärten, daß sie nicht eher die Waffen niederlegen würden, als bis Deutschland oder wenigstens der Theil desselben, von dem gerade der meiste Widerstand gegen ein ungleich gemäßigteres System zu erwarten ist, im eigentlichsten Verstande e r o b e r t, Ihrem Zepter unmittelbar unterworfen, oder mit den Erbstaaten vereinigt wäre? — Daß in dem heutigen Zustande der Welt, daß besonders in dem Chaos von Auflösung, Gesetzlosigkeit, Willkühr und Gewalt, worein Deutschland versunken ist, daß nach den langen und schweren Vergehungen, welche die meisten deutschen Fürsten auf sich geladen haben, der Kaiser a u c h h i e z u b e f u g t wäre, auch dies unbedenklich versuchen könnte, wenn nicht andere Rücksichten ein anderes Verfahren empföhlen, würde ohne große Schwierigkeit darzuthun sein.

Damit aber die kaiserliche Macht in dem neuen Systeme wirklich auf den Punkt gelange, wo sie zur Erhaltung des Ganzen und zur Sicherheit der österreichischen Monarchie schlechterdings fixirt werden muß, ist es nöthig, außer der allgemeinen Basis der Verfassung auch noch die Zusammensetzung des Congresses und die wesentlichsten Verhältnisse der Mitglieder desselben dergestalt zu bestimmen, daß der Kaiser einer namhaften Stimmenmehrheit und folglich eines überwiegenden Einflusses zu allen Zeiten versichert sein könne. Nach diesem Grundsatz müßte der 7. Artikel des vorstehenden Entwurfes näher ausgearbeitet und der Organisations-Commission in möglichst vollendeter Gestalt vorgelegt, auch strenge darauf gehalten werden, daß er keine wesentlichen Abänderungen erleide.

Es ist unmöglich, über eine Sache, bei der so viel durch Ereignisse der Zukunft bestimmt werden muß, mehr als flüchtige Skizzen zu entwerfen; die folgende soll blos dazu dienen, die Haupt-Idee in ihr gehöriges Licht zu stellen.

Die gegenwärtige unechte und zur Vertilgung reife Conföderation besteht aus neun Fürsten vom ersten Range; nämlich Sachsen, Baiern, Würtemberg, Würzburg, Baden, Hessen-Darmstadt, Westphalen, Cleve und Berg und dem sogenannten Primas. Mit den drei letztern hat der neue Plan nichts zu schaffen. Dagegen würden in diesem zwölf stimmberechtigte Fürsten vom ersten Range ihre Stellen finden, nämlich: Böhmen, Preußen, Sachsen, Baiern Würtemberg, Großbrittannien (oder Hannover), Schweden (oder Pommern), Oesterreich, Würzburg, Baden, Hessen-Cassel und Hessen-Darmstadt*). — Daß das Haus Oesterreich

*) Ueber die Titel würde man sich hoffentlich leicht vereinigen. Dem eines Großherzogs klebt jetzt freilich etwas Gehässiges an; doch wenn man erwägt, daß er nicht von den Urhebern der Rheinischen Conföderation erfunden, sondern aus besseren Zeiten entlehnt ist, so würde man sich wohl wieder damit aussöhnen. — Ist doch selbst der an und für sich so ehrwür-Name eines deutschen Bundes durch den schnödesten Mißbrauch entweiht und verdächtig gemacht worden. Gleichwohl würde es schwer halten, für das künftige System Deutschlands einen angemesseneren und ausdrucksvolleren zu finden.

in zwei verschiedenen Qualitäten erscheint, wird bei der Größe seiner Besitzungen und der dem Chef desselben zugedachten hohen Prärogative wohl schwerlich Anstoß geben können. Die Wiederherstellung Hannovers ist nicht blos heute wegen der so wichtigen Verhältnisse mit England, sondern auch an und für sich wünschenswürdig, da sie dem Kaiser auf lange Zeit hinaus eine oder zwei Hauptstimmenn sichert. In eben diesem Lichte muß die vorgeschlagene Aufnahme des Königs von Schweden betrachtet werden, ohne anderer Motive zu gedenken, die einem solchen Entschluß mächtig das Wort reden würden. — Die Wiederherstellung von Hessen-Cassel wird eine natürliche Folge der Verbannung fremder Usurpatoren sein. — Hiernach würde es unter den Fürsten vom ersten Range 6 (oder wenn nach dem obigen Vorschlage jeder dieser Fürsten 2 Stimmen erhielte, 12) Stimmen geben, auf welche der Kaiser beharrlich zu rechnen hätte; unter den 6 (oder 12) übrigen aber Eine (oder 2), nämlich die preußische, die so lange gesichert wäre, als die Harmonie zwischen Oesterreich und Preußen (die in der neuen Ordnung der Dinge wohl sobald nicht gestört werden dürfte) besteht, und nur 4 (oder 8), die in Rücksicht auf die bisherigen Verhältnisse als Oppositions-Stimmen betrachtet werden könnten.

In der jetzigen Conföderation gibt es einige und zwanzig Fürsten vom zweiten Range. Die Anzahl derselben müßte vermindert und durch Wiederherstellung alter oder Creirung neuer Stimmen das Uebergewicht des kaiserlichen Einflusses gesichert werden. Die Verminderung der jetzigen Stimmen wird auf mehr als einem Wege zu erreichen sein; durch Reduction der verschiedenen stimmberechtigten Zweige eines und desselben Hauses auf Einen, durch Ausschließung solcher, die der Geringfügigkeit ihrer Besitzungen halber, oder wegen ihrer zu engen Verbindung mit dem heutigen System auf einen activen Platz in dem neuen keine Ansprüche machen könnten u. s. f. — Die Wiederherstellung ehemaliger Reichs-Stimmen hängt mit der neuen Länder- und Souveränitäts-Vertheilung, von welcher gleich die Rede sein wird, zusammen. Daß solche Häuser, wie Braunschweig, Oranien, Hohenlohe, Neuwied, Leiningen, Fürstenberg u. s. f. hierbei besonders in Anschlag kommen würden, ver-

steht sich von selbst. — Endlich könnten füglich 12 bis 15 neue Fürstenstimmen creirt und denjenigen alten fürstlichen und gräflichen Häusern zugetheilt werden, die bei der gewaltsamen Revolution von 1806 ihre Reichs-Unmittelbarkeit verloren, zugleich aber durch treue Anhänglichkeit an den Kaiser und die alte Verfassung sich vorzüglich ausgezeichnet hatten. — Durch diese vereinten Operationen wird die Stimmenmehrheit unter den Congreß-Fürsten vom zweiten Range dem Kaiser in hinlänglichem Grade verbürgt werden.

Die wenigen ehemaligen Reichsstädte, die nach der ersten großen Erschütterung von 1802 ihre Unabhängigkeit noch behauptet hatten, sind in den Stürmen der letzten vier Jahre, theils ausdrücklich, theils factisch derselben beraubt worden. Es wird in mehr denn einer Beziehung nicht allein für das Interesse des Kaisers, sondern auch für das der deutschen Nation, von wesentlicher Nutzbarkeit sein, die, welche noch gerettet oder hergestellt werden können, dem neuen deutschen Föderativ-System einzuverleiben. Hiezu werden sich sofort Hamburg, Lübeck und Bremen, auch die drei dem ehemaligen Chur-Erzkanzler zugefallenen, Frankfurt, Regensburg (welches der Sitz des Congresses sein müßte) und Wetzlar (welches wegen des Verlustes der ehemaligen Reichsgerichte eine Entschädigung verdient) darbieten. Auf die Stimmen dieser freien Städte und derer, die man ihnen vielleicht noch beigesellen könnte, würde der Kaiser zu allen Zeiten mit Zuversicht rechnen können.

An dieses Geschäft der Organisirung des Congresses schließt sich unmittelbar das nicht minder wichtige der Territorial- und Souveränitäts-Veränderungen an. Wenn die Wiedergeburt Deutschlands zu Stande kömmt, so wird durch eben die glücklichen Begebenheiten, die diese erwünschte Revolution realisiren, auch eine beträchtliche Masse von Ländern, theils solche, die der französische Kaiser eine Zeitlang als Reservate behandelte, seit Kurzem aber gar mit einem für jedes redliche deutsche Gemüth empörenden Ausdruck „seine Domänen“ nennt, theils solche, die er den Händen seiner unmittelbaren Creaturen überliefert hatte, sofort als herrenlose Gebiete, der Gewalt des obsiegenden Theils, oder will man die Sache aus einem milderen Gesichtspunkte betrachten, in jedem Fall der freien Disposition des neuen deutschen

Staatskörpers, zunächst und vorzugsweise also seines künftigen Oberhaupts anheim fallen. Dieser Gegenstand würde einer der ersten sein, die mit Zuziehung der vorläufigen Commission, doch so, daß der österreichische Hof die entscheidende Stimme dabei führte, in Richtigkeit gebracht werden müßten. Vieles, ja fast alles, muß auch hier wieder der Gang und das Schicksal der Hauptunternehmung, das Glück unserer Waffen, der Erfolg unserer Negoziationen, das Verfahren einzelner deutscher Fürsten, die Lage, in welcher Oesterreich, Deutschland und Frankreich aus der letzten großen Krisis hervorgehen werden, entscheiden. Was jetzt darüber zu sagen ist, sieht vielleicht noch einem politischen Traume ähnlicher, als einem politischen Raisonnement. Und doch wird es nicht ohne Nutzen sein, sobald man sich einmal in die Regionen einer frohen Zukunft versetzt, auch diesem Problem zum Voraus einige Aufmerksamkeit zu gönnen.

Die neuen Territorial-Anordnungen würden drei von einander zu unterscheidende Dispositionen umfassen. — 1. Unmittelbare Restitutionen an die alten Besitzer. 2. Grenzveränderungen und Grenzbestimmungen durch neue Arrondissements, gütliche Ausgleichungen u. s. f. 3. Vertheilung des vacant bleibenden Gebiets an neue Besitzer.

1. Unmittelbare Restitutionen. Als Beispiele die Zurückgabe der hessischen Länder an den ehemaligen Churfürsten, der Braunschweig-Lüneburgschen an den König von England, der Altmark, der Fürstenthümer Magdeburg, Halberstadt u. s. f. an den König von Preußen, des Herzogthums Schwedisch-Pommern an den König von Schweden, des Fürstenthums Braunschweig-Wolfenbüttel an die herzogliche Familie, des Fürstenthums Fulda an den Prinzen von Oranien u. s. f. — Bei allen diesen Zurückgaben müßten jedoch die Modificationen, die das allgemeine Interesse von Deutschland offenbar verlangen würde, vorbehalten bleiben.

2. Neue Arrondissements. — Unter diesen sind zwei, die vorzügliche Aufmerksamkeit verdienen; das eine im südlichen, das andere im nördlichen Deutschland, das eine den österreichischen Staat, das andere den preußischen betreffend.

Eigentliche Vergrößerung des österreichischen Gebiets, besonders aber auf der Seite von Deutschland*) liegt keineswegs im gegenwärtigen Plan. Denn einmal würde der bloße Verdacht, daß Oesterreich Projecte dieser Art hege, dem Eindruck hinderlich sein, den seine Schritte auf Deutschland und die Welt zu machen bestimmt wären, und die Gunst und Theilnahme der Völker, diesen wichtigsten Stützpunkt und Hebel des ganzen Unternehmens, auf's Spiel setzen; und dann ist es auch unbezweifelt gewiß, daß das, was Oesterreich bei einem glücklichen Erfolg dieses Unternehmens durch sein neues Verhältniß mit Deutschland an Sicherheit, wesentlichem Einfluß, äußerem Ansehen und Glanz gewinnen würde, einen ungleich beträchtlicheren Werth als jede einzelne Eroberung hat. — Dessen ungeachtet wäre es wünschenswürdig, billig und gerecht, daß die Monarchie wenigstens diejenigen Provinzen, die ihr in dem letzten unglücklichen Kriege größtentheils durch die feindselige Mitwirkung und eigennützigen Machinationen ihrer nächsten Nachbarn entrissen wurden, wieder erlange. Und sollte dies in Ansehung einiger Besitzungen, z. B. der schwäbischen, des Breisgau's u. s. f. zu große Schwierigkeit finden, so müßten doch in jedem Fall Tirol und die vorarlbergischen Herrschaften, sowohl in Rücksicht auf die Festigkeit unserer Grenzen, als auf das eigenthümliche Interesse dieser Länder und die durch den Verlust derselben tief gekränkte Würde des österreichischen Hauses reclamirt werden; unter welchen Bedingungen — würde das, was vorhergegangen wäre, bestimmen. Wenn Baiern nämlich nicht etwa durch abermalige große Vergehungen den Anspruch auf Entschädigung, welchen das kaiserliche Manifest selbst begründet haben würde, verwirkt hätte, so könnte ihm das für Preußen wenig brauchbare Baireuth und sein ehemaliges Herzogthum Berg, oder für dieses allenfalls ein Aequivalent durch anderweitige Austauschungen dargeboten werden.

Das künftige Arrondissement der preußischen Länder würde ebenfalls besondere Rücksicht verdienen. In ihrer ehemaligen Gestalt

*) Weit zweckmäßiger wäre es sie auf der Seite der Italiener zu suchen, wenn das Glück uns hinlänglich begünstigt hätte. Dort die Gränzen der Monarchie bis an den Mincio und Po oder wenigstens wieder bis an die Etsch vorzurücken, würde wesentlicher Gewinn sein.

waren die westlichen preußischen Provinzen durch mehrere fremde Besitzungen, hauptsächlich aber durch das Hannövrische, zerschnitten. Vielleicht würde es zuträglich sein, einige jener Provinzen (wie Minden, Ostfriesland, einen Theil des Münsterschen u. s. f.) zu Hannover zu schlagen, und dagegen den südlichsten Theil von Hannover, den östlichsten von Lüneburg, nebst Lauenburg, an Preußen zu überlassen. In jedem Fall müssen die Territorial-Verhältnisse im nördlichen Deutschland vereinfacht und Preußen eine regelmäßige Begrenzung gesichert werden.

Aehnliche Arrondissements könnten in Ansehung der Hessischen und verschiedener anderer Länder stattfinden. Da diese Operationen nach dem §. 16 des Grund-Planes auf immer die letzten in ihrer Art sein würden, so müßte man sie nach den weisesten Principien anordnen und gegenwärtige und künftige Bedürfnisse — dabei reiflich zu Rathe ziehen.

3. Vertheilungen an neue Besitzer. Wenn dies alles berichtiget wäre, würden immer noch beträchtliche Districte (z. B. die ehemaligen preußischen Provinzen am Rhein und an der Ems, in so fern sie nicht zu den neuen Arrondissements von Preußen oder Hannover gehörten, das Fürstenthum Berg, wenn es nicht an Baiern zurück fiele, die Länder des Primas u. s. f.) übrig bleiben, die neuen Besitzern zu Theil werden könnten. Bei der Wahl derselben würden natürlich diejenigen Häuser, die durch die neuerlichen Zerrüttungen namhaft gelitten, zugleich aber durch schon erworbene oder noch zu erwerbende Verdienste um die gemeinschaftliche Sache Deutschlands sich ausgezeichnet hätten, den Vorzug behalten. — Ueber diesen Punkt in irgend ein näheres Detail zu gehen, würde unzeitig und selbst unschicklich sein.

Nur noch eine allgemeine Bemerkung, die sich gleichmäßig auf das, was hier über die Composition des Congresses und über die nothwendigen Territorial-Anordnungen gesagt worden, bezieht. Das ganze bisherige Raisonnement beruht auf der Voraussetzung, daß nach wiederhergestellter Unabhängigkeit Deutschlands das Princip, das neue Föderativ-System aus einer glücklich-gemischten und combinirten Zusammenstellung größerer und kleinerer Staaten zu bilden, als das vor-

theilhafteste anerkannt und zur Richtschnur genommen werden würde. In der That reden diesem Princip auch überwiegende Gründe das Wort, und es möchte nicht schwer halten, zu beweisen, daß sowohl für die unmittelbare Ausführbarkeit, als für das künftige Interesse der neuen Verfassung, die Anzahl der Mitglieder des Bundes nicht zu sehr beschränkt werden müßte. Nichts desto weniger hat auch das entgegengesetzte Princip Argumente von Wichtigkeit für sich. Für welches von beiden aber die Entscheidung ausfallen möge, das Grund-Verhältniß der Stimmen und der Macht muß im Ganzen immer dasselbe bleiben, muß immer dem Einfluß des Kaisers eine unerschütterliche Basis versichern, wenn der große Zweck erreicht werden soll. Wird dem System der größeren Arrondissements und der Verminderung der einzelnen Souveränitäten ein für allemal der Vorzug gegeben, so würde es unrathsam, ja widersprechend sein, geflissentlich neue zu stiften. Alsdann wäre es aber auch schlechterdings nothwendig, mehrere der jetzt vorhandenen zusammen zu schmelzen. In Ansehung der Stimmen-Vertheilung würde ein solcher Entschluß weniger Schwierigkeiten haben, als in Ansehung der Territorial-Dispositionen, da er nicht leicht in's Werk gerichtet werden könnte, ohne den Besitzstand von allen Seiten zu afficiren. — Die Auflösung dieses schwierigen Problems und mancher ähnlichen von fast gleichem Belang*) würden uns erst noch am Ziel erwarten; die aber Muth hatten, einen stürmischen Ocean zu durchschiffen, werden nicht vor einigen Untiefen und Klippen am Eingange des Hafens erschrecken.

Kein menschliches Gebäude ist vollkommen, und keines darf auf Ewigkeit rechnen. Auch bei der zweckmäßigsten Anordnung der künftigen Staats-Form, bei der gelungensten Composition des Congresses, der gerechtesten und weisesten Territorial-Vertheilung wird der eigensinnige Lauf der Dinge vielleicht wieder Conjuncturen herbeiführen, welche das

*) Unter welche z. B. das Verhältniß zwischen den jetzt souveränen und den sogenannten mediatisirten ehemaligen Reichsständen gehört. Dies aus der schnödesten Ungerechtigkeit und Gewaltthätigkeit entsprungene Verhältniß ganz auf sich beruhen zu lassen, ist unmöglich; und gleichwohl zeigt sich, auch unter den günstigsten Voraussetzungen, kaum ein Faden zum Ausgange aus diesem Labyrinth.

wohlgegründete Gleichgewicht stören, die heilsame und nothwendige Präponderirung des Kaisers untergraben und abermalige Zerrüttungen vorbereiten. Doch, wenn alles was heute zu fordern und zu erwarten war, geschehen, wenn der gegenwärtigen Noth ein Ende gemacht, die gegenwärtige unergründliche Schmach von Deutschland abgewälzt und dann das beste und vollendetste System, was unsere Einsichten erschwingen mögen, für die Zukunft niedergelegt ist, so hat diese Zeit das Ihrige gethan.

IV. Allgemeine Betrachtungen über den Total-Effect der vorgeschlagenen Maßregeln für Oesterreich, Deutschland und Europa.

1. Für Oesterreich.

Es ist endlich nur eine Stimme darüber, daß wenn auch alle übrigen tödtlichen Krankheiten des gesellschaftlichen Zustandes von Europa vergessen oder verschmerzt werden könnten, die Lage, in welcher Deutschland sich befindet, hinreicht, um die unabhängige Fortdauer der österreichischen Monarchie im höchsten Grade problematisch zu machen. Auch bedarf es keiner tiefsinnigen Demonstration, um dies Resultat zur Anschauung zu bringen. Ein Blick auf unsere Umgebungen ist genug. Jedermann weiß, welchen Einfluß in den letztverflossenen zehn oder zwölf Jahren die bloße Neutralität der deutschen Fürsten auf das Schicksal des Hauses Oesterreich, auf den Erfolg seiner nothgedrungenen Kriege, auf den Gang seiner Friedens-Unterhandlungen gehabt hat. Was läßt sich also erwarten, wenn die Monarchie fernerhin, nicht etwa nur von egoistisch-gesinnten Neutralen, falschen Freunden und unzuverlässigen Mitständen, sondern von einer offenbar feindlichen Ligue, von treuen Bundesgenossen oder zitternden Vasallen des ehrgeizigsten, rastlosesten Machthabers, der je den Weltschauplatz betrat, von blinden Werkzeugen seiner leidenschaftlichen, wilden, auf Zerstörung aller alten Rechte und Formen von Grund aus berechneten Pläne umringt bleibt? — Wenn auch die fortdauernde Anwesenheit oder periodische Wiederkehr fremder Truppen nicht ein nothwendiger Bestandtheil jener heillosen Gemeinschaft wäre, so hätte der österreichische Staat doch an dem, was bei den Bundesfürsten vorgeht, an ihrer durchaus feindseligen Stellung, an ihren beständigen

Rüstungen, an ihren immerwährenden, aus dem unnatürlichen Charakter ihres Verhältnisses nothwendig hervorgetriebenen Cabalen, der Gefahren und Widerwärtigkeiten schon zu viel. Aber so lange dies anti-nationale und anti-sociale Verhältniß besteht, ist, ohne ein Wunder (und zwar ein solches, womit dann auch diese Ausgeburt der Zeit auf einmal in die Luft gesprengt würde), an dauerhafte Reinigung des deutschen Bodens von fremder Militärgewalt nicht zu denken. Als angeblicher Protector und factischer Oberherr von Deutschland wird Napoleon den Anspruch nie fahren lassen, eine zahlreiche Armee in den Ländern seiner Bundesgenossen zu unterhalten. Dazu zwingt ihn seine ökonomische Lage; dazu nöthigt ihn noch weit mehr seine Politik. Die Art von Einfluß, die Er allein kennt und begehrt, der sogenannte Schutz, den Er darbietet, können ohne den Schrecken der Waffen nicht statt finden. Ueberdies ist jenes deutsche Gebiet, in welchem er sich zum Gesetzgeber aufwarf, die einzige Scheidewand, die ihn heute noch von Oesterreich trennt, von Oesterreich, dessen bloße Existenz er als einen Eingriff in seine stolzen Projecte, als einen geheimen Vorwurf für seinen Ehrgeiz, als einen widrigen Mißton in dem Einklange allgemeiner Unterwerfung betrachtet. Die Grenzen der österreichischen Monarchie werden daher auch ohne Unterlaß der Richtpunkt seiner Bestrebungen, das Ziel aller seiner Truppen-Dislocationen, seiner Märsche, seiner großen und kleinen militärischen Veranstaltungen sein. Sobald sein verheerender Zug gegen das unglückliche und schuldlose Spanien vollbracht ist — es sei nun, daß er seine frevelhafte Herrschaft auf den blutigen Trümmern dieses Landes unter den Verwünschungen Europa's befestige, es sei, daß der Spanier Muth und England's Beharrlichkeit ihn zwinge, ein Verbrechen unvollendet zu lassen — wird alles, was ihm von Kräften dort übrig blieb, durch neue Werbungen, neue Gewaltstreiche verstärkt, auf Deutschland und Italien zurückströmen. Die österreichische Monarchie wird abermals eingeschlossen, von allen Seiten beengt und bedroht, in eben den Schreckenskreis gebannt, auf eben die Folter gespannt werden, auf welcher sie drei Jahre lang schmachtete. Die außerordentlichen Maßregeln, die sie ergriff, um dem heranziehenden Ungewitter die Spitze zu bieten, sind nur für einen augenblicklichen Drang, für Bedürfnisse, die ihre Grenzen haben,

geschaffen. In unbestimmter und unbestimmbarer Fortdauer würden sie unheilbare Erschöpfung herbeiführen. Und doch ist ihnen kein Ziel anzuweisen; und doch ist kein Ende zu erblicken, als das aller Aussicht auf Rettung. Ja, könnten jene außerordentlichen Maßregeln sich auch sogar in bleibende verwandeln, könnte dies hochgespannte kostbare System zu einer permanenten Militärverfassung werden, die Gefahr wäre dennoch nicht besiegt, denn einmal ereilt uns die entscheidende Stunde gewiß; sobald der Feind seine Kräfte wieder gesammelt, sie mit den unsrigen nur irgend in's Gleichgewicht gebracht hat, eröffnet er den lange beschlossenen Krieg an dem ihm gelegensten Orte, in dem ihm willkommensten Moment. — Dieser Krieg beginnt auf unseren Grenzen, ist also für uns ein Vertheidigungskrieg, und hiemit schon vollständig charakterisirt. Die Geschichte hat kein Beispiel, daß ein großer Staat aufrecht geblieben wäre, der sein Schicksal einem Vertheidigungskriege, und gar innerhalb seiner Grenzen, vertraute. Nichts berechtiget uns zu hoffen, daß es uns allein vorbehalten war, die Erfahrung aller Zeitalter Lügen zu strafen. — Eine halbe Million trefflicher Krieger würde unseren Untergang — verherrlichen, aber nicht aufhalten; und nach so vielen ruhmvollen Anstrengungen des Staates, nach so viel großmüthigen Aufopferungen seiner Bürger, würde Oesterreich bewundert und beweint, in eben den Abgrund versinken, der alle benachbarten Reiche begrub.

Es ist auch nicht etwa ein Mittelweg denkbar, auf welchem, ohne Radicalumschaffung der jetzigen Verhältnisse, eine wesentliche Verminderung der Gefahr, eine fühlbare Erleichterung der Last zu erwarten wäre. Denn, wenn heute, der Himmel weiß wie, die Grenzen der Monarchie durch Erwerbung dieser oder jener Provinz um ein beträchtliches herausgerückt, oder Napoleon bewogen werden könnte, seine Armeen in einer festgesetzten Entfernung, doch fortdauernd auf deutschem Boden zu halten, was wäre dabei für die Hauptresultate gewonnen? Einige Märsche weniger oder mehr sind ein unbedeutendes Gewicht auf der Wagschale einer ungeheuren Gefahr, und alles übrige, unsere Unruhe, unsere Spannung, unsere Furcht vor jedem kommenden Tage, unsere kostspieligen Vertheidigungsanstalten, dies ganze grausame Interregnum zwischen Frieden und Krieg — bleibt dasselbe. Es

gibt nur einen befriedigenden Ausgang: Die Sklaverei von Deutschland muß enden, wenn Oesterreich seines Daseins wieder froh werden soll.

Hier öffnet sich das herrlichste Gegenbild zu dem trüben Gemälde, auf welchem wir so eben verweilten: Alle Verlegenheiten sind gelöset; alle Angst vor der Zukunft verschwindet; alle ungewöhnlichen Anstrengungen haben ein Ende. Rund umher von wahren Bundesgenossen umgeben, durch eine Masse von Staaten, die in Oesterreich ihren Centralpunkt erkennen, von dem stürmischen Wirkungskreise französischer Herrschsucht getrennt, an der Spitze einer Conföderation, die jeden Versuch, es mit Deutschland aufzunehmen, für immer zu Boden schlagen muß — kann die Monarchie in tiefer wohlgegründeter Ruhe nach so langen Verblutungen Luft schöpfen, die Wunden ihres Finanzsystems heilen, alle Goldquellen ihres reichen Gebiets in majestätischer Fülle sich ergießen, ihre treuen Völker im ungestörten Genuß eines langen und echten Friedens befestiget sehen. Denn das ist das Eigenthümliche des uns aufgegangenen großen Moments, daß gerade die einzige Unternehmung, die uns von dem Druck der gegenwärtigen Uebel auf eine wirksame Weise erlösen kann, auch die vollständigste Bürgschaft für alles, was wir von der Zukunft begehren mögen, enthält. Es ist wahr, und wer sollte es verkennen! — die streng gebotene Nothwendigkeit dieser Unternehmung ist selbst ein bitteres Vermächtniß, das frühere Fehler und frühere harte Widerwärtigkeiten zurückließen; sie ist selbst von mächtigen Sorgen und bedeutenden Gefahren umringt. Aber für diese wird doch wenigstens ein Preis, ein hoher, glorreicher Preis geboten, anstatt daß die, welche jetzt an uns nagen, nicht einmal durch eine erhebende Aussicht, nicht durch die armseligste Hoffnung versüßt werden. Bei unseren jetzigen militärischen Mitteln, bei der jetzigen Lage des Feindes, bei der jetzigen Stimmung der Welt, mit dem Entschluß, den Schauplatz des Krieges so weit als möglich von unseren Grenzen zu fixiren, ist die Wahrscheinlichkeit eines glücklichen Erfolges die größte, die man in kritischen Zeiten und unter bösen Constellationen zu fordern berechtigt ist. Und sollte abermals durch hartnäckiges Mißgeschick, durch höhere unerforschliche Fügungen, die Rechnung zu Schanden gemacht, jede vernünftige Erwartung ver-

eitelt werden, so bleibt uns der wesentliche Trost, daß wir nicht durch leichtsinnige Rathschläge, nicht durch muthwillige Wagstücke gefehlt, daß wir das, was an und für sich recht- und pflichtmäßig und preiswürdig war, nicht sowohl — so tadellos dies auch sein möchte — seiner inneren Vortrefflichkeit wegen, alszunächst für unsere unmittelbare Erhaltung versucht, und daß wir, gezwungen, zur Wahl zwischen zwei gefahrvollen Systemen, den Entschluß, der zum Heil führen kann, unter gewissen Bedingungen zum Heil führen muß, der unthätigen Hingebung in unvermeidliches Verderben vorgezogen haben.

2. Für Deutschland.

Wenn auch alle Vaterlandsliebe, aller Nationalstolz, jede Regung des Ehrgefühls in Deutschland völlig erstickt wäre — welches, dem Himmel sei Dank, der Fall doch noch nicht ist, wie tief auch die Masse gesunken sein mag — so müßte doch der unmittelbare Druck der fremden Herrschaft, die harten Opfer, die empfindlichen Entbehrungen, die täglich wiederkehrenden Verlegenheiten und Drangsale, die sie über Fürsten und Völker verhängt, die lebendige Ueberzeugung bewirken, daß ohne Unabhängigkeit von außen kein innerer Wohlstand, kein sicherer Besitz, kein Friede, der des Namens werth wäre, gedacht werden kann. Diese Ueberzeugung ist auch wirklich in allen Gemüthern, wenngleich bei sehr vielen die Furcht, bei einigen ein niedriges Privatinteresse, bei den meisten eine selbstsüchtige Trägheit, das Geständniß derselben nicht aufkommen läßt. Selbst die von dem französischen Cabinet noch am meisten begünstigten Fürsten, selbst die leichtsinnigsten und strafbarsten ihrer Minister sind nicht verblendet genug, um ihre Lage für glücklich zu halten, um nicht wenigstens den Ruin ihrer Cassen, die zunehmende Erschöpfung ihrer Länder, die grenzenlose Unsicherheit ihrer Existenz und ihre schmähliche Nichtigkeit zu fühlen. Noch weit weniger läßt sich eine solche Verblendung bei ihren schwer geplagten Unterthanen erwarten. Allenthalben drückt eine niegekannte Abgabenlast, ein gehässiges, für fremde Zwecke, in fremden Formen erzwungenes Conscriptionssystem, die Geißel unablässiger Durchmärsche und unerschwinglicher Truppenverpflegung, die Bürde einer unnatürlichen Doppelherrschaft, die unglücklichen Völker zu Boden; und zu

gleicher Zeit werden ihnen mit eiserner Hand die letzten Mittel geraubt, wodurch sie das, was sie leisten sollen, aufbringen, oder nur ihren alten Verpflichtungen, ihren alten Bedürfnissen Genüge thun könnten. Jedes nützliche Gewerbe ist gehemmt. Jeder Zweig der Industrie ist verdorrt; denn der Handel, der sie alle beleben muß, ist durch barbarische Gewaltthätigkeiten gefesselt. Für den abgenutzten und abgeschmackten Versuch, Großbrittannien zur Unterwerfung zu zwingen — indeß dieses, der unwirksamen Schranken spottend, von einer Stufe des Reichthums zur anderen steigt und sein Haupt täglich stolzer emporhebt — für diesen in blinder Leidenschaft erzeugten, von ohnmächtigem Neide und verzweifelnder Rachsucht in tausend Gestalten erneuerten Versuch, wird Deutschland zu Grunde gerichtet. Alle Häfen sind gesperrt; alle Handelsstädte verödet; alle Märkte geschlossen; alle Landstraßen mit Spionen bedeckt, kaum der unschuldigste Briefwechsel gestattet. Von den ehemaligen Schauplätzen des großen Verkehrs verbreitet sich die furchtbare Stockung in die verborgensten Adern des gesellschaftlichen Körpers, verstopft alle Canäle des Reichthums, schlägt den Muth zu jeder Unternehmung danieder. Die ausschweifenden Preise unentbehrlicher Lebensbedürfnisse vollenden die allgemeine Zerrüttung; Creditlosigkeit, Armuth und Elend nehmen zu in schreckenvoller Progression. — Und zu so viel unerträglichen Uebeln gesellt sich noch (wenn auch nur bei den Besseren der Nation) das kränkende Gefühl moralischer und geistiger Unterdrückung; die verhaßte Allgegenwart einer argwöhnischen, scheelsüchtigen Tyrannei, die jeder wechselseitigen freien Mittheilung der Gedanken unerbittlich in den Weg tritt, jeden Zugang zur Wahrheit versperrt, keinen Schriftsteller duldet, der nicht der Lobredner ihrer täglichen Frevelthaten, keinen Zeitungsschreiber, der nicht der sklavische Copist ihrer ekelhaften Lügenblätter sein will, und jede Klage über das Verderben, das sie stiftet, als Rebellion und Hochverrath behandelt.

Welch ein neuer Tag würde aufbrechen über Deutschland, wenn der in diesen Blättern entwickelte Plan zur Wirklichkeit befördert werden könnte! Kein willkürliches despotisches Gesetz, keine unwürdige Kette, ein wohlthätiges und ehrenvolles Band würde die ganze deutsche Staatenmasse umschlingen. Die Fürsten würden weit mehr wesent-

liche Macht als sie in der jetzigen Verfassung je hoffen oder verlangen dürften, besitzen, und doch nie wieder in den traurigen Fall, diese Macht zum Ruin ihrer Länder, zur Verzweiflung ihrer Völker, zur Herabwürdigung des deutschen Namens zu gebrauchen, versetzt werden; ein dauerhafter Friede, der nothwendige, unausbleibliche Effect einer treuen, beharrlichen Gemeinschaft der so lange getrennten Zwecke, Bestrebungen und Kräfte unserer Nation, würde alles, was unselige Zwietracht und fremde Treulosigkeit zerrissen und zerstört hat, wieder herstellen, und das Andenken an diese schauervolle Zeit würde nur in dem ernstlichen Vorsatz, uns auf ewig gegen ihre Rückkehr zu verwahren, fortleben. Von allen Seiten würde Industrie und Handel und Credit und Sicherheit des Eigenthums und freier Verkehr unter den Menschen, und Wohlstand und Zufriedenheit aufblühen; sogar noch viel herrlicher als zuvor, weil so viel politische Festigkeit, so viel wechselseitiges Vertrauen und Einverständniß, eine so vollkommene innere Harmonie, als das neue Föderativ-System verheißt, dem gemeinschaftlichen Vaterlande noch in keiner Periode zu Theil worden ist. Welchen Einfluß diese neue goldene Zeit auf den Flor jedes einzelnen Staates, auf die Verbesserung aller Zweige der Administration, der Gesetzgebung, der Kultur, auf die intellectuelle Thätigkeit, den Schwung der Geister, den Fortschritt der Wissenschaften und Künste gewinnen würde, kann hier nicht einmal angedeutet werden.

Wenn man heute in allen deutschen Ländern eine wahrhafte Schilderung der Gegenwart, des schon vollendeten, mannigfaltigen Elends und der trostlosen Aussicht auf größeres — und daneben ein wohlgerathenes Bild jener hoffnungsreichen Zukunft aufstellen, und dann die Stimme der Völker vernehmen könnte — würde ihre Wahl wohl zweifelhaft sein? Doch diese Wahl ist in der That schon entschieden. Sie spricht sich durch das sehnliche Verlangen „daß Oesterreich doch nur aufstehen möchte zur Rettung", sie spricht sich durch die lebhafte Ungeduld, mit der alles unserer Entschließungen wartet, besonders aber durch die merkwürdige Ergebung, durch die zuversichtliche und freudige Stimmung, in welcher man dem Ausbruch eines neuen Krieges — wenn anders keine Hülfe zu finden ist — von allen Seiten entgegen sieht, mit unverkennbarer Deutlichkeit aus.

3. Für Europa.

Es gibt kein Land in Europa, dessen Schicksal für die Verhältnisse aller übrigen von so unmittelbarer und entscheidender Wichtigkeit wäre, als Deutschland. Deutschland ist der wahre politisch-militärische Central- und Schwerpunkt der civilisirten Welt. Alle Kriege, die große Revolutionen in den europäischen Staatsangelegenheiten gestiftet, oder vollendet, oder rückgängig gemacht haben, wurden auf deutschem Boden geführt. Und wenn von Deutschland nicht jederzeit die Regel und der Impuls für die ganze politische Weltbewegung ausging, so haben dies nur zufällige Störungen, persönliche Mißgriffe oder innere Familienzwiste verhindert.

Soll in irgend einem Sinne des Wortes ein Gleichgewicht der Macht in Europa bestehen, so muß Deutschland die Grundlage sein. Kein Staat unseres Continents kann drei Monate lang auf einen festen Besitzstand, auf Ruhe und Unabhängigkeit rechnen, so lange Deutschland nicht vollkommen frei ist. Jede unrechtmäßige Gewalt, die Europa in Fesseln legen will, muß, von welcher Seite sie auch ausgehe, ihren Sitz in unserer Mitte aufschlagen; ist sie da einmal befestigt, so wird nichts ihr mehr Widerstand leisten. Kömmt das Ungewitter von Osten her, so wird bald das ganze westliche Europa, selbst Frankreich mit allen seinen Vormauern und allen seinen Vertheidigungsmitteln von Deutschland aus überwältigt werden. Erhebt es sich, wie heute, aus dem Westen, so ist es genug, daß Deutschland unterjocht sei, damit Italien keine Schutzwehr mehr habe, damit Spanien und Portugal falle, damit die Nordischen Reiche das einbrechende Verderben nur durch sclavische Unterwürfigkeit (wie heute Dänemark), oder durch erschöpfende Anstrengungen (wie Schweden) von sich abwenden, damit Rußland alles Einflusses, alles Ansehens beraubt, für seine Fortdauer zu zittern beginne, und zuletzt, wenn Wien ihn nicht aufzuhalten vermag, der Strom einer alles verschlingenden Herrschaft sich von der Donau an den Hellespont fortwälze. — Die Unabhängigkeit Deutschlands ist das erste politische Bedürfniß, das höchste Gemein-Interesse Europa's.

Wenn diese Unabhängigkeit durch eine kraftvolle und glückliche Verfassung, wie wir sie jetzt zu erlangen suchen müssen, garantirt ist, so kehrt alles zur Ordnung, zum Gleichgewicht, zur Ruhe zurück. Die östlichen und nördlichen Reiche sind gegen jede Möglichkeit eines Angriffs gesichert, wenn eine Masse verbündeter Staaten, die so leicht wohl nicht durchdrungen werden wird, sie deckt. Spanien und Portugal ihrer Selbstständigkeit zu berauben, Italien mit Füßen zu treten, in Konstantinopel Gesetze zu geben — gelingt selbst einem Bonaparte nicht mehr, sobald Deutschland die Stellung behauptet, die seine Würde, seine Erhaltung und die Erhaltung des Ganzen ihm zur Pflicht macht. Sogar Holland und die Schweiz stehen dann von den Todten wieder auf. Und England, obgleich der einzige Staat, der, vermöge seiner geographischen Lage, seines hohen Nationalgeistes und seiner unabhängigen, dem Tyrannen des Continents nicht zugänglichen Machtquellen, die unermeßlichen Gefahren nicht theilt, die von Deutschland aus Europa bedrohen, wird nichts destoweniger die unermeßlichen Wohlthaten theilen, die ein freier Verkehr zwischen den Völkern unter der nothwendigen Bedingung ihrer politisch freien Existenz, weit und breit über alle Regionen dieses Erdtheils, über Länder und Meere ergießt.

So wie die Unabhängigkeit Deutschlands jeden Versuch einer einzelnen Macht, ein unnatürliches Uebergewicht zu gewinnen, zu allen Zeiten niederschlagen muß, so macht sie auch jedes Unternehmen, das Mehrere mit einander verabreden könnten, um ihre Nachbarn oder das Ganze zu unterdrücken, unmöglich. Der deutsche Staatskörper selbst wird nie seinen Vortheil dabei finden, folglich nie dem Gedanken Raum geben, sich mit einem fremden Souverän zu einem gemeinschaftlichen Projekt zu verbinden; seine einzige und immerwährende Politik wird und muß die Sicherheit Aller und die Aufrechthaltung des Gleichgewichts sein. Jedem andern gefährlichen Bunde setzt das unabhängige Deutschland ein allmächtiges Hinderniß entgegen. Selbst der zwischen Frankreich und Rußland — die bösartigste aller politischen Constellationen, die schon jetzt den Untergang aller Freiheit und hoffnungslose Finsterniß über Europa gebracht haben würde, wenn nicht eben die Umstände, welche sie gebildet, auch Rußland auf's Aeußerste ent-

kräftet, gefesselt und herabgewürdigt hätten — selbst dieser zerfällt in das Nichts, sobald Deutschland keine Berührungspunkte mehr darbietet. Wenn man diese Idee weiter verfolgt, so findet man es zuletzt sogar schwer, sich vorzustellen, wie forthin irgend eine neue Totalzerrüttung, ja wie auch nur ein ernsthafter und anhaltender Krieg in Europa zum Ausbruch kommen könnte, so lange Deutschland unter einer guten Verfassung, seine Unabhängigkeit, und was mit dieser nie mangeln wird, seine wesentliche Macht, sein politisches Ansehen, seinen rechtmäßigen Einfluß genießt, und gewiß ist es, daß wenn der vielbesprochene ewige Friede je aufhören könnte ein Schattenbild zu sein, er auf diesem Wege, und auf diesem allein, der Menschheit geschenkt werden müßte.

So stehen die großen Angelegenheiten der Welt in durchgängigem Zusammenhange untereinander. Um Oesterreich in die Lage zu versetzen, in welcher es sich eine unabhängige Fortdauer und eine glückliche Zukunft versprechen kann, muß Deutschland wieder emporgehoben werden. Und eben der heilbringende Plan, der Deutschland seine Selbstständigkeit sichert, umfaßt auch alle gemeinschaftlichen Verhältnisse und entspricht jedem rechtmäßigen Interesse Europa's. Der Ruhm, der desjenigen wartet, der einen solchen Plan auszuführen vermag, ist nicht auf sein unmittelbares Vaterland, so wenig als auf den Augenblick beschränkt; er wird die Welt, er wird die Nachwelt durchdringen; sein Gestirn wird den Völkern noch leuchten, wenn die, deren vorübergehender Glanz nur der Wiederschein eines verheerenden Brandes oder furchtbarer Ungewitter war, schon längst aus dem Himmel verbannt sein und nur noch wie ein Schreckensmeteor aus der Nacht der Jahrhunderte hervorragen werden.

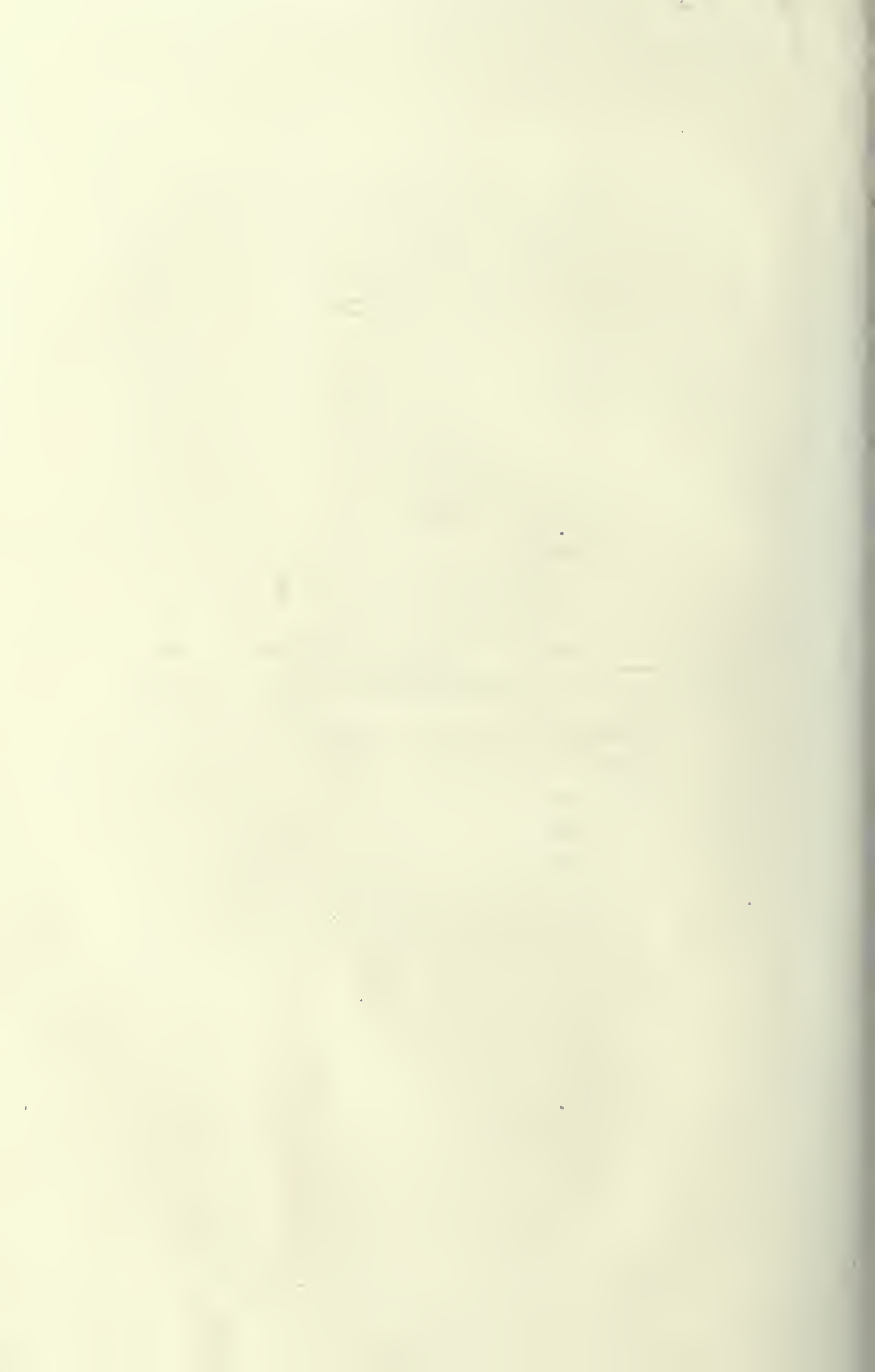
III.

E s s a i

Historique et Politique sur les rapports entre la Porte Ottomane et les principales puissances de l'Europe.

Rédigé au commencement de l'année 1815.

Continué en 1816.



Einleitung.

Dieser Aufsatz gehörte ursprünglich in die Zahl derjenigen Arbeiten, welche Gentz zu keinem anderen Zwecke, als dem der Befriedigung seines eifrigen Strebens auszuführen pflegte. Ganz durchdrungen von dem politischen Leben, als seinem eigentlichen Elemente, fühlte sich Gentz durch die im Jahre 1814 angebahnte Rückkehr zu geregelten Verhältnissen dazu angeregt, in einer genauen Zergliederung der gegenseitigen Beziehungen aller europäischer Staaten einen klaren Ueberblick über ihre Lagen und deren mögliche Verbindungen zu suchen, und sich daraus ein System aufzubauen. Die gründlichsten geschichtlichen Forschungen gingen damit Hand in Hand, und die Zahl der Auszüge, Tabellen und anderen Aufzeichnungen, welche Gentz in diesem Fache hinterlassen hat, könnte auf ein hauptsächlich dem Studium der Geschichte gewidmetes Leben schließen lassen.*) Wie gering aber die Zeit war, die er diesem Zwecke weihen konnte, geht hinlänglich aus seiner bekannten geschäftlichen Thätigkeit und seinem fortwährenden Leben in der großen Welt hervor. Es waren daher wirklich nur wenige Mußestunden, die Gentz auf diese Gegenstände verwenden konnte,**)

*) Unter diesen nimmt der vorausgegangene Aufsatz (Band I., S. 269) über Fox Gesch. d. ersten Regierungsjahre Jacob II. die hervorragendste Stelle ein; außerdem sind noch in meinem Besitze: Ein Tagebuch der französischen Revolution in fünf starken enggeschriebenen Bänden; Studien über die Geschichte der Türkei, der Kalifen, der Moldau, der Walachei, Rußlands, Ungarns, Englands, Spaniens; Tabellen zur Geschichte der Päbste, und noch viele kleinere Aufsätze und Auszüge.

**) Varnhagen äußert sich über diese Thätigkeit in seiner „Galerie von Bildnissen ꝛc." II, 185; „Er hatte nie aufgehört, mit Wissenschaften und Lite-

und die Vollkommenheit, mit der er sie erschöpft hat, verdient darum nur eine um so größere Bewunderung. Der Werth dieser Denkschrift wird aber noch dadurch wesentlich erhöht, daß sie Gentz nach dem Zwischenspiel des Jahres 1815 neuerlich umgearbeitet hat, und zwar diesmal zu einem anderen Zwecke. Er sandte sie nämlich an den Fürsten der Walachei, mit dem er bereits seit 1813 in brieflichem Verkehr stand*), um ihm eine klare Darstellung der Lage des türkischen Reiches zu geben, und zugleich auch auf diesem Umwege der Pforte selbst einige Anhaltspunkte für ihre Politik zu zeigen. Mit umfassender Kenntniß greift Gentz hier unmittelbar in die Wesenheit der Sache, und legt dieselbe mit einer Schärfe des Blickes dar, der man sich heute — nach einem Zeitraume von 50 Jahren — erst recht bewußt wird. Denn selten wohl hat sich ein politisches Urtheil so glänzend bewährt; und die Art, in der es seither durch die Ereignisse gerechtfertigt worden ist, läßt nicht blos dasselbe von der Zukunft erwarten, sondern verleiht auch den Winken über die wahren Interessen der Pforte, und mancher anderer Staaten, ein ganz besonderes Gewicht.

Da der Brief an den Hospodar, mit dem dieses Mémoire begleitet war, dasselbe auch am besten einleitet, so lasse ich ihn hier der Denkschrift vorausgehen.

Au Prince Caradja à Bukarest 28. Avril 1816.

L'ouvrage que j'ai l'honneur de remettre à Votre Altesse sur les relations politiques de la Sublime Porte avec les puissances de l'Europe est le fruit des plus mûres réflexions sur les objets importants que j'y ai traités. Les principales parties de cet ouvrage étaient achevées avant la campagne de 1815; mais je suis bien aise de ne l'avoir terminé qu'en 1816; car c'est seulement depuis les dernières négociations de Paris que les affaires de l'Europe ont pris une assiette dans laquelle elles

ratur in Verbindung zu sein, und überhaupt seine Nebenzeit, während er außer den Geschäften alles nur lässig zu nehmen und sich trägem Nichtsthun zu ergeben schien, fruchtbar auszubeuten verstanden."

*) Man vergleiche das Vorwort Band I, S. V.

doivent nécessairement rester pour quelque tems. Je crois aussi que les supplémens que j'ai ajoutés à quelques chapitres ne sont pas la partie la moins intéressante de mon travail.

En Vous présentant ce travail, Monseigneur, je prendrai la liberté de Vous parler avec franchise sur le but dans lequel je l'ai rédigé. Je ne crois pas que l'on s'occupe beaucoup, ou que l'on fasse grand cas à Constantinople des raisonnemens d'un publiciste étranger; il se pourrait même que le gouvernement fut étonné pour ne pas dire choqué de la prétention de cet étranger qui s'avise de se mêler de ses affaires, et de lui adresser des conseils. Malgré cela je serais bien aise, que ce mémoire passât à Contantinople, si toutefois Votre Altesse le juge bon et utile. Sans dissimuler la vérité je me suis exprimé partout avec la plus grande délicatesse sur des questions épineuses ou un mot déplacé aurait pu faire un mauvais effet; et je me flatte que Vous me rendrez ce témoignage, Monseigneur, qu'un serviteur de la Porte n'aurait pas pu parler avec plus de respect de la situation et des intérêts de son gouvernement. Peut-être pourrais-je ajouter, qu'il n'en aurait pas parlé avec plus de zèle. Il me semble donc, que dans une époque, où les mauvais propos et les mauvaises plaisanteries sur le gouvernement turc sont si fort à la mode, où rien n'est plus commun que d'entendre disserter sur la dissolution prochaine de cet empire, et sur la manière dont il pourrait être partagé — propos qu'on ne peut pas entièrement ignorer à Constantinople — on doit apprendre avec un certain plaisir, qu'il existe encore quelques hommes, (et parmi ceux mêmes dont l'opinion n'est pas sans poids dans les cabinets et dans le public) qui pensent et travaillent dans un sens tout opposé. D'ailleurs il reste toujours la chance, que tôt ou tard ce mémoire soit lu par une personne en état de l'apprécier et qui en fasse valoir les vues et les principes.

Si enfin je m'étais absolument trompé dans ces calculs, je ne regretterais pourtant jamais ni le tems, ni la peine que m'a coûté cette pièce. Je dis la peine, puisque ce n'est pas

une petite tâche que de traiter un sujet pareil, non comme Autrichien, ou comme Européen, ou comme Cosmopolite, mais en se plaçant dans le point de vue même du gouvernement Ottoman, de le présenter avec tous les égards et tous les ménagemens qui lui sont dus, et par conséquent de peser chaque phrase avec une attention et des soins redoublés. Je n'en regretterai rien, Monseigneur, et je me croirai parfaitement récompensé par la satisfaction de Vous avoir fourni une lecture intéressante. C'est pour Vous en faire hommage, c'est comme un faible essai de Vous exprimer mon respect et mon attachement, que je me suis voué à ce travail. Les autres considérations ne sont que très-accessoires; et si Votre Altesse jugeait à propos de ne jamais en faire mention à Constantinople, pourvu que j'obtienne Votre approbation, je suis content.

Je dois cependant ajouter une observation, que Votre Altesse accueillera avec sa bonté ordinaire. Il est évident que cet ouvrage perdrait beaucoup, si on ne le communiquait que par fragmens ou par extrait; je crois même qu'une traduction lui ôterait une grande partie du prix qu'il pourrait avoir. Je n'ai pas une idée claire de la forme dans laquelle se font habituellement les communications de Votre Altesse avec Constantinople; ainsi je dois m'en remettre absolument à ses lumières. Ce que je voulais dire, était uniquement, que si la communication de ce mémoire, tel qu'il est, ne pouvait pas avoir lieu, ou que Vous ne la jugiez pas convenable, j'aimerais mieux qu'il restât toujours dans les archives de Votre Altesse.

Au demeurant je n'en ai rien communiqué, ni même rien dit à personne et à l'exception de Mr. le prince de Metternich à qui j'en ferai peut-être part un jour, je suis décidé à le tenir absolument secret. Ainsi Votre Altesse en fera en pleine liberté ce que bon Lui semblera.

Celui qui traite des questions liées aux affaires de son propre pays, n'a pas besoin de produire ses titres; il est justifié par la nature du sujet, par les rapports directs dans lesquels il se trouve avec le bien-être du corps social dont il fait partie. Mais celui qui discute les intérêts d'un pays, auquel il est absolument étranger, et les discute surtout, comme s'il était appelé à les défendre, doit, pour sa propre satisfaction, et pour inspirer la confiance à ceux qui l'écoutent, rendre compte des motifs de son travail.

L'auteur de ces feuilles a été bien souvent choqué de l'injustice et de la légèreté avec laquelle on s'exprime dans les conversations, dans les journaux, dans les ouvrages du tems sur la situation actuelle de l'Empire Ottoman. N'ayant jamais pu imaginer, que les droits de cet Empire fussent moins inviolables, et moins sacrés, que ceux de tout autre gouvernement légitime, et intimement convaincu, que sa conservation intacte est un objet de la dernière importance pour l'Europe, il a cru, en dirigeant ses réflexions sur cet objet, les consacrer à une cause, qui était en même tems celle de la justice et celle du bien général.

Il ne s'agit pas d'examiner ici, si le changement qui s'est opéré pendant le dernier siècle dans les conseils, les maximes, et les dispositions du Gouvernement Ottoman, était l'effet de la nécessité ou d'une détermination libre, calcul de sagesse, ou symptôme de relâchement, favorable, en un mot, ou contraire à la prospérité essentielle et permanente de l'Empire. Aborder des questions de cette nature, qui exigent une connaissance non moins profonde des principes, des moeurs, des besoins, des

ressources d'une nation, que de l'esprit de son gouvernement, ce ne serait de la part d'un étranger qu'une vaine présomption. L'auteur n'a envisagé les rapports et les intérêts de la Porte que sous un point de vue européen; et on jugerait mal cet essai, si on voulait lui appliquer une autre base, ou lui supposer d'autres prétentions.

Il part d'un fait incontestable et également admis de tous les côtés. C'est que depuis un siècle la Porte Ottomane, renonçant à toute tentative d'étendre ses possessions par des conquêtes, a adopté un système invariablement pacifique, qu'elle n'a inquiété aucun de ses voisins par ses actions ni par ses prétentions, et qu'elle a observé avec une exactitude scrupuleuse les traités qui subsistaient entre elle et les autres états. Ne pas respecter les droits d'une puissance, qui a embrassé un système pareil, est le comble de la déloyauté et de l'injustice; rêver des projets ou tramer des complots entre elle, parce qu'elle a persévéré dans ce système, serait le comble de la perversité en matière politique. On n'a pas besoin d'un grand effort de raisonnement pour prouver des vérités aussi évidentes.

Les principes du bon droit et de la justice se trouvent dans cette question entièrement d'accord avec ceux de l'intérêt bien entendu de l'Europe. Un bouleversement qui enlèverait à la Porte la totalité ou une partie considérable de ses possessions européennes, ne tournerait qu'à l'avantage de celle des puissances, qui par l'étendue de son territoire et la mesure de ses forces est placée déjà hors d'une juste proportion avec ses voisins: il assurerait à cette puissance une prépondérance décidée; et quelques modifications, quelques contrepoids que l'on puisse imaginer, pour rendre cet effet moins funeste, l'équilibre général en serait irréparablement détruit.

Les hommes éclairés doivent donc se réunir aux hommes justes, pour repousser, non seulement les projets ambitieux formés contre l'Empire turc; par ceux qui voudraient s'enrichir de ses dépouilles, mais encore tous ces propos inconsidérés ou hypocrites, qui, tantôt sous un faux voile de religion, tantôt sous

le masque de je ne sais quelles chimères philantropiques, tendent à familiariser les Contemporains avec ces projets, et leur prêtent un appui réel, en les accréditant dans l'opinion publique. Cet Empire est un des boulevards les plus puissans et les plus nécessaires de ce même équilibre politique pour lequel nous avons combattu depuis vingt ans un pouvoir qui était parvenu à le renverser. L'avoir rétabli sur un point, pour le perdre sur un autre, et probablement sans remède et sans retour, serait une folie inexcusable. Et quel que soit à ce sujet l'égarement des opinions particulières, il faut espérer, qu'au moins les grandes cours de l'Europe ne s'aveugleront jamais au point de regarder comme indifférent, ou d'un intérêt secondaire, un événement, qui en portant un coup mortel au système fédératif, nous exposerait à un demi-siècle de convulsions, et peut-être en dernier résultat à des maux plus grands et plus incurables que ceux auxquels nous venons à peine d'échapper.

Nous sommes loin de partager les idées fausses ou ridiculement exagérées, auxquelles on s'est livré en Europe sur la probabilité de cet événement, depuis que quelques déclamateurs français et anglais (Mr. Volney, Mr. Eaton etc. etc.) ont voulu persuader au public „que l'Empire turc était“ un Colosse dissous dans tous ses liens qui n'attendait plus qu'un choc pour tomber en ruines.“ Ces idées ont leur source dans une erreur, qu'il suffit d'indiquer pour la confondre. On a cru, que, puisque la Porte Ottomane avait abandonné le système des conquêtes, elle ne se sentait pas non plus le pouvoir de conserver ses possessions, qu'elle ne pouvait plus se défendre elle-même puisqu'elle ne jugeait pas à propos, ou regardait comme un acte de mauvaise foi d'attaquer les autres! Mais, en dépit de cette logique, digne de l'immoralité du siècle qui l'a enfantée, les ressources défensives de l'Empire Ottoman sont immenses; peu de personnes en ont bien approfondi l'étendue. Les résultats de ses dernières guerres avec la Russie, ne prouvent rien contre cette vérité; il y a même, pour un observateur exact, dans l'histoire de ces guerres une quantité de faits qui la confirment.

Des désastres temporaires, les fautes d'un Chef militaire, la faiblesse d'un négociateur, peuvent avoir amené la perte de quelques provinces; mais si jamais un danger réel s'approchait du centre de l'Empire, il est à prévoir, que la réunion de toutes les forces matérielles avec tout ce que le ressort moral et religieux peut opérer dans un peuple, dont l'ancien caractère n'a subi aucun changement essentiel, dont l'énergie, pour avoir moins brillé au dehors, ne s'est jamais éteinte, produirait une résistance incalculable. Ceux qui parlent de la prise de Constantinople comme d'une expédition peu difficile, paraissent avoir tout à fait oublié, que la guerre dans laquelle ils s'embarqueraient, ne se déciderait pas simplement par des manoeuvres de troupes, ou des batailles rangées, que ce serait une guerre nationale dans toute la force du terme, une guerre à mort contre tout un peuple armé, et contre un peuple, qui n'ignorerait pas, que succomber dans cette lutte est la même chose que perdre son existence. S'il était permis de jouer au hasard dans des affaires d'une aussi haute importance, ce ne serait peut-être pas une trop mauvaise spéculation, que d'exciter à une entreprise pareille ceux que l'on aimerait à voir humiliés ou punis.

Cependant il est impossible de méconnaître, et il serait peu sage de vouloir se dissimuler, que l'Empire Ottoman se trouve aujourd'hui dans une position remplie de dangers; et aucun ami sincère de la Porte ne peut désirer, qu'elle s'endorme dans cette position, et qu'elle ne saisisse pas tous les moyens convenables, pour faire face aux orages qu'on lui prépare. Les mesures intérieures, les mesures militaires, ne sont pas de notre ressort; mais nous plaçons au même rang avec ces mesures les communications diplomatiques avec celles des puissances étrangères, qui dans les conjonctures actuelles sont particulièrement appelées à soutenir les droits et les intérêts de la Porte. Quelque différence qu'il y ait, par les moeurs, par les usages, par la religion, par les formes administratives etc. entre le Gouvernement turc et les autres, il existe de grands points de contact, qui doivent l'emporter sur toutes ces nuances. Comme

puissance européenne la Porte ne peut pas s'isoler impunément. Il faut, qu'elle s'entende avec les Cabinets dont les principes politiques sont naturellement et nécessairement favorables à sa cause; il faut qu'elle concerte avec ces Cabinets, sans réserve et méfiance, la marche à tenir dans les époques critiques qui l'attendent; loin de les exclure de ses affaires, il faut qu'elle les y attache et les y entraîne au point, qu'ils soient obligés de les traiter comme leurs propres intérêts. Il peut y avoir eu des tems, où la Porte n'a couru aucun risque en suivant un autre système; mais ces tems sont passés. Aujourd'hui la diplomatie doit partout marcher de pair avec les armes; et quelque puissant que l'on soit, on ne peut pas plus, si on veut rester puissant, se passer d'Alliés que de troupes. Le grand point est de bien choisir ces Alliés, de savoir les conserver et les faire agir.

Voilà l'objet important auquel sont consacrées ces feuilles. L'auteur n'a pas eu l'ambition de faire des découvertes sur un terrain, où le bon sens, aidé de quelques connaissances que chacun peut acquérir sans beaucoup de difficulté, est toujours le guide le plus sûr. Il aurait même cru manquer son but, s'il avait donné dans des combinaisons trop savantes, ou dans des plans brillans et inexécutables. Les aperçus les plus simples sont presque toujours les plus utiles dans cette matière. Il sera amplement récompensé si ceux qu'il a rassemblés dans ce travail, sont approuvés par les juges compétens, et surtout si l'un ou l'autre des serviteurs de la Sublime Porte, en les honorant de son attention, y reconnaît l'intérêt sincère, dont l'auteur est animé pour tout ce qui regarde la prospérité et la gloire de cet Empire.

Chapitre I.

Des rapports entre la Porte et la France.

La France a été parmi les puissances européennes la plus ancienne et la plus constante Alliée de l'Empire Ottoman. Leurs relations, remontant au 16me. siècle de l'Ere Chrétienne, n'ont discontinué que sur la fin du 18me. Cependant ceux qui ne se tiennent pas aux apparences, doivent avoir observé, que longtems avant cette époque les liens entre la Porte et la France s'étaient considérablement relâchés, et que leurs rapports, autrefois très-réels et très-actifs, se réduisaient depuis bien des années à une vaine réciprocité de démonstrations sans réalité et de protestations sans effet.

En reflèchissant sur ce changement graduel, on en découvre trois causes principales, qui sont:

1. Que la base, sur laquelle reposait pendant deux siècles la liaison étroite entre ces deux puissances — leur position respective vis-à-vis de l'Autriche — a entièrement changé de nature.

2. Que la révolution qui s'est opérée depuis 1756 dans le système politique de la France, a dû nécessairement altérer ses relations avec la Porte, et donner lieu à de nouvelle combinaisons.

3. Que l'agrandissement progressif de la Russie a fait naître pour l'Empire Ottoman des intérêts, des besoins et des dangers, absolument placés hors du cercle d'une alliance avec la France.

La Porte et la France se trouvaient réunies jadis, par le principe qui leur faisait regarder l'Autriche comme un ennemi commun, dont il fallait surveiller les démarches, contrarier les projets, et limiter autant que possible le pouvoir. C'était là le point fondamental de leur alliance, et l'objet dans lequel se concentraient pendant deux siècles les mesures communes de leur politique.

Il serait inutile d'examiner ici, ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans les vues que l'on attribuait anciennement à l'Autriche, et dans les dangers auxquels ses voisins se crurent pendant longtems exposés de sa part. Quelle qu'ait été à des époques antérieures la conduite et le système de cette cour, il est de fait, qu'au moins depuis la paix d'Utrecht, elle n'a donné des inquiétudes sérieuses à aucune autre puissance, que depuis cette époque elle se vit placée à peu d'exception près, dans une attitude toujours défensive, et que, loin de mettre en péril la balance de l'Europe par des guerres d'agression, et des plans suivis d'agrandissement, elle a été bien souvent dans le cas de maintenir cette balance contre ceux qui cherchaient à la renverser à ses dépens. Dès lors la Porte n'a plus eu besoin de la France, ni la France de la Porte, pour concerter des barrières contre l'Autriche; leur intérêt cnmmun a disparu; et les liens qui les attachaient l'une à l'autre ont dû naturellement s'affaiblir.

Il est même assez remarquable, que la seule fois depuis 1740, que la Porte aurait pu se trouver dans le cas de compter sur la coopération de la France contre l'Autriche, — lors de la guerre de 1788, dans laquelle l'Autriche avait été entraînée contre ses propres intérêts, — la Porte ait vu soutenir sa cause, non pas par son ancienne Alliée, mais par des puissances qui jusqu'alors n'avaient eu avec elle que de faibles rapports. Enfin, quelle que soit désormais la situation respective de la France et de la Porte, celle-ci ne se trouvera plus dans le cas, de chercher des Alliés contre l'Autriche. Nous verrons dans la suite de ce mémoire, que la conservation de la Puissance Ottomane est devenue un des premiers objets de la Politique autrichienne, objet, auquel la Cour de Vienne est plus directement et plus fortement intéressée que ne l'a jamais pu être la France à l'époque même, où l'Autriche fut considérée comme la puissance la plus redoutable de l'Europe.

De l'autre côté la France depuis un siècle a pu se passer des secours de la Porte contre l'Autriche. L'état de rivalité et

de guerre presque permanente, qui avait si longtems subsisté entre les maisons de Habsbourg et de Bourbon, avait été remplacé par une alliance, que rien n'a pu troubler pendant les 45 ans qui ont précédé la révolution de 1789. La France a mis tant d'empressement à former cette alliance, qu'elle n'a pas même hésité à lui sacrifier celle, qui l'unissait depuis des siècles à l'Empire Ottoman. Ce grand changement dans le système politique de la France ne pouvait pas être indifférent pour l'ensemble des rapports de la Porte avec les puissances européennes.

Les premiers symptômes de ce changement s'étaient manifestés dès la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748; et il fut consommé par les Traités de 1756 et 1758. Quoi que l'on puisse dire de l'origine de ces traités, à laquelle des intrigues secrètes et des motifs subalternes peuvent avoir eu leur part, on doit reconnaître aujourd'hui, que la France y avait été conduite par un calcul, ou par un instinct assez sage. En s'assurant l'amitié de l'Autriche, elle pouvait tourner tous ses moyens contre les progrès de la puissance maritime et coloniale de l'Angleterre; et si la guerre de 1756 a été malheureuse pour la France, ce n'était pas la faute du système adopté à cette époque, mais de ceux qui en dirigeaient l'exécution. Plus tard la guerre d'Amérique a suffisamment prouvé, quel avantage c'était pour la France de n'avoir plus rien à craindre du côté de l'Allemagne. Cependant pour jouir du fruit de sa nouvelle alliance, le Cabinet de Versailles n'avait pas besoin d'abandonner ses anciens Alliés; et voilà pourtant ce qu'il fit dans cette occasion. Sans que la Cour de Vienne, alors en pleine paix avec la Porte, eût insisté sur un sacrifice pareil, le Ministère français, par une imprévoyance, ou par une précipitation impardonnable, négligea d'excepter la Porte du casus foederis de ses traités avec l'Autriche. Il portait ainsi un coup mortel à son alliance avec l'Empire Ottoman; et on peut dire, que dès lors cette alliance était irréparablement dissoute.

Il est vrai, que, quand même le Gouvernement français ne serait pas tombé dans cette faute, l'amitié de la France n'en

aurait pas moins perdu la plus grande partie de son ancien prix pour la Porte, depuis que cette puissance, tranquille du côté de l'Autriche, se vit de plus en plus aux prises avec un ennemi, contre lequel la France ne pouvait lui offrir ni secours ni diversion efficace. Enhardie par les succès brillans de Pierre I, la Russie avait formé le projet de s'élever au premier rang parmi les puissances européennes, et d'étendre à tout prix ses limites vers l'Ouest et le Midi. La conquête des belles provinces de la Turquie était, comme celle de la Pologne, devenue l'objet constant de son ambition. Il faut avouer, que la France, vu son éloignement du théâtre des guerres, où la Russie exerçait et consolidait ses forces, n'était pas appelée en premier lieu à arrêter les progrès de cette puissance, et ne pouvait le faire que par des moyens indirects; et déjà par cette simple raison elle cessait d'être pour la Porte un Allié de première importance. Mais bientôt la France, au lieu de soutenir ceux qui avaient à combattre l'élévation démesurée de la Russie y contribua elle-même par sa conduite. Dès la guerre de sept ans elle avait adopté vis-à-vis de la cour de Pétersbourg un système de condescendance et de soumission, dont cette cour adroite sut tirer tout son profit. Dans les événemens postérieurs des Ministres aveuglés ou corrompus poussèrent jusqu'au scandale l'insouciance pour tout ce qui concernait l'agrandissement de la Russie. Par un langage vigoureux, par des mesures fermes et sages la France aurait pu empêcher le premier démembrement de la Pologne, source intarissable de convulsions pour l'Europe, et de dangers pour la Porte. L'Autriche, peu disposée dans les commencemens à prendre part à cette oeuvre d'iniquité se serait prêtée facilement à faire cause commune avec la France, si celle-ci s'était prononcée dans cette occasion, comme il convenait à une puissance de son poids. Le Cabinet de Versailles resta au contraire, spectateur oisif de cet événement, ne laissant d'autre choix à la cour de Vienne, que celui de s'associer à une aussi funeste entreprise. Il joua le même rôle peu honorable dans la guerre qui éclata à cette époque entre la Porte

et la Russie, et ne fit rien pour empêcher la paix désastreuse de Kainardgi. Après tant de preuves de la mauvaise politique, ou de l'extrême faiblesse du Gouvernement français, personne ne pouvait s'attendre à le voir agir avec plus d'énergie lorsqu'en 1788 (époque où commençaient les troubles intérieurs de la France), l'Impératrice Catherine, ayant réussi dans un moment fatal à engager l'Empereur Joseph dans ses projets, suscita une nouvelle guerre à la Porte.

Tels furent les rapports, ou pour mieux dire, telle fut la cessation de tout rapport utile et efficace entre l'Empire Ottoman et la France, au moment où la révolution de 1789 vint donner une nouvelle face au monde, et préparer cette longue suite de bouleversemens, à laquelle on n'a pu mettre un terme, qu'en réunissant enfin dans une coalition sans exemple tout ce qu'il restait de forces indépendantes à l'Europe. Dans les premières époques de cette révolution, les Chefs, invariablement attachés au système de diviser pour conquérir, de rendre les puissances qu'ils voulaient abattre les instrumens de leur ruine réciproque, et de caresser celles qui étaient plus loin pendant qu'ils dévoraient leurs plus proches voisins, affichaient de tems en tems une sollicitude particulière pour les intérêts de la Porte. Ce masque tomba bientôt. Dès l'année 1798, le Général Bonaparte, préludant au rôle qu'il devait jouer plus tard, conçut le projet gigantesque d'arracher à l'Empire Ottoman deux de ses plus précieuses provinces, sous le prétexte chimérique de détruire la puissance anglaise dans l'Inde, mais avec le dessein réel, d'y établir des colonies militaires, et surtout un empire pour lui-même dans le cas que les factions qui déchiraient la France ne lui permettraient pas de retourner et de régner dans ce pays. Comme si un attentat aussi prémédité eût pu s'effacer dans quelques années de la mémoire des Contemporains, ce même Individu élevé plus tard au faîte de la grandeur, s'avisa dans toutes les occasions de protester de son attachement pour la Porte, et de faire proclamer dans des discours aussi fameux par leur perfidie que par leur audace, „que la conservation

intacte de cette puissance était un des premiers intérêts du peuple français". Le Gouvernement turc a toujours été trop éclairé sur sa position, et sur le caractère de ceux qui avançaient ces mensonges, pour être la dupe d'un artifice aussi grossier; et s'il avait voulu se livrer à des illusions, Napoléon eût eu soin de les rendre peu durables. Il ne pouvait pas, sans doute, entamer le territoire Ottoman avant d'avoir achevé et assuré une foule d'autres conquêtes; mais il le livra en attendant à ses voisins, sauf à en disposer plus à son aise, lorsque le tems d'écraser ceux-ci serait venu. Dans les négociations de Tilsit en 1807, Il s'engagea envers la Russie à ne pas s'opposer à la conquête des Principautés sur la rive gauche du Danube, que cette puissance convoitait alors; ce même engagement fut formellement renouvelé dans l'entrevue qui eut lieu à Erfurt pendant l'automne de 1808. Plus d'une fois, lorsqu'il crut avoir besoin soit de se rapprocher de l'Autriche, soit de l'endormir sur quelque projet hostile, il se servit de la proposition de partager avec elle les provinces de l'Empire turc, tout comme si cet Empire n'avait subsisté que par sa bonne volonté ou son indulgence.

Il faut peu connaître les ressources de la puissance Ottomane, la valeur de ses troupes, et l'enthousiasme, que dans un moment décisif des Millions de ses sujets déploieraient en défendant sa cause, pour croire que ces projets de coalition, dont on a si souvent bercé la crédulité publique, eussent jamais été d'une exécution facile. Mais il est incontestable, que la Porte aurait été exposée, si non à de grands dangers, au moins à de fréquentes inquiétudes, si la fortune n'avait pas abandonné Napoléon, ou, si Napoléon ne s'était pas abandonné lui-même au milieu de sa carrière fabuleuse. Sans compter les propos indiscrets, par lesquels il trahissait souvent le fond de ses pensées, il avait suffisamment dévoilé ses vues sur cette partie de l'Europe par l'empressement avec lequel il cherchait à s'établir sur les côtes de la Mer Adriatique, en dépouillant l'Autriche de tout ce qu'elle possédait dans ces contrées. Il est possible

qu'il n'ait été guidé d'abord dans ce plan que par un vague désir d'étendre ses conquêtes, ou de créer quelques Souverains tributaires de plus; mais dans le délire de sa haine contre l'Angleterre il paraît avoir envisagé plus tard Constantinople comme un point singulièrement important, pour dominer le commerce de la Méditerranée, de la mer Noire, de l'Asie et de l'Afrique, et pour frapper un coup sensible contre les ressources du plus formidable de ses ennemis. Dans l'intervalle même, qui se serait encore écoulé, avant que d'aussi vastes projets eussent pu mûrir, l'Empire Ottoman aurait été troublé souvent par le contre-coup des orages que cet homme, incapable de repos, aurait sans cesse entretenus dans les pays voisins. S'il était parvenu à paralyser la Russie, au moins pour un certain nombre d'années, il aurait de nouveau entamé l'Autriche; et, soit en pressant de tout son poids sur sa frontière occidentale, soit en lui enlevant la Gallicie, aurait essayé de l'engager malgré elle dans des entreprises, aussi injustes, quoique plus excusables peut-être que les siennes. Rien n'était assuré, rien n'était stable, tant que l'Empire de Napoléon était debout; et la Porte, quoique moins exposée aux ravages de son ambition que tant d'autres grandes puissances, qu'il avait humiliées ou détruites, a dû cependant partager de bien bon coeur la joie, que sa chute a fait éprouver à l'Europe toute entière.

La France, par ce grand événement est rentrée dans ses anciennes frontières; les Bourbons sont replacés sur le trône; leurs principes pacifiques, l'affaiblissement extrême de leur pays, l'attitude imposante de ses voisins, tout annonce que la tranquillité du monde n'a rien à craindre pour longtems de ce côté-là. Il ne sera pas difficile de déterminer, quel pourrait être dans cet état des choses l'intérêt de la Porte à renouveler des relations intimes avec le Gouvernement français.

L'alliance de la France ne peut servir la Porte que contre l'Autriche ou contre la Russie; car ce sont les deux seules puissances, qui se trouvent aujourd'hui en point de contact avec ses possessions; elle pourrait encore (pour épuiser tous les cas

possibles), être envisagée comme un appui contre l'Angleterre en supposant, que la Porte fut entraînée dans une guerre navale avec cette puissance.

Nous développerons dans une partie subséquente de ce mémoire les raisons décisives, péremptoires, par lesquelles on doit mettre de nos jours au rang des événemens à peu près impossibles une rupture entre la Porte et l'Autriche.

Quant à la Russie, voisin le plus redoutable, et seul ennemi permanent de la Porte, il a déjà été observé que la France n'a eu dans aucun tems les moyens de garantir l'Empire turc des dangers, dont il pouvait être menacé de la part de cette puissance. Elle doit en être, à bien plus forte raison, privée aujourd'hui. La Russie de 1814 est encore toute autre chose que la Russie de 1711, ou de 1772, ou de 1788, ou même de 1812! La France n'a pas pu sauver la Pologne, dans un tems, où son autorité au moins comptait pour beaucoup dans les Cabinets; comment dans l' état d' impuissance auquel elle est réduite, défendrait-elle la Porte, contre ceux qui, outre leurs propres forces, ont maintenant à leur disposition les deux tiers de celles de la Pologne? Il a fallu une longue succession de conquêtes et de succès inouïs, pour que le capitaine le plus audacieux de son tems ait seulement pu songer à envahir la Russie, à la tête d'une armée immense familiarisée avec la victoire; l'issue de son expédition ne permet pas de croire, qu'un autre la tenterait après lui. La France, quelles que soient ses dispositions et ses vues, ne pourra jamais atteindre la Russie, qu'en faisant agir l'Autriche, ou la Prusse, ou ces deux puissances réunies. Par conséquent si la Porte est étroitement liée avec l'Autriche, et sûre au moins de l'amitié si non de la coopération de la Prusse, elle est en possession directe de tous les avantages, que la France pourrait indirectement lui assurer.

Le cas d'une guerre entre la Porte et l'Angleterre est difficile à présumer. Que si cependant soit par quelque mésintelligence momentanée, soit par les instigations de la Russie, l'Angleterre se portait à des hostilités contre l'Empire Ottoman,

l'intervention de la France serait une ressource à peu près nulle. La supériorité maritime de l'Angleterre est telle, que l'on ne saurait même entrevoir de loin l'époque, où la France redeviendrait capable de se mesurer avec elle. Les Anglais sont par la possession de Gibraltar et de Malte, par la faiblesse de l'Espagne, par l'ascendant qu'ils exercent, et qu'ils continueront à exercer sur les Souverains de Gênes, de Livourne, de Naples, de la Sicile, sur les Îles Joniennes et toutes les côtes de l'Adriatique, maîtres-absolus de la Méditerranée; et quelques projets qu'ils puissent former contre les Etats baignés par cette mer, ce ne sera certainement pas la France, qui en arrêtera l'exécution.

Il ne s'ensuit pas des observations précédentes que la Porte doive entièrement négliger la France, ou ne pas renouer avec elle ces anciens liens d'amitié qui ont subsisté pendant tant de siècles. Quoique très affaiblie par les maux et les catastrophes qu'elle a éprouvés dans les dernières années, et considérablement dégradée sur l'échelle politique par l'accroissement de la force relative de ses voisins, la France aura toujours son poids dans la balance de l'Europe, et ne saurait nourrir que des sentimens de bienveillance et d'intérêt pour l'Empire Ottoman. Mais ce qu'il est important de reconnaître, c'est que dans l'état actuel de l'Europe, la France ne peut plus aspirer comme autrefois, au titre de Principal Allié de cet Empire, et qu'elle ne doit occuper dorénavant qu'une place secondaire dans le système politique de la Porte.

Supplément

au Chapitre I.

(Ecrit au mois de Janvier 1816.)

Les événemens amenés par la réapparition de Bonaparte en France, loin d'affaiblir les opinions énoncées dans la dernière partie de ce chapitre, doivent plutôt les confirmer et les renforcer. Les Français ont payé bien cher le moment d'alarme, qu'ils ont donné à l'Europe, et le nouvel armement, qu'ils ont provoqué. Les vengeances exercées sur ces malheureux pays, jointes aux dissentions civiles que la dernière catastrophe y a fait éclater, l'ont tellement épuisé et déchiré, qu'il est impossible de compter aujourd'hui la France, je ne dis pas parmi les puissances prépondérantes, mais seulement parmi les puissances actives.

Pour qu'elle reprenne sa place dans le système européen, il faut d'abord qu'elle ait entièrement traversé ce tems d'épreuves et de souffrances, qui ne peut guère finir avant l'accomplissement des stipulations du dernier traité de paix; et il faut de plus que la paix, l'ordre, et la concorde, soient complètement rétablies dans son Intérieur. Mais alors même que ces deux conditions se trouveront remplies, la France ne cessera pas d'être extrêmement gênée et restreinte dans tous ses mouvemens, tant que les rapports politiques actuellement établis en Europe subsisteront. Ce n'est qu'après un changement total de ces rapports, lorsque des événemens enveloppés encore dans les ténèbres de l'avenir, auront détruit cette union étroite entre la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse, — union formée par des circonstances extraordinaires, et qui par des causes plus extraordinaires encore a survécu aux circonstances qui l'ont fait naître — ce n'est qu'à la suite d'une grande révolution dans le système politique général, qu'il peut s'ouvrir pour la France une nouvelle carrière d'activité. Au moment que la Grande

Alliance se dissoudra — et ce moment, quelque éloigné qu'on le suppose, doit bien arriver un jour — il est inévitable, que l'une ou l'autre de ses branches se rapproche de la France, dès-lors tout changera de face.

Mais en réfléchissant sur une révolution pareille, on découvre bientôt, combien il serait difficile qu'elle tournât à un rapprochement entre la France et l'Empire Ottoman. La chute du système actuel serait probablement, ou amenée ou suivie par une rupture entre les Puissances allemandes et la Russie, l'Angleterre prenant fait et cause pour l'un des deux partis, ou restant neutre entre eux. Si jamais cet événement a lieu, il est à prévoir, que (pour peu que la France soit en état d'embrasser une cause quelconque) principe, calcul, intérêt, prévention, souvenir, attachement personnel que tout se réunira pour jeter son poids dans la balance de la Russie. Cette conduite lui est même clairement dictée par sa situation présente; elle a beaucoup à craindre de ses voisins, et peu ou rien de la Russie, qui ne peut frapper la France qu'en agissant de concert avec les puissances intermédiaires. L'amitié entre la France et la Russie, qui s'était déjà suffisamment manifestée dans les dernières négociations, doit être désormais considérée comme une des données les plus constantes dans les relations politiques de l'Europe; par conséquent ce que la Porte peut attendre de mieux de la part de la France, c'est qu'elle reste toujours neutre, ou nulle par rapport à ses intérêts; mais elle ne peut plus compter sur une puissance, qui, en la supposant même toujours juste, sage, modérée, et bien-intentionnée dans sa marche politique, n'a que des voeux impuissans ou de stériles bons offices à Lui offrir.

Chapitre II.

Des rapports entre la Porte et la Russie.

Rien n'est plus simple qu'un exposé des rapports politiques, passés, présens, et on peut hardiment ajouter, futurs, entre l'Empire Ottoman et la Russie. L'état de guerre semble être l'état naturel entre ces deux puissances; leurs traités ne sont que des trêves; et les intervalles de paix portent toujours ce caractère d'inquiétude et d'amertume réciproque, qui dans une lutte, suspendue plutôt que terminée, prélude à de nouvelles explosions.

De tout tems des querelles sanglantes devaient avoir lieu quelquefois entre deux peuples guerriers et puissans, dont les frontières se touchaient sur plusieurs points, et dont les intérêts ne pouvaient que se heurter souvent. Mais depuis que la Russie, devenue ambitieuse par calcul, et conquérante par principe, a envisagé les progrès de sa domination du côté de la mer Noire comme un objet constant de ses prétentions et de ses travaux, des guerres périodiques contre la Porte ont constitué un des élemens de son existence politique; et des maximes d'état, fidèlement et invariablement transmises d'un règne à l'autre, ont perpétué l'esprit qui avait fait naître ce système. Lorsqu'une grande puissance a embrassé et même plus d'une fois hautement avoué un plan pareil, les prétextes pour inquiéter ses voisins ne lui manquent jamais. Ceux, par lesquels la Russie a justifié de tems à autre ses démarches hostiles contre la Porte, étaient presque toujours frivoles, souvent absurdes ou révoltans. Mais elle ne publiait ses manifestes que pour amuser le peuple, tandis que le principe permanent de son cabinet était de faire la guerre à la Porte, aussi souvent que ses moyens le lui permettaient et qu'elle ne se trouvait pas arrêtée par des obstacles particuliers, ou par des projets de conquête plus urgens.

La persévérance, avec laquelle ce principe a été suivi, à travers toutes les vicissitudes des événemens, et souvent au milieu de circonstances qui semblaient devoir forcément en suspendre le cours, est un phénomène remarquable. Sans remonter à des tems antérieurs, rappelons-nous ce qui s'est passé sous nos yeux. Une guerre mal conçue, encore plus mal dirigée, dans laquelle la Russie entraîna l'Autriche en 1805, avait fini par des revers accablans. Une autre, plus dangereuse, et rien moins qu'étrangère à la Russie, s'alluma en 1806. Elle choisit ce moment pour une invasion subite de quelques provinces de la Porte. A peine engagée dans cette entreprise elle voit éclater sur la Prusse des désastres effroyables, qui mettent cette puissance à deux doigts de sa destruction totale. La Russie était appelée à la défendre, non seulement par les engagemens les plus sacrés, mais encore par l'intérêt de sa propre conservation. La Monarchie prussienne croulait de toutes parts; déjà Varsovie et une grande partie de la Pologne et de la Lithuanie étaient entre les mains des Français, Dantzig fortement menacé, et le théâtre de la guerre sur les frontières russes. Dans un moment aussi critique, où, pour sauver la Prusse, et repousser un ennemi, contre lequel les demi-moyens n'étaient jamais à leur place, la Russie aurait dû concentrer toutes ses forces, elle les partagea gratuitement; et en poursuivant avec 80,000 hommes tout au plus la guerre contre Napoléon, laissa le reste sur le Danube. Cette conduite inouïe fut la première et principale cause de la funeste paix de Tilsit, qui coûta à l'Empereur de Russie — son honneur cruellement compromis, à la Prusse — la moitié de ses possessions, et à l'Europe, y compris la Russie, — huit années de souffrances, de mortifications, et de convulsions de plus. Cinq ans après la paix de Tilsit, la guerre contre la Porte, quoique languissante et inefficace, n'ayant jamais discontinué dans cet intervalle, l'Empire russe, mal préparé à soutenir un choc aussi violent, fut envahi par Napoléon, à la tête de 400,000 hommes. Le danger était extrême, l'issue au-delà de tous les calculs humains. Et

cependant tel fut encore l'acharnement du Cabinet de Pétersbourg à poursuivre ses projets favoris, que malgré les instances réitérées de ses amis avoués et secrets, il témoignait la plus grande répugnance à l'idée d'une pacification avec la Porte, que sans la trop grande facilité des Plénipotentiaires turcs dans les conférences fatales de Bukarest, les négociations eussent été probablement rompues, et qu'enfin la paix ne fut signée qu'au moment où les armées françaises allaient passer le Niemen! Lorsqu'on demandait au Chancelier Romantzoff les motifs d'une aussi étrange obstination, il répondait froidement, „que la guerre contre les Turcs était un métier héréditaire dans sa famille."

Aucune puissance ne réunit à des intentions aussi systématiquement hostiles autant de moyens réels pour faire du mal à la Porte que la Russie. Ces moyens se sont prodigieusement accrus par l'aveuglement déplorable, avec lequel dans les trente dernières années du Dix-Huitième siècle toutes les puissances limitrophes ont travaillé en faveur de la Russie. En réfléchissant sur les événemens de cette époque, on serait tenté de croire, que les premiers Cabinets de l'Europe se fussent donné le mot avec les Ministres de la Porte, pour écarter conjointement, et de toutes parts, chaque obstacle à l'agrandissement de cette puissance. Car tandis que les uns lui livraient pièce à pièce la Pologne, les autres fermaient les yeux sur les établissemens militaires qu'elle formait sur le Dniéper dans le but évident de se soumettre la Crimée, lui abandonnaient des points de communication d'une valeur immense, et lui cédaient par des traités pusillanimes un boulevard du Danube après l'autre. Profitant de ces fautes capitales, la Russie a dans chaque nouvelle guerre établi sa ligne d'opération sur les points qu'elle avait emportés, soit dans la guerre précédente, soit dans l'époque de paix nominale qui l'avait suivie. Chaque conquête en a facilité une autre; et en enlevant successivement les ouvrages avancés, elle s'est rapprochée, comme par un siége régulier, des possessions centrales de ses voisins. Enfin ce cabinet adroit a toujours compté sur l'activité de ses intrigues autant que sur la force

de ses armes, et n'a pas rarement obtenu par des négociations, bien plus qu'il n'était en droit d'attendre de ses succès militaires.

Mais si la Russie a été de tout tems un voisin dangereux pour la Porte, elle doit l'être à bien plus forte raison aujourd'hui, que la grande guerre qui vient de finir l'a rendue la plus redoutable des puissances continentales. Les événemens de cette guerre ont conduit, il est vrai, à un avantage commun; mais cet avantage se trouve distribué d'une manière fort inégale. Car, tandis que la chute de Napoléon a été pour la Russie un bien absolu, sans déduction ni mélange, le profit qui en revient au reste de l'Europe, et surtout aux puissances limitrophes de la Russie, est en grande partie balancé et absorbé par le surcroît de forces et de moyens, dont celle-ci s'est assurée au détriment de l'équilibre général. Elle ne craint plus rien depuis qu'elle n'a plus à craindre Napoléon. Les campagnes de 1812, 1813 et 1814 ont été pour les troupes Russes une école d'instruction et un théâtre de gloire à la fois; elles leur ont fait faire des progrès considérables dans toutes les branches de l'art militaire, et elles ont en même tems fait briller leur valeur, leur discipline, leur persévérance, d'un éclat qu'aucune guerre précédente n'avait pu leur donner. La nation entière a été électrisée et exaltée par les exploits de l'armée; elle s'est formée de sa propre supériorité une idée, qui à elle seule aurait valu une augmentation réelle de forces, si celle-ci avait pu manquer à ses succès. Mais l'acquisition des Deux Tiers du Duché de Varsovie, que la Russie réclame, et qu'avec les dispositions actuelles des autres cours il sera bien difficile de lui disputer, serait un renfort réel d'une importance immense, tant pour sa valeur intrinsèque, que pour sa valeur relative. Pour sa valeur i n t r i n s è q u e puisqu'elle ajouterait à cet Empire déjà si colossal, un territoire étendu et fertile, et plusieurs Millions de sujets; pour sa valeur r e l a t i v e, puisqu'en assurant à la Russie de nouveaux moyens de défense et de nouveaux moyens d'attaque, elle la rendrait à la fois moins vulnérable encore, et plus menaçante pour les autres, qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

La résignation (pour ne pas employer un terme plus fort) avec laquelle les Cabinets de l'Europe ont appris à contempler la position géographique et militaire, à laquelle la Russie est parvenue enfin après un demi-siècle de succès sans exemple, fera un jour l'étonnement de ceux qui après nous s'occuperont de notre histoire. Pour bien juger cette position telle qu'elle est aujourd'hui, il ne suffit pas de s'en remettre à un calcul comparatif des forces disponibles de côté et d'autre; trop heureux si nous en étions quittes à ce prix-là. Mais ce que les hommes d'état ne devraient jamais se lasser de considérer, c'est l'absence de toute analogie entre la position actuelle de cette puissance et celle de ses voisins. Il n'y a presque plus de danger positif pour la Russie; et le plus grand risque qu'elle court, en attaquant les autres puissances, est celui de manquer son but, c'est-à-dire d'ajourner ses entreprises à une occasion plus favorable. La difficulté de pénétrer dans son Intérieur est si généralement reconnue, et le profit que l'on en retirerait serait si peu proportionné aux frais et aux dangers de la tentative, qu'il n'y a que la folie ou le désespoir qui puissent inspirer à qui que ce soit, des projets de conquête contre cet empire. Le seul pays limitrophe, par lequel il était d'un accès facile, d'où des opérations bien dirigées pouvaient compromettre en peu de tems un des centres de sa puissance, et paralyser une grande partie de ses ressources — la Finlande a passé sous sa domination. Pendant que tous les états de l'Europe étaient écrasés ou déchirés par Napoléon, la Russie seule, en épousant sa cause, a su recueillir d'une alliance passagère avec lui, un des plus solides avantages qu'elle ait jamais obtenus. De son côté elle a tant de facilités pour envahir le territoire des Etats voisins, tant de motifs d'ambition et de cupidité pour le tenter, des habitudes (si on peut se servir de cette expression) si essentiellement centrifuges, que la guerre, regardée par d'autres comme un mal nécessaire, sera toujours pour elle une affaire de choix, de passion, ou de spéculation lucrative. Elle n'emploiera les années de paix qu'à préparer de nouvelles expéditions; et

si sur les frontières occidentales l'attitude imposante, ou l'union étroite des puissances allemandes élevait des barrières efficaces contre cette ardeur belliqueuse et conquérante, ceux qui en dirigent les mouvemens, y trouveraient une raison de plus de la tourner toute entière vers le Midi.

La situation de l'Empire Ottoman à côté de ce dangereux voisin, ne peut qu'inspirer de vives inquiétudes à ceux qui veulent du bien à cet Empire; et ce n'est pas, sans doute, un problème facile à résoudre, que celui de déterminer la ligne de conduite la plus sûre et la plus convenable dans des circonstances aussi critiques. Il y a deux écueils opposés, qu'il importe également d'éviter; celui de trop de condescendance, et celui de trop de témérité. Voilà bien le principe général; mais il faut une sagesse consommée pour fixer d'une époque à l'autre, la route intermédiaire entre ces deux écueils, et une fermeté à toute épreuve pour ne jamais s'en écarter.

L'Empire Ottoman n'a qu'un seul ennemi en Europe, mais cet ennemi est puissant, actif, constant dans ses dispositions hostiles, et occupé sans cesse des moyens de les réaliser. Vouloir arrêter la marche naturellement progressive de cet ennemi par des concessions ou des capitulations périodiques, ce serait opérer de concert avec lui. Il est certain, que, si la Porte avait résisté avec plus de vigueur aux premiers empiètemens de la Russie, elle ne se serait pas vue dans le cas de la combattre successivement à sa seconde ou à sa troisième ligne de défense. C'est surtout lorsqu'on a les armes en main, que les expédiens suggérés par la faiblesse pour conjurer le péril momentané, deviennent pernicieux et mortels. On n'accorde rien impunément à un ennemi insatiable par goût et par système; chaque point que Vous lui abandonnez, lui sert de levier pour ébranler ce qui vous reste; et les sacrifices par lesquels vous avez voulu mettre un terme à une guerre désastreuse ne sont au fond qu'autant de revers anticipés sur celle plus désastreuse encore, qui lui succèdera infailliblement.

Mais d'un autre côté il ne faut pas non plus prétendre réparer en quelques jours ou même en quelques années les erreurs et les adversités de plus d'un demi-siècle. Pour sortir d'une position pénible, dans laquelle on n'a pas été placé subitement, mais de degré en degré, la prudence est plus nécessaire encore que le courage; il faut chercher des remèdes lents, mais sûrs, savoir bien reconnaître le moment favorable, et ne frapper que des coups bien préparés, et par cela même décisifs. Lorsque le jeu n'est plus égal, gardons-nous de provoquer des chances trop périlleuses! La faiblesse et la pusillanimité conduisent les nations à leur perte; mais l'impatience et la précipitation ne sont pas les moyens de les rétablir.

En méditant ces vérités confirmées par l'expérience de tous les tems, on parvient à établir des principes applicables aux différentes situations qui peuvent naître d'un état de choses tel que celui dans lequel la Porte se trouve placée envers la Russie. Voici le résumé succinct de ces principes, que nous sommes loin de regarder comme un modèle, mais tout au plus comme l'esquisse d'un tableau, dont ceux qui président aux destinées de cet Empire, sauront achever et perfectionner les contours.

1. La Porte doit éviter la guerre aussi longtems, qu'elle le jugera possible, sans compromettre sa dignité, ou ses intérêts majeurs, — écarter de ses procédés tout ce qui annoncerait l'inquiétude ou la défiance, en affectant plutôt le calme et la sécurité la plus parfaite, — s'abstenir de toute discussion inutile, — passer même légèrement sur des griefs d'une nature secondaire, — mais jamais composer sur des articles essentiels, — constater, en un mot, par l'ensemble de sa conduite, qu'elle veut sincèrement et sérieusement la paix, mais que, malgré le prix qu'elle y attache, la paix ne saurait être que le second objet de ses voeux, que le premier est et sera toujours le maintien intact de ses droits et des moyens indispensables pour les défendre.

2. Elle mettra à profit le tems qui lui sera assuré par cette marche, pour consolider et augmenter ses forces, perfec-

tionner la discipline de ses troupes, et sa marine militaire, remonter tous les ressorts de son administration, amasser de grands moyens pécuniaires, réunir tout ce qu'il faut pour se présenter au combat armée de toutes pièces, lorsqu'elle y sera appelée par une nécessité réelle et irrésistible.

3. Elle cultivera en attendant l'amitié des puissances dont l'intérêt politique s'accorde ou coïncide avec le sien, et principalement de celles, que leur position géographique et militaire, ou leur poids dans le système général de l'Europe met en état, soit de faire cause commune avec elle, soit au moins de prolonger par leur autorité et leurs négociations cet intervalle de repos, si utile, si précieux, pourvu que l'on soit bien décidé à en tirer parti.

4. Du moment que la guerre devient inévitable, elle l'abordera avec la ferme résolution de ne pas en sortir, coûte qui coûte, à des conditions humiliantes ou onéreuses, bien pénétrée de cette grande vérité que chaque traité dans lequel l'avantage lui restera, ne fût-ce même d'abord qu'un avantage négatif, que le maintien strict du Status quo avant la guerre, vaudra à l'Empire Ottoman dix ou vingt années d'un véritable repos, et que deux guerres, dans lesquelles la Russie aurait épuisé ses forces, sans faire aucun progrès ultérieur, — hypothèse qui n'est certainement pas extravagante — peuvent rétablir l'équilibre et la paix pour un siècle.

Supplément I.

Etats des choses au commencement de l'année 1816.

Depuis que ce chapitre est écrit, plusieurs des aperçus et des pressentimens qu'il annonçait, ont été confirmés et même surpassés par les événemens.

L'acquisition du Duché de Varsovie, consommée par le Congrès de Vienne, est un avantage inappréciable pour la Russie, non pas comme accroissement de richesse et de revenu — car

ce pays déjà cruellement appauvri ne sera pas mieux administré que le reste de l'Empire — mais inappréciable par la position et les ressources militaires qui s'y trouvent.

On n'a qu'à jeter un regard sur la carte, pour reconnaître, que cette partie de l'ancienne Pologne forme ce qu'en langage de fortification on appelle un angle saillant, qui s'avance considérablement dans le territoire des deux états voisins, donnant à la Russie toutes sortes de facilités pour des mouvemens à droite et à gauche, et exposant les provinces contiguës de l'Autriche et de la Prusse à être envahies au premier signal d'une rupture. Ce danger est d'autant plus sérieux, que les capitales de ces deux Monarchies se trouvent aujourd'hui à une assez faible distance des frontières russes, et que les avenues de Vienne et de Berlin offrent précisément de ce côté-là très peu de moyens de défense.

En donnant au Duché de Varsovie une existence politique, séparée de celle de ses autres provinces, l'Empereur de Russie a employé les élémens militaires qui se trouvaient dans ce pays, et que Napoléon avait déjà grandement développés, à former une armée nationale, objet dont le nouveau gouvernement s'occupe de préférence à tout autre. Cette armée polonaise qui s'élève maintenant à 40,000 hommes, et qu'on a le projet de porter jusqu'à 60,000, composée de troupes qui peuvent se mesurer avec les meilleures de la Russie, sera dans toutes les guerres futures l'avant-garde de l'armée principale, et un des instrumens les plus habiles, pour frapper des coups sensibles avant même que la grande masse soit engagée au combat.

Si on joint à d'aussi grands avantages, celui d'entretenir constamment une fermentation sourde, et de provoquer en cas de besoin des troubles réels dans les provinces polonaises, restées sous la domination autrichienne et prussienne, il est impossible de se dissimuler, que tout ce que les deux autres puissances ont gagné par les derniers reviremens, est bien plus que compensé, est éclipsé par ce nouveau Royaume de Pologne, et que la Russie, en dépassant la Vistule a franchi la dernière

barrière qui couvrait encore contre son ascendant les deux principales puissances de l'Allemagne.

La campagne de 1815, quoique peu active pour l'armée russe, et décidée par des événemens auxquels elle n'a eu aucune part, n'en a pas moins fourni à l'Empereur de nouveaux moyens de perfectionner et d'augmenter même ses forces militaires. Si les négociations de Vienne avaient été terminées au mois d'Avril et suivies d'une paix générale, il est à présumer que dans les dispositions peu favorables à la Russie, que les débats du Congrès avaient inspirées aux autres puissances, on aurait insisté sur un désarmement réciproque, et que l'Empereur de Russie, pour ne pas donner prise à des jalousies et à des défiances trop fondées, eut suspendu une partie au moins de ses vastes plans d'organisation militaire. Mais du moment, que tous les yeux se sont encore une fois tournés vers la France, l'Empereur a pu se livrer impunément à son travail de prédilection. Il a trouvé dans cette nouvelle guerre générale un prétexte contre l'Europe, et contre son propre pays, pour porter ses armées au grand complet, pour en remplir tous les cadres, pour former de nombreuses réserves; et il a gagné une année toute entière, pour achever, sans objection ni obstacle, ce qu'il avait déjà poussé si loin dans les campagnes de 1813 et 1814. Aussi l'armée russe n'a-t-elle jamais été, ni en qualité ni en nombre, ce qu'elle est aujourd'hui.

Considérons maintenant la campagne de 1805 sous un autre point de vue. Les effets politiques de cette campagne peuvent contrarier ou favoriser les projets de la Russie, et par conséquent, assurer ou compromettre la tranquillité et l'équilibre de l'Europe, suivant le parti qu'en tireront les autres Cabinets. Les derniers traités conclus à Paris, en resserrant les liens entre les quatre principales puissances, et réunissant toutes celles qui ont eu part à la coalition dans un grand système de pacification, ont créé en même tems une espèce de solidarité commune, et de contrôle réciproque, tendant à rendre plus efficace l'action que chaque cabinet peut et doit exercer sur les autres, et à

empêcher qu'aucun ne se livre à une marche isolée et à des plans incompatibles avec la sûreté générale.

Jusques là tout est bien; mais tout dépendra maintenant de l'esprit dans lequel ce système sera exécuté.

Si les premières puissances de l'Europe font leur devoir, si elles surveillent avec soin les mesures qui indiquent, ou les mouvemens qui précèdent des opérations dangereuses, si elles savent les arrêter à tems par des représentations habiles et énergiques, si elles opposent une résistance commune à celui qui ne se contenterait pas de ce qu'il possède sous la garantie de tous, — les bouleversemens et les guerres peuvent cesser pour longtems. Si au contraire les cabinets se relâchent, si, occupés chacun de ses affaires particulières, ils n'opposent aux projets ambitieux qui germent et mûrissent autour deux, que des démarches sans suite ou des remontrances sans vigueur, si la crainte de se compromettre ou de s'exposer à quelque nouvelle secousse, ou de n'être pas suffisamment secondés par leurs Alliés, paralyse leur activité, et les entraîne dans des ménagemens pernicieux, — le système qui devait assurer le repos et les intérêts de tous les états, loin de remplir son objet, deviendra plutôt une source additionnelle de dangers. Car alors, à l'ombre de ce système, et sous les dehors trompeurs d'une alliance solennelle et sacrée, telle puissance perfide, qui ne méditerait que la ruine de ses voisins, pourrait préparer en pleine sûreté les plus funestes entreprises, et procéder même à l'exécution, avant que ses crédules amis eussent fait la moindre démonstration pour la retenir.

Telle est aujourd'hui la véritable situation de l'Europe; et d'après cela il n'est pas difficile de déterminer qu'elle est celle de la Porte Ottomane vis-à-vis de la Russie. Quoique la Porte ne soit nommée dans aucun des traités qui constituent depuis deux ans un nouveau code de droit public, il est évident par la nature des choses, et par l'ensemble de ses rapports politiques, que comme puissance européenne elle forme une partie intégrante et essentielle du système établi par ces traités; aucun

homme d'état ne méconnaîtra ce principe. La Porte est placée, comme la France, comme l'Allemagne, comme l'Italie, comme toute autre puissance, grande ou petite, sous la garantie de l'association générale; et elle ne peut perdre cet avantage, que par sa propre indifférence à en tirer parti, ou par l'aveuglement ou la faiblesse des autres cours. Si la Porte entretient des communications actives avec les principaux Cabinets de l'Europe, si elle ne cesse d'appeler, de fixer leur attention sur les projets et les démarches de la Russie, et si ces Cabinets, reconnaissant ce que leur dicte l'intérêt de leur propre conservation, étroitement liée à celle de la Porte, savent employer le pouvoir qui leur est conféré par l'esprit et la lettre même des traités, pour comprimer l'ambition de la Russie, cette grande Alliance européenne, dont on peut dire avec raison tant de bien et tant de mal, sera pour l'Empire Ottoman une institution bien-faisante et tutélaire. Mais si la Porte néglige ses intérêts, et si les puissances voisines, fermant les yeux sur les maux incalculables qui pourraient résulter d'un nouvel envahissement de son territoire, regardent comme étranger à leurs engagemens un objet d'une aussi immense importance, ou aiment mieux l'abandonner au hasard, que courir le risqne d'ébranler, de dissoudre même, s'il le faut, la Quadruple Alliance, celle-ci ne portera que des fruits empoisonnés pour l'Empire Ottoman, et en dernier résultat pour l'Europe toute entière.

Supplément II.

Sur les négociations prochaines entre la Porte et la Russie.

L'Auteur de ce mémoire ne prétend pas donner des conseils à un gouvernement, qui fort de sa propre sagesse peut se passer des faibles lumières d'un Etranger. Son seul but, en traitant une question aussi difficile était d'appliquer à un cas particulier quelques-uns des principes généraux qu'il vient d'établir, puisque, pour apprécier le mérite d'une théorie, rien n'est

plus convenable que d'examiner, comment on la mettrait en pratique dans des circonstances données.

Voici d'abord l'état de la question:

D'après l'article VI du traité signé à Bukarest le 16 Mai 1812, „les frontières du côté de l'Asie sont rétablies entièrement comme elles étaient avant la guerre; en conséquence la Cour Impériale de Russie rend et restitue à la Sublime Porte Ottomane en l'état où ils se trouvent actuellement, les forteresses et châteaux, situés dans l'intérieur de cette frontière, ainsi que les villes, bourgs, villages, habitations, et tout ce que contient ce pays.“ — Et d'après l'article XI l'évacuation des dits territoires doit avoir lieu „dans le terme de trois mois depuis le jour de l'échange des ratifications.“

Par un article séparé et secret du traité de Bukarest il fut ajouté à ces stipulations, „que la côte maritime située à deux heures de la Rive droite du Phase, et à quatre heures d'Anapa, et où il n'existe ni forteresse ni palanque, sera destinée à l'usage de la Cour Impériale de Russie, pour assurer et faciliter le transport des munitions de guerre et autres objets nécessaires, et qu'elle conservera la possession du magasin fortifié qu'elle avait fait construire sur ce territoire avant la guerre, mais que la propriété de ce Littoral appartiendra à la Sublime Porte, et qu'il n'y sera point élevé de part et d'autre de nouvelles fortifications.“

La Porte a refusé sa ratification à cet article.

La Russie n'a de sa part rempli aucune des stipulations des articles VI et XI, et elle est restée en possession de toutes les places qu'elle aurait dû restituer.

Pour sortir de cet état de choses, il faut que tôt ou tard on en vienne à une négociation. Cette négociation sera extrêmement importante; car elle peut conduire, selon la tournure qu'elle prendra, à un arrangement satisfaisant, ou à une rupture décidée.

Quelle route suivra la Sublime Porte, d'après quels principes se dirigera-telle dans une aussi grande occasion? Voici ce que nous répondrions:

1. L'avantage réservé à la Russie par l'article secret, n'est pas une chose indifférente. La Russie a convoité depuis longtems la totalité du territoire entre la mer Noire et la mer Caspienne, puisque la possession entière de ce plateau élevé, dont elle a successivement acquis la partie la plus considérable, lui assurerait de grandes facilités d'inquiéter les provinces Ottomanes tant en Asie qu'en Europe. Ainsi il vaut certainement la peine de Lui disputer chaque pouce de ce terrain. Cependant dans une question de paix ou de guerre, il faut connaître au juste la valeur de l'objet qu'il s'agit de sauver ou d'abandonner; or, ce n'est que moyennant des connaissances locales, que la valeur exacte de cette route de communication, stipulée dans l'article non ratifié, peut être dûment estimée. Mais comme aperçu général, il est permis de croire, que, si cette route n'est accompagnée d'aucun autre avantage, si la Porte conserve la Souveraineté et même la propriété du territoire qu'elle traverse, et si on peut empêcher qu'aucune nouvelle fortification n'y soit élevée, cet objet seul, bien entendu, que la Russie se soumette à l'exécution plénière de toute autre stipulation du traité, ne serait pas assez important pour motiver une rupture.

2. Il en est bien autrement de la clause principale, c'est-à-dire de la restitution des places illégalement retenues par la Russie. Si, malgré la disposition de la Porte, d'admettre l'article de la route de communication, la Russie persistait dans son refus de rendre ces places, la Porte peut avoir des raisons très respectables pour suspendre la négociation plutôt que de céder formellement sur des objets, intéressans par eux-mêmes et dont en outre elle est privée depuis deux ans par une injustice manifeste. Son honneur et sa sûreté future peuvent lui défendre également de se prêter à cet acte de complaisance. Mais autre chose est suspendre la négociation, autre chose déclarer la guerre. En se contentant pour le moment de ne pas légaliser par sa sanction la perte d'un territoire, que le traité lui avait explicitement rendu, la Porte conserverait la chance d'une négociation postérieure entamée peut-être sous des auspices plus

heureux; elle conserverait toutes celles des événemens, que l'avenir peut faire naître, et dont l'un ou l'autre peut tourner à son profit; elle conserverait en attendant la plénitude de ses droits. Une marche pareille ne saurait être désapprouvée par aucun juge compétent, tandis qu'il serait au moins très-douteux, si la résolution de rallumer la guerre plutôt que de se désister de la restitution immédiate de ces places, répondrait — dans la situation présente des choses — aux principes d'une sage politique.

3. Il serait toutefois possible que la Russie, soit pour se venger du refus de la Porte et pour lui arracher de vive force son consentement à la cession des territoires en question, soit pour colorer d'un prétexte quelconque le dessein prémédité de l'attaquer, regardât ou affectât de regarder la simple rupture de la négociation comme une déclaration d'hostilités par le fait. Dans ce cas-là il ne resterait d'autre parti à prendre que celui d'accepter la guerre, en adressant en même tems aux principaux Cabinets de l'Europe les représentations les plus fortes et les plus solennelles sur les procédés arbitraires et violens qui auraient amené cette extrêmité.

4. Dans tout le cours de la négociation les dispositions de ces Cabinets, et nommément de ceux de Vienne et de Londres, doivent entrer pour beaucoup dans les résolutions de la Porte, et servir, pour ainsi dire, de thermomètre au degré d'insistance et de ténacité qu'elle mettrait dans ses réclamations. Si l'Autriche et l'Angleterre embrassaient la cause de la Porte avec cet intérêt et cette chaleur, que justifierait sans doute l'importance de l'objet à discuter, si elles joignaient leurs remontrances et leurs efforts à ceux de la Porte, ou si elles s'engageaient même à aller plus loin en sa faveur, il y aurait évidemment une grande raison de plus, pour se montrer difficile sur les points même les moins essentiels, et inflexible sur les questions principales. Si au contraire ces puissances ne procédaient dans leur intervention, qu'avec timidité ou avec tiédeur, si elles se bornaient à de bons offices de pure forme, si la

Russie pouvait compter sur leur neutralité en cas de rupture complète, plus de prudence, plus de circonspection, plus de résignation enfin deviendraient nécessaires. La Porte ne devrait, dans cette triste supposition, recourir aux armes que pour un but entièrement proportionné à la gravité de la lutte dans laquelle elle s'engagerait, sauf à poursuivre cette lutte, une fois entamée, avec des moyens et des sentimens dignes de lui assurer la victoire.

Chapitre III.

Des rapports entre la Porte et l'Angleterre.

L'Angleterre par la force de ses institutions politiques, par la vigueur de ses conseils, par les ressources immenses que lui assure l'industrie de ses peuples, par une supériorité maritime telle que le monde ne l'avait pas encore vue, et depuis peu encore par des exploits militaires où la gloire de ses armées a rivalisé avec celle de ses escadres, s'est élevée au premier rang parmi les Etats de l'Europe. Son influence, grande de tout tems, a prodigieusement augmenté par les succès brillans qu'elle a obtenus contre celui, qui avait désarmé ou humilié le continent tout entier. Comme elle dispose d'ailleurs de ces grands moyens pécunaires, qui sont un des principaux ressorts dans toute opération politique et militaire de notre tems, et que d'un autre côté la nature de ses forces la met en état d'entraver ou de paralyser les plans les plus vastes, conçus par les puissances continentales, il est difficile, que désormais aucun changement, aucun mouvement considérable ait lieu en Europe contre son aveu, ou seulement sans son intervention, et sa voix doit être d'un effet décisif dans toutes les questions majeures.

L'Angleterre, loin de se voir appelée à concourir jamais à des projets d'opposition ou de domination, formés par quelque puissance que ce soit, a plutôt un intérêt permanent à contrarier toute espèce de prépondérance, à s'opposer à tout

bouleversement, à conserver une juste proportion entre les forces respectives des différens états, à maintenir l'équilibre général. Ce système dont l'amour propre national ou les passions populaires ont pu la détourner momentanément, mais auquel elle revient toujours par la force des choses, est une des bases de sa prospérité et de sa grandeur.

Conformément à cet aperçu général, le Gouvernement anglais doit être l'ami naturel de chaque puissance, qui ne demande qu'à conserver ce qui lui appartient, et à vivre en paix avec ses voisins, et adversaire constant de ceux qui par des vues de conquêtes tendraient à déranger les rapports établis, et à troubler la tranquillité publique. La Porte Ottomane doit donc pouvoir compter avec assurance sur les dispositions favorables de ce Gouvernement. Il a en outre des raisons particulières pour désirer d'être bien avec la Porte. Quoiqu'en comparaison de quelques autres branches de commerce, celui du Levant ne soit aujourd'hui pour l'Angleterre qu'un objet du second ordre, elle ne peut pas négliger la puissance, qui tient entre ses mains les principaux points de communication entre l'Europe et l'Asie et une grande étendue de côtes dans trois parties du monde. Et depuis que l'Angleterre a tant augmenté ses établissemens dans la Méditerranée, elle a des motifs additionnels, pour entretenir les relations les plus amicales avec la Porte. Les affaires de commerce peuvent amener de légères collisions, des discussions subalternes, des désagrémens momentanés; mais il n'y a aucun intérêt majeur et permanent, qui puisse diviser ces deux puissances, et elles auraient été invariablement unies, si l'attitude dans laquelle l'une et l'autre se trouvaient placées vis-à-vis de la Russie — attitude *différente*, mais nullement *opposée* — n'avait pas dans plus d'une occasion influé sur l'ensemble de leur conduite. Voilà le point cardinal, auquel on est ramené dans toutes les grandes questions qui concernent les intérêts politiques de l'Empire Ottoman. Pour juger les rapports qui *ont* existé, ou qui *peuvent* exister entre cet Empire et telle autre puissance de l'Europe, on n'a

qu'à examiner, quels sont ceux dans lesquels cette même puis sance s'est trouvée ou peut se trouver envers la Russie.

Si l'alliance qui a toujours subsisté entre l'Angleterre et la Russie, n'avait été qu'une alliance de simple étiquette, ou de convenance mercantile, elle n'aurait pas empêché le Gouvernement anglais de régler dans chaque époque donnée sa marche politique d'après des considérations libres et supérieures. Mais elle a été pendant longtems de la part de l'Angleterre une Alliance de prédilection; c'est comme telle, qu'elle a exercé sur tout le système de cette puissance un ascendant sensible; c'est comme telle qu'elle mérite ici une attention particulière.

La prédilection de l'Angleterre pour la Russie était fondée en partie sur des motifs commerciaux, en partie sur des motifs politiques. On en découvre facilement l'origine dans l'intérêt que les négocians anglais, et avec eux la masse de la nation ont constamment attaché à leurs relations commerciales avec la Russie. Ils envisageaient cet empire, comme un des meilleurs débouchés pour la vente des produits de leurs fabriques, comme le magasin qui leur fournissait aux conditions les plus favorables, les premiers besoins de leur marine et de leurs chantiers, et même comme une espèce d'établissement colonial, où des entreprises mercantiles et manufacturières, dirigées par des facteurs et des commis anglais se formaient et prospéraient à l'ombre de certains priviléges très-avantageux. Le bénéfice de l'Angleterre sur toutes ces branches d'industrie et de commerce, était considérable; on s'était même habitué à Londres à regarder le commerce de la Russie et de la Baltique comme l'âliment et le véhicule de tous les autres; et on conçoit, que dans un pareil état de choses, le moindre dérangement, menaçant de compromettre des rapports aussi précieux, dût répandre les plus vives alarmes. Le Gouvernement anglais lui-même s'associant à ces idées populaires, voyait dans la Russie une puissance dont les vastes moyens devaient, par la nature des choses être toujours employés dans une direction plus ou

moins utile à ses entreprises, et dont l'accroissement même; quelque juste ombrage qu'il pût donner aux voisins de la Russie, ne pouvait en dernière analyse que tourner au profit de l'Angleterre. Cette opinion a été, pendant plus d'un demi-siècle un point fondamental, et un article de foi dans le code politique des Anglais.

Des motifs d'un ordre plus élevé sont venus à l'appui de ces vues commerciales.

Le principe de lutter contre la France, de lui disputer toute espèce de supériorité sur mer et sur terre, de combattre son influence dans toutes les cours, a été depuis des siècles le pivot de la politique du Gouvernement anglais. Ce principe exclusif n'a jamais été abandonné; il a régné dans le Cabinet de Londres à des époques même où la crainte de l'ascendant de la France n'avait aucun fondement réel; il a entraîné quelquefois l'Angleterre dans des démarches qu'une politique plus libérale eût hautement désavouées. Lorsqu'en 1772, moment de faiblesse absolue et de relâchement total du Cabinet de Versailles, un Ambassadeur britannique fit mine de protester contre la ligue des trois cours, qui avaient concerté le partage de la Pologne, le Ministre des affaires étrangères lui dévoila le véritable secret de sa cour dans des termes très-remarquables, en lui mandant, „que dès qu'un événement quelconque froissait les intérêts de la France et contrariait son système politique, il ne pouvait manquer d'être agréable à l'Angleterre, lors même que sous d'autres points de vue il était accompagné de circonstances qui ne convenaient pas à S. M. Britannique."

Il est tout simple, que, fidèle à ce système l'Angleterre ait successivement recherché et cultivé chaque puissance, chez laquelle elle crut rencontrer des dispositions analogues aux siennes. Ne pouvant plus compter sur l'Espagne, dont depuis la fin du dix-septième siècle l'affaiblissement des ressources, et l'union toujours plus étroite avec la France, lui avait absolument enlevé l'appui, elle s'était d'autant plus fortement rap-

proché de l'Autriche, que pendant un demi-siècle elle regarda comme son principal Allié. Lorsque le changement, amené par le traité de 1756 dans le système fédératif de l'Europe, et dans les relations entre la France et l'Autriche, eut détruit l'édifice de cette alliance, l'Angleterre tourna ses yeux vers la Prusse, placée dans une position hostile contre la France par l'effet naturel de ces mêmes liens que celle-ci venait de former avec l'Autriche. Mais elle s'aperçut bientôt que l'inimitié entre la Prusse et la France ne tenait qu'à des conjonctures passagères; le système suivi par Frédéric II depuis la paix d'Hubertsbourg jusqu'à sa mort le prouvait suffisamment. En 1787 et 1788 le Gouvernement anglais parvint, il est vrai, à rentrer avec la Prusse dans des liaisons étroites, liaisons fondées sur l'intérêt commun que les deux puissances avaient à cette époque dans les affaires de la Hollande d'un côté, et de la Porte Ottomane de l'autre. Ces liaisons cependant cessèrent à leur tour; et dès les premières années de la grande guerre contre la France, la Prusse se jeta dans une route absolument opposée à celle de l'Angleterre.

Il n'est rien moins que surprenant qu'à travers toutes ces vicissitudes le Cabinet de Londres n'ait jamais perdu de vue la Russie. Longtems avant qu'il put regarder cette puissance comme un Allié direct contre le grand rival de l'Angleterre, les rapports importans de la Russie avec les autres cabinets et son influence toujours croissante dans les affaires de l'Europe, l'avaient rendu intéressante au Gouvernement anglais. Cultiver l'amitié de la Russie était dans la Diplomatie britannique un point fixe, au milieu de toutes les fluctuations. Plus d'une fois l'art de ses Ministres échoua à Pétersbourg contre les caprices d'un homme en faveur, contre la corruption d'un ministre, ou contre le savoir-faire d'un Diplomate français; plus d'une fois les Anglais furent dédaignés et repoussés par la Russie; mais ils revinrent constamment à la charge; c'était la seule Cour européenne, dont le Gouvernement anglais, si fier, si hautain dans toutes ses autres relations, supporta, sans murmurer, les

rigueurs, les bizarreries et les infidélités. Imbu de l'opinion que l'avantage d'une intimité avec la Russie le dispensait d'une quantité de frais et de démarches qu'il aurait fallu faire à d'autres cours, il avait pris le parti de ne compter pour rien, ni les avances ni les sacrifices que lui coûtait la faveur de cette puissance, ni les chagrins et les mortifications qu'elle lui causait de tems en tems.

Cependant le Cabinet de Londres a éprouvé dans différentes occasions les inconvéniens de sa partialité pour la Russie. Plus d'une fois la Cour de Pétersbourg a traité l'Angleterre avec une jalousie mal-dissimulée ou avec un manque de sincérité offensant. Pour prix des services de toute espèce que l'Angleterre lui avait rendus dans la guerre de 1769, de l'appui qu'elle avait prêté aux expéditions russes contre la Morée et les Îles de l'Archipel, de l'indifférence avec laquelle elle avait consenti à la signature de la paix de Kainardge, et à tous les actes pernicieux qui suivirent de près ce funeste traité, de sa connivence enfin au premier partage de la Pologne, la Russie se permit des démarches, trahissant non seulement de la mauvaise volonté mais des dispositions presqu'hostiles contre l'Angleterre. En 1780, dans un moment de grand embarras pour cette puissance, l'Impératrice Catherine, trompée d'abord elle-même par un ministre adroit, mais bientôt décidée à jouir des fruits de son stratagème, se plaça à la tête de la Neutralité armée, projet exclusivement dirigé contre la supériorité maritime des Anglais. Quelques années plus tard elle accorda à la France un traité de commerce, assurant à cette puissance à peu près tous les avantages, qui jusque là avaient été réservés à l'Angleterre, et mettant même des obstacles au renouvellement des traités avec celle-ci. Bientôt après les nouveaux projets, que la Russie avait tramés depuis quelque tems contre l'Empire Ottoman, commencèrent à se développer. Le Gouvernement britannique sentit enfin la nécessité d'en arrêter le cours, avant qu'il fut trop tard d'y porter remède. Il donna l'éveil à Constantinople, concerta avec la Prusse et la Suède des diversions

puissantes, et rendit pendant la guerre de 1788 des services essentiels à la Porte. Mais il n'osa jamais se prononcer directement en sa faveur jusqu'à une rupture formelle avec ses ennemis. Lorsqu'en 1791 les progrès des armées russes devinrent inquiétans, Mr. Pitt, fut sur le point de braver toutes les clameurs du public, et de déclarer la guerre à la Russie; mais l'opposition au parlement était si forte, les intrigues du parti russe si habiles et si audacieuses, que le ministre, quoique dans toute la force de son crédit, fut obligé de s'en désister. L'attitude menaçante du Ministère anglais eut toutefois l'effet de modérer les prétentions de l'Impératrice dans les négociations de Jassy.

Avec l'année 1792 s'ouvrit enfin une nouvelle scène qui fit renaître et porta à son comble l'ancienne affection de l'Angleterre pour la Russie. La révolution française alluma une guerre générale, et par une succession rapide de victoires et de conquêtes, la prépondérance de la France fut établie dans la presque totalité du Continent de l'Europe. Dans ces conjonctures si alarmantes pour l'Angleterre, l'opinion, que de toutes les puissances continentales la Russie était en même tems la plus propre et la mieux disposée à contenir les progrès des armes françaises, s'accrédita à Londres, et, quoique fausse sous plus d'un point de vue, et démentie par les plus cruelles expériences, y conserva son empire pendant vingt années de bouleversemens et de désastres. Cette opinion fut la cause d'une quantité de fausses démarches, par lesquelles le Gouvernement anglais, ce même Gouvernement, qui, sous tant d'autres rapports déployait une intelligence, une énergie et des ressources dignes de l'admiration des contemporains, fit manquer, à plusieurs reprises, les plans calculés sur le rétablissement de l'équilibre en Europe. Les deux campagnes de 1805, et 1806, dont l'une ruina l'Autriche, et l'autre la Prusse, auraient pu avoir des résultats très différens, si le Ministère anglais avait envisagé et traité les puissances allemandes comme centre et pivot de l'entreprise, au lieu de s'en remettre toujours avec une confiance et une

soumission presqu'aveugle aux volontés et aux combinaisons souvent fausses, et souvent fallacieuses de la Russie.

Au moment même, où s'ouvrit le campagne de la Prusse, un événement inattendu donna à la Porte Ottomane la mesure du dévouement, dont l'Angleterre était susceptible pour la Russie. Une armée russe reçut ordre de se porter en Moldavie au mois d'Octobre 1806. Les Ministres anglais ne méconnurent pas, combien cette levée de bouclier était gratuite, injuste et déplacée, quelle diversion fatale elle opérait aux efforts que les Russes auraient dû opposer aux progrès des Français en Prusse et en Pologne, quel tort elle faisait à la cause générale de l'Europe en éloignant et en dégoûtant l'Autriche de toute idée de coopération, si nécessaire dans les circonstances où on se trouvait, combien enfin le Cabinet de Pétersbourg, en se livrant à cette guerre de fantaisie, jouait le jeu de Napoléon, qui avait travaillé à Constantinople, avec beaucoup d'assiduité, mais, grâces à la sagesse du Divan, jusques là sans succès, à faire éclater une rupture entre la Porte et la Russie. Tout en exhortant celle-ci à une conduite plus refléchie, plus conséquente, plus conforme à la gravité de sa situation, tout en blâmant, sans réserve, celle que cette puissance avait adoptée, le Cabinet de Londres n'en resta pas moins fidèle à son alliance avec elle, et défendit avec vigueur ce qu'il ne pouvait contempler qu'avec répugnance. Il fit à Constantinople des représentations sérieuses en faveur des prétentions frivoles de la Russie; il ne négligea rien pour effacer ou affaiblir au moins à Vienne le mauvais effet produit par l'invasion des provinces Ottomanes. Voyant, que la Russie était allée trop loin, ou tenait trop à ses projets, pour se rétracter, l'Angleterre, sans avoir aucun grief contre la Porte, mais désirant de terminer à tout prix, un épisode, qui dans toutes les suppositions, heureuses ou contraires pour la Porte, devait tourner à l'avantage de l'ennemi commun, ordonna à son escadre dans la Mediterranée de forcer les Dardanelles, de se porter devant Constantinople, et d'insister sur la prétendue satisfaction demandée par la Russie. Cette réso-

lution violente, mal conçue et mal exécutée, manqua son but; elle contribua même à la chute du Ministère qui l'avait imaginée; et, loin de contenter la Russie, elle augmenta l'irritation secrète, que l'on nourrissait à Péterbourg contre l'Angleterre, et facilita les liaisons désastreuses, qui bientôt après se formèrent entre la Russie et la France. L'Angleterre eut le chagrin, de se voir accusée d'égoïsme et de déloyauté dans une affaire, où son seul tort était, d'avoir impolitiquement sacrifié tout autre principe, et toute autre considération, à son empressement d'assister un Allié ingrat, et de prévenir les nouveaux malheurs que la conduite de cet Allié préparait à l'Europe.

L'amitié de l'Angleterre pour la Russie avait soutenu l'épreuve sévère à laquelle elle fut mise par la défection de l'Empereur Paul en 1800; elle surmonta encore la défection bien plus systématique, et bien plus dangereuse de son successeur. On vit même avec surprise dans les années qui suivirent la paix de Tilsit, lorsque la Russie eut hautement embrassé le parti de Napoléon, et récompensé par des manifestes envenimés la longue fidélité de l'Angleterre, une guerre de ménagemens et de demi-mesures qui ne s'expliquait que par le désir et l'espoir secret du Cabinet de Londres, de reprendre le plus tôt possible ses anciennes allures avec la Russie. Aussi, au premier signal d'un nouveau changement de système de la part de cette puissance, le Ministère anglais lui ouvrit les bras avec empressement, trop heureux de jeter le voile sur cinq années d'amertume et de sacrifices, pendant lesquelles la Russie, sous la direction d'un Ministre, anti-anglais par principe, par goût, par amour propre, avait secondé avec docilité et complaisance, quelquefois même avec acharnement les projets les plus sinistres du Gouvernement français.

Enfin, un événement qu'aucun calcul politique n'aurait pu anticiper, réalisa les espérances de l'Angleterre, et fit de la Russie l'instrument principal d'une des plus grandes catastrophes de l'histoire moderne. L'armée de Napoléon fut écrasée en 1812, bien plus par la folie de son Chef, que par la supé-

riorité de l'ennemi qu'il était allé combattre. Mais l'enthousiasme sans bornes, que cette campagne produisit en Angleterre, en adjugea tout le mérite et toute la gloire à la Russie; et lorsqu'en 1813, l'Empereur Alexandre se joignit aux Ministres britanniques, pour sonner le tocsin dans toute l'Europe, lorsque ce fut à lui, et à lui seul que l'on se crut redevable de l'accession de l'Autriche, de la Prusse, et de tant d'autres puissances à la grande coalition, peu s'en fallut, que les Anglais n'eussent rendu à ce Monarque le culte qui appartient à une divinité.

Tels ont été jusqu'en 1813 les rapports entre l'Angleterre et la Russie; mais, comme il arrive souvent dans les choses humaines, le moment où l'union de ces deux puissances paraissait avoir acquis son dernier degré de solidité et d'éclat, est précisément celui, où elle a commencé à rétrograder. Les causes, qui avant la révolution de France avaient fondé et nourri cette union, étaient affaiblies; celles qui dans les vingt dernières années, l'avaient rendue plus étroite que jamais, n'existent plus. Les grands événemens de 1813 et 1814, ont opéré un changement total dans la situation de l'Angleterre; les vues, les calculs, les dispositions secrètes du Ministère britannique ont du suivre ce changement; et plusieurs circonstances, importantes, appartenant à l'histoire de ces deux années mémorables, paraissent avoir ajouté leur poids à celui des motifs d'un ordre supérieur.

L'Angleterre a complètement triomphé. La France a perdu ses conquêtes, et pour bien longtems tout espoir d'exercer une influence quelconque sur les grands états voisins; sa puissance maritime et coloniale est anéantie. Pour la première fois depuis que la rivalité entre la France et l'Angleterre a ensanglanté le monde, la supériorité de celle-ci est incontestablement établie, et universellement reconnue. L'Angleterre n'est plus, et ne sera pas de si-tôt dans le cas de solliciter des alliances contre la France; elle n'a plus besoin de briguer la faveur de quelque cour que ce soit. Toutes les autres puissances européennes

ont au contraire aujourd'hui un intérêt plus ou moins grand à cultiver l'amitié de l'Angleterre; les portes de tous les cabinets lui sont ouvertes; elle a le choix de ses Alliés. Par conséquent les motifs politiques, qui l'engageaient autrefois à rechercher la Russie, à la rechercher avec empressement, et souvent même à un prix disproportionné, ont entièrement disparu. Dans ses rapports futurs avec cette puissance c'est elle qui doit dicter les conditions, c'est elle qui doit être recherchée, caressée, et ménagée.

En même tems les raisons commerciales, qui attachaient l'Angleterre à la Russie, sans avoir tout-à-fait cessé d'exister, sont beaucoup moins puissantes qu'autrefois. Au milieu de la crise formidable, que l'Angleterre a si glorieusement traversée, son commerce a gagné une étendue, et surtout un degré d'indépendance et d'élasticité, qu'il n'avait jamais connu. Ni la fermeture de tous les ports du Continent, ni les entraves sans nombre créées par Napoléon, ni la crainte qu'il inspirait à tous les peuples, n'ont pu arrêter les progrès de ce commerce; qui pourrait le gêner aujourd'hui que toutes les parties du monde lui sont redevenues accessibles? Comme fournisseurs de matériaux et de munitions navales, les pays de la Baltique, et notamment la Russie, ne seront jamais sans intérêt pour l'Angleterre; mais il est de fait, que si la guerre avait encore duré quelques années, elle eut trouvé le moyen de se rendre indépendante de leurs approvisionnemens. Comme débouché pour la vente de ses fabricats, la Russie n'a plus à beaucoup près pour elle, son ancienne importance. Les marchés où l'Angleterre peut débiter les fruits de son industrie se sont extrêmement multipliés; et la paix une fois rétablie avec l'Amérique, ce pays seul offre à ses manufactures et à son commerce un champ tout aussi avantageux, et beaucoup plus vaste que la Russie. Ainsi sous le rapport mercantile, comme sous le rapport politique tout a changé de face; l'Angleterre ne se brouillera pas gratuitement avec la Russie; mais elle se sentira libre et indépendante dans ses mouvemens; les Négocians de Londres

ne trembleront plus au moindre danger d'un refroidissement dans ces rapports; et le Gouvernement ne se croira plus obligé de sacrifier tout autre intérêt et tout autre devoir à la crainte de blesser le Cabinet de Pétersbourg.

Ces considérations auraient suffi pour donner une nouvelle physionomie au système de l'Angleterre relativement à la Russie. Des circonstances d'une nature plus positive sont venues à leur appui. Séparé pendant dix ans du Continent de l'Europe, ou réduit au moins à des relations isolées, gênées, et précaires, le Gouvernement britannique était devenu en quelque sorte étranger à la situation réelle, au caractère et aux dispositions des différentes cours continentales. A cette espèce de quarantaine politique, également nuisible à toutes les parties intéressées, a succédé tout-à-coup depuis l'ouverture de la campagne de 1813, une liberté entière dans les communications, une réciprocité de confiance et de franchise, et le concert le plus intime, qui ait jamais eu lieu entre le Continent et l'Angleterre. Ce grand changement a été consommé par le voyage de Lord Castlereagh, par son séjour de six mois à un quartier général, qui était à cette époque le centre des affaires politiques, et par la facilité avec laquelle il a pu observer de près, et suivre d'un jour à l'autre la marche des principaux Cabinets. C'est là que, puisant à la source les renseignemens les plus exacts, il a appris quels étaient les véritables principes de chacune des grandes cours de l'Europe, quelle part elles avaient eu l'une et l'autre aux adversités passées, et au rétablissement d'un meilleur ordre de choses, quels pouvaient être pour l'avenir leurs intérêts, leurs voeux, leurs déterminations. C'est là qu'il a pu reconnaître, combien la prédilection exclusive de son gouvernement pour la Russie, était mal calculée dans son principe, et souvent pernicieuse dans ses effets, quelle devait être sous une nouvelle constellation la conduite de l'Angleterre pour maintenir l'équilibre entre les puissances, et quel rôle surtout elle avait à jouer vis-à-vis de celle, qui, après la destruction de la préponderance française, était évidemment la plus dangereuse pour la tran-

quillité générale de l'Europe. Les aperçus de Lord Castlereagh ont été accueillis à Londres; le Prince Régent et les hommes les plus éclairés du pays en ont été frappés; et la faveur dont la Russie a si longtems joui en Angleterre, a essuyé un choc sensible. Cette révolution, que le gros des contemporains n'a pas encore parfaitement saisie, est un des résultats les plus remarquables, et deviendra, si elle se soutient, dans ses effets politiques, un des résultats les plus salutaires de la dernière guerre.

C'est la Porte surtout qui peut s'en promettre des avantages essentiels. Le plus grand obstacle à une liaison sincère et constante entre l'Empire Ottoman et l'Angleterre, est levé. La Russie n'exercera plus, et ne reprendra probablement jamais son ancien ascendant sur le Cabinet de Londres. Il n'en faut pas d'avantage, pour que ce cabinet se livre à ses propres calculs et à ses propres impulsions, naturellement et nécessairement favorables aux intérêts de la Porte. L'Angleterre fera dorénavant à l'égard de cette puissance, ce qu'elle aurait dû faire, et ce qu'elle eût fait de tout tems, si ses liaisons avec la Russie ne l'avaient pas jetée si souvent dans des routes très opposées à celles qu'une politique franche et élevée lui aurait invariablement tracées.

Mais il faut aussi que la Porte ne néglige de son côté aucun moyen de se rapprocher de l'Angleterre, dont la bonne volonté ne peut que lui être utile dans toute conjoncture possible, et dont l'intervention active peut lui rendre des services importans dans des momens critiques. Après l'alliance de l'Autriche celle de l'Angleterre est maintenant la plus intéressante pour la Porte. Elle a même un avantage particulier qu'aucune autre alliance ne lui offre au même degré; c'est l'influence bien supérieure à celle de tout autre cabinet, que le Gouvernement anglais conservera toujours à Pétersbourg. Cette alliance ne serait pas payée trop cher, si on devait même l'obtenir et l'assurer par quelques avantages de commerce, accordés, ou, ce qui vaudrait beaucoup mieux, généreusement offerts

à l'Angleterre. Loin de nuire à l'Empire Ottoman, des concessions pareilles tourneraient plutôt (comme il serait bien facile de prouver), à son propre profit, et à la prospérité de ses nombreuses provinces. Non seulement en Europe, mais encore en Asie et en Afrique, la supériorité maritime des Anglais, dont il est impossible qu'ils abusent contre la Porte, puisqu'ils se blesseraient eux-mêmes en lui faisant du mal, peut, en tems et lieu, fournir à cet Empire d'excellens instrumens de défense, et de grands moyens de succès. Et si l'harmonie entre les deux puissances, une fois placée sur une base satisfaisante, et affermie par la confiance réciproque, n'est plus (comme on a tout lieu d'espérer) troublée par les machinations de la Russie, elle sera à l'abri de tout autre dérangement, solide et durable comme les intérêts mutuels sur lesquels elle repose.

Supplément

au Chapitre III.

Etats des choses au commencement de l'année 1816.

Les événemens de 1815 n'ont changé en rien la situation brillante, dans laquelle l'Angleterre était restée à l'époque du premier traité de Paris. Elle n'avait pas de nouvelles acquisitions à faire; elle n'avait aucun nouveau danger à craindre. Le retour de Bonaparte de l'Île d'Elbe, dont elle aurait eu tort d'être sérieusement effrayée, lui a fourni l'occasion de paraître dans tout l'éclat de sa grandeur. Elle a été l'âme du dernier mouvement général, par lequel la France jamais trop affaiblie ni trop humiliée aux yeux des Anglais, a été frappée à mort; et la bataille de Waterloo a mis le sceau à sa gloire militaire.

Pour juger si les observations consignées dans le Chapitre précédent sur les rapports entre la Porte et l'Angleterre, sont encore applicables au moment actuel, il faut reprendre la question à laquelle ces observations se trouvaient inséparable-

ment liées. Les dispositions de l'Angleterre vis-à-vis de la Russie ont-elles changé depuis 1814? Et la Porte pourrait-elle compter sur le Gouvernement britannique dans le cas, qu'elle en aurait besoin contre cette puissance? Voilà ce qu'il s'agit d'examiner.

Il n'est rien arrivé depuis la signature du premier traité de Paris, et le séjour de l'Empereur Alexandre à Londres (au mois de juin et au mois juillet 1814) — époque marquante pour le déclin de l'influence exclusive de la Russie en Angleterre — qui ait pu ranimer l'ancienne partialité des Anglais en faveur de cette puissance. Les discussions orageuses au Congrès de Vienne, et les prétentions hautaines, annoncées par l'Empereur dans cette occasion, n'étaient certainement pas faites, pour calmer les inquiétudes ou pour éloigner les soupçons, que la conduite antérieure de la Russie avait fait naître; et quoique les Ministres d'Angleterre — car il est impossible de dissimuler cette vérité — n'aient pas déployé dans les négociations relatives à la Pologne, cette fermeté, cette intrépidité, cette grandeur de vues et de moyens, auxquels on aurait pu s'attendre de leur part, ce n'est cependant qu'avec une répugnance secrète, qu'ils ont consenti aux énormes acquisitions de la Russie; et l'issue de cette négociation, dont ils sont trop clair-voyans pour méconnaître l'importance, leur a laissé, n'en doutons pas, de pénibles regrets.

Les causes qui en 1814 avaient sensiblement affaibli la prédilection de l'Angleterre pour la Russie, subsistent donc dans toute leur force. Quelques démonstrations pacifiques de l'Empereur pendant les négociations de Paris de 1815, peuvent avoir tranquillisé jusqu'à un certain point les Ministres britanniques; d'anciennes habitudes, des ménagemens personnels, le désir de rassurer l'opinion publique sur la perspective de nouveaux troubles en Europe, peuvent inspirer à ces Ministres un langage qui ferait croire, que rien n'est altéré dans leurs rapports avec la Russie; mais leurs protestations d'amitié et de confiance ne partent plus du coeur; ils ne s'aveuglent plus sur le caractère

fondamental et permanent de la politique russe; et ce ne serait certainement pas pour la favoriser qu'ils fermeraient les yeux sur aucun projet sinistre de cette cour.

Jusque là le tableau politique tel que nous l'avons présenté au commencement de 1815, est resté le même. Il nous paraît toujours également sage, également nécessaire que la Porte profite des circonstances actuelles pour contracter avec l'Angleterre des relations étroites; et si les principes, les voeux, les dispositions secrètes d'un gouvernement suffisaient pour fonder une alliance, nous dirions même que celle de la Porté avec l'Angleterre s'établirait aujourd'hui par le fait et par la nature des choses. Mais quant à l'effet réel de ces bonnes dispositions dans un moment décisif, dans le cas d'une discussion sérieuse ou d'une rupture ouverte entre la Porte et la Russie, la question devient plus difficile à résoudre, et ce serait trop hasarder, que de la préjuger d'une manière positive. En voici les raisons:

L'Angleterre, au milieu de ses triomphes éprouve enfin, plus peut-être que toute autre puissance, le besoin du repos. L'immensité de ses dépenses, les sacrifices qu'une guerre de vingt ans a imposés à toutes les classes de la nation, l'accroissement de sa dette publique, l'état de souffrance de plusieurs branches principales de son industrie, causé par l'excès de la taxation, tout porte le Gouvernement anglais à regarder la conservation de la paix, et l'établissement d'un système d'économie sévère, au moins pour un certain nombre d'années, comme une condition indispensable de la prospérité future du pays. La France est politiquement anéantie. Si demain elle pouvait reparaître puissante et redoutable, l'Angleterre reprendrait les armes — avec résignation, sinon avec allégresse; et en dépit de tous les embarras momentanés, il n'en coûterait qu'un cri d'alarme, que quelques discours éloquens du Ministère, pour électriser de nouveau le public, et le concilier avec les mesures les plus onéreuses. Mais il est extrêmement douteux, si dans toute la sphère des combinaisons politiques et des événemens

possibles, il existerait aujourd'hui un second objet quelconque, assez alarmant, ou assez populaire, pour justifier aux yeux de la nation un nouvel armement; très-douteux qu'un Ministre eût le courage de le proposer, et plus douteux encore, qu'il ne payât pas une pareille proposition de son crédit et même de sa place.

Cet état des choses, il faut l'avouer, n'est pas bien consolant pour l'Europe; car si la seule puissance, qui par son autorité bien reconnue, et son ascendant indubitable, pourrait repousser des prétentions et empêcher des entreprises, attentatoires à la sûreté générale, est-elle même arrêtée et comprimée dans sa marche, par la crainte de ruiner ses ressources ou de se compromettre avec ses propres sujets, qui nous garantit qu'elle n'abandonne ses amis, et ne laisse le champ libre aux perturbateurs de l'équilibre politique, dans un moment, où son intervention efficace serait peut-être plus que jamais nécessaire? Quelque droites et loyales que soient donc les intentions du Gouvernement anglais, il est clair, qu'on ne peut compter sur leur effet qu'avec les restrictions inhérentes à la position actuelle de ce gouvernement; et pour ne pas tomber dans des erreurs dangereuses, il faut admettre ces restrictions dans tous les calculs, basés, en tout ou en partie, sur les futurs contingens de sa politique.

Ce serait cependant une autre erreur, que d'imaginer, que le Gouvernement anglais, quelque dégoûté que l'on puisse le croire pour quelque tems de toute participation à des guerres continentales, fût pour cela absolument privé des moyens de contenir ceux, qui voudraient en allumer sans nécessité et sans motif légitime. Le poids de l'Angleterre dans la balance de l'Europe est tel, que par les simples voies d'une médiation bien dirigée, elle peut obtenir ce que d'autres n'obtiendraient que par les armes. C'est nommément dans les négociations avec la Russie que ce poids se fera sentir. Les deux pays ont l'air d'avoir changé de rôles. La peur que l'on avait autrefois à Londres de se compromettre avec la Russie, on l'a aujourd'hui à Pétersbourg de se compromettre avec l'Angleterre. Les Mi-

nistres anglais n'ont pas besoin de menacer la Russie d'une guerre proprement dite; il suffit de lui faire entrevoir une stagnation dans les rapports établis, une opposition formelle dans les principes et les mesures, des communications suspendues etc., pour rendre les paroles d'un négociateur britannique l'équivalent des démonstrations les plus vigoureuses. L'aversion générale du public de Russie pour tout ce qui peut lui aliéner l'Angleterre, l'intérêt des marchands et des propriétaires, l'alarme qui saisirait tout le monde à la première apparence d'un refroidissement sérieux, des considérations d'honneur, d'amour-propre, d'opinion, de conscience même tout se réunirait en faveur d'un avis, distinctement et fortement prononcé par la cour de Londres; et de tous les ressorts que l'on pourrait mettre en jeu pour faire renoncer la Russie à une entreprise quelconque, le plus puissant, sans contredit, serait la perspective, je ne dis pas d'une guerre, mais d'une mésintelligence éclatante avec l'Angleterre.

Il en résulte, que la Porte Ottomane, en calculant même sur la plus basse échelle l'appui réel, que lui prêterait l'Angleterre dans des conjonctures décisives, a toujours les plus amples motifs d'entretenir des relations intimes avec cette puissance; et qu'à moins d'abjurer — par un aveuglement fatal — tout concert avec les autres cours de l'Europe, elle doit redoubler de soins, pour mettre celle de Londres dans sa confidence et dans ses intérêts.

Chapitre IV.

Des rapports entre la Porte Ottomane et l'Autriche.

Les guerres, qui pendant plusieurs siècles n'ont presque pas discontinué entre la Porte et la maison d'Autriche, tenaient à trois causes principales. D'abord à la situation géographique des deux puissances, moyennant laquelle l'Autriche dans les tems orageux qui suivirent l'établissement du pouvoir Ottoman en Europe, devait se trouver vis-à-vis de ce pouvoir dans un

état perpétuel d'alarme et d'hostilité. Ensuite, à l'influence que la France avait obtenue dans les conseils de la Porte et qu'elle employait dans toutes les occasions pour s'assurer de sa coopération contre l'Autriche. Enfin, aux troubles intérieurs de la Hongrie, source inépuisable d'inquiétude et de jalousie pour l'Autriche, et de querelles avec ses voisins.

La première de ces trois causes à cessé d'agir depuis que la puissance Ottomane a pris une assiette fixe et calme, et a abandonné le système des conquêtes. La seconde était déjà beaucoup affaiblie dans la première partie du Dix-Huitième siècle, et a tout-à-fait disparu avec les changemens politiques survenus en 1756. La troisième est entièrement éteinte.

Les limites, que le traité de Carlovitz avait fixées entre les deux Empires, l'Unna, la Save, puis le Danube, et enfin les montagnes de Transylvanie, étaient, à une exception près, les meilleures que l'on ait pu désirer en envisageant les relations permanentes de cet Empire, sous un point de vue général et impartial; elles étaient claires, distinctes, équitables, conformes aux justes prétentions et aux besoins réciproques des deux parties. Le seul point défectueux dans cette délimitation était celui du Bannat de Temeswar, territoire que, sans de grands inconvéniens, on ne pouvait pas séparer de la Hongrie. Le traité de Passarovitz, momentanément plus favorable à l'Autriche, ne l'était pas de même au maintien d'une paix solide; il avait détaché de la Servie et de la Valachie des districts que tôt ou tard la Porte ne pouvait manquer de revendiquer. Le traité de Belgrade en rendant ces mêmes districts à la Porte, sans enlever de nouveau le Bannat de Temeswar à l'Autriche, remit les frontières sur la ligne qui paraît leur avoir été tracée par la nature des localités et par les lois d'un juste équilibre.

Les époques de 1699 et de 1740 sont particulièrement remarquables dans l'histoire politique des deux Empires. La première est celle, où les trois grands ressorts d'hostilité permanente entre la Porte et l'Autriche se relâchèrent à la fois, où

la puissance Ottomane cessa de s'étendre par les conquêtes, où la Hongrie fut définitivement pacifiée, où la France perdit l'espoir d'attaquer l'Autriche par la révolte de ses propres vassaux, ou par les intrigues qu'elle tramait avec ses ennemis. L'époque de 1740 est celle, où le système pacifique se perfectionna par l'ajustement final des limites. Les deux puissances avaient alors trouvé leur niveau. Jusqu'à la fin du Dix-Septième siècle l'état de guerre avait été la règle entre elles, et l'état de paix l'exception. Depuis 1740 c'était l'inverse; l'état de paix et de bon voisinage devint leur situation habituelle, et la guerre un dérangement passager.

Il n'y a eu dans le siècle qui s'est écoulé depuis la paix de Carlovitz, que trois guerres entre la Porte et l'Autriche. Aucune des trois ne fut amenée par des collisions directes ou par des circonstances impérieuses; des projets gratuitement formés, où des instigations étrangères en furent les causes. Et, ce qui mérite d'être relevé, c'est que dans chacune de ces guerres, celle des deux puissances qui l'avait provoquée, fut abandonnée par la fortune.

La guerre de 1716 s'alluma par la résolution de la Porte de rompre la clause du traité de Carlovitz, qui avait assuré la Morée à la république de Venise. L'objet direct fut atteint; la Morée resta à la Porte; mais elle paya cet avantage par une suite de désastres éclatans sur le Danube, et se vit obligée de céder à l'Autriche par le Traité de Passarovitz plusieurs de ses possessions les plus précieuses.

La guerre de 1737 était de la part de l'Autriche le résultat d'une politique faible et étroite. Elle en chercha l'excuse dans ses engagemens avec la Russie; mais la Russie elle-même avait attaqué la Porte sous les plus mauvais prétextes, et dans le seul but de s'emparer de la forteresse d'Asoff que depuis Pierre I elle ne cessait de convoiter. Après quelques campagnes malheureuses l'Autriche perdit par la paix de Belgrade plus qu'elle n'avait gagné par celle de Passarovitz. Cependant cette même paix de Belgrade qui dans son tems fut considérée comme

funeste et même comme humiliante pour l'Autriche, est devenue un des événemens les plus heureux par ses effets postérieurs. C'est elle qui a établi un véritable système pacifique entre l'Autriche et la Porte; déclarée perpétuelle en 1747, elle l'aurait infailliblement été d'après le cours naturel des choses, si des circonstances extraordinaires n' avaient pas jeté l' Empereur Joseph dans une route, plus opposée encore et plus fatale à ses propres intérêts qu'à ceux de l'Empire Ottoman.

La Porte n'avait rien fait pour justifier la participation de l'Autriche à la guerre déplorable de 1787. Elle s'était distinguée au contraire depuis la paix de Belgrade, et aux époques les plus critiques du règne de Marie Thérèse par une fidélité inébranlable dans ses engagemens. L'Empereur Joseph était trop instruit de ce qui se passait autour de lui, pour s'aveugler, soit sur les acquisitions faites, soit sur celles méditées encore par la Russie; trop clair-voyant pour croire, comme on l'avait dit dans le Manifeste de 1737, „que la Russie était la digue la plus assurée contre les mauvais desseins des Turcs.“ Il savait bien, de quel côté se trouvaient les mauvais desseins, et contre qui il importait d'élever des digues. D'ailleurs la situation de plusieurs de ses provinces, la situation générale de l'Europe étaient telles, qu'au lieu de chercher la guerre, il aurait du l'éviter à tout prix. Sa mauvaise étoile triompha; il était dit, que le voyage romanesque qu'il fit avec l'Impératrice Catherine en Crimée, empoisonnerait le reste de ses jours. Le désir de plaire à cette Princesse, et de briller aux yeux de l'Europe par une amitié intime avec elle, peut-être plus encore l'espoir de la détourner pour toujours de toute liaison contraire à ses autres intérêts, l'entraîna, en depit de sa prévoyance, dans des projets dont un moment de réflexion eût dégoûté un homme moins éclairé, mais plus à l'abri de la séduction que lui. Il est vrai aussi, et cette circonstance doit atténuer jusqu'à un certain point les torts de ce Monarque, que la marche rapide des événemens lui enleva les moyens de temporiser et de négocier, et qu'il serait probablement revenu sur ses premiers pas, si l'im-

pulsion subite donnée à la Porte par les Cabinets d'Angleterre et de Prusse, n'avait pas précipité l'explosion.

Il reconnut bientôt dans quel chemin désastreux il s'était engagé. Condamné à porter tout le poids d'une guerre, dont son allié voulait accaparer tout le profit, déjoué dans ses plans, mal secondé dans ses opérations, prodiguant ses trésors et le sang de ses sujets pour couvrir péniblement ses frontières, il se serait retiré dès la seconde campagne, si son honneur compromis ne l'avait pas retenu. Plusieurs des lettres confidentielles qu'il écrivit à cette époque à ses Ministres et à ses amis, attestent le mécontentement sombre, l'indignation profonde, les regrets amers qui le tourmentaient. Les chagrins, que lui donna cette guerre détruisirent même sa constitution physique, et devinrent la cause principale de sa mort prématurée.

Depuis la paix qui termina cette guerre, et qui remit les limites et les rapports des Deux Empires, sur la même base où le traité de Belgrade les avait placés, pas un nuage n'a obscurci leur horizon politique; et il faudrait en effet ou des événemens qui renverseraient l'Europe entière, ou un aveuglement de part ou d'autre qu'il n'est pas permis de présumer, pour troubler leurs rapports actuels. Ce n'est pas seulement une paix perpétuelle, c'est le rapprochement le plus étroit que leur prescrit leur position respective; jamais union entre deux puissances ne fut plus clairement désignée, plus hautement commandée par des motifs impérieux. La conservation et la force de chacun de ces deux Empires est devenue condition indispensable de la conservation et de la force de l'autre; et tel est aujourd'hui leur intérêt commun, que l'un doit considérer l'autre comme le boulevard le plus puissant contre le plus grand des dangers, dont tous les deux puissent être menacés.

Plaçons-nous, pour reconnaître dans toute son étendue la vérité de cette thèse d'abord dans le point de vue de l'Autriche, et puis dans celui de la Porte.

Il y eut un tems, où l'on attribua à la Maison d'Autriche de vastes projets d'ambition, celui même d'établir ce qu'on

appelait alors la Monarchie Universelle. L'Empereur Charles V Maître à la fois de l'Espagne, des Pays-Bas, de plusieurs Souverainetés en Italie et des Etats héréditaires de l'Autriche, auxquels la Hongrie allait bientôt s'associer, était le seul Prince de cette maison, qui, entraîné par une ambition délirante, eût pu concevoir un projet pareil; encore a-t-il fallu, pour l'en accuser, toute la chaleur de l'esprit de parti, animé par toutes sortes de préventions religieuses et politiques; et depuis que l'histoire de son tems a été mieux approfondie, les hommes les plus éclairés des différens partis sont tombés d'accord de la fausseté de l'accusation. L'Espagne et les Pays-Bas une fois séparés des anciens pays héréditaires, et la maison d'Autriche proprement dite, réduite à ses possessions en Allemagne, en Italie et en Hongrie, les soupçons que l'on avait formés sur ses vues politiques, auraient dû être relégués parmi les chimères; cependant ils ont subsisté assez longtems, et ce n'est qu'après la guerre de Trente Ans qu'ils se sont finalement évanouis. Il est de fait, que depuis cette époque l'Autriche loin de troubler la tranquillité de l'Europe, n'est plus sortie de cette attitude défensive, qui constitue le vrai caractère de son pouvoir et la base de son système politique.

Il n'y a pas de puissance plus fortement intéressée que l'Autriche, à éloigner le principe des conquêtes de ses propres conseils, et à le combattre partout où il pourrait s'élever. Sa position centrale, en multipliant ses points de contact avec toutes les autres puissances européennes, lui assure, il est vrai, de grands moyens d'influence; et tant que l'Europe formera une association d'Etats indépendans, l'Autriche sera toujours, par la nature des choses, le centre et le pivot de cette association. Mais les mêmes circonstances auxquelles elle doit cette prérogative, souvent pénible, et quelquefois assez périlleuse, lui imposent aussi de grands ménagemens, une prudence et une modération particulière. Son intérêt permanent exige, que personne autour d'elle ne s'agrandisse aux dépens de ses voisins, et d'une manière dangereuse pour la stabilite du système géné-

ral. En voulant sortir de ses justes limites, elle ne ferait que donner un exemple et une impulsion, dont elle serait la première victime. L'Autriche est en pleine possession de tout ce qu'il lui faut, pour occuper sa place éminente. L'avantage réel, qu'elle retirerait d'une augmentation de territoire, dans quelque direction qu'elle eût lieu, serait si peu considérable qu'il ne vaudrait pas la peine de l'acheter au prix du moindre dérangement dans la distribution générale des forces. Bien différente de tant d'autres puissances, pour lesquelles le mouvement est un besoin, et la guerre quelquefois une spéculation séduisante, l'Autriche ne doit chercher sa force et sa grandeur que dans le repos. Elle doit avoir à sa disposition des moyens militaires respectables; non pas pour acquérir, ni pour menacer, ni pour briller d'un éclat passager; mais pour tenir la balance entre ses nombreux voisins, pour maintenir ou pour rétablir la paix. Si un Prince, conquérant par goût et par caractère, pouvait monter sur le trône de cette Monarchie, du moment qu'il aurait compris son rôle et le danger auquel il s'exposerait en le quittant, il deviendrait un Souverain pacifique.

L'Autriche n'aurait surtout aucun motif raisonnable pour désirer d'étendre ses possessions du côté de la Turquie. Si de nouvelles acquisitions pouvaient lui être utiles, (ce que nous n'admettons pas) ce ne serait jamais dans cette direction qu'elle aurait à les chercher. Elle n'y gagnerait rien en sûreté, et très peu en richesse. La Hongrie et les Provinces Illyriennes sont encore si peu avancées en fait de culture, que le Gouvernement autrichien y trouverait de quoi exercer son activité et ses soins pour plus d'un siècle. Ce serait une bien mauvaise politique, que d'ajouter des provinces médiocrement ou mal cultivées à d'autres qui ne rendent pas la moitié ou le quart de ce qu'elle devraient rendre, au lieu d'élever celles-ci à un degré d'opulence qui en ferait de véritables conquêtes.

D'ailleurs, comment l'Autriche pourrait-elle nourrir un instant l'idée de s'agrandir aux dépens de la Porte, sachant, que dans la situation où nous nous trouvons, à chaque pas,

qu'elle ferait dans cette fausse route, la Russie répliquerait par un autre, bien plus hardi et plus tranchant, et que la moindre prétention par laquelle elle sortirait de sa ligne, fournirait à cette puissance un prétexte pour franchir la sienne sans proportion et sans mesure. Le système de se coaliser contre les droits d'un Tiers, de dépouiller conjointement un voisin, qui n'a offensé, ni provoqué personne, a quelque chose de si profondément odieux, qu'on peut s'épargner la peine de le combattre. Le partage de la Pologne a suffisamment éclairé le monde sur la nature des fruits qui se cueillent dans ce champ empoisonné; et ce serait faire un affront à la Cour de Vienne que de la défendre aujourd'hui sur le soupçon de favoriser un projet aussi immoral, aussi lâche, et aussi pernicieux, contre quelque puissance que ce soit. Mais si le principe d'une coalition de partage était même beaucoup moins révoltant, il faudrait encore un étrange aveuglement pour que l'Autriche l'adoptât dans un cas, où elle n'aurait pour sa part que quelques avantages complètement illusoires, tandis que son Associé en retirerait seul les profits réels. On a beau se faire violence et promener l'imagination sur les chances possibles d'un concert de l'Autriche avec la Russie contre les intérêts de la Porte; tous les calculs, géographiques, politiques, militaires, statistiques commerciaux, conduisent au même résultat: les acquisitions que l'Autriche pourrait se flatter de faire aux dépens de l'Empire Ottoman, seraient tellement éclipsées par celles qui tomberaient en partage à la Russie, la balance des formes respectives en serait tellement affectée au détriment de l'Autriche, sa position en serait si ouvertement détériorée, que le Ministre le plus avide, à moins d'être en même tems le plus dépourvu de lumières et de bon sens, s'abstiendrait d'un projet, dont le succès égal à la plus cruelle défaite, ne serait que l'arrêt de mort prononcé contre la prospérité et contre l'indépendance de la Monarchie.

Mais si l'Autriche a les raisons les plus puissantes pour repousser avec horreur l'idée de faire cause commune avec la Russie dans des entreprises nuisibles à la Porte, comment ne

regarderait-elle pas l'agrandissement isolé de la Russie par de nouveaux empiètemens sur l'Empire Turc, ou enfin (puisqu'on doit raisonner dans toutes les hypothèses), des événemens qui étendraient la domination russe sur les plus belles provinces de cet Empire, comme le comble de sa propre dégradation? Inquiétée déjà, et trop facilement menacée par la Russie du côté de la Pologne et des Carpathes, elle le serait encore sur toutes les frontières orientales et méridionales de la Hongrie, sur le Danube, jusque sur les bords de l'Adriatique, par mer comme par terre! Et indépendamment de tant de dangers directs, il s'en élèverait encore d'autres, suites nécessaires d'un aussi énorme bouleversement. La Prusse, alarmée, à son tour, demanderait à grands cris des compensations, et ne les trouverait que dans des conquêtes à faire en Allemagne. Les puissances du second et troisième ordre, frappées du contre-coup de ce revirement général, se précipiteraient, pêle-mêle sur leurs voisins; chacun se trouverait trop réservé dans ses limités légitimes; les faibles succomberaient partout aux plus forts. L'Autriche placée au centre de ces mouvemens déréglés, ne saurait plus de quel côté diriger ses efforts pour les arrêter. Elle finirait par trouver un rival ou un ennemi dans chacune des puissances groupées autour d'elle. Ce serait moins une guerre générale, qu'une dissolution du système fédératif, des convulsions sanglantes, le chaos d'une révolution qui confondrait tous les droits, renverserait tous les établissemens, et mettrait encore une fois en problême la possibilité d'un ordre politique en Europe

Tels seraient les effets plus ou moins prompts, plus ou moins infaillibles d'une des catastrophes les plus funestes, qui pourraient éclater sur la Monarchie Autrichienne; elles les sentirait plus vivement par le contraste avec la situation aisée, calme et satisfaisante, que lui assurent ses relations amicales avec la Porte. Ce n'est pas un avantage médiocre, que d'avoir sur une de ses principales frontières un voisin, pacifique par principe, observateur loyal des traités, étranger aux intrigues

des Cours européennes, également fidèle à ses amis dans la bonne et dans la mauvaise fortune. Si l'Autriche avait pu méconnaître cet avantage, l'histoire des vingt dernières années lui aurait bien fourni de quoi l'apprécier. Envahie trois fois par des armées victorieuses, frappée au coeur de ses provinces allemandes, réduite à organiser ses dernières ressources, à rassembler ses dernières forces en Hongrie, à quel surcroît d'embarras et de dangers eut-elle été exposée, si elle n'avait pas pu compter avec une confiance parfaite sur les bonnes dispositions et sur la loyauté de la Porte! Et lorsqu'enfin sous des constellations plus favorables, la reprise de tout ce qu'elle avait perdu, et le rétablissement de son ancienne grandeur, dépendait de la mesure de ses efforts dans la guerre commune contre la France, aurait-elle pu, sans cette même garantie, complètement dégarnir ses frontières, et employer jusqu'au dernier bataillon hongrois et transylvanien, à deux cents lieues de la capitale, et à quatre cents des extrêmités orientales de la Monarchie?

Il ne s'agit donc pas seulement dans cette question de quelques avantages de plus, ou de quelques inconvéniens de moins; la différence est du tout au tout. L'état présent des choses du côté de la Turquie est pour la sûreté et les intérêts de l'Autriche le plus heureux, qu'il soit possible d'imaginer; une révolution fatale à la Porte mettrait à la place de cet état de choses, tout ce que l'on peut concevoir d'élémens hostiles, de périls, et de fléaux pour l'Autriche.

Il s'ensuit que l'Autriche doit soutenir et défendre la Porte, non seulement comme une puissance intimement liée à son système, non seulement comme un point d'appui d'une grande importance, mais comme si elle formait une partie intégrante de son propre corps. Le rapport entre l'Autriche et l'Empire Ottoman n'est pas celui d'une Alliance ordinaire; c'est celui d'une union indissoluble, amalgamant entièrement les intérêts et les destinées des Deux Etats. Qui attaque la Porte, attaque l'Autriche, — tel doit être de nos jours le premier article fondamental dans le Code politique du Cabinet de Vienne.

Mais autant que l'Autriche est intéressée à combattre tout ce qui porterait atteinte à l'Empire Ottoman, autant la Porte l'est-elle à s'appuyer, pour ainsi dire, sur le bras de l'Autriche. Après les ressources qu'elle doit trouver dans sa propre énergie et dans sa propre sagesse, — et certes, nous sommes loin de ne pas les placer toujours en première ligne — son union avec l'Autriche est maintenant la plus précieuse garantie de son intégrité et de son repos. En parcourant tout le cercle des puissances européennes, on n'en rencontre aucune qui réunisse au même degré l'intérêt et les moyens de servir la Porte. Sans doute, que ni la Prusse, ni la Suède, ni le Danemarc, ni les Cours d'Allemagne et d'Italie ne verraient avec indifférence l'accroissement du pouvoir déjà assez redoutable de la Russie; mais dans la question des progrès de ce pouvoir du côté des provinces Ottomanes, ni l'intérêt, ni les moyens de ces puissances ne sont comparables à ceux de l'Autriche. Quant à l'Angleterre il est vrai, que comme puissance maritime et commerciale, elle pourrait employer contre la Russie des moyens aussi efficaces dans leur genre, que les opérations militaires de l'Autriche, et sa voix ne se ferait pas entendre sans effet. Il est vrai aussi, comme nous l'avons reconnu plus haut, que l'Angleterre a un grand intérêt à s'opposer à l'affaiblissement de la Porte; mais ce n'est pas cet intérêt transcendant, dont l'Autriche doit être animée en sa faveur. L'Angleterre, après tout, survivrait à la destruction même de l'Empire Ottoman, tandis que pour l'Autriche cet événement, et moins que cet événement, serait le prélude d'une décadence inévitable. L'Autriche réunit seule à la plénitude d'intérêt, la plénitude de moyens disponibles, pour combattre les ennemis de la Porte sur le terrain même où s'engagerait la lutte.

Des rapports d'une importance aussi évidente, crées par la force des choses, sanctionnés par un demi-siècle d'expérience, plus que jamais renforcés par la situation actuelle des deux parties, peuvent se passer des formalités diplomatiques. La loi suprême qui enjoint à chaque puissance de pourvoir à sa propre

conservation — voilà le texte du traité entre la Porte et l'Autriche. Leur union n'est entravée par aucun obstacle subalterne, par aucune collision ou complication d'intérêts particuliers. C'est une affaire aussi simple que grande, qui, pour prospérer dans toute son étendue n'a besoin que d'une volonté ferme, invariable, également prononcée de part et d'autre. Les mesures à suivre dans chaque époque, seront suffisamment indiquées par les circonstances; rien ne sera plus facile que de s'entendre et de s'accorder, soit pour maintenir la paix, aussi longtems qu'il y aura moyen de la faire subsister, soit pour se défendre avec vigueur, s'il n'y avait plus de salut que dans les armes. Deux Empires tels que l'Empire Ottoman et la Monarchie Autrichienne, réunis pour la paix et pour la guerre, offriront à l'ambition la plus intrépide une barrière, qu'elle ne franchira pas légèrement; et si le succès ne couronne pas toujours les causes justes, il abandonne rarement celles qui sont justes et fortes à la fois.

Chapitre V.

Des rapports entre la Porte et la Prusse.

Les premiers rapports directs entre l'Empire Ottoman et la Prusse se formèrent pendant la guerre de sept ans, lorsque Frédéric II, pressé et cerné de toutes parts, rechercha entre autres les secours de la Porte, se flattant de l'engager à une diversion contre la Russie. Le traité d'Alliance et de commerce, conclu par les deux puissances en 1761 était un des résultats de cette négociation.

Le changement, que la mort de l'Impératrice Elisabeth opéra dans les affaires de Frédéric II, le fit sortir brusquement de ses liaisons avec la Porte; et le système, qu'il embrassa pour le reste de sa vie, ne Lui permit plus de les renouer. Il voulait à tout prix être bien avec l'Impératrice Catherine, et ne dédaigna pour cet effet aucun moyen de flatterie personnelle, ni de complaisance politique. Nourrissant depuis bien des années

des vues sur une partie de la Pologne, et persuadé qu'il ne pouvait mieux les réaliser que par un concert intime avec la Russie, il ferma les yeux sur les mesures arbitraires et violentes auxquelles cette cour se porta contre les Polonais, et resta spectateur tranquille dans les démêlés entre la Russie et la Porte. Il sut cependant donner à sa neutralité même un caractère de bienveillance et d'intérêt pour les succès de l'Impératrice; et on n'ignorait pas à Constantinople, que le plan de la campagne de 1770 avait été tracé par sa main.

Le successeur de Frédéric II montant sur le trône dans une époque où le Gouvernement anglais, fatigué des mauvais procédés de la Russie, et alarmé de ses projets, prit à coeur les affaires de la Porte et de la Pologne, se plaça sur la même ligne, et concerta pendant quelques années toutes ses démarches avec l'Angleterre. Il fit dans le cours de la guerre, qui s'alluma en 1787 de grandes démonstrations militaires d'abord contre l'Autriche, et ensuite contre la Russie, pour arrêter leurs opérations sur le Danube; mais il abandonna successivement un projet après l'autre, et se borna enfin à une simple médiation. En proportion de ce qu'il avait fait pour provoquer cette guerre, qui sans les manoeuvres de la Prusse et de l'Angleterre, n'eût peut-être pas éclaté de si-tôt, il aurait dû, sans doute, agir avec plus de vigueur et plus de constance; il est juste cependant de reconnaître que l'intervention de la Prusse ne fut pas sans utilité pour la Porte dans les négociations de paix.

Pendant l'époque orageuse qui succéda à cette paix, le Cabinet de Berlin fut trop occupé de ses propres affaires pour songer à celles de l'Empire Ottoman. La Prusse, après avoir dix années de suite mis en oeuvre tous les ressorts d'une politique adroite pour se soustraire aux dangers communs de l'Europe, ou les faire tourner même à son profit, se précipita enfin aveuglement dans une guerre, qui en peu de mois renversa de fond en comble l'ouvrage d'un siècle d'habilité et de bonheur. Mais par des événemens plus extraordinaires encore, l'heure étant venue à laquelle dans le livre des destinées était marqué

le terme de la carrière de Napoléon, elle se releva aussi vite, et remonta plus haut, qu'elle n'était tombée. Cette résurrection étonnante, quoiqu'elle ne fût point exclusivement l'ouvrage de la Russie, eut lieu cependant sous les auspices d'une guerre également intéressante, également glorieuse pour les deux puissances; et coïncidant avec l'amitié personnelle qui subsistait depuis 1805 entre les deux Souverains, produisit une des plus intimes unions, que nous connaissions dans l'histoire des relations politiques.

Tant que cette union se soutiendra, la Prusse enchaînée à la marche de la Russie, sera nulle pour les intérêts de la Porte. Mais elle doit avoir son terme; et la Monarchie prussienne étant un des Etats qui par leur situation géographique ont le plus à craindre de la Russie, sera toujours, par principe et par nécessité, un Allié naturel de l'Empire Ottoman. Si elle ne peut rendre à cet Empire des services directs, elle peut tôt ou tard agir dans le sens de ses intérêts, soit par les voies diplomatiques et par son poids dans la balance du Nord, soit enfin par des diversions effectives.

Une saine politique, qui ne s'arrête pas aux considérations du moment, mais qui calcule et embrasse les chances de l'avenir prescrit à la Porte, de ne jamais négliger la Prusse, d'observer avec soin les développemens et les variations de son système, et d'entretenir avec cette puissance un échange de bons procédés et de relations amicales, d'autant moins difficiles à suivre, qu'aucune collision directe ne peut les troubler.

Supplément

de l'année 1816.

Les liens personnels entre les Souverains de Prusse et de Russie, ne se sont pas relâchés jusqu'a présent; mais l'union politique entre les deux Etats a déjà éprouvé des échecs; exemple frappant de l'impuissance des combinaisons passagères et des engouemens personnels, contre la force des intérêts permanens. Le sentiment national des Prussiens et l'esprit de leur armée, fort exaltés en faveur de la Russie pendant les premières campagnes contre la France, ne sont plus, à beaucoup près les mêmes; et dès l'ouverture de la campagne de 1815 un refroidissement sensible a eu lieu. En même tems le Cabinet de Berlin, dirigé par des Ministres sages et habiles, s'est dépouillé de toute partialité pour la Cour de Pétersbourg. Le fait est, que ce cabinet n'a jamais oublié, quels pouvaient être un jour les fruits de la prépondérance de la Russie; ayant absolument besoin de son appui dans les guerres et dans les négociations de 1813 et 1814, et surtout au Congrès de Vienne, où il fallait de grands efforts momentanés pour assurer à la Prusse les acquisitions importantes qu'elle demandait, il a dû suspendre ou dissimuler au moins les inquiétudes que lui donnait la Russie; mais il ne les a pas bannies de sa pensée secrète. Avec le calme, les réflexions solides et les principes conservateurs reprennent le dessus. La Prusse paraît aujourd'hui fortement persuadée, que le repos de l'Allemagne, l'équilibre de l'Europe, et sa propre sûreté, dépendent avant tout de sa bonne intelligence avec l'Autriche; et tant que ce principe règnera dans le Cabinet de Berlin, et que les deux premières puissances allemandes, plus ou moins d'accord avec l'Angleterre, formeront cette grande barrière centrale, dont l'établissement a été dès l'année 1812 le but constant du Gouvernement autrichien, et le véritable motif de son accession à la coalition générale, les

projets de conquête, de quelque côté qu'ils puissent s'élever, seront ou étouffés dans leur naissance, ou au moins vigoureusement comprimés.

Sous ce point de vue la conduite du Gouvernement prussien est un objet extrêmement intéressant pour la Porte; tout-à-fait séparées en apparence, ces deux puissances se touchent de très-près dans l'esprit et dans la tendance essentielle de leur politique; et sans entrer dans aucun concert formel, elles peuvent agir dans les mêmes directions, et se rendre mutuellement des services considérables.

Chapitre IV.

Des rapports entre la Porte et les puissances du second ordre au nord et au midi de l'Europe.

Les destinées de l'Europe se trouvant aujourd'hui à peu près exclusivement attachées au sort et aux déterminations des grandes puissances dont nous venons de considérer les rapports avec l'Empire Ottoman, il serait inutile de s'arrêter longtems sur ce qui regarde les puissances d'un ordre inférieur. Quelques observations rapides sur la Suède, le Danemarc, l'Espagne, le Portugal et l'Italie, suffiront pour compléter le tableau.

Suède. Dans les guerres du commencement du Dix-Huitième siècle, où on vit pour la première fois les grands projets de la Russie se développer simultanément dans toutes les directions et où elle parvint à s'approprier les belles provinces sur la Baltique, devenues ensuite la base et le point d'appui de ses progrès ultérieurs, l'Empire Ottoman et la Suède se trouvaient réunis par des intérêts communs d'une grande importance; et si Charles XII avait été plus Roi qu'Aventurier, les secours que la Porte lui fournit à plusieurs reprises, auraient suffi pour prévenir ces désastres, qui ont fini par mettre la Suède et la Pologne également à la discrétion de la Russie.

L'épuisement de la Suède depuis la mort de Charles XII, la fit, pour ainsi dire disparaître de la scène active du monde, et quelque faibles tentatives sous Gustave III, en ruinant ses dernières ressources l'accablèrent complètement. Bientôt la Russie, ayant embrassé la cause de Napoléon en 1807 avec la même ardeur avec laquelle quelques mois plus tôt elle avait appelé sur lui la colère de Dieu et l'exécration des hommes, se servit du prétexte de cette alliance pour déclarer à la Suède une des guerres les plus injustes, dont il y ait jamais eu d'exemple, et lui enleva dans deux campagnes tout ce qui lui restait de la Finlande.

La guerre de 1812 étant survenue, la Russie sentit la nécessité de s'assurer la bonne volonté de la Suède; qui sans avoir de quoi l'assister directement dans cette crise terrible, pouvait ajouter à ses dangers et lui faire beaucoup de mal, en embrassant la cause de la France. La restitution d'une partie de la Finlande était, sans contredit, le moyen le plus simple et en même tems le plus juste, pour rapprocher les deux puissances. Mais la Russie ne rend pas facilement ce qu'elle a une fois saisi. Il fallait un autre expédient; il fallait quelque nouvelle victime. Le choix tomba sur le Danemarc; on assigna la Norvège à la Suède, et la Russie resta en possession de la Finlande.

Par le succès de cette conception machiavellique, la paix entre la Suède et la Russie paraît assurée pour longtems. Car indépendamment des liens personnels qui attachent aujourd'hui cette puissance à l'Empereur de Russie, protecteur déclaré du Prince Royal, il n'y a presque plus de chance pour une rupture, la Russie ne pouvant guère, ou — pour parler avec plus d'exactitude — ne pouvant pas de si-tôt former le projet d'attaquer les provinces centrales de la Suède, et celle-ci se trouvant privée de tous les moyens de reconquérir un pays, difficile à aborder autrement que par des expéditions maritimes d'une grande difficulté.

Par conséquent la Suède est devenue étrangère à la Porte, et ne peut, telle qu'elle est placée aujourd'hui, entrer pour rien dans ses calculs politiques.

Danemarc. — Il en est de même de cette puissance, autrefois respectable, maintenant entièrement affaiblie, et n'existant plus, depuis qu'elle est dépouillée de la Norvège, que par la jalousie mutuelle de ses voisins, ou par un reste de pudeur dans les Cabinets qui l'ont réduit à sa position actuelle.

Espagne et Portugal. — De l'autre côté de l'Europe nous voyons ces deux puissances, tristes débris de leur ancienne grandeur; incapables de prendre une part active aux résolutions qui peuvent se former, aux changemens qui peuvent se préparer hors de leur enceinte, et forcées de suivre l'impulsion que leur donnent les cours prépondérantes, ou de renoncer à toute liaison politique. La plus faible des deux est cependant sans comparaison la moins malheureuse. Par une conduite bien adaptée aux circonstances, le Portugal a au moins conservé la totalité de ses possessions, et s'est placé vis-à-vis des grandes puissances dans des relations décentes, utiles, et propres à lui assurer une juste considération. L'Espagne au contraire a perdu la plus grande partie de ses magnifiques établissemens en Amérique; et, à moins d'un changement total dans son système de police et d'administration, ne peut espérer ni de les reconquérir, ni de rétablir l'ordre et la prospérité dans son propre pays. Elle s'est en même tems, par une obstination aveugle, complètement isolée et séquestrée de tout rapport avec le reste de l'Europe, et paraît ne plus exister, que pour achever le malheur de ses sujets.

L'une et l'autre ne peuvent désormais intéresser la Porte, que pour des affaires mercantiles de peu d'importance.

Italie. — L'Italie est par sa proximité, et sous une quantité de rapports maritimes et commerciaux un des pays qui intéressent particulièrement la Porte. Mais dans la balance du pouvoir ce pays ne compte, que comme partie intégrante, ou comme satellite de l'un ou l'autre des grands corps d'état de l'Europe. A peu près le tiers de l'Italie est sous la domination directe de l'Autriche, ou de ses branches collatérales; et les Royaumes de Sardaigne et de Naples sont trop faibles pour se

soutenir de leur propre poids, ou pour se permettre une marche indépendante. L'ascendant de la France et de l'Espagne étant absolument anéanti dans ces contrées. Elles ne peuvent être dirigées que par l'Autriche et l'Angleterre réunies. L'Italie entière n'est donc plus dans le système politique qu'un membre subalterne, dont tous les mouvemens sont déterminés par la volonté de ces deux puissances; et les principes qui règlent, les événemens qui fixent les conseils de l'Empire Ottoman relativement à l'Autriche et l'Angleterre, décident aussi des rapports avec l'Italie.

Résumé.

En récapitulant les différentes parties de ce mémoire, on y trouvera les articles suivans établis comme bases du système politique de l'Empire Ottoman dans ses relations avec les puissances européennes:

1. Il n'existe qu'une seule puissance en Europe que la Porte puisse regarder comme son ennemi naturel; son attention, ses démarches, ses négociations, ses efforts doivent constamment tendre soit à prévenir les projets de cette puissance, soit à leur opposer une résistance efficace. Elle n'a à craindre aucune autre puissance.

2. L'Autriche est le principal Allié de la Porte. Tout ce qui peut reserrer et renforcer son union avec l'Autriche est un avantage du premier ordre, auquel tout doit céder, puisque rien ne peut le remplacer.

3. L'Angleterre est après l'Autriche la puissance la plus intéressante pour la Porte. Si la Porte peut compter sur la bonne volonté, et, en cas de besoin, sur l'intervention active de ces deux puissances, son système fédératif (proprement dit) est complet.

4. La France, exclue par sa situation actuelle de toute participation aux affaires générales, et de plus, placée de ma-

nière à ce qu'à l'époque même où elle pourra reparaître sur la scène, elle se trouvera probablement sur une ligne opposée aux intérêts de l' Empire Ottoman, est dorénavant nulle pour la Porte; leur ancienne alliance se réduit à des relations de simple procédé.

5. Après l'Autriche et l'Angleterre la Cour de Prusse est celle, qui par sa place dans le système général, et par la conformité de ses principes et de ses intérêts, relativement à des points essentiels de ce système, doit le plus fixer l'attention de la Porte.

6. Les puissances du second et troisième ordre, nécessairement entraînées par le mouvement que leur impriment les cours prépondérantes, ne méritent aujourd'hui d'être cultivées que pour autant que leurs vues et leurs démarches peuvent agir sur les conseils des puissances principales dans un sens favorable aux intérêts de la Porte.

IV.

Mémoire

sur l'insurrection des Grecs considérée dans ses rapports avec les puissances européennes.

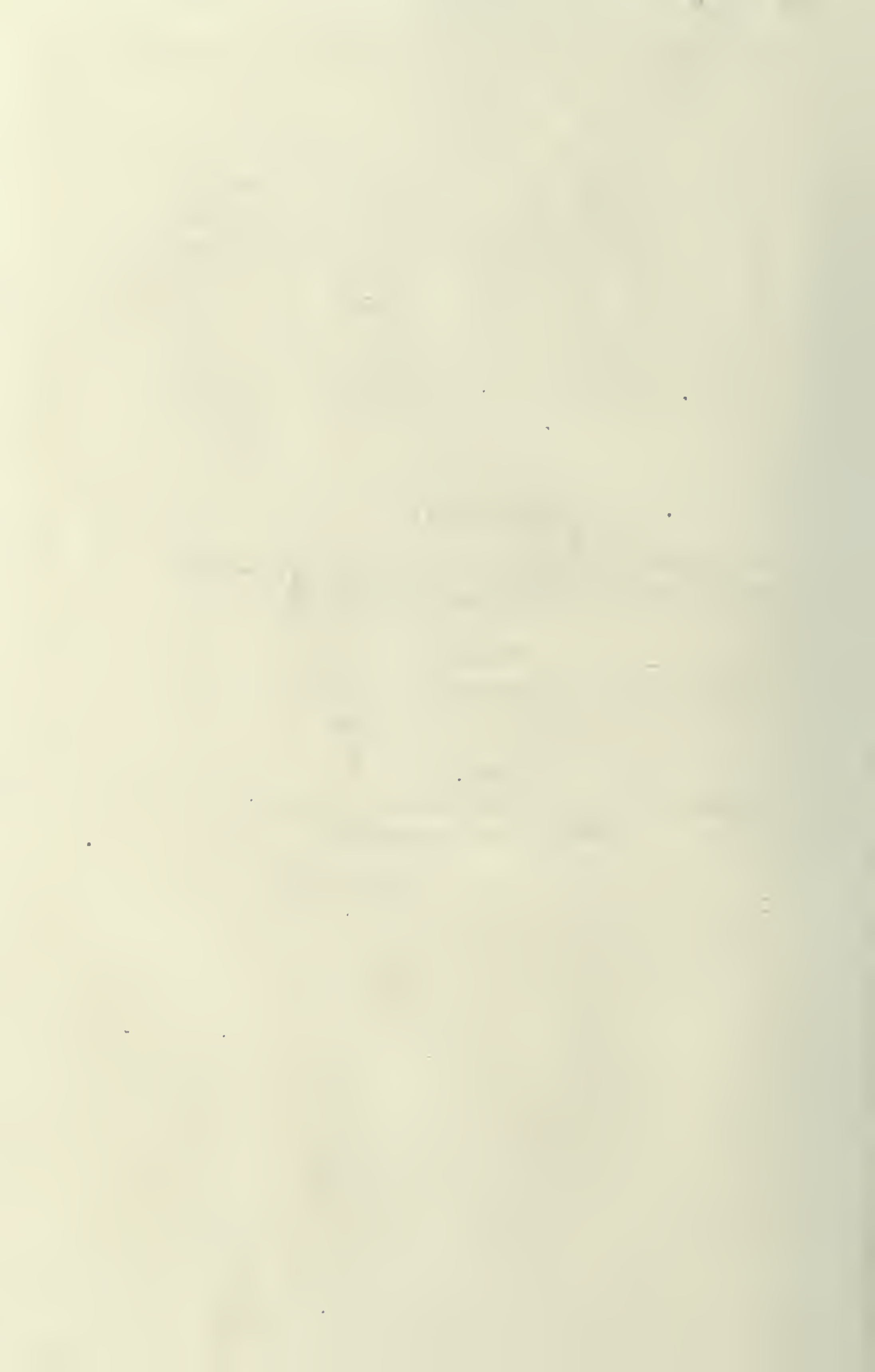
Partie 1.

Examen sommaire des transactions qui ont eu lieu depuis 1821 entre les puissances alliées et la Porte.

Partie 2.

Observations sur les moyens qui restent aux puissances alliées pour mettre un terme à l'insurrection.

Décembre 1823.



Einleitung.

Gleich der vorhergehenden Denkschrift mag auch diese hier anfänglich nur eine Studie gewesen sein. In ihrer jetzigen Gestalt wurde sie jedenfalls erst später — d. h. zu Ende des Jahres 1823 — ausgeführt, wo ihr Gentz das auf dem Titel und in den letzten Zeilen angekündigte zweite Mémoir: „Observations sur les moyens etc.“ beifügen, und aus beiden zusammen ein einheitliches Werk bilden wollte. Der rasche Gang der Ereignisse überholte indessen diese Bemühungen; die friedlichen Aussichten schwanden und mit ihnen auch der Werth des beabsichtigten zweiten Theiles; die Fortsetzung unterblieb endlich ganz. Wenngleich diese Schrift daher nur das „Examen sommaire etc.“ enthält, und somit dem für das Gesammtwerk bestimmten Titel nicht ganz enspricht, so ist sie doch historisch merkwürdig und gerade heute zu Tage — wo die orientalische Frage eine brennende geworden — wieder von größtem Werthe. Denn zum ersten Male wird hier der Schleier gelüftet, der über den diplomatischen Verhandlungen jener Epoche lag; und das verwirrende Dunkel der Vermuthungen, Gerüchte und zweideutigen Nachrichten — in denen die Geschichte keine sichere Grundlage finden konnte — weicht dem hellen Lichte der Wahrheit. Die Erzählung der Thatsachen ist dabei durchaus einfach, die Auffassung — von dem Standpunkte des allgemeinen Weltfriedens ausgehend — objectiv; die Urtheile sind gerecht. Weit entfernt den

Griechenhaß zur Schau zu tragen, den man Gentz zur Last legt, sticht diese Schrift sehr wohlthuend von jenen der philhellenischen Parteimänner ab, welche alle eine mehr oder minder leidenschaftliche Sprache führen; und ist auch „le terme de l'insurrection" das einzige Ziel, welches Gentz wünschenswerth erscheint, so erklärt sich dieses durch seine genaue Kenntniß der Uneinigkeit und Willenlosigkeit der damaligen Cabinete. Denn im Grunde theilte er die Ansicht des Fürsten Metternich, die dieser der Erste im Rathe der Mächte zu Petersburg in den Conferenzen des Jahres 1825 aussprach: entweder ein der Pforte vollständig unterthäniges oder ein unabhängiges Griechenland, und wenn eines, dann ein starkes, damit es selbstständig russischen Intriguen widerstehen könne*).

*) Vergleiche: Geschichte des Abfalls der Griechen vom türkischen Reich, von Freiherrn von Prokesch, Bd. I., S. 66 u. 340, u. f.

Examen sommaire des transactions qui ont eu lieu depuis 1821 entre les puissances alliées et la Porte.

L'insurrection des Grecs avait été préparée et pressentie depuis longtems. Mais ceux qui attendaient cet événement avec le plus de confiance, le désiraient avec le plus d'ardeur, et y avaient indirectement travaillé avec le plus de zèle, ne le regardaient pas comme prochain à l'époque, où il éclata. Aucune cause particulière, aucun nouveau grief, aucun nouveau genre d'oppression ne pouvait avoir déterminé les Grecs à précipiter l'explosion. Leur sort, depuis la malheureuse tentative qu'ils avaient faite en 1771, ne s'était détérioré sous aucun rapport; ils avaient au contraire joui de toutes les libertés compatibles avec les maximes et le caractère d'un gouvernement asiatique, tel que celui sous lequel ils vivaient. Ce gouvernement n'avait point comprimé l'essor de leur industrie et de leur civilisation, là où elles se développaient à la faveur des circonstances locales; il ne les avait pas empêché d'augmenter leur commerce et leurs richesses dans des progressions assez rapides; il avait vu tranquillement, et avec complaisance, quelques-unes des îles de l'Archipel s'élever à une prospérité étonnante. Les familles les plus notables parmi les Grecs, loin de languir dans l'obscurité, et le mépris, avaient acquis à Constantinople un crédit qu'elles n'avaient jamais possédé; les individus de cette nation occupaient des places importantes, et exerçaient une influence très-étendue, quoique moins ostensible sur la direction des affaires. Rien enfin n'annonçait à la Porte le bouleversement général, qui s'approcha. Elle avait été avertie; il est vrai, de tems en tems, et surtout à l'époque des troubles d'Italie, du danger dont elle

pouvait être atteinte par ces associations philantropiques littéraires qui s'étaient établies dans quelques endroits habités par des Grecs, dans les Îles Joniennes, sur les côtes de l'Adriatique, et même en Morée. Mais elle avait dédaigné ces avertissemens, persuadée, comme elle l'était, (trop légèrement peut-être, mais pas absolument sans raison) que les principes et les élémens qui avaient soulevé plus d'un état chrétien ne pourraient pas puissamment agir sur des peuples habitués à une soumission profonde, et peu en contact avec les progrès comme avec les égaremens et les folies de l'Europe civilisée.

Il est certain également que rien n'était arrivé dans l'intérieur de l'Empire Ottoman qui eût pu désigner aux Grecs le moment qu'ils choisirent pour lever le bouclier de la révolte, comme particulièrement avantageux. La rebellion d'Ali Pascha de Janina était, sans doute, un fait propre à produire une forte agitation en Albanie et dans les provinces voisines; et plusieurs défenseurs des Grecs (entre autres Mr. de Stourdza), prétendent que cet événement seul explique l'insurrection de la Morée. Il serait bien difficile de le prouver. Le caractère atroce et perfide du Pascha de Janina était trop connu, pour que les hommes les plus exaltés même, ou les plus aveugles parmi les Grecs, eussent pu compter sur lui, comme sur un protecteur de leur indépendance, ou seulement comme sur un allié fidèle; et d'ailleurs la cause d'Ali Pascha se trouvait déjà au commencement de l'année 1821 tellement compromise, sa destruction finale pouvait si facilement être prévue, qu'il serait inconcevable que ces mêmes Grecs qui n'avaient pas profité de ses premiers succès, auraient saisi le moment, où tout présageait sa chute, pour s'accrocher à ses funestes destinées.

Le soulèvement des Grecs doit donc avoir été nécessairement provoqué par une impulsion étrangère; et malgré le voile qui couvre encore une partie de ses causes directes nous en savons assez, pour affirmer que tel a été le cas. On a souvent cherché cette impulsion dans l'esprit du siècle, dans l'exemple des révolutions européennes, dans les doctrines répandues par

les artisans de ces révolutions, dans les instigations de quelques sectaires ambulans, dans les cabales de quelques sociétés secrètes. Toutes ces circonstances ont indubitablement concouru à fomenter les dispositions déjà existantes, à former des chefs, à familiariser un petit nombre d'individus avec l'idée d'une émancipation totale; mais leur effet direct n'eut jamais été décisif; l'immense majorité des Grecs ignorait ce qui se passait dans le reste de l'Europe ou n'y attachait qu'un faible intérêt. Des impulsions locales et positives peuvent seules avoir déterminé ce grand mouvement. L'insurrection a été organisée et mûrie sur les lieux mêmes, où elle a éclaté, par l'activité et les intrigues suivies des agents d'une grande puissance voisine de l'Empire Ottoman; et un attentat dont le théâtre était assez éloigné de la Morée, mais que les mêmes agents ont employé à l'accomplissement de leurs projets a dû faire sauter la mine.*) Cette explication d'un événement autrement incompréhensible ne porte plus aujourd'hui sur de simples conjectures; elle est constatée par des preuves tellement nombreuses, et tellement irréfragables qu'il n'est plus permis à celui qui les connaît de recourir à d'autres hypothèses.

Il s'offre à ce sujet une réflexion très-curieuse. L'opinion de l'Europe a été partagée jusqu'ici entre deux versions également fausses sur l'opinion de l'insurrection des Grecs. Leurs partisans ont soutenu et soutiennent encore, qu'elle était le fruit naturel et exclusif de l'oppression sous laquelle ils gémissaient. Les souverains alliés et leurs cabinets ont affirmé dans des pièces solennelles, qu'elle était l'ouvrage de la faction désorganisatrice qui a remué et désolé l'Europe depuis trente ans. L'oppression a sans doute préparé de longue main les matières combustibles, dont les agitations de la Grèce avaient besoin; la faction a pu leur fournir quelques instrumens propres à servir leurs projets. Mais ni l'oppression affaiblie plutôt qu'augmentée en dernier lieu, ni la faction incapable de diriger des opérations

*) Der Aufstand in den Donaufürstenthümern.

suivies dans des pays, avec lesquels elle était si peu en contact, n'auraient pu fixer l'explosion à un moment, en apparence peu favorable, où les armées autrichiennes avaient enchaîné les convulsions révolutionnaires de l'Italie. La troisième version, la seule véritable, a été pour ainsi dire, éclipsée par le faux lustre que l'on a su prêter aux deux autres. Le public des pays européens était peu informé des trames ourdies depuis plusieurs années dans les provinces chrétiennes de la Turquie. Les cabinets les connaissaient très-bien, mais retenus par des considérations de prudence et de délicatesse, ils n'ont pu les dévoiler au public. La vérité, méconnue ainsi d'un côté et respectueusement écartée de l'autre, n'en sera pas moins conservée pour l'histoire, et sanctionnée par elle.

La nouvelle de l'expédition l'Alexandre Ipsilanti arriva à Laybach, où les Monarques étaient réunis, vers la mi-mars. L'Empereur Alexandre absolument étranger à la conduite de ses agents, l'Empereur dont l'âme pure et loyale, ne soupçonnait pas même leurs machinations ténébreuses, prit sur le champ le parti qui convenait à sa dignité, et aux principes qu'il avait proclamés pour le maintien et le salut de l'ordre social. Il donna un démenti formel aux assertions mensongères d'Ipsilanti; il prononça dans les termes les moins équivoques la condamnation de son entreprise criminelle; il rompit tous les liens qui avaient attaché cet homme à la Russie. La lettre à jamais mémorable qu'il lui fit adresser, avait été rédigée par le comte Capodistrias lui-même. Il faudrait avoir relégué parmi les fables tout ce qui s'appelle honneur et franchise parmi les hommes pour admettre, que le langage tenu dans cette occasion par ce ministre, que ses protestations explicites, que l'ensemble de sa conduite à Laybach aient pu être le jeu de la mauvaise foi et de l'hypocrisie. Quoique rempli d'enthousiasme pour le bonheur de ses compatriotes, quoique depuis longtems l'ami intime d'Ipsilanti, il n'était ni le complice, ni seulement le confident de ses démarches insensées. Les idées de Capodistrias portaient toutes sur l'avenir. Il voulait l'émancipation des Grecs; mais

une émancipation lente progressive, précédée de tout ce qui pouvait rendre une nation susceptible et digne d'un gouvernement raisonnable. Il renvoyait à un demi-siècle l'accomplissement de ses voeux, et s'en remettait à des combinaisons lointaines, qui, pour être plus ou moins illusoires, n'étaient cependant nullement coupables. Il savait d'ailleurs, mieux que personne, qu'une révolte formelle et meurtrière ne serait jamais ni avouée ni protégée par le Souverain qu'il servait. Enfin si par impossible, il avait approuvé l'insurrection des Grecs telle qu'elle était, il aurait encore déploré le mal-à-propos d'un événement qui devait le jeter dans les perplexités les plus terribles, et dans lequel il entrevoyait sa propre chute.

Les monarques se séparèrent à Laybach le 12. Mai. Le jour même de son départ l'Empereur de Russie reçut la nouvelle des exécutions sanglantes qui avaient eu lieu à Constantinople. C'est dans ce moment que se développa à ses yeux non seulement le caractère sombre et tragique de la lutte qui venait de s'engager, mais aussi la perspective des suites incalculables qu'elle pouvait avoir pour la Porte, pour la totalité de ses sujets chrétiens, pour les pays limitrophes pour les plus grands intérêts de l'Europe. L'insurrection que l'on n'avait d'abord envisagée que comme une secousse momentanée, se montra sous l'aspect d'une de ces catastrophes qui peuvent changer le sort des Empires. Le comte Capodistrias ne pouvait pas en juger autrement. Il devait dès lors sentir le désavantage, l'embarras extrême, auquel il allait être exposé par les événemens qui se préparaient. Il devait sentir la difficulté, ou pour mieux dire, l'impossibilité de combiner dans une position aussi critique que la sienne, les devoirs que lui imposait la place qu'il occupait auprès de l'Empereur, avec la part, qu'il serait forcé de prendre aux intérêts, aux souffrances, aux dangers, aux crimes de ses compatriotes, aux sollicitations, aux réclamations, aux importunités de ses nombreux amis. Tout semblait lui prêcher la nécessité de renoncer, au moins temporairement, à un poste, que dans des circonstances pareilles avec des talens

même bien supérieurs aux siens, aucun ministre n'osait se flatter de remplir; et si la conscience de ses intentions loyales, ou un amour-propre excessif, ou un patriotisme mal-entendu pouvait l'aveugler sur cette nécessité, le Souverain aurait du de son propre chef, le dispenser d'un rôle évidemment au-dessus de ses forces. Un sentiment de délicatesse exagéré paraît avoir empêché l'Empereur de prendre, en tems utile, une résolution, qui lui aurait épargné bien des contradictions et bien des chagrins, qui aurait prévenu des complications des plus fatales, et qui aurait très-probablement amené des chances très-différentes de celles dans lesquelles nous nous débattons maintenant.

C'est ici qu'il faut jeter un coup d'oeil sur la ligne de conduite tracée aux puissances européennes par leurs principes, autant que par leurs intérêts pendant la première période de l'insurrection des Grecs.

On s'est épuisé en sophismes, pour prouver que le pouvoir exercé par la Porte sur les pays habités des Grecs, n'avait aucun caractère de légitimité; — que la soumission d'un peuple chrétien à un gouvernement qui ne l'est pas, est un état de choses contraire à toutes les lois divines et humaines, qu'aucun laps de tems ne peut sanctionner, qu'aucune prescription ne peut relever de sa nullité primitive — que les droits des Grecs ont bien pu sommeiller pendant quelques siècles, mais qu'ils ne sont jamais éteints; — que leur révolte n'est par conséquent qu'une juste reprise des biens dont ils ont été inhumainement dépouillés, — et que les Souverains de l'Europe manqueraient à Dieu, à leur conscience, et à leurs devoirs, s'ils pouvaient balancer un instant entre l'usurpateur et les dépossédés, entre le tyran et les victimes.

Ces subtilités peuvent occuper les écoles, charmer les loisirs des têtes spéculatives et des âmes sentimentales, ou bien (ce qui est presque toujours le cas) servir les erreurs et les passions du jour; mais elles sont indignes des cabinets. Le droit public, règle éternelle des rapports entre les états et les peuples, les ignore et les repousse. Le gouvernement de la

Porte est fondé sur la conquête; et la conquête, consommée soit par des capitulations, soit par une soumission volontaire, et absolue, a été considérée en elle-même dans tous les tems et dans tous les lieux du monde, comme un titre de possession indubitable. Les conquêtes des Turcs, faites à une époque où les pays conquis par eux ne connaissaient d'autre maître que le dernier occupant, ni d'autre droit que celui du plus fort, ont d'ailleurs été sanctionnées, non seulement par une prescription non-interrompue de plus de trois siècles, contre laquelle aucune réclamation ne s'est jamais fait entendre mais aussi par un grand nombre de traités que les puissances européennes ont successivement conclus avec la Porte. A moins d'invalider cette prescription inattaquable, à moins d'annuler la valeur de tous ces traités, les puissances n'avaient pas le plus léger prétexte pour méconnaître le droit de Souveraineté de l'Empire ottoman sur les provinces grecques; et si par un tour de force de dialectique moderne on parvenait même à démontrer, que cette Souveraineté ne méritât pas le nom de légitime, dans tel ou tel sens que l'on attacherait à ce terme dans l'Europe chrétienne, il n'en serait pas moins incontestable qu'elle était parfaitement légale dans le sens du droit public et des traités.

Les déclarations solennelles par lesquelles les Souverains alliés avaient mis le sceau de la réprobation à toute espèce de révolution violente, et de révolte armée contre les autorités légalement établies, étaient donc strictement applicables à l'insurrection des sujets grecs de la Porte; et sans tomber dans des inconséquences palpables, ils ne pouvaient pas reconnaître comme innocent ou excusable sur les rives orientales de l'Adriatique ce que sur les rives occidentales ils combattaient comme condamnable, et criminel. Ce fut aussi leur premier mouvement, et leur première détermination. Les actes, qui frappèrent l'insurrection des Grecs, ne furent directement signés que par la Russie, l'Autriche et la Prusse; mais la France, et même l'Angleterre (en dépit des ménagemens qu'elles devaient à une faction redoutable) loin de les désavouer, en adoptèrent l'esprit

et en suivirent le principe; et leur langage, comme leurs démarches dans tout ce qui a eu rapport à cette insurrection ont jusqu'ici invariablement attesté, que le système établi à cet égard à Laybach (et confirmé plus tard à Vérone) était celui de l'alliance tout entière.

L'intérêt bien-entendu des puissances se trouvait dans cette affaire parfaitement d'accord avec leurs principes. A l'époque, dont il est question ici, l'idée de l'indépendance absolue des Grecs n'était encore que le rêve de quelques têtes exaltées. Les cabinets regardaient leur insurrection comme un fléau passager; mais les calamités de tout genre, les dévastations, les massacres, qui l'accompagnaient, et les désordres qui pouvaient en résulter dans les relations politiques et commerciales avec d'autres pays, leur inspiraient de vives et justes alarmes. Le premier soin des cabinets devait donc être celui d'étouffer l'insurrection le plus tôt possible. Et comme en même tems, quelque coupables que pussent être ses auteurs, l'humanité et la religion plaidaient en faveur des peuples qu'elle avait entraînés, il était digne de la générosité des puissances de chercher un dénoûment, moyennant lequel, en arrêtant le cours des vengeances d'un gouvernement irrité, on aurait encore obtenu pour l'avenir des améliorations réelles dans le régime intérieur des provinces habitées par les Grecs.

Pour atteindre ce double but, deux choses étaient indispensables. Il fallait d'abord, par une déclaration formelle et énergique prévenir les chefs de l'insurrection, que pour mettre les puissances dans le cas de travailler à une amnistie satisfaisante, et au soulagement futur de leur sort, ils avaient à renoncer à tout nouvel acte d'agression, en abandonnant leur cause à la direction exclusive des Souverains alliés. Il fallait après avoir emporté ce point, dont on se serait à juste titre prévalu à Constantinople comme d'un succès important, entamer avec la Porte des négociations fermes et vigoureuses, mais constamment amicales et modérées, pour mettre un terme prompt et péremptoire aux horreurs de la guerre civile et des réactions,

et pour préparer le terrain à des concessions qui, bien que difficiles n'étaient pas cependant inaccessibles à une persévérance bien-dirigée.

Par les fautes du cabinet de Russie nous avons perdu le bénéfice de l'une et de l'autre de ces mesures. La première quoique la saine raison l'indiquant comme le commencement nécessaire de toute intervention efficace, et comme le préliminaire le plus propre à justifier et à faire réussir les démarches auprès de la Porte, n'a jamais été adoptée, ni seulement essayée. Et quant aux démarches auprès de la Porte, on s'y est si complètement mépris, tant pour le fond que pour la forme, qu'au lieu d'agir sur le Divan dans un sens favorable à nos voeux, nous avons été pendant trois ans menacés d'une rupture entre la Russie et la Porte, et qu'au lieu d'arriver à une pacification de l'Empire ottoman, nous avons vu l'insurrection se raffermir d'une année à l'autre, et déployer chaque jour d'avantage les symptômes d'un mal sans remède.

Le gouvernement Ottoman se trouva par le fait de l'insurrection dans une position si épouvantable, qu'il lui aurait fallu bien plus de lumières et de moyens qu'il n'en avait à sa disposition, pour découvrir dans le premier moment la ligne de conduite la plus sage et la plus convenable à ses intérêts. Le gouvernement le plus éclairé de la Chrétienté aurait eu de la peine à s'orienter dans une extrémité pareille. Plus les événemens étaient inattendus, et plus leur effet devait être terrible. Lorsque l'on apprit coup sur coup l'invasion des Principautés, le soulèvement de la Morée, les proscriptions, les assassinats, les cruautés gratuitement exercées contre tout ce qui avait le malheur de porter un nom musulman, comment la consternation et la rage ne seraient-elles pas montées au plus haut degré? Le gouvernement se vit assailli sur vingt points à la fois par un orage qu'il n'avait pas provoqué, trahi par des hommes qui lui devaient leur élévation et leur fortune, attaqué par une guerre à mort, dont le but hautement proclamé n'était pas de lui arracher quelques priviléges, ou la réforme de quelques abus, mais

d'anéantir du même coup ses droits, son autorité et jusqu'à son existence. Nous savions tous, que le gouvernement mis à une aussi rude épreuve, avait conservé au milieu de sa décadence un sentiment de dignité et de fierté, que les attentats audacieux d'un peuple, qu'il voyait fort au-dessous de lui, devaient profondément blesser. Nous savions que ses vengeances et ses punitions portaient habituellement un caractère de férocité et que son enthousiasme religieux, renforcé par tant d'autres considérations lui rendrait la modération à peu près impossible. Les hommes d'états auraient du tenir compte de ces circonstances, ne pas perdre la tête à la vue des premiers excès,. que l'indignation, l'effroi et la peur firent commettre à Constantinople et ailleurs, et surtout ne pas oublier, que ces excès, quelque déplorables qu'ils fussent, étaient exercés par voie de répressailles contre des excès sanglans encore, et beaucoup moins excusables. Tandis que l'Europe retentissait de déclamations furibondes contre les Turcs et d'appels insensés à une nouvelle croisade, les cabinets et leurs organes, placés dans une sphère plus élevée, auraient dû concentrer tous leurs efforts à calmer la première effervescence, à tranquilliser la Porte par des représentations sages et mesurées, et à suivre d'un pas ferme le grand objet d'une pacification, à laquelle l'Empire ottoman, les Grecs et l'Europe étaient également et puissamment intéressés.

D'autres sentiments et d'autres procédés prévalurent. L'Empereur Alexandre fut à peine de retour à St. Pétersbourg que les dispositions les plus hostiles contre la Porte éclatèrent de toutes parts autour des lui. La guerre sembla devenir le voeu unanime des Russes; il n'y eut de différence que dans les motifs, qui y poussèrent telle ou telle classe. Le zèle religieux entrait pour bien peu de chose dans ces motifs; il ne fournissait que les prétextes et les phrases banales. Les complices secrets de ces mêmes agents qui avaient préparé l'insurrection des Grecs, désiraient vivement la guerre; ils furent appuyés par cet esprit libéral, présomptueux, et frondeur qui a fait depuis quelque tems des progrès remarquables, et on peut dire alar-

mans, en Russie, dans la haute société surtout, et même parmi les militaires. Les provinces méridionales de l'Empire crurent entrevoir l'avenir le plus brillant dans la destruction de la puissance qui tenait les clefs du Bosphore. L'armée, fatiguée d'une longue inaction, se livra avec ardeur à une perspective d'activité, d'avancement, et de gloire, quoiqu'elle n'ignorât pas qu'une campagne contre les Turcs était de tous les moyens de satisfaire à ces besoins, le plus pénible, le plus stérile, et le plus ingrat. Enfin les partisans de la vieille politique de la Russie, les admirateurs du système de Cathérine II, jugèrent le moment propice, pour réveiller d'anciens projets, dont l'exécution était peu compatible avec le caractère aussi sublime que nouveau, que l'Empereur avait imprimé à sa politique. Tous ceux, et leur nombre était très-considérable, qui blâmèrent ouvertement les principes de l'Empereur comme trop européens, se félicitèrent de pouvoir mettre en avant un objet essentiellement russe, qui servirait à rapprocher ce Souverain d'un système plus flatteur pour leur amour-propre et leur jalousie nationale, et à le détourner plus ou moins de cette grande cause commune, qui semblait avoir absorbé ses pensées et ses calculs, et à laquelle dans l'opinion de ces patriotes à courtes vues, il avait trop sacrifié ce qu'ils appelaient l'intérêt majeur et permanent de son empire.

L'Empereur n'avait pas cédé un instant à cette coalition redoutable, qui aurait infailliblement entraîné à des résolutions précipitées un Souverain moins fort que lui. Armé de la supériorité de son esprit, de l'élévation de son âme, de la fermeté de son caractère, il repoussa les sophismes d'une politique étroite, les chimères d'une fausse philantropie et tous les projets qu'une ambition inquiète masquait du titre séduisant d'intérêts russes. Le maintien de la paix avant tout, le rétablissement et l'affermissement de l'ordre en Europe et autant de bonheur, autant de liberté même pour ses co-réligionnaires, qu'il serait possible d'obtenir dans des voies justes et conciliantes — voilà ce que se proposait l'Empereur. Son désir de sauver les Grecs

de l'abîme qu'ils avaient creusé eux-mêmes était sincère; mais il voulait les sauver, sans donner le démenti à ses principes, sans ajouter aux horreurs d'une révolution affreuse les calamités d'une guerre à laquelle personne ne savait assigner ni un but, ni un terme positif, et dont l'extermination des Grecs pouvait être une des premières conséquences, sans amener enfin des bouleversemens et des catastrophes, dont l'issue finale échappait à toutes les combinaisons humaines.

Mais la marche de son cabinet ne fut point marquée par le même esprit de sagesse et de bienveillance. Le comte Capodistrias frappé du danger qui planait sur ses compatriotes, pressé de trouver des moyens quelconques pour les secourir, encouragé de plus par cette voix publique, qui se prononçait hautement contre la barbarie de leurs maîtres, crut pouvoir dédaigner les lenteurs d'une diplomatie capitulante, et d'en imposer à la Porte par un langage impérieux et menaçant. Il savait bien que l'Empereur ne voulait pas la guerre; il est plus que probable, qu'il ne la voulait pas lui-même. Mais il se flattait qu'un gouvernement faible, désorganisé, en proie à des convulsions violentes, ne résisterait pas longtems à des démonstrations qui pouvaient être d'un moment à l'autre suivies d'argumens plus sérieux. Il comptait d'ailleurs sur l'appui des puissances alliées de la Russie. L'espoir d'engager ces puissances dans une route, dont elles ne pouvaient plus sortir, quelle que fût l'extrêmité à laquelle elle pût les conduire, cet espoir était la source et le pivot de tous ses mauvais calculs. Sachant que rien ne répugnait plus à l'Empereur, que de se voir exposé seul à cette lutte, il avait imaginé d'en faire partager la responsabilité à l'Europe entière.

Les instructions adressées au Baron de Strogonoff, portaient l'empreinte de l'irritation et du trouble qui les avaient dictées. Les cabinets auxquels elles furent communiquées, les reçurent avec un sentiment de surprise et de consternation. C'étaient de véritables manifestes, où des assertions et des prétentions plus qu'étranges se mêlaient aux accusations les plus

menaçantes. Les hommes calmes et réfléchis ne pouvaient guère se tromper sur l'effet, que ces pièces produiraient à Constantinople. C'était précisément l'époque, où les preuves de la complicité des agents russes avec les chefs de l'insurrection arrivaient de toutes parts à la Porte. Elle devait donc être doublement choquée en recevant des reproches amers de ce même cabinet dont le devoir eût été de réprimer des désordres aussi scandaleux. Des exhortations à la clémence, pronocées du ton de la menace, dans un moment ou chaque courrier apportait l'annonce de quelque nouveau forfait des insurgés, où on tremblait pour la sûreté de la capitale, où l'Empire semblait être à la veille d'une subversion totale, devaient être ressenties comme une insulte; elles étaient il est vrai, un contre-sens tel qu'il y en a peu d'exemples dans l'histoire de la diplomatie.

Pour comble de fatalité, le ministre, chargé de faire valoir des représentations pareilles, avait lui-même des griefs contre le Ministère Ottoman. Dégoûté de sa place, passionné, irascible, exaspéré par les contrariétés journalières, qu'un état de choses aussi violent et aussi imprévu devait nécessairement lui faire éprouver, il renchérit encore sur les ordres qu'il avait reçus de sa cour, et en fit boire aux ministres ottomans le calice jusqu'à la lie. Ayant demandé une réponse catégorique à des propositions inexécutables, en partie même inintelligibles (comme tout ce qui est rédigé par Mr. de Capodistrias), prétendant que cette réponse lui était arrivée quelques heures après le terme qu'il avait fixé pour la recevoir, il annonça brusquement la résolution de quitter Constantinople, et l'exécuta dans les formes les plus désobligeantes, en dépit des instances réunies de tous ses collègues. La Porte n'avait eu aucun tort vis-à-vis de Mr. de Strogonoff; au milieu de la tempête qui grondait sur elle, et livrée aux plus graves soupçons contre tout ce qui était Russe, elle ne lui avait pas manqué d'égards, elle n'avait pas provoqué son départ; elle ne pouvait pas l'empêcher; il ne lui restait qu'à se résigner à sa destinée.

A la nouvelle de ce départ précipité des cris de joie et de triomphe s'élevèrent partout du sein de cette masse d'intrigans, de factieux et de fanatiques, qui par mille raisons plus insensées et plus criminelles les unes que les autres, regardaient une guerre dans les contrées orientales de l'Europe comme le signal de la confusion générale, qu'ils appelaient de tous leurs voeux. La rupture entre la Russie et la Porte leur parut un moment inévitable; l'espoir que cette rupture amènerait ou l'expulsion des Turcs, ou la dissolution de l'alliance européenne, ou l'un et l'autre de ces deux grands événemens à la fois, les enivra. L'Empereur Alexandre était bien loin de se prêter à leur délire; mais sa position devenait embarassante et fâcheuse. Il ne pouvait pas désavouer les imprudentes démarches de Mr. de Strogonoff; ce ministre que plusieurs années d'absence, et le langage de ses correspondans à St. Pétersbourg semblaient avoir induit en erreur sur les véritables dispositions du monarque, avait agi dans l'esprit de ses instructions. Revenir sur ses pas, était difficile; procéder à des actes d'hostilité, absolument contraire aux intentions de l'Empereur. Il n'y avait d'autre ressource dans ce dilemme, que celle d'interpeller les cours amies de Vienne et de Londres, et de leur confier le sort d'une affaire que la Russie ne pouvait plus traiter directement. Le Ct. Capodistrias lui-même, dérouté déjà dans sa marche, ne comptait que bien faiblement sur l'appui efficace de son maître, et ne pouvant pas se dissimuler, à quelles mains il allait livrer le sort de ses plans mal digérés, mais ne sachant plus ni avancer, ni reculer, se vit obligé de s'en remettre aux alliés.

Ainsi furent entamées au mois de novembre 1821 ces longues et fastidieuses négociations, dont l'année 1823 ne devait pas encore voir la fin. La position de l'Autriche et de l'Angleterre dans cette campagne diplomatique, une des plus pénibles qu'il y ait jamais eu, était singulièrement délicate. L'une et l'autre absolument décidées à ne pas franchir la ligne pacifique quel que pût être le résultat des négociations, se dépouillant de tout intérêt particulier, et ne visant qu'au maintien du repos,

et au bien commun de l'alliance, n'en avaient pas moins de grandes difficultés à surmonter. Elles désapprouvaient toutes les démarches du cabinet de Russie; elles blâmaient le principe, elles déploraient l'exécution maladroite de ces démarches; elles étaient trop clairvoyantes, pour ne pas reconnaître la faiblesse des argumens et l'inconvenance des procédés qui avaient dû les soutenir. Si quelqu'un avait le droit de se plaindre, c'était la Porte; les reproches dont on l'accablait, étaient ou essentiellement injustes, ou au moins entièrement hors de la compétence des puissances étrangères; la Porte n'avait blessé aucun Souverain de la chrétienté, en se défendant bien ou mal, contre un ennemi qui lui faisait la guerre pour renverser son gouvernement. D'un autre côté il était non seulement d'une bonne politique mais d'une haute nécessité de ménager la Russie de toutes les manières. L'Empereur était compromis par les fautes d'un ministre qu'il n'avait pas voulu éloigner à tems de ses conseils. C'était le seul tort que l'on pût lui reprocher; ses intentions étaient pures; le bien général était le but de toutes ses pensées et de tous ses efforts. L'Europe avait besoin de sa main puissante; aucune diversion ne devait entraver le développement de ses plans salutaires; aucun nuage ne devait en obscurcir l'état. Le premier intérêt, et le premier devoir de ses alliés, était celui de prêter à l'Empereur toute espèce d'appui moral, qui pouvait lui être utile, de regarder sa dignité et sa satisfaction personnelle comme un avantage commun, de défendre enfin sa cause, quelque faible qu'ils pussent la juger par elle-même, ou quelque gâtée qu'elle pût être par des instrumens mal choisis. En adoptant ce système dans les discussions qui allaient s'établir à Constantinople, les Alliés en profitaient encore sous un autre rapport. Ils connaissaient l'orgueil, la tenacité, l'obstination du Sultan et d'une partie de son ministère; ils avaient à craindre son aveuglement funeste sur les dangers qui l'entouraient. Si les Alliés n'avaient pas fortement soutenu les thèses avancées par la Russie, le Divan, se livrant à une fausse sécurité, serait dévenu intraitable. Plus les alliés se montraient

unis, plus ils pouvaient espérer de vaincre ses répugnances, et de lui inspirer des sentimens modérés et pacifiques.

Toutefois la tâche que les puissances s'étaient imposée avait ses inconvéniens, et ses difficultés. Tantôt le cabinet de Russie se plaignait de la tiédeur avec laquelle on plaidait sa cause, de la douceur avec laquelle on traitait la Porte, des délais qu'éprouvait la négociation. Tantôt la Porte accusa les Ministres des Alliés d'une partialité manifeste pour les prétentions de la Russie, et d'une sévérité injuste dans leurs procédés envers le gouvernement turc. Les discussions s'animèrent plus d'une fois au point de faire craindre des conséquences désastreuses. Pour le bonheur de l'Europe, le ministère anglais, dirigé par le marquis de Londonderry, s'en était remis avec une confiance sans bornes, aux conseils et aux démarches du cabinet de Vienne dans cette affaire épineuse; et à la tête du cabinet de Vienne se trouvait un homme, qu'aucune complication ne déroutait, qu'aucune difficulté n'effrayait. Le Prince de Metternich déploya dans cette occasion tous les talens d'un pilote consommé, conduisant d'une main ferme et sage le vaisseau, qui portait les destinées de plus d'une nation, à travers les écueils et les dangers d'une mer orageuse. Son courage, sa persévérance, l'habileté de ses instructions, l'activité de ses correspondances maintinrent constamment l'équilibre entre les intérêts les plus opposés, entre les prétentions les plus contradictoires. Les opérations diplomatiques sont généralement beaucoup plus ingrates, beaucoup moins satisfaisantes pour celui qui les dirige, que les opérations militaires. Celles-ci exécutées au grand jour, ont le monde pour témoin, et des milliers de connaisseurs pour juges, tandis que les plus beaux exploits du cabinet ne sont suivis et appréciés que par un très-petit nombre de personnes, et échappent souvent tout-à-fait à la reconnaissance du public.

Les détails de ces négociations compliquées ne sauraient entrer dans le cadre de ce mémoire. Il suffit d'observer, que les notions que le public en a eues, sont non seulement défigu-

rées mais pour la plupart entièrement fausses. Constantinople n'était qu'une partie, quoique la partie la plus animée et la plus saillante du tableau; et ce n'est que dans les admirables rapports de Lord Stangford, que l'on peut apprendre ce qui s'est successivement passé sur ce théâtre principal.

Près d'une année s'était écoulée dans les débats et les incertitudes. L'Empereur Alexandre, mécontent de cette position des choses, impatient de sortir d'une complication, qui ne lui offrait plus de toutes parts que des chances contrariantes et fâcheuses, d'ailleurs vivement occupé du projet de combattre la révolution en Espagne, envoya au printems de 1822 Mr. de Tatischeff à Vienne, pour concerter confidentiellement avec le cabinet d'Autriche les moyens d'arriver à un terme final dans les affaires orientales. Mr. de Tatischeff profita de cette mission, pour s'instruire à fond des idées de Mr. le Prince de Metternich. L'Empereur, satisfait des résultats de son premier voyage le fit partir une seconde fois pour Vienne au mois de Juin. A cette époque la réunion des Souverains, devant avoir lieu à Florence d'après ce qui avait été arrêté à Laybach en 1821, fut définitivement fixée à Vérone pour le mois d'Octobre. Alors le Ct. Capodistrias voyant, que son crédit et ses moyens diminuaient de jour en jour, et que l'affaire à laquelle il attachait le plus d'intérêt allait lui échapper totalement, prit le parti de quitter le champ de bataille. Il demanda et obtint un congé illimité, que ses amis se plurent à regarder pendant longtems comme une simple suspension d'armes, mais que les personnes mieux instruites savaient être l'équivalent d'une retraite sans retour.

A la veille de la réunion des Monarques, il y avait eu à Constantinople plusieurs conférences très-orageuses. Les Ministres de la Porte, Djanib Effendi à leur tête, aigris de quelques phrases de Lord Strangford, qui leur avait ouvertement reproché leur méfiance et leur obstination, s'étaient livrés à des diatribes violentes sur les manoeuvres perfides dont ils accusaient les Employés russes; tout en ménageant l'auguste personne de

l'Empereur, ils avaient grièvement attaqué la conduite de son gouvernement. Les protocoles de ces fameuses conférences (des mois d'Août et de Septembre 1822) avaient excessivement choqué les Ministres de Russie; et Lord Strangford, arrivant à Vienne peu de jours avant le départ des Empereurs pour Vérone, y fut plus que froidement accueilli par les personnes qui accompagnaient l'Empereur Alexandre, pour ne pas avoir dans leur opinion, repoussé avec assez de vigueur les calomnies des Ministres du Sultan. — Cependant ce dépit momentané n'eut aucune suite. L'Empereur dont toutes les pensées furent dirigées à Vérone sur les préludes de la guerre d'Espagne, et que la querelle avec les Turcs ennuyait et désolait au plus haut degré, annonça, „qu'il voulait être délivré de cette affaire à tout prix, pourvu que son honneur ne s'y trouvât pas compromis.“ Il fit insérer au procès-verbal des conférences une déclaration rédigée dans les termes les plus mesurés; les trois conditions qui y furent articulées se rapportaient — à la navigation de la mer Noire — au rétablissement de l'ancien ordre de choses dans les Principautés et à des voeux assez vaguement exprimés pour assurer aux Grecs une existence supportable. Charmé de l'esprit et des connaissances, comme des agrémens de la conversation de Lord Strangford, l'Empereur traita ce Ministre pendant tout son séjour à Vérone, avec une distinction particulière, et lui communiqua avec une noble franchise, ses vues sur l'état des choses dans l'Empire ottoman. Tout semblait présager un dénoûment prochain. L'affaire des Grecs paraissait entièrement oubliée; personne ne s'en occupa. Un Comte Metaxa, débarqué à Ancone, et se disant député du sénat grec au congrès, avait adressé à tous les Souverains une espèce de réquisitoire également insolent et ridicule; pour toute réponse on demanda au gouvernement romain de l'éloigner le plus tôt possible de ses Etats. Enfin le passage relatif aux questions orientales dans la célèbre circulaire de clôture du congrès de Vérone, était suffisamment clair, pour apprendre à tout homme qui ne voulait pas se tromper de gaieté de coeur, sous quel point

de vue ces questions avaient été envisagées dans cette illustre réunion.

Cependant Lord Strangford à son retour à Constantinople y trouva un changement de scène fort inattendu. Les cours alliées s'étaient flattées que la certitude de leurs dispositions pacifiques, et l'indifférence qu'elles avaient opposée aux tentatives des insurgés, adouciraient sensiblement le ton du Divan; et la chute de Halet Effendi, dénoncé après sa mort comme auteur et instrument principal des fureurs et des forfaits réciproques devait confirmer cet espoir. Mais à la même époque de nouvelles causes d'irritation envenimèrent la dispute. Le commerce et la navigation de la mer Noire éprouvaient depuis quelque tems au Bosphore et dans le port de Constantinople des obstacles, des retards, des vexations autrefois inconnues. La Russie indignée de ces avanies, excitée et tourmentée sans cesse par les lamentations de ses provinces méridionales, et les plaintes amères des négocians d'Odessa, demanda une réparation éclatante, l'abolition de toutes les nouvelles entraves, quelques compensations même de la perte d'une partie des priviléges dont son pavillon avait joui avant l'insurrection — comme conditions indispensables de tout arrangement pacifique; les Ministres des puissances alliées, appuyèrent ses réclamations avec d'autant plus de force, que le commerce de leurs pays souffrait beaucoup lui-même par les ordonnances sévères de la Porte et les chicanes de ses employés. D'un autre côté le ministère ottoman se formalisait tous les jours d'avantage du non-retour d'une mission russe à Constantinople. Les Hospodars étaient rétablis; la plus grande partie des troupes avait été retirée des Principautés; la Porte prétendait avoir rempli complètement les obligations que lui imposaient les traités, et répondu même „par une série de faits“ (selon l'expression du procès-verbal de Vérone) aux représentations que les ministres des puissances lui avaient fréquemment adressées relativement à sa conduite envers les insurgés. Les discussions prirent de nouveau une tournure fâcheuse. Lord Strongford et l'Internonce insistaient

avec force sur la satisfaction due à la Russie; et sans laquelle il était impossible que cette cour renouât ses relations directes avec la Porte. Les ministres du Sultan se trouvaient hautement offensés de cette déclaration. Selon eux, tous les torts dans cette querelle avaient été constamment du côté de la Russie; la Porte n'en avait eu aucun vis-à-vis de cette puissance; elle avait exercé dans une occasion assez douloureuse pour elle, des droits qui sous aucun titre ne pouvaient être contestés à un gouvernement souverain et indépendant; elle avait respecté ceux de tous les autres; ce n'était pas elle, qui avait renvoyé le ministre de Russie; elle l'avait vu partir avec regret; elle serait à chaque instant prête à recevoir son successeur avec tous les égards dus à l'auguste monarque, qu'il répésenterait; elle ne demandait aucune satisfaction du mal immense, que certainement sans la volonté de ce monarque, mais par le fait pourtant de ceux qui abusaient de son nom et de son autorité, elle avait souffert depuis quelques années; mais elle ne comprenait pas à quel propos et sous quel prétexte, n'ayant rien à se reprocher envers la Russie, on exigeait d'elle une satisfaction, dont elle ne pouvait admettre ni la nécessité, ni la justice. Tels furent les argumens des Ministres de la Porte; et quoique énoncés souvent dans des formes rudes, bizarres et désobligeantes, ces argumens renfermaient un fond de vérité, que les négociateurs des puissances avaient de la peine à dissimuler, et qui rendait plus d'une fois leur position singulièrement difficile et embarrassante.

Pendant plusieurs mois la négociation avait été, comme suspendue. L'Empereur de Russie en témoigna plus d'une fois son mécontentement et son impatience extrême; mais les négociateurs craignirent avec raison de compromettre tout ce qu'il leur restait de ressources pacifiques, en insistant trop brusquement sur des points, qui rencontraient bien plus de résistance dans l'orgueil que dans l'intérêt réel des ministres ottomans. Ceux-ci s'étaient d'ailleurs persuadés depuis long-tems que l'Empereur était décidé à ne pas leur faire la guerre, et qu'ils pour-

raient impunément soutenir, et prolonger autant qu'ils le jugeraient convenable, cette attitude d'indifférence et de résignation feinte, par laquelle ils répondaient à toutes les instances des cours alliées. Deux événemens mirent subitement un terme à cette stagnation. L'un était l'ordre donné à Lord Strangford par son gouvernement de redoubler d'efforts pour obtenir l'arrangement entre la Russie et la Porte, et d'employer dans ce but tous les moyens qu'il croirait efficaces, résolution aussi importante qu'inattendue, dont la clef se trouve en grande partie dans des motifs étranges aux affaires orientales. L'autre était le voyage de l'Empereur Alexandre dans les provinces méridionales de son Empire et le rassemblement simultané d'un très-grand nombre de troupes. Lord Strangford ne manqua pas de tirer un parti aussi prompt qu'avantageux de ces circonstances. Autorisé à presser la Porte jusqu'au point même de lui faire entrevoir une rupture avec l'Angleterre à la suite d'un refus obstiné de contenter la Russie, il rentra dans l'arène avec plus d'assurance et d'aplomb que jamais. Il réveilla en même tems les craintes assoupies, en faisant valoir l'extrême facilité avec laquelle l'Empereur de Russie à la tête d'une armée colossale et concentrée dans le voisinage du territoire turc, pouvait d'un moment à l'autre adopter et réaliser des mesures dès lors irrévocables. Le poids de ces argumens fut encore renforcé par la nouvelle de la réunion des deux Empereurs à Czernovitz. Armé de tant de moyens puissans, l'ambassadeur britannique renouvela le combat par sa note du 11 Août; et dans la seule conférence du 30 Août il parvint à trancher une foule de difficultés contre lesquelles lui et son collègue avaient inutilement lutté depuis le mois de Février. Les entraves qui gênaient le commerce et la navigation de la mer Noire, et qui occupaient alors le premier rang parmi les griefs de la Russie, disparurent; des concessions auxquelles cette puissance attachait le plus grand intérêt, furent accordées; la volonté et le désir de la Porte d'aplanir tous ses différends avec la Russie se prononcèrent de la manière la moins équivoque.

L'Empereur Alexandre, recevant à Czernovitz la nouvelle de ces succès inespérés, se déclara satisfait; il l'était bien plus que l'opinion vulgaire ne s'en doutait; il avait de quoi repousser les vociférations qui s'étaient élevées de loin et de près, pour l'entraîner malgré lui à la guerre.

Les déterminations de l'Empereur une fois connues, toute opposition dut rentrer dans le silence. Les ennemis secrets de sa haute et sage politique pouvaient encore à force d'objections et de chicanes neutraliser l'effet de ces déterminations; ils ne pouvaient plus les renverser. Le rapprochement des deux puissances n'étant plus lié qu'à une seule condition, sur laquelle il est à peu près impossible que l'on ne finisse pas par s'entendre; il est permis de croire que nous touchons enfin au dénoûment du premier acte de la pièce.

Du premier acte! — Car malheureusement il en reste un second, qu'aucun rayon de lumières n'a fait sortir jusqu'ici des nuages épais qui le couvrent. Au milieu de ces complications amenées sans aucun motif raisonnable, par l'incapacité, les erreurs, les faux calculs et les méprises funestes de l'homme, à qui, par une fatalité inconcevable un Souverain qui ne respire que le bien de ses sujets et du monde, avait confié d'aussi grands intérêts, l'affaire de la pacification intérieure de l'Empire Ottoman et de la situation future des Grecs a été entièrement négligée. Jamais accusation plus fondée et plus grave n'a pesé sur un ministre; et les amis les plus chauds de ce ministre (s'il en a encore) reconnaîtront un jour, qu'avec tout son enthousiasme national, il a, grâce à l'aveuglement de son amour propre, complètement desservi, gâté, et trahi la cause de sa patrie. Si une partie seulement du tems précieux perdu en vains pourparlers sur des objets secondaires, ou sur des querelles qui n'auraient jamais dû naître, avait été employée à traiter cette affaire principale, si les puissances, au lieu de travailler pendant trois ans à prévenir une rupture, que ni la Russie, ni la Porte ne pouvaient contempler sans effroi, avaient réservé leur influence, leurs moyens de persuasion, et leurs efforts à une pa-

cification tout autrement importante, il est à présumer, qu'en dépit de toutes les répugnances de la Porte, elles seraient arrivées à quelque résultat satisfaisant. Mais ce n'est pas là le seul mal, que nous aient fait ces discussions stériles. La Porte se serait trouvée de son côté dans une position bien différente de celle dans laquelle l'ont jetée ses démêlés avec la Russie. Avec tout ce que l'on peut dire de son défaut de lumières, d'habileté, ou même de moyens matériels, il est certain, que la Porte eût autrement agi envers les Grecs, si les terreurs d'une invasion russe n'avaient pas été constamment suspendues sur sa tête. Sa marche eut été moins faible et moins chancelante, ses mesures militaires plus énergiques, ses essais de conciliation mieux combinés, si un danger aussi prochain et aussi incalculable n'avait pas paralysé ses mouvemens. L'insurrection n'aurait pas fait les progrès qui la rendent maintenant si indomptable; elle serait peut-être terminée dans ce moment par une paix également avantageuse aux vaincus et aux vainqueurs.

Mais après tout ce qui s'est passé, la question de la pacification des Grecs quoique ayant beaucoup changé de fait et de caractère est encore comme objet de délibération, aussi neuve et aussi intacte; qu'elle l'était pendant la première époque des troubles. Elle est, sous ce rapport, si peu avancée, que ceux qui s'en occupent sont réduits à former des conjectures, à se débattre dans des alternatives pénibles, à créer des combinaisons et des projets, auxquels peut-être rien ne répondra jamais dans la réalité des choses. Cependant cette question est d'une trop immense importance, pour qu'au risque même de s'égarer dans leurs méditations, ces hommes éclairés l'abandonnent à un aveugle hasard. Les réflexions d'un particulier, quelque imparfaites, quelque impuissantes, quelque impraticables enfin qu'elles puissent être, pourvu qu'elles ne soient pas absolument chimériques, serviront toujours à aplanir les voies aux démarches plus positives de ceux qui sont directement appelés à résoudre ce problème. C'est à des reflexions de ce genre que sera conservé la seconde partie de ce mémoire.



V.

Sur la conduite

du gouvernement autrichien relativement au corps de Dwernicky.

2. Juillet 1831.



Einleitung.

Die Veranlassung und der Zeitpunkt der Entstehung dieses Memoir's sind durch folgende Stellen in Gentzens Tagebuch — welches ich besitze — genau bestimmt. Es heißt dort: „29. Juni 1831. ... Ich übernehme die Beantwortung des von der englischen Regierung gegen uns gerichteten Angriffs wegen der Maßregeln gegen das Dwernickische Corps. Beschäftige mich den ganzen Nachmittag mit dieser Arbeit" ...; und: „30. Juni 1831, das Memorandum zur Beantwortung des englischen war um 7 Uhr Abends pünktlich vollendet." Es ist also eine rein officielle Arbeit, welche uns hier vorliegt: die Rechtfertigung des Verfahrens der österreichischen Regierung, die den bekannten polnischen General Josef Dwernicki, als er — in Folge der Umgehung seiner Stellung bei Mokalowka (Ende April 1831) — sich mit seinem Corps auf galizischen Boden zurückgezogen, gefangen genommen und in Ungarn — später in Laibach — internirt hatte. Aus Gentzens letztem Lebensjahre stammend, liefert dieser Aufsatz einen glänzenden Beweis für die Klarheit und Schärfe des Geistes, welche er bis zur letzten Stunde bewahrt hat. Insbesondere aber bietet er, — in Verbindung mit den Aufsätzen über das „Interventions-Recht" (Schlesier, V, 181) und „Ueber die Neutralität der Schweiz. 1813" (Schlesier, III, 3) einen merkwürdigen Beitrag zur Erklärung der Theorie der Neutralität.

On blâme les mesures prises par le gouvernement autrichien envers le corps polonais de Dwernicky, qui, poursuivi par l'armée russe s'était jeté sur le territoire de la Gallicie; on prétend que l'Autriche a transgressé dans cette occasion les lois de la neutralité, sanctionnées par le droit des gens, et par l'autorité des plus célébres publicistes; et à l'appui de la critique, dont on voudrait nous accabler, on cite un passage de Vattel (Droit des gens. L. III. chap. 18, §. 296) dans lequel il est dit:

„Les nations étrangères ne doivent pas s'ingérer dans le gouvernement intérieur d'un état indépendant; ce n'est point à elles à juger entre les citoyens que la discorde a fait courir aux armes, ni entre le Prince et ses sujets. Les deux partis sont également étrangers pour elles, également indépendans de leur autorité."

Quel que soit le mérite de ce passage, que nous sommes loin de contester, il est impossible de l'opposer à l'Autriche, qui n'a jamais prétendu s'ingérer dans le gouvernement intérieur soit de la Russie, soit de la Pologne, ni exercer son autorité sur l'une ou sur l'autre. Mais ce qui est directement applicable à la question dont il s'agit, c'est la seconde partie de ce même paragraphe, dont on a cru pouvoir argumenter contre nous. Voici ce que Vattel ajoute à ses premières observations:

„Les états qui ne sont liés par aucun traité, peuvent sans doute porter leur jugement, pour leur propre conduite, sur le mérite de la cause, et assister le parti qui leur paraîtra avoir le bon droit de son côté. Ils le peuvent, tout comme il leur est libre d'épouser la querelle d'une nation qui entre en guerre,

s'ils la trouvent juste. Quant aux alliées de l'état déchiré par une guerre civile, ils trouveront dans la nature de leurs engagemens combinés avec les circonstances les règles de la conduite qu'ils doivent tenir."

Examinons d'après ces doctrines, qu'elle a été et qu'elle est la situation de l'Autriche entre la Russie et les Polonais insurgés.

L'Autriche est depuis bien des années l'alliée intime de la Russie; et les traités qui ont fixé les destinées des anciennes provinces polonaises, ont lié même d'une manière particulière les droits et les intérêts des deux puissances dans tout ce qui regarde la Pologne. Par conséquent l'Autriche aurait pu, du moment ou l'insurrection éclata à Varsovie, ou bien à une époque quelconque de la lutte que cette insurrection a fait naître, joindre ses forces à celles de la Russie, et assister ainsi „le parti qui lui parut avoir le bon droit de son côté", sans violer aucun principe du droit des gens; et sans encourir la censure de Vattel. Des motifs puissans, et d'une évidence telle, qu'il serait inutile de les développer ici auraient pleinement justifié cette résolution.

Cependant d'autres considérations non moins graves l'ont déterminée à ne pas prendre ce parti. Dès lors c'était à elle à fixer en toute liberté, l'attitude dans laquelle elle croyait devoir se placer vis-à-vis des parties contendantes. Elle pouvait embrasser un système de neutralité proprement dite; elle pouvait aussi choisir une ligne intermédiaire entre celle de puissance belligérante, et celle de puissance strictement neutre. Aucun autre gouvernement n'était juge de la position qu'il lui convenait d'adopter. Elle n'en était responsable qu'à elle-même, et n'avait à consulter dans cette question que ses propres intérêts et ses propres principes politiques.

Si la cour de Vienne avait voulu et pu observer une neutralité stricte dans la lutte entre la Russie et les Polonais, il lui aurait fallu, de toute nécessité, établir cette neutralité par une déclaration formelle. Dans une guerre sanglante, qui se

fait sur les frontières mêmes d'un état tiers, la neutralité de celui-ci ne se présume pas; pour qu'elle produise ses effets, pour qu'il soit permis aux belligérans d'en réclamer le maintien et les avantages, elle doit être articulée dans des termes clairs, et plus ou moins obligatoires.

Or, la neutralité de l'Autriche dans la guerre de Pologne est une supposition tout-à-fait gratuite. Elle n'a jamais été proclamée, ni seulement avouée. Aucune des parties belligérantes n'avait acquis le droit de l'invoquer comme un fait légalement constaté. Les Polonais n'ont point ignoré, qu'elle était la véritable position de l'Autriche. Ils ont su au contraire, que cette puissance improuvait sans réserve leur révolte, que sans courir aux armes, elle se prononçait en faveur de la Russie, et que, d'un moment à l'autre, elle pouvait, sans manquer à aucun engagement, et en vertu de traités non-abolis, l'assister de tous ses moyens; tandis qu'à l'exception des devoirs de l'humanité, supérieurs à toutes les circonstances, elle n'était engagée à rien envers les Polonais, et que victorieux ou fugitifs, elle pouvait se conduire envers eux d'après ce que lui dictaient ses convenances, ses intérêts et ses calculs politiques.

Les raisons qui décidèrent l'Autriche à ne pas se déclarer neutre dans la guerre allumée par la révolution de la Pologne, étaient puisées dans les principes fondamentaux de son gouvernement. Ce gouvernement n'admet pas, qu'un Souverain légitime et ses sujets révoltés puissent être traités de pairs; et partant du principe, que la révolte ne saurait constituer un droit, et qu'il est impossible de contracter des obligations envers ceux, qui, quelles que soient leurs forces matérielles, n'ont aucun titre d'existence légale, il doit nécessairement regarder une déclaration de neutralité dans un combat entre le Souverain et les sujets, non seulement comme une anomalie flagrante, mais comme un acte subversif de l'ordre social. L'Autriche a invariablement soutenu ce système; elle y est même restée fidèle, dans des cas, où des considérations majeures auraient pu l'engager à l'abandonner. La correspondance avec les cours alliées,

et notamment avec celle de Londres, dans les années 1823 et 1824, et plus tard en 1826 et 1827 en a fourni des preuves abondantes. — D'autres gouvernements ont suivi, et suivent encore des maximes différentes à cet égard. L'Autriche n'a pas le droit de s'en plaindre; elle se borne à demander pour elle-même; ce qu'elle ne refusera jamais à aucune autre puissance: la liberté de son jugement, et l'indépendance de sa marche.

N'ayant pas voulu prendre les armes contre les Polonais, et ne pouvant pas non plus professer une neutralité, incompatible avec ses principes, et avec ses devoirs même envers la Russie, il ne restait à l'Autriche qu'à se placer dans une attitude intermédiaire, que l'on peut appeler neutralité de fait, pourvu qu'il soit bien entendu, qu'elle diffère essentiellement d'une neutralité avouée et obligatoire. Si la cour de Vienne avait jugé à propos d'embrasser celle-ci, elle aurait pris l'engagement de remplir les conditions, et d'observer les règles, que le droit des gens prescrit aux Etats régulièrement neutres, de ne point favoriser une des parties belligérantes aux dépens de l'autre, de traiter sur un pied égal les Russes et les Polonais. Mais la position choisie par l'Autriche ne lui imposait aucune de ces conditions; cette position lui laissait la faculté de modifier à son gré, d'étendre ou de limiter selon les circonstances la sphère des avantages, que sa non-participation à la guerre, offrait à l'un et à l'autre des belligérans; elle autorisait le gouvernement autrichien à donner à chacune de ses mesures le caractère libre et discrétionnel, qui eût été, sans doute, incompatible avec une neutralité explicitement prononcée.

Tel étant l'état des choses lors de la retraite du corps de Dwernicky en Gallicie, le gouvernement avait indubitablement le droit de faire remettre ce corps avec armes et bagages à la disposition du Souverain, contre lequel il portait les armes, et aucun publiciste impartial n'aurait pu lui en faire un crime. Des motifs de haute sagesse ont déterminé l'Empereur à ne pas faire usage de ce droit dans toute sa rigueur. Le sort que les Polonais fugitifs ont éprouvé dans ses provinces, est tel que

le juge le plus sévère ne pourrait accuser les autorités autrichiennes de ne pas avoir observé envers eux tout ce que l'humanité exigeait. Aller au-delà, leur accorder la liberté de se réunir de nouveau sous les armes pour prolonger une guerre désastreuse, ne pas faire restituer à qui il appartenait l'attirail de guerre, qui est une propriété publique — c'eût été ouvertement manquer à nos relations avec un Souverain allié, et à l'attitude indépendante dans laquelle nous nous étions placés.

„Les alliés de l'état, déchiré par une guerre civile" — dit Vattel — „trouveront dans la nature de leurs engagemens, combinés avec les circonstances, la règle de la conduite qu'ils ont à tenir." — Quel homme éclairé et juste oserait méconnaître, que l'Autriche, dans l'affaire de Dwernicky, ainsi que dans l'ensemble de ses procédés à l'égard de l'insurrection de la Pologne, dans une des positions les plus difficiles et les plus délicates où jamais un gouvernement se soit trouvé, a aussi sagement qu'honorablement satisfait au conseil du publiciste favori du gouvernement anglais!

VI.

Observations

sur un mémoire relatif à la position de S. M. le roi des Pays-Bas vis-à-vis de la conférence de Londres dans les transactions des années 1830 et 1831.

1832.



Einleitung.

Diese Denkschrift ist die Beilage des bei Schlesier V, 193, stehenden Aufsatzes „In der niederländisch-belgischen Frage", welche Gentz dort in dem Satze ankündigt „.... die Arbeit, die ich morgen vorzulegen hoffe ....". Hervorgerufen durch ein Memoir des Haager Cabinets, in welchem die früheren Zusagen des Königs der Niederlande stillschweigend aufgehoben sind, enthält sie die schärfste Widerlegung der Zulässigkeit eines solchen Verfahrens, und beweist — wie Gentz sich in der erwähnten Schrift ausdrückt — in der That „bis zur höchsten Evidenz," daß der König die Unabhängigkeit Belgiens bereits angenommen hatte. Beide Aufsätze stammen aus dem Monate Februar 1832 (und nicht Januar, wie bei Schlesier angegeben ist); die darin angeführten Umstände stehen bei Martens, Recueil manuel et pratique etc., IV, 567 u. f., und Nouveau Recueil etc., XIII, 274—524 und X, 209, 390 und 408.

L'objet de ce mémoire est de prouver:

„que S. M. le Roi des Pays-Bas n'a renoncé par aucun acte ou engagement à ses droits de souveraineté sur la Belgique, ni reconnu sa séparation politique d'avec les anciennes provinces-Unies."

Pour juger de l'exactitude de cette assertion, il s'agit de parcourir et d'examiner les actes et protocoles de la première période des conférences établies à Londres, c'est-à-dire, de celle, qui s'est écoulée depuis le mois de Novembre 1830, jusqu'à la fin de Juillet 1831. Car après que le Roi eut repris les armes contre la Belgique S. M. a été en opposition constante avec tout ce qui a été proposé et arrêté à Londres; ce n'est cependant, comme tout le monde sait, que depuis la rédaction des 24 articles du 15 Octobre, et surtout depuis la signature du traité avec la Belgique du 15 Novembre que l'accession du Roi à la séparation politique des deux pays — accession que jusque-là personne n'avait regardé comme douteuse — a été remise en question.

Nous suivrons dans cet examen les points principaux indiqués par l'auteur du mémoire, en laissant de côté tout ce qui ne tient pas directement à la recherche qui nous occupe.

La conférence de Londres déclare dans son protocole du 20 Décembre 1830, que l'union de la Belgique avec la Hollande, étant malheureusement détruite (par le fait de l'insurrection du mois de Septembre) il était devenu indispensable de concerter de nouveaux arrangemens, „propres à combiner l'indépendance future de la Belgique, avec les stipulations des traités, les intérêts et la sécurité des autres puissances et l'équilibre européen."

L'Ambassadeur du Roi des Pays-Bas à Londres protesta le 22 Décembre contre ce protocole, en blâmant l'extrême promptitude, avec laquelle la conférence avait adopté pour base l'impossibilité absolue de rétablir l'union entre la Hollande et la Belgique. „Cette protestation fut confirmée par une déclaration du Roi, dont nous ne connaissons pas la date précise*), mais qui paraît avoir été adressée à la conférence dans le courant du mois de Janvier 1831, et dans laquelle, en accusant la conférence d'avoir sanctionné les résultats d'une révolte, on contestait aux puissances alliées „le droit (qu'elles ne s'étaient jamais attribué) de dissoudre l'union formée entre la Hollande et la Belgique."

Si le Roi des Pays-Bas avait persisté dans le langage qui règne dans ces pièces, si ses ordres et déclarations subséquentes y avaient été conformes, ou si au moins en accédant aux propositions de Londres, il s'était toujours réservé ses objections contre la présupposition fondamentale, sur laquelle portaient tous les actes de la conférence — la nécessité de la séparation et de l'indépendance de la Belgique — il y aurait moyen de soutenir qu'il n'a jamais reconnu la base des arrangemens de Londres. Mais nous allons voir, qu'il en a été bien autrement.

Dans le protocole du 20 Janvier 1831 (Nr. 11), la conférence, „procédant à examiner les questions, qu'elle avait à résoudre, pour réaliser l'objet de son protocole du 20 Décembre 1830, pour faire une utile application des principes fondamentaux auxquels cet acte a rattaché l'indépendance future de la Belgique, et pour affermir ainsi la paix générale," fixa d'abord les limites de la Hollande et de la Belgique, les premières d'après l'état de possession de l'année 1790, les secondes par

*) Je dois remarquer qu'il n'est fait mention ni de l'une ni de l'autre de ces protestations dans aucun protocole, ni même dans aucun des rapports des Plénipotentiaires autrichiens. Le protocole du 20 Janvier, dont il sera question tout à l'heure paraît expliquer ce silence. Nous ne connaissons ces pièces que par le Receuil diplomatique publié à la Haye l'année dernière et auquel se réfère l'auteur du mémoire

le reste des territoires réunis en 1814 sous la dénomination du Royaume des Pays-Bas, sans y comprendre le Grand-Duché de Luxembourg. Par ce même protocole les Plénipotentiaires des cinq cours arrêtèrent l'importante disposition, que la Belgique formerait un État perpétuellement neutre, et dont les cinq puissances garantissaient la neutralité, ainsi que l'inviolabilité du territoire dans les limites qui venaient d'être définies.

Le protocole du 27 Janvier (Nr. 12), complément de celui du 20, embrassait un certain nombre de propositions relatives au partage de la dette publique, à la levée des séquestres sur les biens patrimoniaux de la maison d'Orange, à la propriété des canaux et routes, etc. etc. — et on y ajouta, „que les articles contenant ces propositions seraient joints à ceux du protocole du 20 Janvier, rangés dans l'ordre le plus convenable, et annexés au présent protocole, dans leur ensemble avec le titre de bases destinées à établir l'indépendance et l'existence future de la Belgique."

Dans les communications faites de cet acte à la Haye et à Bruxelles, on avait substitué au titre de l'annexe, celui de bases destinées à établir la séparation de la Belgique d'avec la Hollande.

Pendant que le gouvernement provisoire de Bruxelles protestait opiniâtrement contre ce protocole, les Plénipotentiaires de S. M. le Roi des Pays-Bas déclarèrent le 18 Février à la conférence, „que le Roi leur maître les avait autorisés à donner une adhésion pleine et entière à tous les articles des bases destinées à établir la séparation etc. bases, résultant des protocoles de la conférence de Londres du 20 et du 27 Janvier 1831."

Pour déterminer la valeur de cette accession pleine et entière, il faut se mettre d'accord sur le sens, que l'on peut, et que l'on doit raisonnablement attacher aux protocoles réunis du 20 et 27 Janvier, et à l'annexe qui en est le résumé. Ces protocoles ont-ils eu en vue, ont-ils clairement énoncé l'indépendance de la Belgique et sa séparation politique

de la Hollande? Ou bien est-il possible de leur donner une interprétation différente?

Telle est la question, qui domine nécessairement celle qui nous occupe, savoir, si l'assertion, que le Roi des Pays-Bas n'a jamais et par aucun acte, reconnu l'indépendance de la Belgique et sa séparation politique de la Hollande, est une vérité de fait ou une vaine subtilité.

Les trois protocoles du 20 Décembre, 20 Janvier, et 27 Janvier forment un ensemble de dispositions. Dans celui du 20 Jauvier il est expressément dit, qu'il s'agit de réaliser l'objet du protocole du 20 Décembre (d'établir l'indépendance future de la Belgique) et celui du 27 Janvier est déclaré être le complément de celui du 20. Accéder sans restriction, aux deux derniers, c'était donc implicitement — mais indubitablement — accepter le premier.

L'auteur du mémoire prétend, que dans le protocole Nr. 12 il n'est question ni de séparation politique ni de Souveraineté; il cite même un passage, par lequel la conférence aurait reconnu qu'il ne lui appartenait pas de rien décider sur la Souveraineté de la Belgique.

Mais du moment que l'indépendance de la Belgique était le but positif et avoué de la conférence, que toutes et chacune de ses dispositions ne tendaient qu'à confirmer et à assurer cette indépendance, aurait on pu songer encore à rétablir la Souveraineté du Roi de Hollande sur ce pays? Que l'on examine tous les articles de ces trois protocoles; ceux qui règlent la délimitation, la navigation, le partage des dettes etc. nulle part on ne rencontrera un mot qui ne se rapporte directement à la séparation politique des deux pays; pas une clause, qui serait admissible ou seulement intelligible comme si les auteurs du protocole, et ceux qui l'ont accepté, avaient voulu se borner à une séparation purement administrative. Et l'article, qui établit la neutralité perpétuelle de la Belgique, serait-il tombé dans l'esprit d'un Plénipotentiaire, regardant comme

possible le rétablissement de l'union des deux pays, et de la Souveraineté du Roi de Hollande!

Le passage (du protocole du 27 Janvier) où la conférence reconnaît „qu'il ne lui appartient pas de décider de la Souveraineté de la Belgique" n'a rien de commun avec la Souveraineté du Roi de Hollande, et ne se rapporte évidemment qu'au nouveau Souverain du pays; en exigeant „qu'il doit répondre aux principes de l'existence de la Belgique, satisfaire par sa position personnelle à la sécurité des états voisins, et se trouver à même d'assurer aux Belges la paisible jouissance des avantages qu'on leur prépare etc." La conférence voulait constater par ces paroles son intention de ne point intervenir dans le choix du nouveau Souverain.

Les pensées secrètes de S. M. le Roi de Hollande ne sont pas de notre juridiction. Mais à moins d'interprêter les trois protocoles en question d'une manière absolument incompatible avec la logique, la grammaire et même le bon sens, il est impossible de trouver dans la déclaration patente du Roi — déclaration renouvelée (comme nous allons voir) à plus d'une reprise, une restriction, une nuance quelconque, qui indiquât l'idée de ne pas admettre la séparation politique des deux pays, où de conserver la Souveraineté de la Belgique.

Si le Roi avait effectivement eu ce projet, il n'aurait pu se dispenser de revenir au moins sur la protestation, qu'il avait opposée d'abord au protocole du 20 Décembre au lieu d'accéder pleinement à celui du 27 Janvier, conséquence et complément de celui du 20 Décembre. Mais dans toutes ses déclarations subséquentes — et nous en citerons encore une demi-douzaine — il ne se retrouve pas une trace de cette protestation.

Le protocole du 19 Février rédigé pour vaincre la résistance, que le congrès belge opposait avec une aveugle présomption aux combinaisons de la conférence, et contenant l'exposé des motifs qui avaient guidé la conférence dans ses résolutions, les passages suivans expriment bien l'idée, qu'elle s'était formée à cette époque de ses relations avec le Roi de Hollande: „L'ad-

hésion de S. M. le Roi des Pays-Bas aux protocoles du 20 et 27 Janvier a répondu aux soins de la conférence. Le nouveau mode d'existence de la Belgique, et sa neutralité, reçurent ainsi une sanction dont ils ne pouvaient se passer." Et à la fin de ce même protocole: „S. M. le Roi des Pays-Bas ayant adhéré sans restriction, par le protocole du 18 Février à la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, toute entreprise des autorités Belges sur le territoire que les protocoles ont déclaré Hollandais, serait envisagée comme un renouvellement de la lutte, à laquelle les cinq puissances ont résolu de mettre un terme."

Le 23 Mars l'Ambassadeur du Roi demanda dans une lettre adressée à Lord Palmerston, „que les Plénipotentiaires des cinq puissances avisassent dès à présent aux moyens de procurer au Roi des troupes auxiliaires pour assurer l'entier et prompt accomplissement des stipulations de l'annexe du protocole Nr. 12."

Le 10 Mai la conférence fit annoncer au Gouvernement belge, „qu'avec le 1 Juin expirerait le terme, accordé à ce gouvernement, pour se placer dans la position où se trouve S. M. le Roi des Pays-Bas envers les cinq puissances par son acceptation des bases de séparation du protocole Nr. 12.

En communiquant le 21 Mai à la conférence la lettre par laquelle le gouvernement Belge avait proposé à celui de la Haye une négociation directe et séparée, les Plénipotentiaires du Roi de Hollande se servirent des termes suivans: „On garde dans cette lettre un silence méprisant sur tout ce qui a été proposé par la conférence de Londres dans l'intérêt de la paix; on affecte d'ignorer ou de méconnaître les conditions attachées par les cinq cours à l'indépendance future de la Belgique, et l'on y parle de négociations directes entre les deux parties principalement intéressées comme si les bases de la séparation n'eussent jamais existé. Il n'a été donné de la part du Roi aucune suite à cette note, puisque Sa Majesté se tient à son acte d'adhésion à l'annexe du protocole Nr. 12, et aux engagemens qui en sont résultés entre elle et les cinq cours."

Enfin, l'élection du Prince Léopold étant consommée, et le gouvernement belge persistant à repousser les dispositions des protocoles de Janvier, les Plénipotentiaires du Roi présentèrent le 22 Juin à la conférence une note, qui marque bien distinctement quels étaient encore à cette époque avancée les termes dans lesquels le Roi se sentait placé envers la conférence. Ce passage que nous allons citer ne peut guère laisser de doute à cet égard: „Les Plénipotentiaires du Roi — y est-il dit — seraient disposés à craindre de nouveaux délais par suite de l'arrivée à Londres d'un certain nombre de Belges, députés par le congrès de Bruxelles, en conséquence de l'élection faite par cette assemblée d'un Souverain de la Belgique; mais ils se rassurent en pensant que l'offre d'une telle Souveraineté aussi bien que l'acceptation ou le refus du Prince élu, sont toutes choses en dehors des protocoles, qui se sont bornés à tracer les conditions attachées à la reconnaissance du Souverain. Elles sont étrangères au Roi, que ne peuvent concerner des arrangemens entre les Belges et un tiers; et quand même les autres conditions voulues par la conférence seraient tout-à-fait remplies, le personnage, qui accepterait la souveraineté de la Belgique sans avoir préalablement souscrit à l'acte de séparation, se placerait par cela seul dans une attitude hostile envers Sa Majesté et devrait être considéré comme son ennemi. C'est à la „prompte réalisation de cet acte, que tendent depuis quatre mois les voeux de la Hollande et de son gouvernement; et le Roi fermement résolu à ne rien sacrifier des droits qu'il s'est assurés par son adhésion, doit persister dans la réserve déjà connue de la conférence, relativement à sa coopération aux mesures qu'elle jugera à propos d'adopter."

Cette déclaration est claire, positive, dénuée de toute ambiguité. Elle n'est point une protestation contre le principe de l'élection d'un nouveau Souverain de la Belgique; elle ne tend point à révendiquer la souveraineté de ce pays en faveur du Roi de Hollande; elle n'est dirigée que contre le Prince,

qui accepterait cette Souveraineté sans avoir souscrit à l'acte de séparation. Le Roi ne prétend pas coopérer aux mesures, qu'adoptera la conférence, en vertu d'un ancien droit quelconque, mais en vertu de ceux qu'il s'est assurés par son adhésion.

Après avoir ainsi démontré, que la thèse, comme quoi le Roi des Pays-Bas n'aurait jamais consenti, ni à l'indépendance, ni à la séparation politique de la Belgique, est absolument insoutenable, nous arrivons aux motifs réels et légitimes, qui ont pu justifier l'opposition de ce monarque aux actes de la conférence postérieurs à ceux du mois de Janvier 1831. Il est évident par l'ensemble des pièces, que nous venons d'analyser, que le Roi avait librement et formellement adhéré aux protocoles qui prononçaient l'indépendance de la Belgique et sa séparation des anciennes provinces-unies; mais il n'est pas moins vrai, que son adhésion était liée aux conditions dont ces mêmes actes avaient fait les bases de tout arrangement, et que, dès que ces conditions furent repoussées par le gouvernement belge, ou renversées, ou essentiellement altérées par la conférence de Londres, le Roi pouvait se regarder comme n'étant plus tenu à ses engagemens.

Les refus réitérés et les manifestes arrogans du congrès belge contre les dispositions de la conférence, — l'acceptation de la couronne par le Prince Léopold dans des formes, et à des termes, ouvertement contraires au texte des articles du protocole du 27 Janvier — et finalement, le protocole du 27 Juin, par lequel la conférence, sans consulter ni avertir le cabinet de la Haye, mit en avant 18 nouveaux articles, différant en plusieurs points essentiels de ceux, qui, cinq mois plus tôt avaient été sanctionnés par elle, et consentis par le Roi des Pays-Bas opérèrent un changement total. Le congrès belge accepta ces nouveaux articles; mais le Roi de Hollande, malgré les instances d'un membre de la conférence, chargé à cet effet d'une mission personnelle auprès de lui, s'y refusa. La note du 12 Juillet, par laquelle son Ministre des affaires étrangères

annonça ce refus à la conférence, était conçue dans les mêmes termes que toutes celles qui l'avaient précédée; pas de nouvelle interprétation, pas de nouvelle prétention. Le Ministre finit par déclarer (comme dans la note du 21 Mai) que „s'en rapportant au contenu des protocoles du 21 Janvier et 19 Février, devenus un engagement envers le Roi, par son acceptation des bases consignées dans ces mêmes protocoles, sa Majesté, dans le cas où un Prince appelé au gouvernement de la Belgique, l'acceptât et en prit possession, sans avoir préalablement accepté les dits arrangemens, ne pourrait considérer ce Prince que comme son ennemi etc.

Les événemens qui ont suivi ce refus n'appartiennent plus à la question traitée dans le mémoire qui a donné lieu à ces éclaircissemens. Nous nous permettrons cependant d'ajouter deux observations, qui semblent mériter dans ce moment une attention particulière.

1. En se refusant à continuer des négociations dont l'objet avait été altéré et dénaturé par la partie adverse, et — il faut malheureusement en convenir — par la conférence elle-même, sans l'aveu de l'autre partie, le Roi de Hollande était incontestablement dans son bon droit. Mais ces négociations ne roulaient après tout que sur les dispositions particulières consignées dans les protocoles que le Roi avait acceptés sans condition; l'article fondamental de ces protocoles — l'indépendance et la séparation de la Belgique — n'avait jamais été mis en question d'aucun côté; et rien n'engageait, rien n'autorisait la conférence à révoquer en doute l'intention du Roi de maintenir cet article fondamental. Or, comme tout l'édifice de la conférence, toutes ses combinaisons, tous ses travaux ont porté sur cette base, qu'elle ne peut même plus abandonner, il nous paraît, que des propositions ou des insinuations tendant à l'attaquer ou à l'invalider, devraient par cela même être considérées comme inadmissibles et nulles.

2. Si le Roi de Hollande, comme on le prétend aujourd'hui, n'a jamais reconnu l'indépendance ni la séparation poli-

tique de la Belgique, si, en dépit de cette foule de déclarations et d'accessions non-équivoques, ce monarque s'est toujours réservé de revenir sur ces bases fondamentales, ce ne serait pas au mois de Février 1832, ce serait au mois d'Août 1831, au moment où il prit les armes contre ses anciens sujets, ce serait à l'époque du renouvellement de l'armistice, ce serait au moins lors de la communication des 24 articles, rédigés par la conférence le 15 Octobre, qu'il aurait dû rompre le silence et dévoiler son secret. Protester contre un *fait accompli*, est toujours une démarche peu efficace; mais opposer à un fait accompli que cinq grandes puissances ont reconnu, une protestation *tacite*, ne nous paraît pas le moyen le mieux choisi, pour le détruire.

Annexe.

Projet de déclaration à émettre par la conférence.

1. Nonobstant les circonstances et les considérations, qui ont empêché les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie de ratifier simultanément avec celles de Londres et de Paris, le traité signé le 15 Novembre par les Plénipotentiaires des cinq puissances, les bases fondamentales, sur lesquelles repose ce traité, savoir l'indépendance politique de la Belgique, sa neutralité perpétuelle, et sa séparation complète et entière d'avec les provinces-unies des Pays-Bas, seront invariablement maintenues, sans que les modifications qui pourraient avoir lieu dans les dispositions particulières du traité, puissent y porter aucun préjudice.

2. Pour mettre fin à toute incertitude à cet égard, pour constater en même tems de nouveau l'union subsistant entre les cinq cours, et pour ne laisser aucun doute sur leur désir commun d'affermir la paix de l'Europe, cette détermination des puissances sera notifiée sans délai à S. M. le Roi de Hollande, ainsi qu'au gouvernement belge.

3. La conférence s'occupera sans délai des moyens les plus propres à combiner les dispositions particulières du traité du 15 Novembre, avec les réclamations et les voeux du Roi de Hollande, et les résultats des négociations qu'elle établira à cet effet, tant avec les Plénipotentiaires de sa Majesté, qu'avec ceux du gouvernement belge, seront finalement consignés dans une convention explicative qui aura la même force et valeur, que le traité principal.

4. Le projet du traité présenté par les Plénipotentiaires du Roi de Hollande est inadmissible, attendu, qu'indépendamment des changemens proposés dans les dispositions particulières du traité, les conditions fondamentales de la séparation des deux pays, n'y sont pas articulées dans des termes clairs et positifs.

5. Dans le cas, que les démarches et les efforts de la conférence, pour atteindre le but énoncé à l'article 3, resteraient définitivement sans effet, ou prolongeraient au-delà d'un certain terme l'état d'incertitude qu'il s'agit de faire cesser le plus tôt possible, les puissances se réservent d'arrêter d'un commun accord les déterminations qu'elles jugeront les plus convenables, pour le maintien de leur propre dignité, pour régler les rapports futurs entre le Royaume de Hollande et le nouvel état belge par des dispositions propres à garantir leur sûreté et leur tranquillité réciproques, et pour consolider la paix générale.

VII.

Ueber das
österreichische Geld- und Creditwesen.

1818.



Einleitung.

Der bisherigen chronologischen Ordnung entgegen, ist diese Denkschrift hier angereiht, weil sie in ihrem Inhalte ganz von den vorhergehenden unterschieden ist. Ihr eigentlicher Platz würde bei den in Schlesier's III. Bande, Seite 273—366 zusammengestellten Aufsätzen sein, welche ausschließlich die Finanzen Oesterreichs zum Gegenstande haben; doch bleibt sie — auch vereinzelt — von großem Interesse, weil sie — obgleich nur eine Gelegenheitsschrift — ganz das Gepräge des Geistes trägt, der bereits im Jahre 1799 durch die Arbeit: „Ueber den jetzigen Zustand der Finanzadministration und des Nationalreichthums in England" die größten Triumphe gefeiert hat. Dazu bestimmt, die Finanzoperationen der Jahre 1817 und 1818 zu unterstützen, erschien ein Auszug dieses Aufsatzes bereits in der Beilage zur „Allgemeinen Zeitung" vom 21. Juni 1818, und das Aufsehen, welches er damals, trotz der durch den geringen Raum bedingten Verkürzung, erregte, war derart, daß Gentz diesen Artikel sofort in das Französische übertrug. Seitdem sind uns allerdings die Verhältnisse, denen er angepaßt war, fremder geworden; doch läßt die ursprüngliche Ausdehnung — in der dieser Aufsatz hier zum ersten Male der Oeffentlichkeit übergeben ist — nicht blos seinen

eigentlichen Werth besser beurtheilen, sondern auch Gentzens Vielseitigkeit in neuem Lichte erscheinen. Die hier entwickelten Theorien einer Kritik zu unterziehen, würde über die Grenzen hinausgehen, welche ich mir in dem Vorworte gesteckt habe; das Nähere darüber ist in Tegoborski's „Ueber die Finanzen u. s. w. Oesterreichs", Band I, Cap. 2, zu finden.

Wer nicht vergessen hat, welche ungünstige Vorstellungen von dem Zustande der österreichischen Finanzen vor zwei Jahren überall verbreitet, hier und dort auch noch später im Gange waren, der kann nicht ohne Verwunderung bemerken, daß heute der Börsenpreis der österreichischen Staatseffecten zwischen 70 und 80 steht; daß der Finanzminister Anleihencontracte mit einigen der ersten Handelshäuser von Deutschland, Holland und England auf Bedingungen, die man in jedem Staate für vortheilhaft, in Wien noch vor Kurzem für unmöglich gehalten hätte, abschließen konnte; daß den langen Klagen der auswärtigen Staatsgläubiger durch einen einzigen Beschluß ein Ziel gesetzt wurde, und daß der Werth des Papiergeldes durch die Gunst der Meinung höher gestiegen ist, als er nach trockenen Berechnungen in der Wirklichkeit geschätzt werden sollte.

Niemand wird wohl glauben, daß so auffallende Erscheinungen das Werk des Zufalls sein könnten. Der öffentliche Credit verbessert sich nie und noch weniger macht er so merkwürdige Fortschritte, ohne daß der Staat selbst den ersten Anstoß dazu gegeben hätte. Denn das günstige Urtheil der Sachverständigen, die Grundlage alles öffentlichen Credits, läßt sich nur durch einen Vertrauen einflößenden Gang und überzeugende Thatsachen gewinnen. Finanzmaßregeln aber haben das Eigene, daß ihr Werth oder Unwerth nur von Wenigen beim ersten Anblick gewürdigt, im Allgemeinen erst aus ihren Resultaten erkannt wird. Der Credit muß sich schon in einem gewissen Grade erzeugt haben, damit die Mehrheit der Menschen inne werde, daß der Staat ihn durch seine Anordnungen verdient hatte.

So ist es auch der österreichischen Finanzverwaltung gegangen. Eine Menge wichtiger Schritte, die sie zur Wiederherstellung und Befestigung ihres Credits in den beiden letzten Jahren gethan hat, sind unbeachtet geblieben, oder mit Gleichgültigkeit aufgenommen worden.

Erst jetzt, da die Wirkungen unverkennbar sind, wird die Aufmerksamkeit auf die Ursache zurückgeführt. Dies ist der Augenblick, wo eine einfache Darstellung der Maßregeln, die dem österreichischen Credit in so kurzer Zeit einen so lebhaften Schwung gaben, besonders für Ausländer ein gewisses Interesse haben muß.

Die verzinsliche Staatsschuld hatte im Laufe der drei letzten Kriege keinen namhaften Zuwachs erhalten. Seit dem Lüneviller Frieden war keine bedeutende Anleihe gemacht worden. Die Umstände waren in diesem ganzen Zeitraume nicht von der Art, daß man von Creditoperationen einen günstigen Erfolg hätte erwarten können. Im Lande war durch die Erschöpfung der disponibeln Geldmittel, im Auslande durch politische Conjuncturen, auf allen Seiten durch die Unsicherheit der Gegenwart und die Furcht vor der Zukunft der Weg dazu versperrt. Und wenn alle diese Schwierigkeiten auch hätten besiegt werden können, so würden doch die mit dem Anleihesysteme in der damaligen Lage der Dinge verknüpften lästigen Bedingungen die Kräfte des Staates überwältiget, wenigstens auf eine lange Reihe von Jahren gelähmt haben. Aus diesen Gründen wurde die Vermehrung des Papiergeldes, obgleich die von einer so bedenklichen Maßregel unzertrennlichen Gefahren und Nachtheile der Staatsverwaltung nicht unbekannt waren, als das geringere Uebel gewählt, und in Augenblicken dringender Bedürfnisse als das einzige übrig gebliebene Rettungsmittel ergriffen.

Nach dem ersten Pariser Frieden wurde dem Staats- und Conferenzminister Grafen v. Stadion die oberste Leitung der Finanzen übertragen. Die Wiederherstellung der durch lange Kriege gestörten Ordnung in mehreren Zweigen dieser Verwaltung, besonders aber die Regulirung des Geld- und Creditwesens, war von diesem Zeitpunkte an das unverrückte Augenmerk der Regierung. Der Ausbruch eines neuen Krieges im Jahre 1815 verzögerte die Ausführung ihrer Plane. Doch war die Eröffnung einer Anleihe von 50 Millionen, zur Bestreitung eines Theils der Kosten des letzten Feldzuges, die erste Bürgschaft eines regelmäßigeren Ganges; und die Stiftung eines eigenen Tilgungsfonds für diese neucreirte Schuld kündigte die Grundsätze an, nach welchen die Finanzverwaltung bei ihren ferneren Creditoperationen zu Werke zu gehen gedachte.

Die verzinsliche Staatsschuld überhaupt, mit Ausschluß dieser Anleihe vom Jahre 1815, belief sich am 1. Juni 1816 auf ungefähr 630 Millionen Gulden. Der größere Theil dieser Summe war ursprünglich auf 5 Procent Zinsen gesetzt, die, seitdem das Papiergeld als das einzige Circulationsmittel betrachtet werden mußte, in dieser Währung bezahlt, zu Anfang des Jahres 1811 aber, in einem Zeitpunkt großer Verlegenheit und Bedrängniß, auf die Hälfte reducirt worden waren.

Von der anderen Seite hatte sich die Masse des Papiergeldes über 650 Millionen vermehrt. Der Mißcredit dieser Geldzeichen war in jeder financiellen und ökonomischen Rücksicht die schmerzhafteste Wunde des Staates. Die daraus entspringenden vielfältigen Uebel, durch die täglich zunehmende Besorgniß und Unruhe über das endliche Schicksal des Papiergeldes verstärkt, erforderten eine schleunige Hülfe. Unter allen Aufgaben, welche die Finanzverwaltung zu lösen hatte, war dies die dringendste.

Da man aus Gründen, welche selbst diejenigen ehren müssen, die sie heute vielleicht mißbilligen möchten, zu einer einfachen Reduction des Papiergeldes nicht schreiten wollte, so boten sich nur zwei Hauptwege zur Behandlung dieser schwierigen Aufgabe dar. Der eine ging von einer gleichzeitigen und plötzlichen Einlösung der Gesammtmasse des Papiergeldes, der andere von einer allmäligen Tilgung desselben aus.

Da die gleichzeitige Einlösung nicht durch klingende Münze bewirkt werden konnte, weil die dazu erforderliche Geldsumme, wie geringe man auch den Realwerth des Papieres anschlagen mochte, weder vorhanden, noch aufzubringen war, so hätte man eine solche Operation nur durch gezwungene Verwandlung des Papiergeldes in verzinsliche Staatseffecten ausführen können; und so lebhaft war damals die Abneigung gegen das Papiergeld, und der Wunsch sich schnell davon befreit zu sehen, daß diese Maßregel, selbst unter einsichtsvollen Männern, zahlreiche Anhänger fand. Bei gründlicher Prüfung derselben boten sich jedoch unüberwindliche Einwürfe dar. Da die Menge verzinslicher Papiere, die nach diesem Plane auf einmal ausgegeben werden mußten, ihren Werth in hohem Grade herabgedrückt hätte, so würde für die große Mehrheit der Papiergeld-Besitzer, und besonders für

die ärmeren Volksclassen die Schadloshaltung sehr kümmerlich ausgefallen sein; und die Unmöglichkeit das getilgte Papiergeld in einem Zeitpunkte, wo die Metallmünze äußerst selten, ja selbst durch gesetzliche Vorschriften aus dem Umlauf gedrängt war, eben so schnell durch andere Circulationsmittel zu ersetzen, würde dem inneren Verkehr empfindlich geschadet und in dem ganzen öffentlichen und Privathaushalte der Monarchie die verderblichsten Stockungen veranlaßt haben.

Das Gewicht dieser Gründe entschied für die allmälige Tilgung des Papiergeldes. Indessen war auch dieses System mit mancherlei Schwierigkeiten verknüpft; und der Umstand, daß bei dem langsamen Gange desselben ein beträchtlicher Zeitraum verstreichen mußte, ehe die Wirkungen der Verminderung des Papiergeldes fühlbar werden konnten, kam damals besonders in ernsthafte Betrachtung. Die Finanzverwaltung mußte daher bei der Wahl ihrer Mittel hauptsächlich darauf bedacht sein, daß der Zeitraum des Ueberganges so viel als thunlich war, abgekürzt, der Uebergang selbst, den Inhabern des Papiergeldes möglichst erleichtert, zugleich aber die durch Tilgung des Papiergeldes in der Circulation entstehende Lücke durch wirksame Vorkehrungen ausgefüllt würde.

Dies war der Zweck der in dem Patent vom 1. Juni 1816 angekündigten Maßregeln. Die Regierung sprach in demselben den festen Entschluß aus, das Geldwesen auf die Grundlage der Metallmünze zurückführen, und das fast ausschließend cirkulirende Papiergeld nach und nach aus dem Umlauf zu ziehen. Die Wiederherstellung der bis dahin sehr beschränkten Freiheit in Conventionswährung zu contrahiren, war der erste Schritt zur Ausführung dieses Vorhabens; und der zur Tilgung des Papiergeldes entworfene Plan war eben so sehr auf Schonung der Einzelnen als auf das Interesse des Ganzen berechnet.

Die Errichtung einer Bank, für welche mehr als Ein wichtiger Bewegungsgrund sprach, hatte längst in den Absichten der Finanzverwaltung gelegen. Es wurde nun beschlossen, sie mit der Einziehung des Papiergeldes in Verbindung zu bringen. Durch ein aus 50.000 Actien erwachsendes Capital von 10 Millionen klingender Münze und 100 Millionen Papiergeld, die in verzinsliche Staatsschuld-Verschrei-

bungen verwandelt wurden, außerdem aber durch eine vom Staate zu leistende sehr ansehnliche Dotation in barem Gelde, sollte die Bank in den Stand gesetzt werden, eine hinlängliche Anzahl von Banknoten zu schaffen, und theils mit diesen, theils mit verzinslichen Staatspapieren, das Papiergeld nach und nach, jedoch in ununterbrochenem Fortgange einzulösen. Die Inhaber des Papiergeldes sollten für $^2/_7$ vom Nennwerthe desselben in Conventionsmünze umsetzbare Banknoten und für $^5/_7$ Staatsschuld-Verschreibungen zu 1 Procent Zinsen in Conventionsmünze erhalten. Die vollständige Realisirung dieses Planes hätte allen Bedingungen Genüge geleistet. Die Tilgung wäre nicht plötzlich, doch anhaltend und gleichförmig erfolgt. Die Einlösungsmethode war vortheilhaft für den Inhaber des Papiergeldes, ohne dem Staate unverhältnißmäßige Opfer aufzulegen; und was der Circulation durch das allmälige Verschwinden des Papiergeldes abging, wäre durch klingende Münze und Banknoten ersetzt worden.

Die Ausführbarkeit der Sache hing von zwei Bedingungen ab. Einmal, daß der Absatz einer hinreichenden Anzahl von Actien die Bank in die Verfassung gebracht hätte, ihre Geschäfte mit Nachdruck eröffnen zu können, und dann, daß ein mehr oder minder beträchtlicher Theil der ausgegebenen Banknoten in Umlauf geblieben wäre. Weder die eine noch die andere dieser Erwartungen wurde erfüllt. Die Abnahme der Actien schritt bei der ungünstigen Stimmung, mit welcher damals noch jede neue Finanzmaßregel zu kämpfen hatte, so langsam vorwärts, daß die Bank selbst nicht in Wirksamkeit treten konnte und man sich begnügen mußte, die auf die Einlösung Bezug habenden Geschäfte einer einstweiligen, die Bank repräsentirenden Verwaltung zu übertragen. Und von der anderen Seite war das Publikum mit den Banknoten noch so wenig vertraut, oder der Wunsch, Metallgeld zu besitzen, so überwiegend, daß nur ein geringer Theil der ausgegebenen Banknoten sich im Umlauf behaupten konnte. Unter solchen Umständen mußte die Finanzverwaltung ihren Zweck in veränderter Form und durch veränderte Mittel zu erreichen suchen. Inzwischen waren durch die Operationen der provisorischen Bankverwaltung im Laufe einiger Monate 52,500.000 fl. wirklich eingezogen und vertilgt und der Betrag der hierzu verwendeten Banknoten — eine Summe

von ungefähr 13 Millionen! — den Inhabern auf jedesmaliges Verlangen baar ausgezahlt worden; eine Pünktlichkeit, die bei einem Unternehmen, dessen erster Erfolg den Erwartungen nicht entsprach, der Finanzverwaltung mehr zur Ehre gereichte und den Geist ihres Verfahrens besser in's Licht stellte, als die glänzendste Finanzspeculation es vermocht hätte. Auch ist es heute für den, der große Maßregeln nicht stückweise, sondern im Zusammenhange mit ihren Folgen beurtheilt, nicht mehr zweifelhaft, daß der durch das Patent vom 1. Juni 1816 eingeleitete Plan, obschon nicht zu besiegende Schwierigkeiten seinen weiteren Fortgang hemmten, der Finanzverwaltung wesentlich gedient, ihren moralischen Credit in der öffentlichen Meinung befestigt, und den Erfolg ihrer ferneren Bemühungen nicht wenig befördert hat.

Das einmal angenommene und ausgesprochene System blieb unverändert aufrecht. Das Wesentliche dieses Systems war die allmälige Tilgung des Papiergeldes auf dem Wege freiwilliger Einlösung. Diesem Grundsatze blieb die Finanzverwaltung getreu, wenngleich die Ausführung desselben, da die zuerst versuchten Mittel nicht fortgesetzt werden konnten, beschwerlicher und langsamer wurde. Das Patent vom 29. October 1816 eröffnete eine freiwillige Anleihe ohne bestimmte Grenze, wobei die Einlagen in älteren verzinslichen Staatspapieren nebst einem verhältnißmäßigen Zuschuß in Papiergeld geleistet, den Theilnehmern an der Anleihe aber gegen ihre älteren Schuldverschreibungen neue mit 5 Procent in Conventionsmünze verzinsliche ausgeliefert wurden. Diese unter dem Namen der Arrosirung bekannte, für die Inhaber des Papiergeldes und für die Besitzer der älteren Staatsobligationen gleich vortheilhafte Operation, hat die Wirkung gehabt, daß binnen achtzehn Monaten außer den obgedachten 52,500.000 noch 127,500.000 fl. Papiergeld und eine der letzteren gleiche Summe älterer Staatsobligationen aus dem Umlauf gezogen und vertilgt worden sind.

Die Arrosirungsanleihe ist kürzlich für geschlossen erklärt worden. Die Umstände, welche sie veranlaßten, hatten sich in der Zwischenzeit sehr vortheilhaft geändert. Von der einen Seite waren die früheren Besorgnisse über das Schicksal des Papiergeldes verschwunden und der Werth des noch im Umlauf befindlichen namhaft verbessert. Von der

anderen Seite hatten die Kräfte und der Credit des Staates so zugenommen, daß die Mittel zur Tilgung des Papiergeldes durch Operationen von größerem Umfang vorbereitet werden konnten. Es wurde daher im Monat Mai mit Häusern von anerkannter Rechtlichkeit und Solidität eine Anleihe auf 50 Millionen in Conventionsmünze verzinsliche Schuldverschreibungen contrahirt. Der Ertrag dieser Anleihe ist zur ferneren Regulirung des Geldwesens bestimmt; und es läßt sich zuversichtlich erwarten, daß die Finanzverwaltung mit hinreichenden Mitteln ausgerüstet und in der Wahl ihrer Maßregeln durch keine drückende Verlegenheit mehr beschränkt, über das noch vorhandene Papiergeld die zweckmäßigsten Anordnungen treffen und die Gerechtigkeit gegen die Inhaber desselben mit billiger Schonung der Staatskräfte zu verbinden wissen wird.

Da die Tilgung des Papiergeldes, wenn sie ohne Druck für die Einzelnen, und ohne Erschütterung der Staatsökonomie Statt haben sollte, eine Vermehrung der verzinslichen Staatsschuld unvermeidlich machte, so war es um so nothwendiger, dem Anwachs dieser Schuld ein Gegengewicht zu schaffen; und hiernach hat die Finanzverwaltung unausgesetzt gestrebt. Die zur regelmäßigen Tilgung der verzinslichen Schuld angeordneten Mittel sind nach einem großen Maßstabe berechnet und müssen in einem wenig entfernten Zeitpunkt zu bedeutenden Resultaten führen. Was für diesen Zweck in den letzten Jahren geschehen ist, ergibt sich aus folgender Uebersicht:

Die erste unter der gegenwärtigen Administration im Jahre 1815 ausgeschriebene in Conventionsmünze verzinsliche Anleihe von 50 Millionen wurde gleich bei ihrer Entstehung mit einem Tilgungsfond von 300.000 fl. jährlicher Einnahme versehen.

Für die nach dem Patent vom 1. Juni 1816 zur Einlösung des Papiergeldes creirten, mit 1 Procent Conventionsmünze verzinslichen Schuldverschreibungen, wurde ein Tilgungsfond von 800.000 fl. jährlicher Einnahme bestimmt. Da aus den oben angeführten Gründen das Einlösungssystem, mit welchem jene Schuldverschreibungen zusammenhingen, nicht von Bestand sein konnte, so wurden davon nur für ungefähr 35 Millionen wirklich ausgegeben; ein Betrag, mit welchem die zur Tilgung angewiesene Summe in so großem Verhältnisse stand,

daß sie, ihrer abgesonderten Wirksamkeit überlassen, die ganze Schuld in wenig Jahren gelöscht haben würde.

Für die durch das Patent vom 29. October 1816 eröffnete Arrosirungsanleihe wurde ein abermaliger Tilgungsfond gestiftet, dessen ursprüngliche Einnahme jedesmal 1 Procent vom Capital der Anleihe betragen, folglich in diesem Verhältnisse mit dem Fortschritte der Anleihe wachsen und durch die angehäuften Zinsen der eingelösten Schuldverschreibungen fortdauernd vermehrt werden sollte. Dieser Fond war nach den in dem englischen und französischen Staats-Schuldensystem angenommenen Grundsätzen und Verhältnissen gebildet.

Als die Arrosirungsanleihe im vollen Gange war, schritt die Finanzadministration zu einer umfassenderen Maßregel, die alle bis dahin creirten Tilgungsmittel in eine gemeinschaftliche Masse vereinigte, und einer gemeinschaftlichen Verwaltung übergab. Es wurde nämlich durch das Patent vom 22. Jannar 1817 ein allgemeiner Tilgungsfond für die gesammte verzinsliche Staatsschuld gestiftet. In diesen Fond wurden die sämmtlichen, bei den einzelnen Anleihen der Jahre 1815 und 1816 der Tilgung gewidmeten Zuflüsse zusammengeschmolzen; ein von älteren Tilgungsoperationen herrührender Bestand von ungefähr 1 Million (Papiergeld) jährlicher Einnahme wurde diesem neuen Fond zugewiesen und der Ertrag des früher schon beschlossenen, jedoch jetzt in größerer Ausdehnung zu realisirenden Staatsgüter-Verkaufes war zur ferneren Dotirung desselben bestimmt. Zugleich wurde verordnet, daß bei jeder weiteren Vermehrung der verzinslichen Schuld die Einnahme des Tilgungsfonds nach dem Maßstabe von 1 Procent des Schuldcapitals steigen, die Zinsen der eingelösten Schuldverschreibungen aber dem Tilgungsfond fortdauernd zuwachsen sollten. Die Verwaltung des Fonds wurde einer eigenen Direction, die Controle dieser Verwaltung aber einer davon ganz unabhängigen Commission übertragen, deren halbjährige Berichte Sr. Majestät dem Kaiser vorgelegt und durch den Druck zur allgemeinen Kenntniß befördert werden.

Dieser Fond, der nunmehr der consolidirte Tilgungsfond genannt werden kann, begann seine Operationen am 1. März 1817 mit einer jährlichen Einnahme von etwas mehr als 3 Millionen, wovon ungefähr $^1/_3$ in Papiergeld und $^2/_3$ in klingender Münze bestanden.

Nach Verlauf eines Jahres betrug, laut der von der Commission vorgelegten und öffentlich bekannt gemachten Nachweisung vom 28. Februar 1818, die Einnahme des Tilgungsfonds bereits 3,679.651 fl.; und es waren bis dahin 10,269.000 fl. in Conventionsmünze verzinslicher Obligationen eingelöst, welche, mit den durch die vorher einzeln wirkenden Tilgungsmittel zurückgekauften Obligationen, die Verminderung des Schuldcapitals überhaupt auf 16,687.700 fl. erhoben.

Durch das neueste Patent vom 21. März d. J. hat das Tilgungssystem eine veränderte Gestalt und einen beträchtlichen Zuwachs an Kraft und Wirksamkeit gewonnen, indem die in diesem Patente angekündigte Regulirung der älteren verzinslichen Staatsschuld den Wirkungskreis des consolidirten Tilgungsfonds auf die neue Staatsschuld ausschließend beschränkt. Nach den Vorschriften des Patents wird nämlich in jedem Jahre eine Summe von wenigstens 5 Millionen jener älteren, bisher nach einem reducirten Maßstabe, in Papiergeld verzinsten Schuld durch Verlosung auf den Genuß der ursprünglichen Zinsen in barer Münze zurückgeführt, ein gleicher Capitalsbetrag von Schuldverschreibungen aber durch Einlösung aus dem Umlauf gezogen und vernichtet. Zu diesem Ende weiset der Staat dem Tilgungsfond ein abgesondertes Quantum von jährlich 1,500.000 fl. an.

Durch diese wichtige Verfügung findet sich die ältere verzinsliche Staatsschuld, die ungefähr noch auf ein Capital von 500 Millionen geschätzt wird, von der seit dem Jahre 1815 contrahirten, durchaus in klingender Münze verzinslichen, gänzlich getrennt. Für die erste ist eine eigene Tilgungsanstalt geschaffen, die ihre Mittel aus einer einfachen, jährlich erneuerten Tilgungsquote ohne fortdauernde Anhäufung der Zinsen schöpft. Dagegen hat der consolidirte Tilgungsfond forthin nur auf die letzte zu wirken.

Um zu einem deutlichen Begriff von dem Grade der Wirksamkeit dieses Fonds zu gelangen, muß man den Umfang seines jetzigen und künftigen Vermögens mit dem Umfange der Schuld, deren allmälige Tilgung bezweckt wird, vergleichen. Der Stand der seit dem Jahre 1815 contrahirten, in Conventionsmünze verzinslichen Staatsschuld war am 16. Mai d. J. folgender:

Von der Anleihe des Jahres 1815 waren an Obligationen zu $2\frac{1}{2}$ Procent ausgegeben worden 44,410.900, die (zur Vereinfachung der Uebersicht) auf 5 Procent tragende reducirt, ausmachen	22,205.450
An 1 Procent tragenden Obligationen zum Behuf der Einlösungsoperationen von 1816, waren ausgegeben 34,882.700 fl. auf 5 Procent tragende reducirt	6,976.540
An Obligationen zu 5 Procent von der Arrosirungsanleihe	128,778.300
	157,960.290
Hierzu die am 16. Mai contrahirte Anleihe auf	50,000.000
Summe der in barem Gelde verzinslichen Staatsschuld, das Ganze auf 5 Procent reducirt.........	207,960.200

Der auf diese Summe wirkende Tilgungsfond hatte, wie wir oben gesehen haben, am 28. Februar d. J. eine jährliche Einnahme von 3,679.000, worunter 1,000.000 Papiergeld, mithin das Ganze in Conventionsgeld berechnet, mehr als 3,000.000 klingender Münze. Hierzu kömmt für die neucontrahirte Anleihe ein Zuschuß von 500.000 fl., so daß die gegenwärtige Einnahme des Tilgungsfonds (mit Ausschluß der für die ältere Staatsschuld bestimmten jährlichen 1,500.000 fl.) sich bereits auf mehr als 3,500.000 fl. beläuft.

Zur richtigen Beurtheilung der verhältnißmäßigen Größe dieses Fonds, in Rücksicht auf die von ihm zu bestreitende Schuld, darf man sich wohl eine Vergleichung mit den in Frankreich und England bestehenden Tilgungsfonds erlauben, so sehr auch übrigens der Umfang der Staatsschuld dieser Länder den der österreichischen Staatsschuld übersteigt. Das Capital der französischen Staatsschuld wird, den sichersten darüber bekannt gewordenen Angaben zu Folge, nach Beendigung aller noch rückständigen Liquidationen nicht weniger als 4000 Millionen Franken (200 Millionen jährlicher Renten) betragen. Der dafür gestiftete Tilgungsfond von 40 Millionen ist mithin $\frac{1}{100}$ des Schuldcapitals. — Die englische Staatsschuld beläuft sich auf 800 Millionen Pfund Sterling., die Einnahme des Tilgungsfonds ist gegenwärtig ungefähr 14 Millionen, mithin $\frac{1}{57}$ des Capitals. — Die

jetzige Einnahme des österreichischen Tilgungsfonds (3,500.000) mit einem Schuldcapital von etwas über 200 Millionen verglichen, gibt das nämliche Resultat von $1/_{57}$. Folglich ist der österreichische Tilgungsfond im Verhältniß zu der Größe der Schuld, worauf er wirkt, ebenso stark als der englische, und beinahe doppelt so stark als der französische.

Das jetzt obwaltende Verhältniß kann im Fall einer ferneren Vermehrung der verzinslichen Staatsschuld nie abnehmen, da nach dem angenommenen und bisher strenge befolgten Grundsatze, jede Erhöhung des Schuldcapitals mit einer gleichmäßigen Erhöhung des Tilgungsfonds verknüpft ist. Daß jenes Verhältniß aber fortdauernd steigen, und zwar nach Verlauf einer gewissen Reihe von Jahren in mächtigen Progressionen steigen muß, geht aus der Natur eines jeden auf ähnliche Grundlagen gebauten Amortisirungssystems mit mathematischer Gewißheit hervor.

Endlich darf man nicht aus der Acht lassen, daß der österreichische Tilgungsfond noch nicht einmal die volle Ausdehnung erreicht hat, die ihm nach seiner ursprünglichen Anlage zugedacht war, daß der im Patente vom 22. Januar 1817 als ein Theil seiner Dotirung angekündigte Ertrag des Staats-Güterverkaufs noch in keinem beträchtlichen Umfange realisirt ist, und daß es ganz von der Staatsverwaltung abhängt, eine so ergiebige Quelle wie diese, je nachdem sie es rathsam finden wird, zur weiteren Verstärkung ihres Tilgungssystems zu benützen.

Aus den angeführten Thatsachen ergibt sich, mit welcher Beharrlichkeit die österreichische Finanzverwaltung in den letzten Jahren an der Verbesserung ihres Geldsystems und an der Gründung und Befestigung ihres Credits gearbeitet hat. Was der Erfolg ihrer Bemühungen war, lehrt eine Vergleichung des gegenwärtigen Zustandes mit dem früheren, zu welcher wir hier noch einige Data liefern.

1. Vom 1. Juli 1816 bis zum 1. Mai 1818 sind überhaupt für 180 Millionen Papiergeld durch freiwillige Einlösung aus dem Umlauf gezogen und vertilgt worden. — Der Realwerth des Papiergeldes, der noch in den ersten Monaten von 1817 sich kaum über das Verhältniß von 1 zu 4 gegen den Nennwerth erheben konnte, hat seit einem Jahre das Verhältniß von 1 zu 3 erreicht, und ist neuerlich noch höher gestiegen. Der Impuls zu einer fortschreitenden Verbesse-

rung hat auf das Papiergeld wie auf alle übrigen Geld- und Creditverhältnisse gewirkt, und es würde der Staatsverwaltung nicht schwer werden, ihn noch zu verstärken, wenn nicht Rücksichten von der wichtigsten Art ihrer weiteren Mitwirkung von dieser Seite Grenzen setzten, ja unter gewissen Umständen selbst eine Gegenwirkung veranlassen müßten.

2. Die ältere verzinsliche Staatsschuld, beiläufig 500 Millionen Capital, ist durch das Patent vom 21. März d. J. dergestalt regulirt, daß sie in längstens 50 Jahren um die Hälfte vermindert und den Inhabern der anderen Hälfte der Genuß der ursprünglich verheißenen Zinsen in klingender Münze gesichert sein wird. Diese Anordnung wird von der Finanzverwaltung selbst als das Minimum der den älteren Staatsgläubigern zugedachten Verbesserung ihrer Lage betrachtet und läßt folglich eine günstige Aussicht auf weitere Vergütigung offen.

3. Ein Theil dieser älteren Staatsschuld — eine Summe von 54 Millionen — entspringt aus Anleihen, worüber die österreichische Regierung in früheren Zeiten mit Frankfurter und holländischen Handelshäusern eigene Contracte geschlossen hatte. Durch eine neuerlich getroffene Verfügung sind den Besitzern der aus dieser Anleihe herrührenden Schuldverschreibungen, die ihnen bisher in Papier und nach reducirtem Maßstabe verzinset wurden, die ursprünglich stipulirten Zinsen wieder zugesprochen, jedoch so, daß sie den Betrag derselben in 5 Procent tragenden Obligationen erhalten. Die Maßregel ist so glücklich componirt, daß der den Staatsgläubigern gesicherte Vortheil zugleich eine Erleichterung für die Staatscassen, und eine Verstärkung der Tilgungsmittel bewirkt. Denn die durch die Capitalisirung der Zinsen ersparte jährliche Summe wird dem allgemeinen Tilgungsfond der verzinslichen Staatsschuld zugewiesen, die vorübergehende Vermehrung der Capitalschuld aber durch die fortwährenden Operationen dieses Fonds so ausgeglichen, daß sie in einem gewissen Zeitraume gänzlich verschwindet. Aus Gründen, die jedem Sachkundigen einleuchten, konnte eine ähnliche Anordnung nicht auf die gesammte ältere Staatsschuld ausgedehnt werden. Dies benimmt aber der gegenwärtig beschlossenen nichts von ihrem Werth und dürfte die Regierung nicht abhalten, auf einem für ihren jetzigen und künftigen Credit so heilsamen Wege wenigstens so weit vorzuschreiten, als ihre Kräfte es gestatten. Ueber-

dies ist jene scheinbare Begünstigung einer einzelnen Classe von Staatsgläubigern, aus höheren Gesichtspunkten betrachtet, eine Wohlthat für alle. Wenn der Ausländer unmittelbar dabei gewinnt, so kömmt sie mittelbar, in mehr als einer Beziehung, in mehr als einem politischen, kaufmännischen und Creditverhältniß, auch dem Staatsbürger reichlich zu statten; und insofern sie die Grundsätze der Staatsverwaltung ausspricht, gewährt sie dem einheimischen Gläubiger die gegründete Hoffnung, in dem fortschreitenden Wachsthum des Credits und der Hülfsquellen des Staates auch die fortschreitende Verbesserung seiner eigenen Lage zu finden.

4. Die seit dem Jahre 1815 entstandene, in Metallmünze verzinsliche Staatsschuld, war Bedingung und Folge der Verminderung des Papiergeldes, eine Maßregel, die auf allen Punkten der Monarchie mit Sehnsucht erwartet wurde, den großen Besorgnissen ein Ziel gesetzt, mannigfaltigen Beschwerden und Mißverhältnissen abgeholfen, und zu einer gründlichen Wiederherstellung der Finanzen den Weg gebahnt hat. Der Betrag dieser neuen Schuld wird sich, wie oben nachgewiesen werden, mit Inbegriff der letzten Anleihe, alles zu 5 Procent berechnet, auf 208 Millionen Capital belaufen, wovon etwas über 22 Millionen durch die Anleihe vom Jahre 1815, 136 Millionen durch Einlösung sowohl des Papiergeldes als der älteren Staatsobligationen entstanden sind, und 50 Millionen aus der zuletzt geschlossenen Anleihe erwachsen werden. Zur fortschreitenden Verminderung dieser Schuld ist ein nach den richtigsten Grundsätzen angeordneter, reichlich ausgestatteter Tilgungsfond bestimmt, der schon jetzt mit ähnlichen Anstalten der berühmtesten europäischen Finanz-Verwaltungen die Vergleichung nicht scheuen darf, und dessen Kraft, theils zur fortschreitenden Verminderung des Schuldcapitals, theils zur Aufrechthaltung der Schuldverschreibungen, durch Theorie und Erfahrung hinlänglich bestätiget ist.

5. Der Preis der mit 5 Procent verzinslichen Obligationen im öffentlichen Verkehr, gab zu Anfang des Jahres 1817, 47 bis 48 Procent ihres Nominalbetrages; zu Anfang des Jahres 1818 waren sie auf 55 bis 56 gestiegen; in der letzten Zeit standen sie zwischen

73 und 74; eine Progression, die als Maßstab des wachsenden Staatscredits betrachtet, keines weiteren Commentars bedarf.

6. Die neuerlich contrahirte Anleihe von 50 Millionen gibt den erfreulichen Beweis, daß die Meinung von dem Zustande der österreichischen Finanzen auch im Auslande sehr günstig geworden sein muß, da auswärtige Häuser vom ersten Range, deren Stimme in dieser Angelegenheit von Gewicht ist, dem Staate unaufgefordert ihre Dienste anbieten, und auf wechselseitig ehrenvolle und wechselseitig vortheilhafte Bedingungen mit ihm in Unterhandlungen treten konnten. Diese Anleihe, wobei die 5percentigen Obligationen von den Unternehmern zu 70 angenommen wurden, kostet den Finanzen nicht viel über 7 Procent Zinsen, ohne irgend eine lästige Nebenbedingung. Mit Ausnahme von England hat seit langen Jahren kein Staat eine bessere geschlossen.

7. Während sich der Staatscredit so sichtbar gehoben hat, ist das Bankinstitut, eine für Privatcredit, Handelsverkehr und Geldumlauf gleich nützliche Anstalt, in volle Wirksamkeit getreten. Da der ursprüngliche Plan, nach welchem die Bank an der Einlösung des Papiergeldes unmittelbar Theil nehmen sollte, nicht in Ausführung gebracht wurde, so ist sie nun auf rein kaufmännischem Fuß, nach den besten Grundsätzen und Mustern gebildet worden. Sie hat das Discontirungsgeschäft, wozu sie vorzüglich bestimmt war, in einem Zeitpunkt, wo der Wechsel-Discont beträchtlich hoch stand, eröffnet, und da sie sichere Handelsbriefe zu einem mäßigen Preise (heute zu 5 Procent) discontirt, zur Erleichterung des Geldverkehrs im Allgemeinen, selbst zu Gunsten derer, die nicht directe Geschäfte mit ihr treiben, beigetragen. Ihre Noten sind dem baren Gelde völlig gleich geachtet, und werden, als sicheres und bequemes Zahlungsmittel, nicht nur willig angenommen, sondern gesucht. Nach ihren Statuten kann sie auch als Girobank, als Leihebank und Depositenbank dienen. Ihre jährlichen Rechnungsabschlüsse sollen öffentlich bekannt gemacht werden. Dies Institut leistet bereits so viel, als sich bei einer verständigen und vorsichtigen Leitung in der ersten Periode seiner Geschäftsführung nur irgend erwarten ließ; seine ganze Wichtigkeit darzuthun, bleibt der Zukunft vorbehalten.

Inhalt des II. Bandes.







